DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 12903 · 4,50 F   Fondateur : Hubert Beuve-Méry   Directeur : André Fontaine   – JEUDI 24 JUILLET 1986

M. Reagan aux côtés de M. Botha

Faisant fi de la pression croissante qui s'exerce, tant aux Etats-Unis que dans le monde, en faveur de pressions économiques contre l'Afrique du Sud, le président Reagan vient de réaffirmer sa confiance envers les dirigeants de Pretoria. La clé de l'avenir, a-t-il dit mardi 22 juillet, est dans les mains du président Botha. Ce dernier reste, à ses yeux, l'homme le mieux placé pour favoriser l'accession de la majorité noire de son pays à l'égalité civique et politique avec la minorité blanche.

Cet acte de foi peut surprendre. Si nécessaires soient-elles, les réformes jusqu'ici engagées par M. Botha s'abstiennent soigneusement de toucher à l'essentiel. Au rythme où elles sont menées, ce n'est pas avant des années que prendra fin le drame qui se joue dans le cône de l'Afrique et que ponctuent, chaque jour, de nouvelles violences.

M. Reagan a, certes – mais c'est bien le moins qu'il pouvait faire, – dénoncé l'apartheid comme « moralement et politiquement inacceptable ». Il n'a pas manqué non plus de présenter au gouvernement de Pretoria toute une série de demandes qui devraient jalonner, à ses yeux, le chemin menant à la paix civile : levée de l'état d'urgence ; échéancier pour l'élimination des lois régissant l'apartheid ; libération de tous les prisonniers politiques ; légalisation des mouvements politiques noirs ; ouverture d'un dialogue entre les autorités blanches et les autres communautés sud-africaines, en vue de définir un système politique fondé sur le consensus et la protection des minorités.

Tout cela n'est pas rien, et si seulement la moitié de ce programme était rapidement réalisée un grand pas serait franchi vers la disparition du scandale de l'apartheid. Restent les moyens pour y parvenir. Un nombre de plus en plus grand de pays et les Noirs sud-africains eux-mêmes estiment que seules de sévères sanctions économiques pourront faire plier Pretoria. La crise que traverse actuellement le Commonwealth traduit l'impatience des Etats du tiers-monde devant l'immobilisme de Londres et de Washington.

A cet égard, le discours de M. Reagan n'a apporté aucun élément nouveau. Comme Mme Thatcher, le président américain est fermement hostile à des sanctions, allant même jusqu'à y voir « un acte de folie ». Pour justifier son attitude, M. Reagan a replacé, plus explicitement encore que dans le passé, le problème sud-africain dans le cadre de l'affrontement Est-Ouest. Le vide que créerait un retrait de la présence économique occidentale ne pourrait que profiter, a-t-il expliqué, à l'Union soviétique, mettant ainsi en danger un corridor maritime de première importance et la fourniture de « minerais stratégiques », difficilement remplaçables.

Ce raisonnement est sans doute partagé, en silence, par nombre de pays européens et explique leurs hésitations à sévir plus durement contre Pretoria. Il n'a aucune chance, en revanche, d'être entendu par les dirigeants de la majorité noire sud-africaine. Même s'il ne pouvait s'attendre à se voir tresser une couronne de lauriers, M. Reagan sera peut-être étonné d'apprendre que l'évêque Tutu, prix Nobel de la paix, a qualifié ses derniers propos de « répugnants ». Cette violence verbale traduit le désespoir d'une communauté qui se sent abandonnée et qui est prête, pour arracher sa dignité, à de nombreux sacrifices.

Aux Etats-Unis mêmes, le président va au-devant d'une rude bataille avec le Congrès, qui vient d'accueillir très fraîchement sa proclamation de solidarité avec M. Pieter Botha.

(Lire nos informations page 3.)

En attendant la privatisation

Douze nationalisées changent de président

M. Mitterrand a accepté, non sans réserves, le changement proposé par M. Chirac de douze parmi les vingt-cinq PDG des principales entreprises nationalisées privatisables, lors du conseil des ministres de ce mercredi 23 juillet. Il s'agit d'une première vague qui concerne les sociétés mères. Le sort des dirigeants des quarante autres entreprises de second rang incluses dans le programme de privatisation sera réglé ultérieurement.

Une moitié des vingt-cinq principaux groupes nationalisés privatisables changent de patron. Le mouvement à la tête des principales entreprises françaises de l'industrie, de la banque, des assurances et de la finance, est majeur. Peu de pays, encore moins ceux qui font référence au libéralisme, pratiquent un tel « système des dépouilles » dans le monde des affaires.

Le gouvernement a souhaité remplacer des PDG nommés pour la plupart par les socialistes, attachés donc d'une façon ou d'une autre à la nationalisation (1). M. Chirac l'avait indiqué dès avant le 16 mars, puis confirmé ensuite, en inscrivant les nominations dans la loi d'habilitation économique et sociale. Ces groupes ont vocation à être privatisés, et il fallait placer à leur présidence des hommes favorables à cette rupture idéologique et économique.

A couper trop de têtes, le risque était néanmoins évident d'apparaître engager une revanche politique. La gauche avait *« placé des amis »*, la droite allait placer les siens. Pour qui veut par principe séparer l'économie de l'Etat, le paradoxe d'une privatisation qui commence par une décision étatique n'est pas facilement explicable à l'opinion.

MM. Chirac et Balladur ont donc fait valoir que le seul critère de décision était la *« compétence »*.

ÉRIC LE BOUCHER.

(Lire la suite page 16.)

(1) Les PDG ont été nommés en 1982 après le vote de la loi de nationalisation puis renommés en 1984 en application de la loi de démocratisation du secteur public.

La polémique autour de TDF 1

Les industriels veulent sauver le satellite de télévision

Faut-il lancer le satellite de télévision directe ? A deux jours des ultimes arbitrages, la polémique bat toujours son plein. Le ministère des P et T met en cause la fiabilité de l'engin, celui de la communication son retard technique, le ministère des finances rechigne à le financer sur fonds publics. Mais les industriels se mobilisent pour sauver un projet où se sont déjà investis près de 4 milliards de francs.

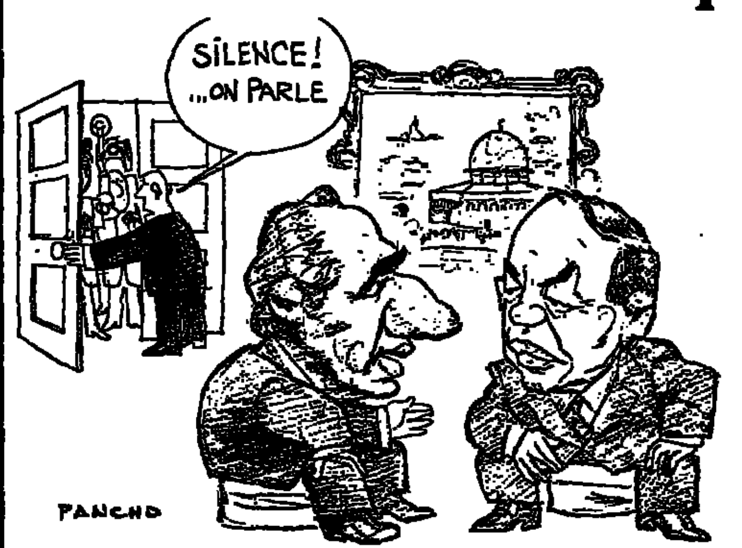
C'est vendredi 25 juillet que le premier ministre doit décider du sort du satellite de télévision directe, qui devrait arroser l'Europe de l'Ouest avec cinq canaux de télévision. Un projet lancé en 1979, mais combattu depuis avec persévérance par l'administration des P et T. Eurosatellite, Aérospatiale et Alcatel Espace protestent vigoureusement contre la mise en cause par les services techniques du ministre des P et T, M. Longuet, de la fiabilité du satellite TDF 1. Selon les industriels, une commission d'enquête a examiné les incidents survenus sur les tubes d'émission de l'engin et a conclu, le 18 juillet, à *« leur caractère mineur »*. De même, les éléments défectueux du calculateur de bord pourraient être *« remplacés très facilement »*.

Les industriels soulignent que TDF 1 est déjà achevé et entièrement financé, et que TDF 2 *« est déjà très avancé »*... Un abandon par l'Etat du programme pourrait donc entraîner le versement d'indemnités conséquentes. Le contrat en cours sur TDF 2 se monte à 530 millions de francs. Alcatel Espace a reçu, pour sa part, une commande de 265 millions de francs, que la société estime avoir entièrement honorée. Aérospatiale, de son côté, affirme avoir réalisé la moitié du travail. Cette contre-attaque est appuyée par toutes les fédérations de l'industrie électronique *(voir page 20)*. Une mobilisation qui semble ébranler les conseillers du premier ministre.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

La rencontre d'Ifrane entre Hassan II et Shimon Pérès

La fierté teintée d'inquiétude des Marocains



IFRANE
de notre envoyée spéciale

« Le roi Hassan II s'adressera ce mercredi 23 juillet à 21 h 30 à la nation. » Ce communiqué laconique diffusé dans la soirée de mardi par l'agence officielle MAP est la seule indication officielle pour les Marocains qu'un événement de première importance se déroule dans leur pays. Le black out demeure en effet total dans la presse sur la visite qu'effectue depuis lundi à Ifrane le premier ministre israélien. Ni l'agence MAP, ni la radio, ni la télévision n'ont accordé une ligne à cette rencontre que nul n'ignore cependant, les radios étrangères étant largement écoutées ici.

La petite station estivale d'Ifrane, noyée au milieu des cèdres, sapins et chênes, à 700 mètres d'altitude, présente son aspect habituel. Les mesures de sécurité – deux barrages de gendarmerie et de police à l'entrée de la ville – sont celles qui existent en temps normal quand le roi y séjourne, et aucun dispositif particulier, policier ou militaire, n'est visible. Mardi soir, les habitants d'Ifrane étaient nombreux à déambuler le long des rues, profitant de la fraîcheur. M. Shimon Pérès lui-même n'a pas résisté à l'envie de faire quelques pas autour de la villa mise à sa disposition près du palais royal, protégé, lui, par une cinquantaine de gardes du corps.

FRANÇOISE CHIPAUX.

(Lire la suite page 2.)

Les « victimes » de l'alternance

Ce n'est pas rose tous les jours d'être un ancien ministre socialiste...

Dans l'ensemble, ils se portent bien, merci. Les anciens ministres socialistes – pour peu que l'on mette à part le cas de Christian Nucci – ont l'œil frais, le teint rose et la reconquête plein la tête.

Laurent Fabius le reconnaît sans fausse modestie : *« Avant le 16 mars, j'avais un peu peur de la perte du pouvoir. Le seul exemple que nous avions sous les yeux, c'était le personnel politique de la droite en 1981. Et ils avaient vraiment l'air très malheureux, comme si on leur avait enlevé leurs hochets. »*

Diable ! Quitter le pouvoir, c'est comme partir en retraite : cela se prépare psychologiquement. Le jour où, sur le perron de son ministère, on serre avec un sourire plus ou moins contrit la main de son successeur, ce n'est pas seulement aux voitures avec chauffeur et aux avions du GLAM (Groupement de liaisons aériennes ministérielles) que l'on renonce. Mais aussi *« certaines parties de votre agenda deviennent tout à coup remarquablement floues »*, résume Michel Delebarre, ancien ministre du travail. Un cabinet omniprésent prémâchait vos dossiers, écrivait vos discours, et *« il faut aller chercher soi-même sa documentation, lire les journaux »*, soupire Henri Nallet, ancien ministre de l'agriculture. Et, surtout, vous dégringole sur la tête une interrogation que Jean-Marie Bockel, ancien ministre du commerce, n'hésite pas à qualifier d'*« existentielle »* : *« Quel est le rôle d'un parlementaire, et* a fortiori, *d'opposition ? »*

Pourtant, on s'y fait. Jean Auroux redécouvre avec extase ses rythmes biologiques : l'ancien ministre des transports... remarche à pied dans Paris et se promet d'aller pêcher le saumon en Ecosse, à l'invitation du collègue britannique avec qui il a négocié le tunnel sous la Manche. Si Henri Nallet *« vient en bus à l'Assemblée »*, Pierre Bérégovoy, lui, limite ses concessions à la simplicité : certes, l'ancien ministre de l'économie et des finances *« conduit lui-même sa voiture »*, mais il n'a pris le métro *« qu'une fois ou deux, n'exagérons pas »*. Yvette Roudy, qui a emporté avec elle, en souvenir, la plaque en cuivre gravée *« ministère des droits de la femme »* (qu'elle a apposée sur la porte des W-C de son appartement de Montparnasse), se rend chaque semaine dans son département *« par le train. Les gens sont très amicaux, certains me font passer des mots »*.

Autre adepte du train : Edith Cresson, ancien ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, qui collectionne les témoignages d'affection des patrons de rencontre. Seul Jean Le Garrec, ancien secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique, confirme en souriant un naturel peu débrouillard, et avoue sa nostalgie du temps des anges gardiens : *« Aujourd'hui, je me perds dans les parkings. Mon flic, c'était un peu ma nounou. Et on est tous des mômes. »* Mais c'est l'exception. Mômes ou pas, les anciens ministres comme les autres députés vont *« faire leurs C'est cela qui est sympa »*.

Et puis, en cinq ans de suractivité, on accumule les désirs inassouvis, les envies d'escapade insatisfaites.

DANIEL SCHNEIDERMANN.

(Lire la suite page 5.)



Etranger

La rencontre d'Ifrane entre Hassan II et Shimon Pérès

Le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, a réagi favorablement mais prudemment à l'annonce des entretiens qu'ont, à Ifrane, le roi Hassan II et le premier ministre israélien Shimon Pérès. *« Si cette initiative pouvait contribuer à définir un règlement au Proche-Orient, ce serait une bonne chose »*, a-t-il dit, ajoutant : *« mais il est encore trop tôt pour l'affirmer »*. *« La France*, a rappelé le ministre, *ne cessait de mettre en garde contre le fait qu'il y avait stagnation, qu'il n'y avait plus d'initiative au Proche-Orient »* depuis des mois. En fait, *« l'initiative jordano-palestinienne du début 1985 (qui a échoué) avait épuisé beaucoup de l'imagination requise pour résoudre les problèmes de cette région du monde »*, a conclu M. Raimond.

● A WASHINGTON, le gouvernement a *« applaudi »* la rencontre d'Ifrane, qu'il a qualifiée *« d'occasion historique de promouvoir la cause de la paix dans la région »*. Le département d'Etat a également appelé, dans un communiqué, *« tous les gouvernements à soutenir cette initiative courageuse de ces deux dirigeants, à laquelle le gouvernement américain apporte son ferme soutien »*. Les autorités américaines ont souligné qu'il s'agissait d'une initiative propre aux deux dirigeants. Le porte-parole a ajouté que les Etats-Unis en avaient été *« informés à l'avance »* et qu'ils avaient exprimé leur soutien. Un peu plus tôt, la Maison Blanche s'était vivement félicitée d'une rencontre qui *« symbolise un changement intervenu au Proche-Orient et crée un contexte de nature à promouvoir le processus de paix »*.

● A LONDRES, Mme Margaret Thatcher a déclaré, devant la chambre des Communes, qu'elle était heureuse de voir s'engager ce dialogue, mais qu'à ses yeux l'OLP ne devait être, en aucune manière, mêlée à la négociation visant à régler la crise du Proche-Orient tant qu'elle n'accepterait pas les résolutions 242 et 348 des Nations unies reconnaissant l'existence d'Israël.

● A MOSCOU, l'agence Tass voit dans la visite du premier ministre israélien au Maroc *« une nouvelle tentative d'Israël et des Etats-Unis, qui le soutiennent, pour imposer aux pays arabes des variantes capitulardes du scénario de Camp David, afin de régler le conflit du Proche-Orient »*. – *(AFP, Reuter.)*

ISRAËL : M. Shamir mi-figue, mi-raisin

JÉRUSALEM
de notre correspondant

En attendant le retour du Maroc de son premier ministre, Israël balance entre la satisfaction, l'espoir et la prudence. La majorité des Israéliens sont à l'évidence satisfaits de la percée diplomatique que représente à lui seul le séjour marocain de M. Pérès. Les plus optimistes espèrent, notamment du côté travailliste, que l'événement relancera le processus de paix en panne depuis de longs mois. Nombreux sont aussi ceux qui, en particulier à droite, mettant en garde contre toute espérance hâtive, soulignent l'énormité des obstacles à surmonter tant dans le monde arabe qu'en Israël même.

La réaction la plus attendue est venue de M. Itzhak Shamir, ministre des affaires étrangères, patron du Likoud et futur premier ministre dans moins de trois mois. *« Connaissiez-vous le projet de voyage de M. Pérès ? Lui aviez-vous donné votre bénédiction ? »*, lui demandait-on mardi alors qu'il rendait visite à une implantation juive de Cisjordanie. Après quelque hésitation il se contenta de répondre avec un petit sourire : *« J'étais au courant. »* Autrement dit, M. Shamir savait, mais cela n'a pas déchaîné son enthousiasme.

Le chef de la droite n'a d'ailleurs pas manqué de rappeler discrètement le premier ministre aux réalités politiciennes locales. *« M. Pérès*, a-t-il dit, *n'est en rien mandaté pour faire des concessions territoriales en échange de la paix. »* Après avoir indiqué qu'à sa connaissance *« aucun Palestinien n'avait été associé aux pourparlers israélo-marocains »*, M. Shamir a répété qu'il était prêt *« à des négociations sans conditions préalables et disposé à cet effet à examiner toute proposition et à se rendre* [lui-même] *au Maroc ou ailleurs si nécessaire »*. Une fois redevenu premier ministre, M. Shamir donnera-t-il suite aux actuelles conversations Hassan II-Pérès ? *« Nous verrons. Si le gouvernement d'union nationale approuve la substance de ces entretiens ils auront une suite. »* Une fidèle de M. Shamir, le député Ehud Olmert, s'est moins embarrassé de nuances. *« Pérès ne peut rien faire sans la consentement du Likoud*, a-t-il déclaré, *il ferait donc aussi bien d'apprécier au maximum la beauté des montagnes de l'Atlas. »*

Chez les travaillistes les réactions reflètent un optimisme réel mais prudent. M. Yossip Belin, porte-parole du cabinet, a prévenu contre tout engouement excessif. Il a démenti que M. Pérès se soit rendu au Maroc porteur d'un *« plan de paix spécifique »*. Dans les milieux gouvernementaux on dément que les initiateurs de la rencontre d'Ifrane aient eu l'intention à l'origine d'y associer Hussein de Jordanie. Le président – travailliste – de la commission des affaires étrangères et de la défense de la Knesset, M. Abba Eban, a rejeté tout parallèle entre le le voyage de M. Sadate à Jérusalem et celui de M. Pérès au Maroc. Il tient surtout les entretiens d'Ifrane pour un *« signal »* adressé au souverain hachémite.

Les réactions les plus hostiles au voyage de M. Pérès proviennent – cela ne surprendra guère – des deux extrémités de l'éventail politique. Le député communiste M. Meïr Wilner y voit la confirmation que le permier ministre *« veut résoudre le conflit israélo-arabe en ignorant totalement les Palestiniens »*. Mme Cohen, dirigeante du mouvement annexionniste Tehiya, soupçonne, quant à elle, M. Pérès de *« préparer la rétrocession partielle de la Cisjordanie à Hussein de la même façon que la venue du président Sadate à Jérusalem avait ouvert la voie à l'abandon total du Sinaï »*.

Les réactions des Palestiniens de Cisjordanie ne sont pas homogènes. Une partie d'entre eux estime que le divorce entre le roi Hussein et Yasser Arafat a ruiné pour l'instant les chances d'un règlement négocié. Les Palestiniens des territoires, ajoutent-ils, n'ont donc à ce stade rien à perdre. Tel est l'avis par exemple de M. Hanna Siniora, rédacteur en chef du journal de Jérusalem *Al Fajr*, et de M. Moustapha Natché, maire destitué de Hébron. *« La rencontre d'Ifrane est très importante*, nous disait, mardi, M. Siniora, *nous l'accueillerons favorablement. Hassan a toujours défendu notre droit à l'autodétermination. Pourquoi rejetterions-nous d'emblée cette nouvelle raison d'espérer ? »*

Un autre courant condamne sans nuances la rencontre. Cette intransigeance reflète sans doute les sentiments de la jeune génération nationaliste qui crie *« au second Camp David »*. Pour le journaliste Daoud Kuttab, *« la visite de Pérès referme le cercle des complots arabes contre le peuple palestinien »* ! La discordance des réactions enregistrées à Jérusalem-Est semble exprimer d'assez près le débat qui se poursuit entre deux lignes dans l'entourage de M. Arafat.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

DANS LE MONDE ARABE : l'Egypte ravie, la Jordanie, « guère optimiste... »

La rencontre d'Ifrane a fait l'effet d'une bombe sur la scène politique du Proche-Orient. Les pays arabes ont réagi en fonction du clivage classique entre « durs » et « modérés. » Mais seule parmi ces derniers l'Egypte du président Moubarak s'est franchement félicitée de cette rencontre. Mise au ban de la « nation arabe » depuis le voyage de Sadate à Jérusalem, elle n'est plus seule, désormais, à dialoguer avec Israël. Dans la foulée, le président Moubarak a annoncé que lui aussi allait prochainement rencontrer M. Pérès, si toutefois un accord est conclu sur l'enclave de Taba.

En revanche, la Jordanie directement intéressée par ces entretiens, a réagi froidement. *« Une démarche comme cette visite ne me rend guère optimiste quant à un éventuel résultat positif dans la perspective d'un règlement global des problèmes de la région »* a déclaré le ministre de l'information M. Mohamed Khatib. Il a ajouté que la visite de M. Pérès pourrait avoir des effets négatifs sur la solidarité arabe. L'Arabie saoudite, pour sa part, a fait savoir qu'elle *« ignorait tout, n'ayant pas été mise au courant de ce qui s'est passé.* Un porte-parole officiel a démenti *« catégoriquement »* les informations du journal israélien *Al Hamishmar* selon lesquelles le roi Hassan II avait obtenu l'aval de Ryad.

L'Irak, pourtant proche du Maroc, a condamné le *« comportement déviant et bizarre »* adopté par le roi Hassan II, et s'est étonné de ce *« faux pas »* fait alors qu'il est *« loin de la ligne de la confrontation avec l'ennemi et n'a pas de territoire occupé »*.

La colère des « durs »

Dans le camp des « durs », la Syrie a été la première à réagir. Après avoir annoncé qu'elle rompait toutes ses relations avec Rabat, elle a interdit à ses citoyens de ce rendre dans ce pays et donné à l'ambassadeur marocain à Damas une semaine pour quitter le pays. L'ambassadeur syrien à Rabat a reçu l'ordre de fermer son ambassade et de rentrer à Damas avec tout son personnel. Paradoxalement, la réaction du colonel Kadhafi a été moins dure. *« Je suis incrédule devant ce que j'ai entendu à propos de cette visite*, a-t-il dit, ajoutant, *si elle se confirmait, elle pourrait être considérée comme une grave violation du traité d'Oujda qui a crée l'union arabe-africaine entre les deux peuples. »*

Chez les Palestiniens, la réaction la plus violente a été celle d'un porte-parole du groupe d'Abou Nidal qui a déclaré à Beyrouth que les *« Marocains auraient à répondre de la trahison de leur roi »*, ajoutant *« le sort des traîtres sera la mort »*.

A Tunis, après avoir siégé toute la journée du mardi sous la présidence de M. Yasser Arafat, le comité central du mouvement Fath a *« condamné vigoureusement la visite au Maroc de M. Pérès »*.

Les dirigeants du Fath demandent *« à la nation arabe de s'opposer à cette violation du consensus arabe et international »*, et ajoutent : *« Ce pas dangereux que la Maroc a osé entreprendre entre dans le cadre des solutions séparées qu'ont rejetées le peuple palestinien et la nation arabe. »* Le communiqué déclare montrer que l'accueil officiel de M. Pérès au Maroc constitue non seulement une violation des résolutions des sommets arabes, mais aussi de celles des sommets islamiques qui ont affirmé à plusieurs reprises *« leur refus de tout dialogue avec l'entité sioniste »* et aura pour résultat *« de créer de nouvelles divisions dans les rangs arabes qui ont plus que jamais besoin de cohésion, d'unité et de solidarité »*.

Face à *« ce déchirement arabe »* le Fath invite le comité exécutif de l'OLP à demander *« d'urgence »* la convocation d'un sommet arabe extraordinaire *« pour faire face à la situation »*. Le porte-parole de l'OLP, M. Ahmed Abderrhamane, a précisé que l'organisation palestinienne souhaitait que ce sommet se tienne à Alger. *(AFP, Reuter, AP, UPI.)*

● **Mise au point.** – L'ambassade d'Arabie saoudite à Paris nous demande de préciser que, contrairement à l'information d'agence reprise dans notre « Bulletin de l'étranger » (*le Monde* du 23 juillet), le prince héritier ne se trouvait plus en vacances au Maroc au moment de l'arrivée de M. Shimon Pérès.

ALGER : la logique de la compromission

ALGER
de notre correspondant

L'Algérie a réagi à la visite de M. Shimon Pérès au Maroc par une déclaration du porte-parole des affaires étrangères, estimant que *« le palais royal marocain a fait parvenir la logique de la compromission à son point culminant »*. Recevoir M. Pérès, *« c'est prendre la responsabilité d'un outrage à l'ensemble de la nation arabe et d'une atteinte inqualifiable à sa cause la plus sacrée : la libération de la Palestine, par laquelle passent inévitablement la liberté de tous les Arabes et l'assurance de leur dignité et de leur honneur »*, poursuit le texte.

« L'initiative marocaine ouvre une nouvelle brèche dans les rangs arabes, ajoute le porte-parole des affaires étrangères, avant de conclure que, si *« le président Sadate et les accords de Camp David n'ont pas réussi dans cette voie, il en sera de même de cette intiative que le palais royal marocain a cru pouvoir prendre et que l'Algérie regrette et condamne »*.

Le « ministre de l'information » de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) a également condamné la visite du chef du gouvernement israélien dans un communiqué, considérant que *« le roi Hassan II essaie d'exploiter à son profit une carte qu'il ne détient pas, à savoir la tentative de s'arroger le droit de disposer des peuples arabes, moyennant des soutiens financiers, pour poursuivre sa guerre d'agression et de génocide contre le peuple sahraoui. »*

F.F.

Une fierté teintée d'inquiétude

(Suite de la première page.)

Si rien n'a filtré sur la teneur des entretiens, les deux délégations laissent entendre que ceux-ci se déroulent dans un bon climat. C'est lundi soir vers 22 heures que la délégation israélienne est arrivée à Ifrane, où un dîner lui a été offert. Le roi qui ne participait pas à ce repas, est alors venu saluer son hôte. Le premier entretien au sommet entre les deux délégations, précédé d'un tête-à-tête entre le roi et M. Pérès, a eu lieu mardi matin. Du côté marocain, la délégation se compose du conseiller du roi, M. Ghedira, grand artisan de cette rencontre, du ministre des affaires étrangères, M. Filali, et du ministre de l'intérieur et de l'information, M. Basri. Un deuxième entretien, auquel n'assistait pas le roi, a eu lieu en fin de soirée, et un troisième, toujours sans le souverain, était prévu ce mercredi en fin de matinée. M. Pérès, qui reverra le roi avant son départ, devrait quitter Ifrane dans l'après-midi.

Ce nouveau « coup » politique du souverain – un de plus en été, ironisent certains, faisant référence au traité d'union avec la Libye en août 1984 et à la réunion du sommet arabe de Casablanca en août 1985 – suscite tout à la fois inquiétude et fierté dans l'opinion marocaine.

« Je suis très heureux. C'est l'événement du siècle, nous a dit un étudiant, *mais maintenant nous allons être en première ligne pour le terrorisme syrien ou libyen. »*

« Il fallait débloquer la situation »

« Tout cela, c'est très bien, mais où cela va-t-il nous mener ? », renchérissait son voisin. L'anxiété à propos des conséquences possibles de cette rencontre domine d'autant plus que celle-ci demeure incompréhensible à la plupart. Si, officiellement, on se refuse à commenter les premières réactions dans le monde arabe, il n'en reste pas moins que beaucoup s'interrogent sur ce que le Maroc a à gagner en prenant un tel risque. Cette rencontre, souligne-t-on cependant, a été longuement préparée, et on peut donc penser que le roi, dont le réalisme est bien connu, ne s'y est pas engagé sans atouts et sans savoir un peu ce que M. Pérès avait à proposer.

Avant même le discours à la nation du souverain, ce mercredi, on souligne ici que, de toute façon, l'essentiel aujourd'hui dans le conflit israélo-arabe est de *« faire bouger les choses »*. *« L'état de ni guerre ni paix n'est profitable à personne*, nous a déclaré un ministre marocain. *Il faut débloquer la situation. »* Pourquoi aujourd'hui ? Parce que le roi est convaincu que M. Pérès est plus souple que M. Shamir, et sans doute aussi parce que le souverain chérifien, excédé des atermoiements arabes, du report indéfini du sommet arabe ordinaire, toujours prévu à Ryad, pense que le temps est venu pour les pays arabes modérés de faire mieux entendre leur voix.

Cette attitude ne peut que satisfaire Washington, largement associé aux préparatifs de cette rencontre, alors que M. Bush entame, ce mercredi, une longue visite au Proche-Orient. Il est symbolique que le roi ait rencontré M. Pérès le jour même où il aurait dû se trouver aux Etats-Unis avant qu'il n'ajourne son voyage.

Le resserrement des liens marocoaméricains, quelque peu distendus après le traité d'union avec la Libye, jamais admis par Washington, va-t-il aller de pair avec la rupture avec Tripoli ? Ce n'est apparemment pas le souci majeur ici, où les premières déclarations du colonel Kadhafi ne paraissent pas, eu égard à son ton habituel, d'une violence excessive. Le dirigeant libyen réfléchira peut-être à deux fois, dit-on, avant de rompre son alliance avec Rabat au moment où il traverse une passe difficile. D'un autre côté, on peut penser que Rabat a moins besoin aujourd'hui qu'il y a deux ans de cette alliance avec Tripoli, dictée par le seul souci de voir arrêter l'aide libyenne au Polisario.

La violente réaction de Damas n'a pas surpris, mais, en privé, on indique : *« Le Maroc n'a de leçon à recevoir de personne. Le roi l'a souvent dit et répété. »*

Reste à savoir si Hassan II, qui a pris un risque politique, sera soutenu au-delà des assurances données en privé par les capitales arabes modérées, dont il apparaît aujourd'hui comme le porte-parole. La réaction jordanienne, plus que réservée à cet égard, n'est pas très encourageante.

FRANÇOISE CHIPAUX.

Les juifs du Maroc

Un destin aussi brillant que tragique

A l'automne 1977, lorsque Sadate se rendit à Jérusalem, il n'y eut pas – il n'y a pas encore – de vraie réponse à son geste : à *« la folie sobre »* du raïs, ne fit écho outre-Sinaï que *« le réalisme pauvre des diplomates »*, selon les termes de Jean-Paul Sartre.

La venue de Shimon Pérès chez ce même Hassan II, qui avait tant agi, avant 1977, pour le rapprochement égypto-israélien mais qui, ensuite, recula devant les hurlements des loups, est peut-être un début de réponse juive au voyage de Sadate, en tout cas un pas vers l'esprit chaleureux qui régnait au Caire il y a neuf ans.

Nombre d'Egyptiens musulmans regrettèrent alors que la démarche de leur président n'ait pas eu lieu quelques années plus tôt, *« car elle nous aurait sans doute permis de garder quelques israélites chez nous »*. Dû sans doute à la fois à la maladresse des gouvernements du Caire et aux intrigues sionistes, le départ de la quasi-totalité des soixante-quinze mille Egyptiens juifs vers d'autres cieux, israéliens ou non, laissa le long du Nil un vide affectif et culturel (et naturellement économique), encore décelable en 1986.

A défaut d'amorcer une nouvelle étape vers la paix israélo-arabe, la venue de Shimon Pérès dans l'Atlas pourrait avoir pour effet d'arrêter le processus de disparition de ce judaïsme marocain, plus vieux même que l'Etat, et qui vient encore de jouer un rôle dans l'histoire de ce pays, en favorisant par tous ses moyens, n'en doutons pas, le rendez-vous d'Ifrane ; de cette action, la communauté juive marocaine devrait au moins tirer une confiance renouvelée en elle-même.

Les « Israélo-Maghrébins »

La longue, belle et dramatique saga judéo-arabe est close un peu partout. Ce ne sont pas les trois mille juifs de Tunisie, encore cruellement frappés en 1985 à Djerba, ni les quatre mille juifs de Syrie, otages sur leur propre sol natal, qui nous démentiront. Le seul pays arabe où existe encore une communauté israélite active, équilibrée et un tant soit peu influente, est le royaume chérifien. Pourtant, forte de quelques trois cent mille âmes en 1950, elle ne regroupe plus aujourd'hui que de quinze mille à vingt mille personnes.

Mais le libéralisme généralement observé en la matière à Rabat permet à cette petite communauté, à la fois d'être relativement à l'aise chez elle et de rester vivifiée par les vents du monde, grâce notamment à ses contacts avec les immigrés judéo-marocains de France, du Canada et même d'Israël (deux cent mille d'entre eux se dirigèrent vers ce seul Etat entre 1948 et 1964). Intelligemment, l'administration marocaine ferme les yeux sur les échanges humains avec l'Etat hébreu, alors que d'autres pays arabes traquent, au contraire, les doubles nationaux.

Nous avons même croisé en Israël des étudiants marocains musulmans, venus visiter une nation où les *« Marocains »* ont bien marqué leur place. L'actuel vice-premier ministre israélien, David Levy, né à Casablanca, qu'il quitta en 1957, à l'âge de vingt ans, est, avec son art de vivre arabe et son efficacité pied-noir, typique de ces *« Israélo-Maghrébins »*, dont les lieux de résidence et de rencontre sont de loin les endroits les plus animés d'Israël.

David Levy est fier de son origine marocaine : il évoque volontiers la culture *sui generis*, née après le dixième siècle de la symbiose arabo-juive dans l'Extrême-Occident musulman, culture encore vivante sous nos yeux au Maroc. L'homme politique israélien de premier plan qu'il est devenu n'en oublie pas pour autant que le destin juif au Maroc fut, souvent, aussi brillant que tragique.

L'islam conquérant, comme partout, imposa aux israélites – mais au Maroc avec, semble-t-il, comme en Perse, une dureté particulière – le statut de *dhimmi* (« protégé », sans cesse à la merci du premier « vrai croyant » mal luné). Au douzième siècle, les souverains almohades persécutèrent carrément leurs sujets juifs, les obligeant notamment à porter un vêtement distinctif. En 1465, la majorité des juifs de Fès furent massacrés. Quatre fois au moins au dix-huitième siècle, le *mellah* – ghetto – de Meknès fut mis à feu et à sang. La chronique sombre est inépuisable, jusque parfois sous le protectorat français (1912-1956) (1).

Cependant, comme le font remarquer les Marocains, lorsque l'intolérance devint en Espagne un outil de gouvernement des rois catholiques, à la fin du Moyen Age, des milliers de judéo-ibériques préférèrent l'incertaine *dhimmitude* du Maghreb à la fatale Inquisition de Castille. L'édit du 31 mars 1492, qui ordonne l'éxécution de tout juif se trouvant sur le territoire de l'Espagne catholique, n'a toujours pas été abrogé... Et comment oublier le refus courageux du sultan Mohamed V, père d'Hassan II, d'appliquer à ses compatriotes israélites les mesures discriminatoires du gouvernement de Vichy, dont Rabat, pourtant, était alors le vassal ? Nul doute que cet esprit-là a dû aussi souffler ces jours-ci sur les cèdres d'Ifrane. Quand passera-t-il sur le psychodrame arabo-israélien ?

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(1) Centre national de la recherche scientifique. *Les Relations entre juifs et musulmans en Afrique du Nord (dix-neuvième et vingtième siècles)*, 1980, 228 p.

Afrique

AFRIQUE DU SUD : la question des sanctions contre le régime de Pretoria

Le Congrès accueille fraîchement l'appel de M. Reagan à « résister aux clameurs émotionnelles »

WASHINGTON
correspondance

A s'en tenir aux premières réactions, celles notamment des dirigeants républicains, un affrontement paraît inévitable entre la Maison Blanche et le Congrès au sujet de l'Afrique du Sud. Le discours du président Reagan, de mardi 22 juillet, a, en effet, sévèrement déçu les parlementaires qui s'attendaient à voir définir une nouvelle politique. M. Lugar, le président de la commission des affaires étrangères du Sénat, a déclaré : *« J'espérais entendre un message extraordinaire, mais le président a repris le langage le plus dur de Mme Thatcher. »* Bon soldat dévoué, il a toutefois ajouté qu'à son avis le président n'avait *« pas dit son dernier mot »*.

Les démocrates, il fallait s'y attendre, ont réagi encore plus vigoureusement. Au nom du parti, le représentant Gray a dit qu'aux yeux de la majorité noire d'Afrique du Sud *« les Etats-Unis étaient associés au système le plus oppressif du monde. Le discours de M. Reagan fait des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne les garants de l'apartheid »*.

Comme des indiscrétions le laissaient entendre depuis plusieurs jours, M. Reagan s'est montré extrêmement ferme dans son opposition aux sanctions contre Pretoria. Il a invité le Congrès et l'Europe occidentale à *« résister aux clameurs émotionnelles visant à imposer des mesures punitives »*, ajoutant que les Etats-Unis et l'Occident commettraient un *« acte de folie historique »* en rompant avec l'Afrique du Sud à propos de l'apartheid. *« Nous devons rester et travailler et non rompre et partir »*, a-t-il dit.

M. Reagan a néamoins quelque peu durci le ton à l'égard des dirigeants blancs. *« Les Etats-Unis ne pourraient maintenir des relations cordiales avec un gouvernement dont le pouvoir repose sur un refus, fondé sur la race, des droits de la majorité de son peuple. »*

Favoriser le dialogue

Et il a indiqué ce que son gouvernement souhaitait : la levée de l'état de siège, un calendrier pour l'élimination des lois sur l'apartheid, la libération des prisonniers politiques, notamment celle de Nelson Mandela, et la légalisation des partis politiques noirs. Mais le président s'est bien gardé de citer l'ANC sinon pour déplorer les actes *« terroristes »* commis par *« certains éléments »* de cette organisation. *« Le gouvernement sud-africain*, a-t-il dit, *n'a pas une obligation de négocier l'avenir du pays avec des organisations qui voudraient créer un Etat communiste et emploie des moyens terroristes pour y parvenir. »*

En coordonnant son action avec ses alliés occidentaux, en premier lieu la Grande-Bretagne, Washington entend favoriser le dialogue en vue de créer une *« nouvelle Afrique du Sud »*, une *« nouvelle société »*. Le président a invité les gouvernements africains de la région à se joindre à l'effort entrepris par le secrétaire d'Etat, M. Shultz, qui aura à étudier également les moyens d'aider l'Afrique du Sud à jouer un *« rôle moteur »* dans la vie économique de l'Afrique méridionale, notamment par l'augmentation du commerce, des transports et des investissements dans les pays africains voisins.

A cette fin, les Noirs sud-africains doivent avoir leur place dans les affaires, les syndicats. *« Cette vision d'une vie meilleure ne pourra pas se réaliser tant que subsistera l'apartheid »*, a dit le président, qui a, en même temps, invité les Noirs à prendre patience.

HENRI PIERRE.

La visite de Sir Geoffrey Howe : une mission « difficile mais non désespérée »

Mandaté par la Communauté européenne, le secrétaire au Foreign Office, Sir Geoffrey Howe, est parti le mardi 22 juillet, pour l'Afrique du Sud, où il doit rencontrer, dès mercredi, le président Pieter Botha. Cette mission, que Sir Geoffrey a qualifié, avant son départ de *« difficile, mais pas désespérée »*, a lieu dans un contexte hostile, la plupart des représentants de la communauté noire sud-africaine, notamment l'évêque anglican Desmond Tutu ayant catégoriquement refusé de rencontrer le ministre britannique, en dépit des appels lancés par plusieurs pays européens, notamment la France et le Portugal, pour tenter de les faire revenir sur leur décision.

Le président du Congrès national africain (ANC), M. Oliver Tambo, a cependant adressé une lettre à Sir Geoffrey, dans laquelle il indique : *« Je serais honoré de vous rencontrer, mais en dehors du contexte de votre mission actuelle en Afrique du Sud, pour discuter du sujet brûlant de la nécessité d'une action internationale décisive afin de ménager une fin rapide au système d'apartheid. »*

Arrestations de « terroristes »

Le séjour du secrétaire au Foreign Office intervient au moment où les autorités sud-africaines annoncent avoir arrêté un *« grand nombre »* de membres présumés de l'ANC, et saisi un lot d'armes de fabrication soviétique. Dans une déclaration rendue publique mardi, le ministre de la loi et de l'ordre, M. Louis Le Grange, indique que ces arrestations de *« terroristes »* sont liées à la vague d'explosions qui ont eu lieu au mois de juin dans la région de Durban.

Les effets de certaines sanctions internationales commencent, d'autre part, à se faire sentir en Afrique du Sud, notamment en ce qui concerne les exportations de charbon, en raison de l'arrêt des importations du Danemark et de la diminution sensible de celles de la France. La Chambre des mines sud-africaines a indiqué, mardi, que trente-cinq mille mineurs pourraient être licenciés en cas de nouvelles sanctions. Un appel en ce sens a d'ailleurs été lancé, à Addis-Abeba, par les ministres des affaires étrangères de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), chargés de préparer le vingt-deuxième sommet de l'organisation.

A Londres, le premier ministre Mme Thatcher s'est déclarée prête à rencontrer M. Pieter Botha, à l'issue de la mission de Sir Geoffrey à Pretoria. *« Je n'exclus pas une telle rencontre »*, a-t-elle indiqué devant la chambre des Communes. Interrogée sur le différend qu'on lui prête avec la reine, sur la question sud-africaine, Mme Thatcher a déclaré : *« J'entends ne pas répondre à des questions, directes ou indirectes sur mes relations avec Sa Majesté... »* — *(AFP, Reuter, UPI.)*

L'ouverture des Jeux du Commonwealth à Edimbourg

Défections, donc déficit...

LONDRES
de notre correspondant

Avant même la cérémonie d'ouverture, jeudi 24 juillet, à Edimbourg, en présence de la reine, les treizièmes Jeux du Commonwealth ont perdu une grande partie de leur valeur et de leur signification. Plus de la moitié des délégations invitées — trente sur quarante-huit — ont annoncé leur retrait, les dernières à l'avoir fait étant celles de l'Ile Maurice, de la Grenade et de Montserrat. Le geste des dirigeants de cette petite île des Caraïbes qui, de toute façon, ne s'apprêtaient à envoyer que trois athlètes (joueurs de badmington) n'aurait guère de portée si le mouvement de boycottage ne rassemblait la majorité des pays noirs du Commonwealth, la plupart de ceux d'Afrique et des Antilles et surtout de l'Inde.

Par leur ampleur et la diversité des disciplines pratiquées, les Jeux du Commonwealth sont normalement deuxième manifestation sportive dans le monde après les Jeux olympiques. Les organisateurs ont beaucoup souligner qu'il reste davantage d'athlètes inscrits (2 100) qu'aux précédents Jeux de Brisbane (Australie), il y a quatre ans, le succès de la «fête» d'Edimbourg est gravement hypothéqué, notamment dans la mesure où la participation est désormais essentiellement anglo-saxonne, pour ne pas dire blanche. La Grande-Bretagne, avec quatre délégations indépendantes — Angleterre, Ecosse, Pays de Galles et Irlande du Nord, — le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande représentent près des deux tiers des effectifs actuels.

Dans les épreuves d'athlétisme, surtout de course de fond et de demi-fond, l'absence des Nigérians et des Kenyans sera péniblement ressentie, même si les spécialistes anglais que sont Steve Cram, Sebastian Coe et Steve Ovett peuvent à eux seuls prétendre assurer le spectacle. la boxe est encore bien plus affectée par le boycottage des pays africains et antillais car, dans certaines catégories, il risque de ne pas y avoir assez de pugilistes pour l'attribution des trois médailles. Le malaise touche aussi les athlètes présents, puisque l'incontestable vedette de ces jeux, Steve Cram, a reconnu qu'il *« comprenait »* la décision des pays absents.

La « coureuse aux pieds nus »

Autres victimes de la «politisation» de ces jeux : Zola Budd, la «coureuse aux pieds nus», détentrice du record du monde du 5 000 mètres, et Annette Cowley, championne d'Angleterre des 100 et 200 mètres nage libre. Toutes deux sont originaires d'Afrique du Sud et, malgré un appel en justice, elles ont été exclues au dernire moment de la sélection, sous prétexte qu'elles ne remplissaient pas les critères de résidence dans le pays qu'elles repré sentent.

En réalité leur exclusion avait été « souhaitée » par plusieurs pays qui menaçaient de boycotter les Jeux et, de toute évidence, les dirigeants britanniques ont cédé à cette pression dans l'espoir de modifier la position de ces pays. Mais ceux-ci ont maintenu leur décision, et cette satisfaction leur aura été ainsi donnée en pure perte.

En raison du boycottage, le budget des Jeux est également en péril. On redoute une réduction sensible du nombre des spectateurs attendus et plus encore le retrait de plusieurs « sponsors » et « annonceurs publicitaires ».

D'ores et déjà M. Robert Maxwell, coprésident du comité organisateur, a déclaré qu'il allait demander, pour un montant d'environ deux millions de livres (vingt et un millions de francs) une compensation aux gouvernements des pays absents, ainsi qu'à Mme Thatcher... Personnalité du Parti travailliste, magnat de la presse et de l'imprimerie (il est propriétaire du *Daily Mirror)*, M. Maxwell s'était joint récemment à l'organisation alors que celle-ci, avant même le boycottage, semblait avoir beaucoup de peine à prévoir un équilibre de ses comptes.

Le montage financier de ces Jeux a dû être conçu sur des bases purement commerciales. Le coût total était estimé à quatorze millions de livres, et la somme de deux millions mentionnée par M. Maxwell paraît représenter le déficit minimum escompté pour l'instant. *« Si j'ai un déficit »*, a dit M. Maxwell *« elle »* (Mme Thatcher) *doit aussi s'attendre à recevoir la note »*.

FRANCIS CORNU.

ALGÉRIE : les efforts de redressement économique

Halte au gaspillage et appel à l'épargne

ALGER
de notre correspondant

Loi de finances complémentaire, hausse de prix, appel à l'épargne en dinars ou en devises, stimulation des exportations, mobilisation des autorités religieuses, tout est mis en œuvre pour enrayer le mécanisme de la crise économique qui frappe l'Algérie depuis que le prix du baril de pétrole s'effrondre.

Un mois avant l'Aïd al Adah, la fête traditionnelle du sacrifice,qui suit de soixante jours la fin du ramadan, et au cours de laquelle chaque musulman en mesure de le faire tue un mouton, le Conseil supérieur islamique, réuni sous la présidence de M. Boualem Baki, ministre des affaires religieuses, a lancé un appel à la raison qui dénonce des pratiques *« en totale contradiction avec la Sunna »* (ensemble des règles régissant le comportement des musulmans).

Les mauvaises habitudes telles que les festins dans les zaouïas (fondations religieuses dépendant d'une confrérie) et les cimetières sont stigmatisées, ainsi que les cérémonies marquant les départs et les retours des pèlerins aux saints de l'islam, qui ne sont pas conformes aux préceptes de la religion. Le gaspillage est ainsi montré du doigt.

Gaspillage, surconsommation, adéquation entre production et consommation, sont, depuis six mois, les maîtres-mots de la « mobilisation » de la presse nationale. Placards publicitaires et articles s'efforçent d'inciter les consommateurs à la modération. Ils s'en sont longtemps pris aux produits importés et payés en devises mais les produits *made in Algeria* sont, à leur tour, visés. Ainsi les lubrifiants font l'objet d'une « campagne de sensibilisation » depuis plusieurs mois, les automobilistes étant invités à *« faire le grand écart entre deux vidanges »*. La compagnie nationale NAFTAL garantit maintenant son huile pour plus de 8 000 kilomètres et assure que le respect de ses prescriptions *« économiserait des millions de dollars au pays »*.

L'automobiliste algérien reçoit de nombreux autres conseils. Il lui est ainsi recommandé d'apporter grand soin à ses pneumatiques car *« une simple utilisation correcte permettrait une économie de 20 millions de dollars »* et *« une telle utilisation, suivie d'un rechapage dégagerait une économie supplémentaire de 25 millions de dollars »*.

Mais l'épargne des citoyens intéresse aussi l'Etat, qui fait actuellement la promotion de deux nouveaux produits financiers : l'« Opération or-vert » est une émission de type obligations-bons du Trésor anonymes ou nominatifs, rémunérés à 7 % net d'impôt, qui doivent permettre aux Algériens de rentabiliser leurs économies et à l'Etat de développer des secteurs prioritaires, notamment l'agriculture. Tous les moyens sont bons pour faire sortir l'argent de dessous les matelas, la méfiance des particuliers envers des banques étant évidemment proportionnelle à la façon plus ou moins licite dont leurs économies ont été réalisées. Il est difficile à l'Etat de faire réapparaître cette masse de dinars cachés. L'anonymat véritable serait dès lors une condition *sine qua non*.

Publicités alléchantes

Les comptes-devises sont un autre moyen de drainer l'épargne. La décision a été prise, il y a peu, de permettre aux Algériens d'ouvrir des comptes bancaires en devises étrangères. L'intérêt de ce mécanisme n'est pas à démontrer pour l'Etat, mais il est moins évident pour les particuliers, soumis au contrôle des changes et qui, au mois de mars dernier, ont vu supprimer une bonne partie des allocations touristiques. Bien sûr, la publicité faite pour ces comptes-devises est alléchante. Les journaux publient des appels du Crédit populaire et de la Banque nationale d'Algérie précisant que *« la loi donne désormais la possibilité d'avoir un compte-devises et ce quelles que soient l'origine et la destination des fonds versés »*.

Là encore, la réussite de l'entreprise repose sur la confiance que les Algériens auront dans les banques. Ils ne sont pas censés être en possession de monnaies étrangères qu'ils détiennent le plus souvent pour les avoir changées au taux parrallèle. Ainsi, un franc français converti officiellement donne quelque 60 centimes algériens, alors qu'au marché noir il vaut entre 2 et 3 dinars.

Parmi les avantages proposés par les banques figure la rémunération du capital déposé. *El Moudjahid* du 16 juillet précise que, pour *« des durées déterminées à l'avance, l'intérêt perçu peut atteindre 12 % »* dans la monnaie choisie pour le dépôt. De plus, s'il décide de retirer des sommes en dinars, le titulaire du compte bénéficiera d'une *« prime d'encouragement égale à 40 % de la contre-valeur de son retrait »*.

Cette mesure incitative va sans doute éveiller la jalousie de ceux qui perçoivent, le plus régulièrement du monde, des revenus en devises automatiquement converties en dinars au cours officiel. C'est le cas, par exemple, des anciens combattants de nationalité algérienne pensionnés du gouvernement français, dont l'allocation se déprécie en raison du change défavorable.

Le manque de devises est le talon d'Achille de l'économie algérienne. Un palliatif avait été trouvé pour ne plus importer de véhicules particuliers sur les devises de l'Etat, qui, à 98,7 %, proviennent de la vente des hydrocarbures. Par le système des AIV (autorisation d'importation de véhicule), chacun se débrouille pour trouver ses devises et importer sa voiture. Mais le pétrole se vendant maintenant à un cours très bas, les recettes du gaz naturel liquifié, colonne vertébrale des exportations algériennes, dont le prix est indexé sur plusieurs types de bruts, se sont amoindries.

Pour compenser ce manque à gagner il faut exporter d'autres produits. Mais lesquels ? Les produits algériens, quand ils sont de bonne qualité, ne sont pas compétitifs en raison d'une productivité trop faible. En 1985, les exportations hors hydrocarbures n'ont représenté, en valeur, que 1,5 milliard de dinars (en augmentation de 7 % par rapport à 1984), soit seulement 60 % du programme initialement fixé à 2,5 milliards. Ces exportations ont essentiellement porté sur les produits sidérurgiques (29 %), et chimiques (32 %) et agro-alimentaire (19 %).

El Moudjahid, qui publie ces chiffres, souligne que les produits manufacturés ont enregistré une progression de 145 % en valeur, passant de 40 millions de dinars en 1984 à 98 millions en 1985.

L'exemple des dirigeants

Les efforts portent sur la limitation des importations — leur montant global est d'ores et déjà réduit de 20 % par la loi de finances complémentaire, — mais concernent surtout la promotion des exportations. L'Algérie vient de signer un protocole d'accord avec le Brésil pour la fourniture de gaz. Elle participe pour la première fois à la Foire internationale de Bogota, où neuf entreprises nationales exposent leur production jusqu'au 20 juillet. Elle organisera une exposition du 4 au 13 août, à Moscou. Trente et une entreprises, dont neuf privées, y participeront, proposant aux Soviétiques une production diversifiée, allant des appareils sanitaires aux dattes, en passant par le coton hydrophile et... les pipes en bruyère. L'industrie textile, de son côté, vient de faire le premier pas vers le marché mondial. Le Secrétariat international de la laine (IWS) lui a accordé au début du mois l'utilisation du label « Woolmark » partout reconnu comme une garantie de qualité.

Bien sûr, l'ensemble de ces mesures ne constitue pas une panacée et leur effet ne sera pas immédiat. Elles traduisent cependant une volonté de faire face sur tous les fronts à une crise économique qui impose aux Algériens une austérité croissante et suscite un mécontentement grandissant. Le train de hausse qui a accompagné l'adoption de la loi de finances complémentaire a été assez mal accueilli, même s'il ne touche pas les produits de première nécessité.

Les Algériens payent 40 centimes de plus pour chaque litre d'essence et doivent ajouter entre 70 centimes et 2 dinars au prix de leur paquet de cigarettes. Les autres augmentations concernent les timbres fiscaux, pour les passeports, permis de conduire et cartes grises, tandis que l'exonération des taxes pour les automobiles importées par les émigrés rentrant au pays n'existe plus que pour les véhicules de moins de 10 CV. Le «panier de la ménagère» est, en outre, toujours aussi cher : 120 dinars pour un kilo de viande, 15 dinars pour un kilo de citrons. A cela s'ajoutent des pénuries partielles d'huile et de café.

La mauvaise humeur est entretenue par l'attitude des dirigeants politiques auxquels les Algériens reprochent d'aller se faire soigner à l'étranger, alors qu'eux-mêmes ont du mal à obtenir des prises en charge pour les hôpitaux européens. En l'espace de quelques mois, il n'a pas échappé à leur sens critique que le « numéro deux » du parti, M. Messaadia, était allé se faire opérer de la vésicule biliaire en Suisse, que le premier ministre, M. Brahimi, s'est fait soigner les yeux en Union soviétique et, dernièrement, que le président de la République est allé se faire opérer d'une hernie discale en Belgique, alors que l'on pratique maintenant dans les hôpitaux algériens des opérations à cœur ouvert et des greffes de rein.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 86 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

Europe

GRANDE-BRETAGNE : le mariage du prince Andrew

« Totalement surexcitée... »



Ce mercredi 23 juillet, aux environs de midi et demi, une jolie rousse un peu enveloppée et un jeune et fringant lieutenant de vaisseau ont entamé le long chemin de la vie conjugale. Première étape : une « île déserte » de l'archipel des Açores, Cythère atlantique dont l'anticyclone bien connu devrait garantir aux jeunes époux une lune de miel sans nuage.

Miss Sarah Ferguson et le prince Andrew avaient fait, mardi, un dernier petit tour devant les micros et les caméras britanniques pour confirmer à ceux qui pouvaient encore en douter leur immense bonheur. *« Je suis complètement et totalement surexcitée à l'idée d'épouser l'homme qui va m'attendre au pied de l'autel »*, s'est écriée la future princesse, alors que son père, le major Ferguson, s'avoue *« électrisé »*.

Il leur faudra à tous, néanmoins, une bonne dose de flegme pour ne pas mettre à mal l'ordonnancement de la cérémonie, programmée à la minute près. De Buckingham Palace à Westminster, en passant par Clarence House, où la fiancée a connu sa dernière nuit officiellement solitaire, toute la famille, accompagnée de plusieurs milliers de cavaliers, se partage entre six landaux découverts et le carrosse, réservé à la fiancée et à son père.

Le cortège met quinze minutes pour se rendre à l'abbaye de Westminster sous les vivats d'une foule dont les pionniers s'installent avec vingt-quatre heures d'avance pour se réserver les meilleures places.

Dans toute noce, qu'elle soit humble ou prestigieuse, il faut un grincheux. C'est l'hebdomadaire de gauche *New Statesman* qui assume cet emploi en écrivant dans sa dernière édition que la Grande-Bretagne *« a l'air exceptionnellement détraquée »* à l'occasion de ces épousailles princières. Plus perfidement, le très sérieux *Financial Times* place en exergue de son article consacré à l'événement cet aphorisme de Somerset Maugham : *« Un homme se marie pour avoir un foyer, certes, mais aussi pour ne plus être ennuyé par le sexe et toutes ces sortes de choses. »* Il faut néanmoins souhaiter à la nouvelle princesse que son époux fera mentir l'explosive Zsa Zsa Gabor, pour qui *« un homme est incomplet jusqu'à ce qu'il soit marié ; après, il est fini. »*

L. R.

Baisse de rideau sur un festival de cannes...

LONDRES
de notre correspondant

Quelques heures avant un mariage princier qui, retenant l'attention de tout le pays, devait marquer avec éclat la pérennité des traditions, la Chambre des Communes — par une seule voix de majorité — s'est discrètement prononcée tard dans la soirée mardi 22 juillet pour l'abolition de l'une des coutumes les plus notoires du Royaume : le caning dans les écoles, c'est-à-dire l'exécution réglementaire d'une punition à coups de canne. Par 231 voix contre 230, les députés ont adopté un projet de loi visant à interdire toute forme de châtiment corporel dans les établissements scolaires dépendant du système public à partir du mois d'août 1987.

Ce vote, même s'il a été acquis d'extrême justesse par l'opposition, devrait mettre fin à un débat qui durait depuis quatre ans, depuis une décision de la Cour européenne des droits de l'homme condamnant la Grande-Bretagne pour la survivance d'un mode de sanction jugé aussi barbare qu'anachronique. Le caning restait en principe en vigueur dans la plupart des écoles mais était de plus en plus rarement appliqué. L'an dernier le gouvernement de Mme Thatcher, très attaché aux « valeurs » victoriennes en matière d'éducation, avait proposé un curieux compromis qui n'avait fait qu'accentuer la controverse : soit laisser aux autorités locales le soin de choisir ou non l'abolition, soit permettre aux parents d'élèves de demander une exemption ; cette dernière solution avait été considérée comme particulièrement inique.

Cette fois le gouvernement et le Parti conservateur ont laissé les députés de la majorité libres de voter *« selon leur conscience »*. Mais le minitre de l'éducation a fait savoir que *« de l'avis de nombreux pédagogues les punitions corporelles demeuraient un instrument valable de discipline »*. Plusieurs partisans résolus du caning ont déclaré qu'il s'agissait d'une *« dissuasion nécessaire »* et que sa suppression donnerait le *« signal d'un relâchement accru »*. Trente-cinq députés conservateurs, y compris huit membres du gouvernement, ont voté avec l'opposition ; parmi eux, comble d'ironie, l'un des *whips* (littéralement « fouet ») chargé de faire respecter la discipline de parti au Parlement.

Il y a fort à parier que plus tard, dans leurs leçons d'histoire, les écoliers britanniques retiendront davantage la date du 22 juillet 1986 que celle du 23 juillet, jour du mariage du prince Andrew.

FRANCIS CORNU.

ESPAGNE : le discours d'investiture

« Nous ne négocierons pas avec les assassins de l'ETA »

déclare M. Felipe Gonzalez

MADRID
de notre correspondant

Stabilité et continuité : tels ont été les deux maîtres mots du discours d'investiture qu'a prononcé devant le Congrès des députés, le mardi 22 juillet durant une heure et demie, M. Felipe Gonzalez, président du gouvernement sortant. M. Gonzalez devait être investi ce mercredi avec les seules voix des socialistes, qui ont obtenu la majorité absolue des sièges aux élections législatives du 22 juin.

Dans un pays encore secoué par la récente vague d'attentats de l'ETA militaire, M. Gonzalez ne pouvait commencer son intervention sans aborder le thème du terrorisme. Il a réaffirmé le bien-fondé de la politique suivie jusqu'ici par les socialistes, affirmant que *« des progrès ont été réalisés dans le démantèlement de l'ETA »*, et appelant à un consensus entre toutes les forces politiques. Il a répété que les *« mesures politiques »* envisagées par son gouvernement, telle la *« réinsertion sociale »* des terroristes repentis, *« n'incluront en aucun cas la négociation avec ce groupe d'assassins »*.

Une fois ce tribut rendu à la sanglante actualité espagnole, M. Gonzalez a consacré l'essentiel de son intervention à l'économie et à l'intégration européenne. Dans ce domaine également, la continuité est de mise. *« L'assainissement réalisé durant ces dernières années ne sera pas jeté par dessus bord »*, a souligné M. Gonzalez, pour qui *« la condition essentielle d'une relance soutenue de notre économie reste le maintien des équilibres de base »*.

Le président du gouvernement a affirmé qu'il entendait mettre dorénavant l'accent sur la lutte contre l'inflation (6 % en 1985), qu'il entend ramener en deux ans *« à un niveau européen »*, et contre le déficit du budget (6 % du PIB en 1985). A cet égard, M. Gonzalez a promis de diminuer les subventions aux entreprises publiques en difficulté, afin de *« réduire l'interventionnisme »*, indiquant par ailleurs que les salaires ne devront pas croître plus vite que l'inflation.

Selon M. Gonzalez, cette stratégie est la seule susceptible de relancer l'investissement privé, à un moment où le défi de l'intégration européenne oblige l'Espagne a moderniser rapidement son appareil productif. A ce propos, M. Gonzalez a annoncé que son gouvernement *« se retrouvera aux premiers rangs »* de ceux qui souhaitent avancer sur la voie de l'intégration politique et économique de la Communauté. Il a précisé toutefois que, pour un pays moyennement développé comme le sien, l'instauration d'un marché unique européen devait aller de pair avec une politique permettant la *« convergence progressive »* des situations économiques des pays membres.

En diplomatie également, la consolidation des acquis a constitué l'axe du discours de M. Gonzalez. *« Nous abordons cette nouvelle législature après avoir éclairci, avec l'adhésion à la Communauté et le référendum sur l'OTAN, les bases de notre politique extérieure »*, a affirmé M. Gonzalez. Il a répété que l'Espagne ne ferait pas partie de la structure militaire intégrée de l'OTAN, mais qu'elle participerait à *« toutes les autres instances de l'alliance »*. Il a par ailleurs annoncé que, durant cette législature, l'Espagne espérait s'intégrer à l'UEO (Union de l'Europe occidentale) et qu'elle *« avancerait de manière positive »* sur la voie de la ratification du traité de non-prolifération nucléaire.

M. Gonzalez a conclu son intervention en soulignant que son parti devait éviter deux dangers, *« celui de s'accrocher au passé et celui de brûler dans les étapes dans la transformation du présent »*. Deux écueils que, à ses yeux, seuls les socialistes semblent à même d'éviter aujourd'hui en Espagne : tel semble être en tout cas, ainsi qu'il l'a rappelé, l'avis de la majorité des électeurs.

THIERRY MALINIAK.

Diplomatie

M. Oreja a évoqué avec MM. Chirac et Raimond les projets du Conseil de l'Europe

M. Marcelino Oreja, secrétaire général du Conseil de l'Europe, a été reçu, le mardi 22 juillet, par M. Jean-Bernard Raimond au Quai d'Orsay, puis par M. Jacques Chirac à l'hôtel Matignon. Avec le premier ministre, il a notamment évoqué l'intensification de la coopération intergouvernementale dans la lutte contre le terrorisme, qui doit faire l'objet d'une conférence ministérielle des vingt et un Etats membres, en novembre prochain à Strasbourg. *« J'attends beaucoup de l'engagement de la France dans la lutte contre le terrorisme »*, a déclaré M. Oreja après son entretien avec M. Chirac. Il s'est également montré *« réconforté »* à propos de la participation de la France à la construction du nouveau palais des droits de l'homme.

M. Oreja a, par ailleurs, entretenu ses interlocuteurs du projet de conférence, organisée à Vienne par le Conseil de l'Europe, à la fin de l'année, et destinée à harmoniser les différentes politiques européennes en matière de médias, en particulier de télévision par satellite.

Enfin, il a abordé avec M. Raimond la préparation de la prochaine session du comité des ministres des affaires étrangères des vingt et un, qui se tiendra à Strasbourg les 19 et 20 novembre.

● **Examen cardiologique pour M. Perez de Cuellar.** — Le secrétaire général de l'ONU doit subir, mercredi 23 et jeudi 24 juillet, à New-York, une série d'examens du cœur. Il vient d'annuler une visite de dix jours dans différents pays d'Afrique. M. Perez de Cuellar, dont le mandat expire à la fin de l'année, n'a pas encore indiqué s'il en briguerait un second. — *(AFP.)*

Asie

JAPON

M. Nakasone a formé son cinquième gouvernement

Tokyo *(AFP)*. — M. Yasuhiro Nakasone a formé, le mardi 22 juillet, son cinquième cabinet après le triomphe de son Parti libéral-démocrate (PLD) aux élections du 6 juillet. M. Nakasone, soixante-huit ans, avait auparavant été réélu premier ministre par les deux chambres du Parlement, par 304 voix sur 502 (*le Monde* du 23 juillet).

Le nouveau ministre des affaires étrangères est M. Tadashi Kuranari, soixante-sept ans, ancien directeur de l'Agence de planification économique qui remplace M. Shintaro Abe, soixante-deux ans. Les finances sont attribuées à M. Kiichi Miyazawa, soixante-six ans, ancien ministre des affaires étrangères. Il succède à M. Takeshita, soixante-deux ans. MM. Takeshita et Abe, les deux principaux rivaux de M. Nakasone au sein de son parti, sont promus à la direction du PLD.

Le ministère du commerce international et de l'industrie (MITI) va à M. Hajime Tamura, soixante-deux ans, un ancien ministre des transports en remplacement de M. Michio Watanabe qui quitte le gouvernement.

Les partisans de M. Nakasone passent de quatre à cinq dans la nouvelle équipe qui comprend vingt-deux ministres au lieu de vingt-et-un sortants. La fraction de M. Takeshita voit porter de six à huit ses portefeuilles, dont un nouveau poste de vice-premier ministre pour M. Shin Kanemaru, soixante et onze ans.

Le cabinet comprend vingt nouveaux ministres, la plupart ayant occupé des postes dans des gouvernements antérieurs. A part M. Nakasone, seul son puissant chef de cabinet Masaharu Gotoda, soixante et onze ans, appartenait à l'équipe formée en décembre dernier.

Voici les principaux membres du nouveau cabinet :

Premier ministre, M. Yasuhiro Nakasone ; *vice-premier ministre*, M. Shin Kanemaru ; *justice*, M. Kaname Endo ; *affaires étrangères*, M. Tadashi Kuranari ; *finances*, M. Kiichi Miyazawa ; *éducation*, M. Masayuki Fujio ; *santé publique*, M. Juro Saito ; *agriculture, forêts et pêcheries*, M. Mutsuki Kato ; *commerce extérieur et industrie*, M. Hajime Tamura ; *transports*, M. Ryutaro Hashimoto ; *postes et télécommunications*, M. Shunjiro Karasawa ; *travail*, M. Takushi Hirai ; *construction*, M. Kosei Amano ; *intérieur*, M. Nobuyuki Hanashi.

CHINE

Le correspondant du « New York Times » expulsé

Pékin. — Le correspondant du *New York Times*, M. John Burns, détenu depuis jeudi dernier par les autorités chinoises sous l'accusation d'espionnage, a été expulsé ce mercredi 23 juillet, a annoncé l'agence de presse Chine nouvelle. L'intéressé a qualifié cette mesure d' *« absurdité »*. La décision d'expulser M. Burns, quarante-et-un ans, de nationalité britannique, a été prise mardi *« à la suite d'une enquête de plusieurs jours »*. Selon un responsable cité par Chine nouvelle, M. Burns s'est livré à des activités incompatibles avec son statut de journaliste en se rendant sciemment dans des zones interdites aux étrangers à la fin du mois de juin, violant ainsi *« la loi régissant l'entrée des étrangers en République populaire de Chine et leur sortie du territoire »*. La dépêche de l'agence ne mentionne toutefois pas les *« activités de renseignement »* qui avaient justifié officiellement l'arrestation du journaliste.

En poste à Pékin depuis 1984, M. Burns avait été arrêté dans l'aéroport de la capitale alors qu'il s'apprêtait, en compagnie de son épouse et de ses deux enfants, à quitter la Chine pour prendre un congé à Hongkong. Son arrestation avait pour origine une excursion à moto qu'il avait effectuée récemment dans le Shanxi (nord-ouest du pays), région interdite aux étrangers. Le directeur du *New York Times*, M. Abe Rosenthal, s'était entretenu mardi à Pékin avec des officiels chinois. — *(AFP.)*

Amériques

ÉTATS-UNIS : face à la montée des « hispaniques »

Faut-il (enfin) faire de l'anglais la langue officielle ?

Faut-il faire de l'anglais la langue officielle des États-Unis ? Cela n'est pas une plaisanterie. La langue des passagers du *Mayflower*, qui débarquèrent au début du dix-septième siècle sur la côte est de l'Amérique, n'a pas encore ce statut. C'est bien ce qui agace — le mot est faible — un nombre croissant d'anglophones, inquiets de l'arrivée en masse, depuis une quinzaine d'années, de nouveaux immigrants asiatiques et hispaniques.

Les partisans de l'*English first*, soucieux de maintenir ce qu'ils considèrent comme un élément indispensable de l'unité nationale, ne restent pas inactifs. Ils s'organisent. Ils ont créé une association, US English, qui compterait quelque deux cent mille membres. Son président, M. Hayakawa, est, curieusement, un fils d'émigrés japonais né au Canada.

Sous l'impulsion de US English, des campagnes de signatures sont en cours dans plusieurs Etats américains en vue de soumettre à un référendum populaire la question de la reconnaissance de l'anglais comme langue officielle dans les législations locales. A ce jour, une telle disposition n'existe que dans six Etats. En Californie, plus d'un million de signatures ont été ainsi recueillies, ce qui est suffisant pour que les électeurs aient à se prononcer à ce sujet le 4 novembre prochain, à l'occasion du renouvellement de la Chambre des représentants.

Le texte qui sera soumis au vote demande que soient prises *« toutes les mesures pour assurer que le rôle de l'anglais, en tant que langage commun de l'Etat de Californie, soit préservé et renforcé »*. Il insiste pour que ne soit votée *« aucune loi qui diminuerait ou ignorerait le rôle de l'anglais »*, dont il est fortement souligné qu'il est le *« langage commun »* de tous les citoyens. En Floride, une tentative similaire est en cours. US English s'efforce de sensibiliser l'opinion dans une douzaine d'autres Etats. En revanche, le projet, agité aussi par cette organisation, d'un amendement constitutionnel officialisant la langue d'Hemingway et de Saul Bellow semble en panne.

Selon le recensement de 1980, environ vingt-six millions de citoyens américains, soit à peu près un sur dix, n'indiquaient pas l'anglais comme première langue d'usage. La moitié d'entre eux appartenaient à la communauté linguistique hispanique. Or les Américains anglophones ont le sentiment que les Latino-Américains refusent l'assimilation, en particulier linguistique. Des études ont, en tout cas, montré que chez eux l'apprentissage de l'anglais n'entraîne pas, comme dans d'autres communautés, l'oubli ou l'abandon à terme de la langue maternelle.

L'accroissement, ces dernières années, de l'immigration en provenance de divers pays d'Amérique latine et d'Asie augmente les craintes de ceux qui, aux Etats-Unis, redoutent de ce fait une désintégration sociale. Les chiffres sont, il est vrai, impressionnants. La population hispanique a doublé en quinze ans, passant de 9 millions d'habitants en 1970 à 18 millions aujourd'hui. Dans le même temps, les Asiatiques, qui étaient 1,5 million en 1970, ont vu leur nombre tripler. De 1960 à 1979, un visa sur quatre a été accordé à un Asiatique.

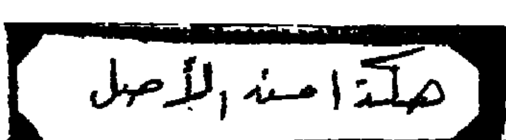
« Pas de cacophonie ! »

Par certains côtés, les craintes que suscite cette nouvelle immigration dans la communauté blanche anglophone rappellent les frayeurs qu'inspiraient en leur temps les nouveaux arrivants venus d'Irlande. On souhaitait alors se prémunir contre les virus du catholicisme et de l'anarchie. On met en garde aujourd'hui contre le risque de « tiers-mondisation » de certaines villes américaines et contre le coût de l'aide sociale apportée à cette population, généralement démunie à son arrivée. *« Ils ne parlent pas l'anglais. Il faudra que l'aide sociale les prenne en charge dès qu'ils seront sortis de l'avion. Qui paiera ? C'est nous. »* Ces propos d'un sénateur américain sont significatifs d'un état d'esprit qui se répand et que les représentants des communautés hispaniques et asiatiques dénoncent comme une manifestation de xénophobie et de racisme.

Ce mouvement d'opinion se traduit par des attaques de plus en plus fréquentes contre l'éducation bilingue. Celle-ci, déjà pratiquée auparavant, a été légalisée par un arrêt de la Cour suprême en 1974. Quatre-vingts langues sont ainsi enseignées, aux côtés de l'anglais, dans les districts scolaires où 5 % au moins des effectifs appartiennent à une communauté ethnique non anglophone. L'actuel gouvernement, hostile au développement de ce système, n'a pratiquement pas augmenté les crédits depuis 1980. En septembre 1985, le secrétaire à l'éducation, M. Bennett, a publiquement déclaré que l'éducation bilingue était un *« échec »*, et il s'est fait l'avocat ardent de *« l'immersion »* totale des nouveaux immigrants dans un bain d'anglais.

« En tant que citoyens, nous avons besoin d'un langage commun », estime M. Bennett, qui ajoute : *« Ce langage commun, aux Etats-Unis, c'est l'anglais. Notre histoire commune est écrite en anglais. Nos ancêtres communs, à travers les âges, se sont adressés à nous en anglais. »* Un tel dédain pour les minorités ethniques n'est pas propre aux hommes politiques républicains. L'un des plus farouches adversaires du bilinguisme est un démocrate, M. Richard Lamm, gouverneur du Colorado, un Etat où la communauté hispanique est en forte expansion. Le gouverneur Lamm a l'habitude de résumer en ces termes sa position : *« Nous pouvons fermer les yeux sur la couleur, mais nous ne pouvons pas nous boucher les oreilles. Notre pays doit ressembler à un arc-en-ciel, mais il ne doit pas tolérer la cacophonie. »*

MANUEL LUCBERT.



Asie

M. Nakasone a formé son cinquième gouvernem

Amériques

... faire de l'anglais la langue officielle ?

La nouvelle politique du logement

M. Méhaignerie ménage aussi les locataires

La navigation de M. Pierre Méhaignerie ressemble de plus en plus à une remontée contre le vent : il tire des bords. Après avoir viré vers les propriétaires les jours précédents, il est revenu vers les locataires le mercredi 23 juillet à l'Assemblée nationale, avec le soutien des vents de la gauche, lors de la fin de la discussion de la partie de son projet de loi sur le logement concernant les rapports entre bailleurs et locataires.

Le ministre de l'équipement et du logement a refusé toutes les aggravations souhaitées par certains des membres de sa majorité des conditions de libérations progressives des loyers encore soumis à la loi de 1948. Sa défense de la partie de son texte octroyant aux offices d'HLM la liberté de fixer leurs loyers lui fut facilitée par les contradictions des députés de gauche, qui, tout en défendant les locataires, ne pouvaient oublier qu'ils sont aussi, bien souvent, gestionnaires des offices d'HLM — et donc, d'une certaine manière... propriétaires.

Centrisme oblige, M. Pierre Méhaignerie sait écouter la gauche, et convaincre une partie de la majorité d'avoir le même esprit d'ouverture que lui. Ainsi pour la réévaluation des loyers des baux, souscrits sous l'empire de la loi Quilliot, au cours de la période transitoire. Son projet prévoyait que si le locataire n'était pas d'accord avec l'augmentation proposée par le propriétaire, le bail était résilié de plein droit si l'on ne demandait pas à la justice de trancher. M. Méhaignerie s'est montré sensible à l'argumentation de **M. Guy Malandain** (PS, Yvelines), sur la nécessité de renverser la charge de la preuve. *« Puisque le propriétaire est le demandeur, il est normal que ce soit lui qui ait la charge de la preuve »* a reconnu le ministre ; donc, si la justice n'est pas saisie, le bail sera reconduit *« de plein droit, aux conditions antérieures »*. De même le ministre a laissé l'Assemblée accepter la proposition socialiste qu'il ne soit plus tenu compte, pour la fixation du nouveau loyer, de ceux des logements nouvellement loués dans le voisinage, puisque ce texte libère complètement la fixation de ceux-ci et qu'il pourrait donc y avoir *« dérive inflationniste »*, dit M. **Jacques Guyard** (PS, Essonne).

La « mise aux normes »

D'elle-même la majorité a adouci aussi le projet initial. C'est à la demande de **M. André Fanton** (RPR, Calvados), rapporteur pour avis de la commission des lois, qu'il ne pourra être donné congé à des locataires de plus de soixante-dix ans ayant des ressources inférieures à une fois et demi le SMIC. De même, le droit de préemption, en cas de vente, continuera à jouer pendant la période transitoire, malgré les critiques de **M. Alain Lamassoure** (UDF, Pyrénées-Atlantiques). La majorité a également résisté au Front national, et à **M. Georges Mesmin** (UDF, Paris) qui demandaient la suppression de cette période transitoire, alors que M. Fanton a fait adopter un dispositif qui l'allonge dans certains cas et la raccourcit dans d'autres : cette période durera jusqu'au 31 décembre 1995 dans les communes de plus de 1 million d'habitants et jusqu'au 31 décembre 1991 dans les autres.

La gauche n'est pas entendue, en revanche, lorsqu'elle demande que les pouvoirs de la commission de conciliation aillent au-delà d'une intervention sur la fixation des loyers pendant la période transitoire.

Mettre fin progressivement à la « loi de 1948 » qui permet à certains locataires de profiter, comme tout le monde le dit, *« de rentes de situation »*, cela, de la gauche à la droite, on le juge indispensable. Mais **M. Bernard Deschamps** (PC, Gard) pense que cela aurait dû se faire après une concertation avec les locataires ; il s'oppose donc au dispositif prévu par le gouvernement. M. Malandain, en revanche, le juge acceptable dans ses grandes lignes, mais il affirme que si les locataires qui en profitent sont eux, *« protégés »* c'est parce que ce sont *« des électeurs du maire de Paris »*.

Une difficulté subsiste toutefois. Les socialistes ne sont pas entendus quand ils demandent que les logements concernés soient *« mis aux normes »* avant de pouvoir ne plus être régis par cette loi de 1948. Le projet de loi — et la majorité en est d'accord — prévoit qu'ils puissent être loués selon la nouvelle législation sans être *« aux normes »* si le locataire en est d'accord. Celui-ci doit quand même pouvoir demander, y compris devant les tribunaux, cette mise aux normes. Mais quand ? — M. Fanton pensait que cela ne pouvait être que lors de la signature du bail. Le ministre estime que cela permettrait aux propriétaires de choisir un locataire conciliant. Il convainc, non sans mal, sa majorité de laisser au locataire un délai de un an après la signature du bail pour demander la mise aux normes ; mais il finit par reconnaître, comme le demandait M. Mesmin, qu'alors le juge doit pouvoir aussi imposer une modification du loyer.

Ces fameuses normes, annonce M. Méhaignerie, seront d'ailleurs allégées. Le ministre précise que les logements de la catégorie IV (les moins confortables), continueront d'être régis par la loi de 1948 tant qu'ils ne seront pas mis aux normes. Mais pour les autres, les baux de cette loi ne seront plus transmissibles aux enfants du locataire ou à toute personne à sa charge. C'est par cette disposition que la loi de 1948 disparaîtra peu à peu. La « sortie » de cette loi pourra même être immédiate non seulement pour les logements de la catégorie II B, mais aussi pour ceux de la catégorie II C, alors que le gouvernement ne le prévoyait pour ceux-ci que dans trois ans. Cela se fera par un bail de huit ans et non de quatre ans renouvelable comme prévu dans le projet.

Les locataires de plus de soixante-cinq ans ou dont les ressources sont faibles ne pourront pas voir leurs baux modifiés. **M. Ladislas Poniatowski** (UDF, Eure) aurait aimé qu'un plafond de ressources soit aussi fixé pour les locataires âgés à protéger : *« Sur quelque 700 000 logements relevant de la loi de 1948, seuls moins de 10 000 en seront, peut-être, sortis »*, fait-il remarquer. M. Méhaignerie préfère réfléchir à ce problème d'ici à la discussion au Sénat et laisser les décrets d'application tenir compte de tous les paramètres. Il est suivi par la majorité, qui accepte quand même un amendement socialiste ajoutant les handicapés aux locataires protégés.

Augmentations limitées

La législation des HLM est elle aussi profondément modifiée par ce projet. D'abord la liberté de fixer les augmentations de loyer — jusqu'alors de la compétence du gouvernement — est donnée aux organismes HLM. Ensuite il était prévu que les locataires ayant dépassé le plafond de revenus auxquels est déjà imposé un « surloyer », devraient bénéficier de baux identiques à celui des logements privés, cette possibilité étant même ouverte aux offices pour tous leurs locataires. Le PC s'oppose à ces nouvelles dispositions *« qui vont tuer le logement social »*. Le PS, dont certains membres sont réticents sur l'importance des « surloyers » accepte la liberté dans la fixation des loyers, mais pas le reste. M. Jean Tiberi (RPR, Paris), responsable du logement à la mairie de Paris, conseille lui-même au ministre de renoncer à son idée de bail classique dans les HLM.

M. Méhaignerie le veut bien, mais pour le reste il n'accepte pas les critiques de la gauche. Aux communistes il fait remarquer que certains d'entre eux, dirigeants d'office, sont venus lui demander des augmentations de loyer plus fortes que prévu. Le ministre s'élève surtout contre une « campagne », dont il rend la gauche responsable, présentant son projet comme devant entraîner une augmentation des loyers de 20 %. Aussi il obtient, malgré le vœu initial de la commission de la production, que le préfet puisse demander une deuxième délibération lorsque les dirigeants des offices décideront une augmentation trop forte des loyers. Il annonce qu'il n'acceptera pas des augmentations supérieures à un ou deux points de l'indice des prix à la construction. Il se dit même prêt à revenir sur cette liberté de fixer les augmentations, demandées par toutes les associations d'HLM, s'il y a des *« abus »* et si la « campagne » contre le gouvernement continue.

Les socialistes s'étonnent de cette liberté *« sous contrôle »* alors que, selon M. Robert Chapuis (PS, Ardèche), le ministre *« refuse tout contrôle des propriétaires privés »*.

M. Jacques Badet (PS, Loire), lui-même responsable national d'organisation d'HLM, ne comprend pas que le ministre après avoir annoncé la liberté, *« annonce maintenant un nouveau blocage des loyers »*. Il explique : *« Pour équilibrer la situation financière, il faudrait que nous augmentions les loyers de huit points de plus que l'inflation. Nous voulons bien être sages, mais il faut alors que l'Etat fasse aussi un effort financier. »* M. Méhaignerie lui répond que c'est bien le cas, puisqu'il laissera aux offices le produit intégral de la vente de certains de leurs logements, facilitée par ce projet, alors qu'ils ont été construits avec l'aide de l'Etat...

Au moins dans le cas des HLM, le ministre du logement a pu se présenter en défenseur des locataires face à des gestionnaires, qui souvent se situent à gauche, et qu'il soupçonne de vouloir abuser de la liberté qu'il leur octroie. Le même soupçon épargnerait-il les propriétaires privés ?

THIERRY BRÉHIER.

Le PCF estime que la droite et le PS se livrent à des « spectacles lamentables »

A l'issue de sa réunion hebdomadaire, le bureau politique du Parti communiste a publié, le mardi 22 juillet, un communiqué consacré aux *« derniers développements de la situation du pays »*. Après avoir dénoncé *« une politique qui frappe de plein fouet le monde du travail et l'intérêt national »* et s'être félicité que *« des travailleurs engagent l'action dans de nombreuses entreprises publiques et privées »* pour la combattre, le PCF remarque, une nouvelle fois, que *« la vie politique française est caractérisée par la poursuite des efforts visant à instaurer dans notre pays une alternance entre la droite et le Parti socialiste destinée*, poursuit le communiqué, *à assurer en France la pérénité du système capitaliste »*.

« Alors que la droite et le PS ne négligent aucune occasion de rompre des lances devant les projecteurs, note le bureau politique, *tout débat de fond avec les communistes qui pourrait sérieusement mettre en cause la politique du pouvoir est écarté. »* A cet égard, le PCF revient sur le droit de réponse télévisé de l'opposition au cours duquel M. André Lajoinie s'était bâillonné (*le Monde* du 19 juillet) et estime que *« la préparation des élections législatives partielles en Haute-Garonne fait l'objet d'un flot de commentaire dont le but est de réduire le choix des électrices et des électeurs entre la liste de la droite et celle du PS, alors que les communistes de ce département s'engagent pleinement dans la bataille avec la volonté de rassembler (...) et d'assurer l'élection d'un député communistes »*. M. René Piquet, membre du bureau politique chargé de l'aide à la promotion des militants et président du groupe des élus communiste français à l'Assemblée européenne, conduira, comme en mars dernier, la liste du PCF.

Le bureau politique estime que *« ce refus systématique d'un véritable débat pluraliste »*, refus dont, selon lui, le PS a déjà été l'initiateur lors des élections européennes de 1984 et des législatives de 1986, *« doit alerter les démocrates et les travailleurs »*. Prenant l'exemple récent des déclarations sur les dénationalisations, il affirme que la droite et le PS donnent *« des allures de guerre sans merci à des spectacles lamentables que les intéressés considèrent terminés quelques jours après »*.

● **PRÉCISION.** — Contrairement à ce que nous indiquions dans nos éditions datées du 18 juillet à l'occasion du voyage de M. François Mitterrand à Bouzeron (Saône-et-Loire), M. François Gayet n'est pas démissionnaire du Mouvement des radicaux de gauche, mais seulement du secrétariat national de ce mouvement. Maire de Saint-Leu-la-Forêt et conseiller général du Val-d'Oise, M. Gayet a quitté cette instance en raison, dit-il, de son désaccord *« avec les ambiguïtés de la stratégie politique du président Doubin et de ses méthodes de direction du Parti »*.

Les « victimes » de l'alternance

(Suite de la première page.)

Yvette Roudy apprend... le crawl. Beaucoup d'autres, dès leur départ, ont fait une razzia dans les librairies. *Le Parfum*, de Patrick Süsskind, fait un malheur dans leurs rangs, à commencer par Laurent Fabius.

Mais ne nous y trompons pas. Jean Le Garrec n'a peut-être conservé de ses cinq ans de cabinet que *« certains dossiers que je connais un peu, et le privilège de me faire appeler M. le ministre par les huissiers de l'Assemblée »*. Henri Nallet, après avoir lâché les leviers du lourd appareillage ministériel, se flatte d'avoir retrouvé l'échelle artisanale *« avec mon atelier, ma caisse à outils et mes deux arpètes »*. Laurent Fabius peut bien proclamer que *« tout ce qui est vie ordinaire me plaît »*, avant d'ajouter, dans un remords d'honnêteté : *« Evidemment, si j'étais complètement déjeté, ça serait pénible. »*

« Laisser les choses reposer un peu »

Mais tous n'ont pas quitté avec une égale désinvolture les attributs du pouvoir. Ainsi, l'association Allons z'idées a eu pour première idée d'offrir à son fondateur, Jack Lang, une voiture et un chauffeur. C'est également Allons z'idées qui loue à la MRIFEN, une mutuelle d'instituteurs, les bureaux où Jack Lang a trouvé refuge, à deux pas des Champs-Elysées.

Une providence, ces associations, pour les quelques ministres qui ont souhaité garder un pied-à-terre. A commencer par Laurent Fabius, qui est hébergé dans 160 mètres carrés boulevard Raspail par l'association Solidarité moderne, créée quelques mois avant le 16 mars et présidée par M. Jean Duramé, président du Crédit industriel de Normandie. Association financée par les cotisations — 200 F par an — et les dons de ses quelque cent cinquante membres, cadres ou dirigeants d'entreprises pour la plupart.

Georgina Dufoix, elle, habite boulevard Saint-Germain, au siège de deux associations en voie de création, sur lesquelles l'ancien ministre des affaires sociales, reste discrète, l'une pour aider les parents de drogués, l'autre pour établir des liens entre la France et les pays d'origine de l'immigration. Quant à Henri Nallet, ses fonctions de président du Conseil mondial de l'alimentation lui ont valu de conserver deux petites pièces appartenant au ministère de l'agriculture, mais *« je ne m'y rends que pour recevoir des ministres étrangers. J'aurais trop peur que ce soit une façon infantile d'entretenir un statut d'ancien ministre »*. Pour sa part, Pierre Bérégovoy a déjà quitté les locaux dans lesquels, au lendemain du 16 mars, il a entreposé quelques semaines ses dossiers d'ancien ministre.

Ces avatars immobiliers ou routiers ne sont pas l'aspect le plus douloureux du métier d'ex. Le métro, quoi qu'on en dise, s'apprend plus facilement que le silence. Pour une Georgina Dufoix qui affirme que *« le vrai pouvoir, c'est donner la vie, ce n'est pas gouverner un pays »*, pour un Jean Laurain, ancien secrétaire d'Etat aux anciens combattants, qui a du mal à discerner une *« différence de nature »* entre le métier de ministre et celui de député, combien de frustrés du projet de loi, de sevrés de la conférence de presse, d'orphelins de l'arbitrage ! Laurent Fabius, qui a déjà reçu trois fois son ex-gouvernement au grand complet — à l'exception du démissionnaire d'avril 1985, Michel Rocard — pour un petit déjeuner à l'Hôtel Lutetia, les a prévenus : *« Quand on a beaucoup occupé l'actualité, il faut laisser les choses reposer un peu. »* Sage parole !

Tous les anciens se sont trouvés devant le dilemme : marquer son successeur, ou le laisser jouir d'un état de grâce, même éphémère ? Multiplier les conférences de presse, au risque de devoir s'humilier à rameuter les journalistes, ou se murer dans un digne silence ? *« Trop parler de son ancien domaine décrédibilise le discours aux yeux de l'opinion »*, estime un député socialiste. *« Les gens se disent : Celui-là, il défend son pré carré ! »*.

Autant de placets qu'avant

La juste ligne de conduite est délicate à trouver. Et toute la palette des attitudes s'est déployée. *« Quand on est ancien ministre, on sait dans quelles conditions l'autre travaille »*, reconnaît Henri Nallet, qui ajoute : *« Cela ne veut pas dire que l'on soit complice. »*

A l'autre bout de l'échiquier, Jack Lang continue de hanter les lieux où souffle l'esprit avec le même talent d'omniprésence, le même époustouflant brio qu'hier. A jeter un œil sur son agenda, qui s'apercevrait qu'il n'est plus ministre ? Entre une remise de ruban des Arts et Lettres à Alain Delon et une présence remarquée aux obsèques de Coluche, il est partout : à Venise où il fait partie du jury de la Biennale des plasticiens — qui couronne, le monde est petit, le Buren des colonnes ; — un saut d'avion privé, et il est à Munich, invité par le ministère bavarois de la culture ; puis le revoilà, à Santander, pour une université d'été, à la demande du vice-président du gouvernement espagnol ; et encore, à Lisbonne, convié par le président de la République soi-même, Mario Soarès, pour un symposium sur « la culture et la démocratie ». Tout cela sans préjudice d'une consultation en Suisse sur le prix du livre, et d'un tour de France qui devrait l'occuper tout l'été.

« On me remet des placets, autant sinon davantage qu'avant », plaide l'intéressé, qui proteste bien fort : *« Je n'ai pas envie d'être pendu aux basques de ceux qui ont la charge du secteur ! »* François Léotard sera content de l'apprendre ! A la rentrée, toutefois, il va reprendre un cours de droit à l'université de Nanterre, où « quelques amis » lui ont obtenu un poste. Et il se promet, dans les mois qui viennent, de s'intéresser aux « préretraités ».

De vraies vacances !

Entre ces deux extrêmes donc, on trouve tout. Depuis Jean-Marie Bockel, qui souhaite *« apprendre à se taire tout en restant présent, pour rester dans le coup »*, jusqu'à Michel Delebarre, répétant à l'envi qu'il faut *« accepter de faire un travail de bénédictin »*. L'ancien ministre du travail, s'il a poussé le renoncement monacal jusqu'à *« s'inscrire volontairement à la commission des lois et pas à la commission des affaires sociales »*, a néanmoins cédé au démon lors du débat sur l'autorisation administrative de licenciement, où on l'a vu s'opposer à Philippe Séguin.

Jean Le Garrec, incontestablement parmi les parlementaires les plus assidus des « ex », se fait un devoir d'assister à *« ces séances de nuit où « vous moulinez de l'amendement »*. Quant à Pierre Bérégovoy, il se défend vigoureusement de « marquer » ses successeurs avec acharnement : *« Oui, c'est vrai, j'ai rédigé un communiqué au moment de la dévaluation. Ensuite, nous avons tenu une conférence de presse avec Michel Delebarre, j'ai fait deux « Parlons vrai » sur Europe 1. Mais c'est vraiment tout ! »* Il faut bien, en tout cas, s'offrir quelques compensations : les séances de commission où l'on peut *« faire danser les nouveaux*, dit Jean Auroux, *pas un d'entre nous ne se priverait de cette gâterie ! »*.

Au prix de ces petites frustrations intimes, la réinsertion du « club des ex » s'est déroulée sans heurt au sein du groupe socialiste de l'Assemblée. L'autorité inflexible de Pierre Joxe est acceptée par tous, et quand le terrible président du groupe lâche à Yvette Roudy un grinçant : *« Si tu avais été là au début de la réunion, tu saurais de quoi on a parlé »*, nul ne s'offusque. L'allure de « néo-conseil des ministres » des toutes premières réunions du groupe s'est estompée. La fameuse réunion dite de « l'après-Tchernobyl », où les « ex » s'étaient entre-interpellés comme si le sort du pays était encore suspendu à leurs paroles, n'a pas été imitée. Il est vrai que les petites équipes, survivances de leurs cabinets, que certains avaient gardées autour d'eux au cours des premières semaines, se sont égaillées. Les anciens collaborateurs se sont tous recasés.

« Les premiers temps, raconte un député, *à les entendre parler, on sentait bien qu'il y avait quelqu'un derrière pour préparer leurs notes. »* C'est fini. On se voit encore, à déjeuner ou le week-end, mais guère plus. Certains, avec des précautions de conspirateurs, rencontrent dans les arrière-salles quelques hauts fonctionnaires de leurs administrations, mais pas de quoi hurler au *shadow-cabinet*.

Heureux effet de l'alternance, en revanche, leurs anciens interlocuteurs « socio-professionnels » ont gardé le contact avec eux. *« Avant 1981*, dit Jean Auroux, *c'est nous qui les sollicitions. Aujourd'hui, ce sont eux. »* Responsables de groupements de toutes sortes, de syndicats professionnels, en restant en relation avec l'opposition d'aujourd'hui, préparent la future alternance.

Avec certains des nombreux patrons côtoyés au ministère de l'industrie et qu'elle continue de rencontrer de cocktail en cocktail, Edith Cresson a conservé des liens tellement affectueux que plusieurs d'entre eux ont déjà confié à cette ambassadrice de charme de délicates « missions » à l'étranger. Il s'agirait essentiellement, croit-on comprendre, de recouvrement de créances pour le compte d'industriels français. De son courrier du matin, Edith Cresson exhume aussi la lettre d'un patron de PME qui souhaite impérativement sa présence à l'inauguration d'une usine.

Ces multiples occupations ne vont pas empêcher la quasi-totalité des anciens ministres de s'octroyer, *« pour la première fois depuis cinq ans, de vraies vacances »*. Et l'inépuisable Thomas Fabius, quand ses parents lui demanderont ce qu'est un député, pourra continuer à répondre : *« Un député, c'est quand on voit plus souvent ses enfants. »*

DANIEL SCHNEIDERMANN.

Rapatriés

M. Santini révoque le président de l'ONASEC

Le secrétaire d'Etat aux rapatriés, M. André Santini, vient de révoquer M. Georges Morin, le président de l'Office national à l'action sociale, éducative et culturelle pour les rapatriés (ONASEC), dont la gestion par les socialistes avait été critiquée dans un rapport de l'inspection générale de l'administration (*le Monde* du 5 juillet). Le décret mettant fin aux fonctions de M. Morin, ancien directeur de cabinet de M. Louis Mermaz à la présidence de l'Assemblée nationale, a été publié au *Journal officiel* du 22 juillet.

Commentant cette décision, M. Morin a déclaré : *« Malgré les multiples pressions dont j'ai été l'objet, je n'ai pas accepté de démissionner de mes fonctions tant que le moindre soupçon pouvait entacher mes quinze mois de présidence exercée à titre bénévole. Je prends acte du fait que le secrétaire d'Etat aux rapatriés a lui-même déclaré d'une part que* « pas une centime n'avait disparu », *d'autre part que* « l'honnêteté personnelle de M. Morin n'était pas en cause ». *Mais je n'admets pas que l'on continue, contre toute raison et en des termes indignes, à accuser, sans preuve, l'ONASEC des pires turpitudes. On me fait donc payer aujourd'hui cette attitude en procédant à ma révocation. Cet acte arbitraire ne grandit pas ceux qui s'y sont livrés, et il appartiendra à la justice administrative de juger de sa légalité. »*

M. Morin est remplacé à la présidence de l'ONASEC par l'actuel préfet de l'Oise, M. Louis Morel, ancien président de l'Office interdépartemental d'HLM de la région parisienne et ancien directeur central des renseignements généraux, qui connaît les problèmes des rapatriés pour avoir appartenu, en 1962, au cabinet du ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, M. Louis Joxe, puis à celui du secrétaire d'Etat chargé des mêmes fonctions, M. Jean de Broglie. Ancien élève de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, M. Morel a d'ailleurs commencé sa carrière administrative en Algérie.

Société

L'affaire du Carrefour du développement

Les irrégularités comptables de M. Chalier avaient été signalées aux responsables

Dans le cadre de l'enquête sur le Carrefour du développement, les policiers se sont rendus, le mardi 22 juillet, chez un imprimeur de Beaurepaire, la commune de l'Isère dont M. Nucci est le maire. On ignorait, mercredi en fin de matinée, les résultats de cette visite.

Après la publication ce mercredi par *le Canard enchaîné* d'un rapport de la direction des douanes alertant en juin 1985 le cabinet du secrétaire d'Etat au budget, M. Henri Emmanuelli, sur les irrégularités comptables dans la gestion de M. Yves Chalier, chef de cabinet de M. Christian Nucci, rapport resté apparemment sans suites, la question de savoir qui était au courant commence à se poser sérieusement.

Selon l'hebdomadaire, la direction nationale des enquêtes douanières (DNED) a attiré l'attention des responsables du budget après avoir découvert un trafic de fausses factures de la société TTCI (Tous transports et commerces internationaux) travaillant comme transporteur de matériels — y compris d'armes — pour le ministère de la coopération. M. Christian Bieber, gérant de la TTCI, a facturé des services pour 540 000 F et 1 440 000 F au ministère, réglés par la trésorerie générale de Paris. Il a reconnu, indique le document datant de mai 1985, avoir retiré immédiatement les fonds en liquide, prélevé une « commission » de 130 000 F et avoir remis le reste — soit 1 850 000 F — *« au chef de cabinet du ministre de la coopération et du développement pour rémunération occulte des responsables de la gendarmerie du Burundi ».*

D'après *le Canard enchaîné*, le directeur de cabinet de M. Emmanuelli convoque alors M. Yves Chalier, qui affirme qu'il s'agit de *« financer le sommet de Bujumbura »*, puis tire le signal d'alarme.

Ce document, montrant que certains mécanismes de contrôle avaient fonctionné, tend à amoindrir la thèse privilégiée par les socialistes dans l'affaire du Carrefour du développement d'un ministre dont la confiance aurait été abusée par son chef de cabinet. Une nouvelle fois, il apparaît que M. Chalier n'a pu organiser comme il l'a fait le sommet de Bujumbura de sa seule initiative.

Une fabrique de fonds spéciaux ?

L'association Carrefour du développement était-elle devenue une mécanique à fabriquer des fonds spéciaux ? Au fil de l'enquête et des révélations, il apparaît, en tout cas, qu'elle a bien mérité son surnom de « pompe à fric ». On ignore toujours où sont passées les sommes disparues, mais il semble acquis que le circuit ait eu pour objectif essentiel la constitution d'une « caisse noire ». Sur ordre de qui et pour quoi faire ? La question risque de rester encore longtemps sans réponse.

Dans ce contexte, le sommet franco-africain de Bujumbura, au Burundi, en décembre 1984, paraît avoir donné lieu à un exercice financier de haute voltige : surfacturations de prestations effectives, facturation d'opérations inexistantes par des « sociétés-taxi » remboursant à l'organisme payeur la somme versée, en espèces, diminuée de leur « commission ». Selon un récapitulatif des cent cinq prestations fournies par différentes entreprises, signé du ministre de la coopération, M. Christian Nucci, le sommet a coûté 50 671 711 francs, auxquels sont ajoutés 16,5 millions de francs pour des *« contrats directs et mission d'équipement »*, soit au total plus de 67 millions de francs. Même avec une bonne dose d'indulgence, on ne peut que juger ce coût exorbitant.

Dans sa lettre de treize pages — manuscrite mais non signée — à l'actuel ministre de la coopération, M. Michel Aurillac, M. Yves Chalier, ancien chef de cabinet de M. Nucci, reconnaît que ces dépenses peuvent paraître *« très élevées »*, notamment en ce qui concerne le transport et les munitions et armements. Il les justifie cependam par la situation géographique du Burundi et par la nécessité de former la brigade d'intervention polyvalente (BIP) et d'équiper la police burundaise.

M. Yves Chalier « mécène »

En outre, nombre de dépenses, ajoute-t-il, *« n'apparaissent pas sur la liste officielle »* : *« Il a fallu beaucoup d'argent en espèces pour certaines activités parallèles : envoi au Burundi d'agents spéciaux et d'équipement de ces agents en matériels spéciaux et notamment d'écoute (affaire des Libyens) ».* M. Chalier ne précise pas davantage : peut-être cette *« affaire des Libyens »* est-elle à rapprocher des informations parvenues peu avant le sommet sur un risque d'infiltration de commandos de Tripoli.

Autres dépenses payées en espèces, selon lui, une prime de 3 000 F accordée à quelque trois cents personnes ayant participé à la préparation du sommet, le convoyage de voitures officielles de Mombassa (principal port du Kenya) à Bujumbura et *« une grande quantité de petits cadeaux et de pourboires »*, distribués après la réunion.

« Où trouver ces espèces ? » se demande M. Chalier en relevant, à juste titre, que *« la comptabilité publique ne permet pas de se procurer des espèces sans justificatifs ».* Au début, affirme-t-il, *« le premier ministre n'a accordé que 11 millions de francs sur réserve spéciale. Il faut attendre plusieurs mois pour avoir une rallonge ».*

L'ancien chef de cabinet se lance, alors, dans une explication étonnante au terme de laquelle il apparaît comme une sorte de « mécène » ayant avancé à l'Etat 5,5 millions de francs en liquide pour lui permettre de joindre les deux bouts du sommet. Cette somme correspondait, assure-t-il, à un *« avoir mis à sa disposition par des hommes d'affaires libanais pour organiser en France un centre de formation pour Africains, notamment dans les domaines de la gestion et de l'informatique »*. Malheureusement, il n'a pas pu retrouver, par la suite, ces bailleurs de fonds et le justificatif de l'avoir, comme la liste des personnes ayant bénéficié de primes a disparu lors du cambriolage au siège de Carrefour du développement, fin avril...

Lorsque le gouvernement a régularisé les dépenses du sommet en avril-mai 1985, M. Yves Chalier a relancé le centre de formation et récupéré, indique-t-il, les 5,5 millions de francs avancés, par l'intermédiaire d'un arrangement avec deux entreprises ayant participé aux travaux.

Si cette dernière précision a permis aux enquêteurs de découvrir une anomalie de taille là où ils ne l'attendaient pas, les explications de M. Chalier, en particulier sur l'avoir libanais, ne les ont guère convaincus. Elles sont, en effet, apparues rapidement dépassées par les nouveaux éléments obtenus en suivant les sorties de fonds du compte de Carrefour du développement.

Parmi les trois mille chèques tirés sur le compte de l'association, la brigade financière achève son tri. Les destinataires sont nombreux : parmi ceux-ci la Promotion française, association fondée par M. Chalier pour acheter le château d'Ortie (quinze chèques entre mai 1985 et janvier 1986, pour 4,5 millions de francs), le compte commun à MM. Nucci et Chalier (trois chèques en juillet-août 1985 pour 83 000 francs), la SOCOTRA, société de transit (plus de 6 millions de francs entre octobre 1984 et le 21 janvier 1985). *Le Canard enchaîné* de ce mercredi décortique le dernier versement, montrant comment la SOCOTRA, après avoir perçu, sur fausse facture, 1 561 500 francs de l'association, adresse un avoir de 1 361 500 francs au ministère de la coopération. M. Chalier, selon l'hebdomadaire, encaisse en espèces le montant de l'avoir, la différence de 200 000 francs représentant la « commission » de M. Philippe Leroy, dirigeant de la SOCOTRA.

Mais surtout, huit chèques au moins sont rédigés à l'ordre de M. Nucci. Tirés sur le compte de Carrefour du développement à la BNP de la place Vendôme, ils s'étagent entre le 12 août 1985 (25 000 francs), le 7 janvier 1986 (80 000 francs) et le 3 février 1986 (10 000 francs). Tous signés par M. Chalier et portant au dos la signature de l'ancien ministre, ils se montent au total à 249 000 francs. D'autres chèques tirés sur un autre compte auraient également été destinés à l'ancien ministre.

Où sont les fonds ?

Qu'est-il advenu de ces fonds ? Mystère. Le député de l'Isère affirme, en tout cas, qu'il ne s'est jamais rendu à la banque pour encaisser ces chèques. Son avocat, Mᵉ Philippe Lemaire, juge *« très vraisemblable »* que la signature de M. Nucci ait été là aussi imitée, et il envisage d'étendre la plainte pour faux déposée le 30 juin dans le cadre de l'épisode de la garantie de l'Etat à l'emprunt pour le château.

S'ils décident de privilégier la piste politique, les enquêteurs seront sans doute tentés de se pencher de plus près sur le passage de la lettre de M. Chalier intitulé *« les commandes et activités du ministre financées par Carrefour du développement »*. Il contient la liste suivante d'opérations : *« Troupe du Bénin à Beaurepaire en décembre 1983 : 200 000 F ; journée des ambassadeurs africains à Beaurepaire (juin 1983 et 1985), à Sainte-Cécile-les-Vignes (juin 1984 et 1985) : 1 000 000 F ; fête à Beaurepaire en décembre 1984 (deuxième anniversaire de la prise de fonctions) et décembre 1985 (troisième anniversaire) : 1 000 000 F ; soirée Manu Dibango. à Beaurepaire en 1985 : 80 000 F ; meeting : 300 000 F ; affiches électorales (C. Mucci-L. Mermaz) : 400 000 F ; invitation à Paris d'une soixantaine de personnes de Beaurepaire pendant deux jours en décembre 1985 : 120 000 F ; Média-training, entraînement du ministre pour passage à la TV par la société M. : 700 000 F ; paiement pendant six mois d'un secrétariat à Beaurepaire de trois personnes plus une chargée de mission : 100 000 F ; sur ordre de Guy Penne, paiement pendant cinq mois de Mᵐᵉ J. R., qui n'a jamais travaillé ni à l'association ni au ministère : 30 000 francs ; paiement pendant deux mois (janvier-février 1986) de deux conseillers techniques du cabinet du ministre : 60 000 francs ; location d'un appartement pour le ministre avenue de la Bourdonnais : 5 000 francs par mois pendant dix-huit mois : 90 000 francs. Total : 4 080 000 francs. »*

Cette liste doit, évidemment, être prise avec prudence. M. Chalier y mêle indistinctement des actions très honorables comme la réception des ambassadeurs africains dans les communes administrées par MM. Nucci et Penne à d'autres à première vue moins justifiées. On peut, en outre, s'interroger sur les conditions dans lesquelles a été rédigée cette lettre, écrite à la troisième personne, sans doute début mai alors que M. Aurillac ne l'a trouvée dans sa boîte aux lettres que le 13 juin, selon son cabinet. M. Chalier peut enfin avoir intérêt à chercher à « mouiller » ses supérieurs pour se protéger.

L'ancien ministre n'entend pas, en tout cas, répondre point par point sur ces éléments tant qu'il n'aura pas pu prendre connaissance de l'ensemble du document. Il a déjà démenti avoir reçu *« quelque argent que ce soit »* pour ses affiches électorales, de même que M. Mermaz.

Reste une question. M. Chalier a-t-il pu emporter dans sa fuite des documents intéressants ? *« S'il est intelligent et s'il a su se couvrir, c'est l'affaire Flatto Sharon. Sinon, c'est l'affaire Stavisky »*, affirme un enquêteur. Le mandat d'arrêt délivré par le juge d'instruction, M. Jean-Pierre Michau, ne semble pas pour l'instant avoir été transmis à Interpol. Les polices française et étrangères collaborent mais il n'y a pas de mandat dit international, qui rendrait la demande d'extradition automatique s'il était retrouvé.. Pour le moment, la trace de l'ancien chef de cabinet continue à se perdre à Londres, le matin du 3 mai, après une nuit passée au Novotel de Hammersmith.

CORINE LESNES.

Pour le meurtre de Bernard Laroche

Jean-Marie Villemin est renvoyé devant la cour d'assises des Vosges

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Nancy a rendu, mardi 22 juillet, un arrêt rejetant la demande de mise en liberté de Jean-Marie Villemin et ordonnant son renvoi devant la cour d'assises des Vosges.

Le père de Grégory restera donc à la prison Charles-III de Nancy, où il se trouve depuis près de seize mois à la suite de son inculpation pour *« homicide volontaire avec préméditation »* après le meurtre, en mars 1985, de son cousin, Bernard Laroche, qu'il tenait pour l'assassin de son fils. Le procès de Jean-Marie Villemin pourrait avoir lieu au mois de décembre ou au début de l'année prochaine, selon l'un des avocats de la défense, Mᵉ François Robinet.

La chambre d'accusation, qui avait mis en délibéré sa décision après avoir examiné le dossier le 17 juillet, a suivi l'avocat général, qui avait requis le maintien en détention en arguant des *« nécessités de l'ordre public ».*

En revanche, la Chambre d'accuation n'a pas retenu contre Christine Villemin, qui reste inculpée pour le meurtre de son fils, l'accusation de « tentative et complicité d'assassinat ». Jean-Marie Villemin comparaitra donc seul devant la Cour d'assises des Vosges.

Nouvelle expulsion vers l'Espagne d'un réfugié basque

BAYONNE
de notre correspondant

Trois jours après l'expulsion de M. Txema Barona, un autre réfugié basque, M. Juantxo Nafarete, a été remis, mardi vers 13 heures, à la police espagnole (nos dernières éditions du 23 juillet). Il avait été arrêté six heures plus tôt, près de Biarritz, alors qu'il regagnait son domicile à Arbonne. Tous les accès du village avaient été barrés par la police de l'air et des frontières. Comme dans le cas précédent, la préfecture des Pyrénées-Atlantiques a fait état *« d'informations aux termes des quelles l'intéressé se préparait à commettre des attentats terroristes »* pour justifier la procédure d'urgence absolue.

Tout comme M. Barona, M. Juantxo Neferete disposait d'une autorisation de séjour de trois mois qui avait été renouvelée en juin dernier ; comme lui, et alors qu'il résidait sur le sol français depuis neuf ans, il n'avait jamais eu maille à partir avec la police française. *« Tout se passe comme si l'on voulait pousser à la clandestinité ceux qui sont en règle avec la loi*, a déclaré Mᵉ Christiane Sando, avocat des réfugiés basques. *Le tribunal de Bayonne prononce des peines de deux à trois mois de prison avec sursis contre les Basques qui n'ont pas leurs papiers en règle et, d'autre part, l'administration expulse ceux qui sont dans la légalité. »*

Autre similitude avec le cas de M. Barona : M. Nafarete ne ferait l'objet d'aucune poursuite de la part de la justice espagnole.

Doit-on en conclure que le gouvernement français a décidé d'obliger les réfugiés basques qui ne sont pas recherchés outre-Pyrénées à regagner le territoire espagnol ? Et à bénéficier des mesures de réinsertion mises en place il y a deux ans par M. Felipe Gonzalez ? Avec la possibilité, pour la police espagnole, d'obtenir d'eux quelques renseignements intéressants durant les dix jours qu'ils passent entre les mains de celle-ci ?

Enfin, si les réactions de l'opinion publique, tant au nord qu'au sud des Pyrénées, étaient relativement modérées, Paris pourrait, dans un deuxième temps, s'en prendre à du plus gros « gibier », qu'on préfère, pour l'instant, expulser vers l'Amérique latine ou vers l'Afrique. Peu de voix se sont élevées contre ces mesures, et ce ne sont pas les mille manifestants de Saint-Sébastien le 20 juillet dernier, ni les cinq cents le lendemain, à Saint-Jean-de-Luz, pas plus que les cinq voitures françaises incendiées en Pays basque espagnol, qui pourraient entraver cette nouvelle stratégie.

PHILIPPE ETCHEVERRY.

Sous les auspices de la Fédération autonome

Création d'un syndicat national des commissaires

Le Syndicat national des commissaires de police est né, mardi 22 juillet, sous les auspices de la Fédération autonome des syndicats de police (majoritaire chez les policiers en tenue). Ce nouveau syndicat a demandé son affiliation à la FASP pour *« lier le combat syndical des commissaires à celui de leurs subordonnés »*, a expliqué son secrétaire général M. Jean Duraud, commissaire divisionnaire. Au firmament déjà chargé du syndicalisme policier, le SNCP entend abandonner toute conception *« aristocratique »* de la fonction de commissaire et battre en brèche le quasi-monopole du Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires (82 % des voix aux dernières élections professionnelles de ce corps).

Le SNCP veut imposer son *« dynamisme »* et son *« progressisme »* face à son rival syndical, en qui il ne voit qu'une *« amicale anachronique et politisée »*. M. Jean Duraud souhaite engager l'action de son syndicat en dehors de tout *« apriorisme politique »* pour peser sur les réformes intéressant l'ensemble de la police nationale. Il regrette que l'organisation rivale ait *« brillé par son absence »* à l'occasion des *« grandes réformes »* mises en œuvre par les gouvernements issus des élections législatives de mai 1981, qu'il s'agisse de la formation des personnels, de la prévention de la délinquance ou de la modernisation de la police.

Le commissaire Duraud, qui, après avoir exercé plusieurs postes de commandement dans les CRS, a été, en 1984, conseiller de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat à la sécurité publique, se déclare dans le même temps *« gêné »* par certaines initiatives de M. Pasqua, notamment quand l'actuel ministre de l'intérieur parle de *« couvrir » a priori* les *« excès »* de quelques policiers.

La « moralisation » du corps des commissaires est l'un des objectifs que se fixe le nouveau syndicat. Le syndicalisme des commissaires ne doit plus, insiste M. Duraud, *« s'occuper de manipuler les tableaux d'avancement »* ou de coopter les chefs de service. Il faut aussi mettre fin aux *« droits féodaux »* que représentent les vacations funéraires et autres frais de justice, s'ils assurent des rentrées d'argent importantes à certains commissaires, ces *« privilèges exorbitants »* contribuent en effet à *« couper »* les responsables hiérarchiques de leurs subordonnés.

L'appartenance à la FASP, qui devra être confirmée par le prochain congrès de cette fédération, permettra au nouveau syndicat de représenter le corps des commissaires au sein des commissions techniques paritaires muinistérielles. En raison de leur faible poids numérique (2 000 commissaires par rapport aux 120 000 fonctionnaires de police), les commissaires ne participaient pas, jusqu'à présent, à ces instances, où est pourtant traité l'essentiel des problèmes des corps de fonctionnaires de police.

La constitution d'une « grande fédération » syndicale policière, qui unirait la FASP (majoritaire chez les policiers en tenue) au Syndicat national des policiers en civil (SNAPC, majoritaire chez les enquêteurs et les inspecteurs), sert de toile de fond à la création du syndicat des commissaires. Regroupant les différents corps de policiers, des gardiens de la paix aux commissaires, cette « fédération » (*le Monde* du 15 mars) imposerait une *« vision générale de l'institution policière au service des citoyens et en toute indépendance par rapport au pouvoir politique »*, comme l'ont répété M. Bernard Deleplace, secrétaire général de la FASP, et les représentants du SNAPC, MM. Jean-Louis Llorca et Jean-Pierre Caillaux. Dans l'immédiat, ajoute M. Deleplace, l'adhésion du nouveau syndicat des commissaires à la FASP va permettre de corriger quelques *« penchants anti-hérarchiques »* des policiers de la base à l'égard de leurs supérieurs.

E.I.

Les femmes et l'armée au bord du divorce

Les femmes se désintéressent des problèmes de défense, et leur opposition à l'usage de la force pour riposter à une menace se fait de plus en plus radicale. C'est en substance ce que révèlent des études d'opinion menées en France pour le compte du ministère de la défense et que la revue *Armées d'aujourd'hui*, éditée par le Service d'information et de relations publiques des armées (SIRPA), analyse dans son dernier numéro.

« Evolution regrettable pour les armées. » « Un décalage incontestablement inquiétant pour les armées. » Ces jugements, le lieutenant-colonel Jean-Paul Le Bourg, du bureau évaluation du SIRPA, les a avancés après avoir constaté que *« les sondages annuels du SIRPA montrent une désaffection progressive des femmes, qui contraste fortement avec une plus grande adhésion des hommes ».* En règle générale, estime l'officier, les sondages d'opinion prouvent que les femmes, comparées aux hommes, sont tout à la fois plus inquiètes des menaces de guerre et moins intéressées par les problèmes de défense.

Cette observation ne semble pas particulière à la France, puisqu'une situation identique apparaît tant aux Etats-Unis que dans d'autres pays européens, comme l'Italie. En revanche, la Grande-Bretagne est probablement épargnée par le phénomène.

« La majorité des femmes, contre une minorité d'hommes, note l'auteur de l'article paru dans *Armées d'aujourd'hui*, *se montrent inquiètes des menaces nucléaires et peu confiantes dans les capacités des démocraties occidentales à s'opposer à un élargissement de la zone d'influence soviétique. Cette inquiétude plus marquée et ce manque de confiance devraient, en toute logique, conduire au moins à une approbation de l'augmentation éventuelle des budgets militaires. Or il n'en est rien. Les femmes sont généralement plus réticentes sur ce point. »*

Selon le SIRPA, les résultats d'autres sondages annuels d'opinion provoquent des surprises supplémentaires en France.

« Si le sentiment des hommes et des femmes sur la défense était globalement comparable jusqu'à ces dernières années, écrit le lieutenant-colonel Le Bourg, *il semble qu'une évolution se produise actuellement : l'écart d'appréciation entre les hommes et les femmes sur l'efficacité de l'armée était nul en 1978, il est de 15 points aujourd'hui. Les bonnes opinions des femmes sur l'armée ont reculé de 5 points pendant la même période, elles sont restées stables chez les hommes. Enfin, fait plus inquiétant, l'antimilitarisme des femmes augmente régulièrement (18 points en quatre ans), alors qu'il décroît chez les hommes, y compris parmi ceux qui n'ont pas fait leur service militaire (- 14 points). Tout semble s'être passé comme si les hommes étaient les seuls à avoir pris conscience de l'amélioration des capacités de l'armée et du contenu du service national. »*

L'auteur en conclut que c'est à l'armée de tenter de remédier à cette désaffection croissante des femmes pour l'armée.

ENVIRONNEMENT

● **Fuite de pyralène dans les Vosges.** — Les quatre-vingts employés du fabricant de textile Helsa, à Darney (Vosges), ont été évacués, mardi 22 juillet, à la suite d'une fuite de pyralène provoquée par un échauffement dans un transformateur. Aucun des employés n'a été intoxiqué ni incommodé au cours de l'incident, précise-t-on à la préfecture d'Epinal, mais trois employés qui se trouvaient près du transformateur accidenté feront cependant l'objet de nouveaux examens de contrôle.

● **Deux séismes en Californie.** — Deux séismes, respectivement de magnitude 6,2 et 5,2, ont secoué, le 21 juillet, à 7 h 42 et 7 h 59, la région montagneuse de Bishop, située à quelque 350 kilomètres à l'est de San-Francisco. Déjà, une secousse de magnitude 5,5 s'était produite la veille dans la même région, et avait été suivie de plus de 200 répliques. Le 21 juillet, plusieurs maisons ont été détruites. Des lignes électriques et téléphoniques, des réseaux d'égout ont été coupés.

Société

MÉDECINE

Le projet d'un ancien directeur de la Ligue arabe

Une clinique pour les « VIP » du Proche-Orient à Paris

Détrôner Londres, Munich et Boston en attirant les étrangers fortunés qui doivent être hospitalisés : le projet d'une clinique très haut de gamme à Paris prend tournure. Le terrain est trouvé et les capitaux réunis ; la construction commencera au début de 1987. Les deux cents lits prévus seront mis en service deux ans plus tard.

A l'origine de cette idée d'un hôpital franco-arabe, devenu Clinique internationale de Paris (CIP), un ancien directeur du bureau de la Ligue arabe à Paris, M. Abdel Amer. Ce juriste égyptien a été nourri de culture française : instruit dans son pays par les frères des écoles chrétiennes, M. Amer se souvient de son étonnement lorsqu'il a vu, en 1979, le chef de l'Etat tunisien, M. Bourguiba, ami de la France, se faire hospitaliser en Allemagne fédérale à l'issue d'une visite officielle à Paris. « *Je me suis rendu compte cependant que c'était normal,* dit-il aujourd'hui. *Il n'y avait pas dans la capitale française d'établissement de soins qui réunisse à la fois l'équipement médical et chirurgical au meilleur niveau et les conditions d'hébergement adaptées à un chef d'Etat.* »

C'est cette fuite vers les cliniques de Suisse, de Londres, de Munich ou des Etats-Unis que M. Amer et son beau-frère, M. Ragay Mashaly, neurologue à la Pitié-Salpêtrière à Paris, ont décidé d'enrayer. La clientèle existe, en effet. Les deux promoteurs visent en priorité les « VIP » du Proche-Orient.

Un tourisme médical

Les membres de la classe dirigeante des pays arabes se tournaient surtout vers la Grande-Bretagne et les Etats-Unis en cas d'hospitalisation jusqu'en 1981. A cette date, un mouvement de boycottage, conduit par l'Arabie saoudite et Bahrein, s'est déclenché contre les praticiens anglais, dont les tarifs étaient jugés excessifs, même pour un émir. Les clients des pays arabes ont alors pris le chemin de l'Inde et de l'Allemagne fédérale. La compagnie aérienne ouest-allemande *Lufthansa* a organisé, au départ des capitales du Golfe, une campagne sur le thème : « *Venez vous faire soigner en Allemagne.* » En 1985, quatorze mille Arabes fortunés ont pratiqué ce « tourisme médical ».

Ouvrir un hôpital à Paris exigeait plus d'un feu vert officiel. « *M. Gabriel Pallez* (directeur général de l'Assistance publique de 1969 à 1985) *m'a d'abord objecté qu'il s'apprêtait à supprimer quinze mille lits en quinze ans,* raconte M. Amer. *Mais quand je lui ai demandé où il hospitaliserait une personnalité de tout premier rang, avec collaborateurs, famille et gardes du corps, il a bien dû s'avouer démuni.* »

En 1981, M. Jacques Barrot, ministre de la santé, donne son accord. La décision ne sera pas remise en cause par le gouvernement de gauche. Les promoteurs du projet soulignent qu'aucune opposition ne se fait jour, ni de la part du ministre communiste de la santé, M. Jack Ralite, ni ensuite de M. Edmond Hervé. Le ministre des finances, M. Pierre Bérégovoy, utilise l'entrée de capitaux étrangers pour l'opération. La commission nationale de l'hospitalisation donne un avis favorable.

430 millions de francs

En juin dernier, M. Jacques Chirac, depuis qu'il a rencontré M. Abdel Amer en 1979, s'est déclaré « *séduit par le projet* ». Forts de son appui, les deux promoteurs ont fait progresser le dossier. Ils tenaient à une implantation *intra muros*. Le terrain Citroën, quai de Javel, initialement convoité, a été abandonné, au profit de la ZAC Champerret.

Ce quartier offre tous les avantages : nœud de communications à l'intérieur de la capitale, proximité du périphérique qui conduit à Roissy, voisinage de grands palaces parisiens (hôtels Concorde-Lafayette et Méridien). Un bail de soixante-dix ans a été signé en août 1985 et un acompte sur les charges foncières de 16,2 millions de francs versé.

Car l'argent est là. M. Amer, qui a créé, outre la Chambre de commerce franco-arabe, la première banque franco-arabe avec le Crédit Lyonnais — dont la participation de 40 % est passée à 30 %, après une cession partielle à la Banque française du commerce extérieur — a réussi le montage financier. Coût global : 430 millions de francs. Un emprunt a été lancé auprès des « *futurs utilisateurs* ».

Les vingt-cinq banques arabes installées à Paris ont prêté 80 %, et des banques françaises le solde. La Findev (Finance et développement, créée en 1983 par l'ancien PDG de Paribas, M. Pierre Moussa, apparentée au groupe de banques d'investissements américain Dillon Reed) a avancé l'argent nécessaire au fonds propre : 45 % des 430 millions de francs. En définitive, l'opération ne fait appel à aucun fonds public ni en France ni dans les Etats arabes, ce qui tendrait à l'exonérer de certaines critiques selon lesquelles elle comporterait un sérieux risque financier.

Le projet, en effet, n'a pas suscité que des applaudissements, même s'il a franchi avec succès le difficile parcours de la mise au point technique et politique. La conception a été confiée aux architectes du centre omnisport de Bercy à Paris, MM. Andrault et Parat. Des « grands patrons » de la médecine et de la chirurgie parisienne, cardiologues et neurologues notamment, ont promis leur concours à la Clinique internationale de Paris. Quatre cents emplois seront créés, dont un grand nombre offerts à des agents trilingues (français, anglais, arabe). Le protocole d'accord signé le 6 juin avec le ministère de la santé prévoit que l'établissement participera au « *rayonnement de la médecine et des industries biomédicales françaises* ». En clair, la France ne se contentera pas de vendre le béton des hôpitaux des pays arabes ; elle placera aussi désormais son savoir-faire et sa technologie.

L'Union régionale hospitalière privée ne s'en obstine pas moins à demander au premier ministre, maire de Paris, le rejet du projet, « *dont le poids pèsera un jour sur les finances publiques* ». Pour M. Gérard Vincent, président du Syndicat national des cadres hospitaliers et directeur de l'Hôtel-Dieu à Paris, l'objection est d'un autre ordre. Selon lui, c'est au sein du service public qu'une telle réalisation aurait sa place. « *Le service public,* plaide-t-il, *fonctionne avec les plus grands noms de la médecine et de la chirurgie française. Pourquoi seraient-ils incapables de répondre à la clientèle visée qui, de surcroît, lui assurerait des revenus dont tous les autres patients bénéficieraient ?* »

CHARLES VIAL.

Le 11e congrès international de psychiatrie de l'enfance

Tristes enfants du divorce

La psychanalyse vole parfois au secours du bon sens. Mme Judith Wallerstein, freudienne orthodoxe, par ailleurs épouse du président de l'Association internationale de psychanalyse, l'a montré le 22 juillet à Paris, dans le cadre du 11e congrès international de psychiatrie de l'enfant, en prouvant, chiffres à l'appui, que le divorce a de sérieuses conséquences sur la santé mentale des enfants.

Mme Wallerstein sait de quoi elle parle : elle conduit depuis près de quinze ans une étude « *dans la classe moyenne, blanche et californienne* » pour tenter de situer les conséquences des séparations et des divorces sur les enfants. Il s'agit — point important — d'une étude continue (« longitudinale »), les médecins suivant les sujets concernés (parents et enfants) aussi longtemps que possible. Quinze ans après le lancement de ce programme d'étude, le contact est maintenu avec 90 % des cent trente-et-un enfants du départ. On peut ainsi continuellement réactualiser les conclusions et suivre les effets à long terme du divorce. Il s'agit aussi d'une étude exemplaire menée au nord de San-Francisco, dans une zone où les taux de divorce sont parmi les plus élevés du monde.

Cinq années d'espoir déçu

« *Avant dix-huit ans,* précise Mme Wallerstein, *un enfant a près d'une chance sur deux de voir ses parents se séparer, une sur quatre de voir l'un de ses parents se remarier et une sur cinq de le voir divorcer une seconde fois.* »

Principale conclusion : l'âge et le sexe des enfants sont des paramètres importants dans l'histoire des complications psychiques ultérieures dont ils peuvent être les victimes. « *Les enfants qui souffrent le plus de l'absence du père,* a expliqué Mme Wallerstein, *sont les petits garçons lorsqu'ils ont entre six et huit ans au moment de la séparation des parents. Celle-ci est pour eux l'équivalent d'un véritable deuil. Le besoin du père augmente pendant l'adolescence à tel point que beaucoup quittent le foyer familial pour le retrouver. Dans de nombreux cas d'ailleurs, les pères ne comprennent pas véritablement l'intensité du besoin de l'enfant. Ce dernier peut alors en arriver à s'inventer un père.* » Beaucoup aussi rebâtissent l'histoire de leur famille de manière toute fictive, trouvant avec le temps des raisons diverses pour justifier la séparation de leurs parents.

A écouter Mme Wallerstein, on en vient à penser que les cicatrices du divorce sont indélébiles. « *Tous,* dit-elle, *ont beaucoup de difficultés à imaginer pouvoir être heureux en couple. Les jeunes filles ont une véritable peur d'être trahies. Jeunes, elles supportent mieux la séparation que les garçons. Mais elles sont ensuite plus vulnérables. Ce sont alors des femmes très conservatrices, en quête d'un mariage durable.* » Cinq ans après la séparation, les enfants croient encore le plus souvent à une possibilité de retrouvailles des parents. Et il faut en moyenne attendre dix ans pour qu'ils acceptent le fait. Au total, près de 40 % de ces enfants souffrent à un moment ou à un autre d'un épisode dépressif. Les dangers et les risques encourus sont encore plus grands s'il y a remariage et redivorce. Ce problème n'a rien de spécifiquement américain. En France, selon certaines estimations, on compte déjà à l'âge de cinq ans, 6 % d'enfants dont la mère est divorcée, 10 % à l'âge de dix ans.

J.-Y. NAU.

Cette estimation figure dans le dossier « *Du divorce et des enfants* » par Odile Bourguignon, Jean-Louis Rallu et Irène Thieri (*Presses universitaires de France*). Ce dossier analyse d'autre part les résultats actualisés de l'étude californienne.

SCIENCES

● **Une plaque commémorative sur le *Titanic*.** — Au cours de leur plongée du 20 juillet à bord du petit sous-marin *Alvin*, le docteur Robert Ballard et ses deux coéquipiers ont fixé sur la poupe de l'épave du *Titanic* une plaque de bronze à la mémoire des mille cinq cent treize personnes qui ont trouvé la mort, le 15 avril 1912, lors du naufrage du paquebot. La campagne d'exploration commencée le 13 juillet s'achèvera le 28 juillet. — *(AFP)*.

● **Examen franco-allemand pour la centrale de Cattenom.** — La centrale nucléaire française de Cattenom (Moselle), qui inquiète fort les Luxembourgeois et les Allemands situés dans son voisinage, sera examinée par des experts français et ouest-allemands avant son démarrage. Cette « auscultation » devrait avoir lieu au cours du mois d'août. C'est ce qu'a annoncé à Bonn le ministre ouest-allemand de l'environnement, M. Walter Wallmann. Cet examen avait été décidé lors des entretiens que M. Wallmann a eus avec M. Alain Madelin, ministre français de l'industrie. En revanche, Paris n'a pas encore accepté de soumettre la centrale à l'examen de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

SPORTS

Le Tour de France cycliste

Saint-Bernard Hinault

Tandis que Jannie Longo remportait au sprint sa troisième victoire d'étape dans le Tour féminin, mardi 22 juillet à Villard-de-Lans, les professionnels se reposaient à L'Alpe-d'Huez. Hinault et Lemond ont profité de cette unique journée de détente à moins d'une semaine de l'arrivée pour tenir leur traditionnelle conférence de presse.

L'ALPE-D'HUEZ
de notre envoyé spécial

Une conférence de presse insolite puisqu'elle a eu lieu dans la chapelle Notre-Dame-des-Neiges, l'église de la station transformée pour la circonstance en salle de rédaction. Bernard Hinault, Greg Lemond et leur directeur sportif, Paul Koechli, sont installés devant une longue table empruntée à la Cène, juste sous les grandes orgues. Ils sont prêts à répondre à toutes les questions, mais lesquelles ? Il y a quinze jours que l'on parle de cohabitation, de coexistence pacifique ou d'union sacrée entre les deux leaders de la formation La Vie Claire.

Dimanche dernier, jour du Seigneur, le Français avait suivi son chemin de croix sur les pentes du Granon. Avec un G, comme Golgotha. Et, le lendemain, il était reparti à l'assaut. Littéralement ressuscité. Une attaque inspirée par une sorte d'illumination presque miraculeuse.

Cette offensive dans laquelle il entraîna Lemond se révélait d'une suprême habileté. Imposant le rythme de son choix, Hinault travailla pour ses propres intérêts tout en faisant le jeu de son partenaire. Génial ! S'il gagne le Tour — l'hypothèse reste plausible, — c'est là qu'il aura construit sa victoire. Et si Lemond conserve le maillot jaune, il pourra dire merci à son équipier, véritable saint-bernard des montagnes, car leurs efforts conjugués auront précipité la défaite de Zimmermann, l'adversaire commun.

« *Alors, la messe est dite ?*

— Non, réplique Hinault en souriant. *La course ne prendra fin que la ligne d'arrivée franchie, et la décision interviendra probablement au cours de l'étape contre la montre de Saint-Etienne. Là, ce sera chacun pour soi. Une lutte loyale et le plus fort s'imposera.*

— *Vous accusez sur Lemond un retard de 2 mn. 45. Le handicap n'est pas insurmontable. Imaginez que vous ayez repris 2 mn. 30 à 10 kilomètres du but. Quelle serait votre attitude ?*

— *Je ne freinerai pas. Ça, c'est sûr !*

Capable d'une grande mansuétude, Hinault n'est tout de même pas un enfant de chœur. Ni un Judas. Il fera le maximum pour protéger l'Américain, il ne tentera rien pour contrarier sa marche victorieuse vers les Champs-Elysées. Mais si l'occasion se présente de reprendre l'avantage, il saura la saisir. Et il le dit clairement. Il a sans doute commis des péchés d'orgueil. L'hypocrisie, jamais.

JACQUES AUGENDRE.

TOUR DE FRANCE FÉMININ
VILLAR-DE-LANS-VILLAR-DE-LANS (65 km)
(Dixième étape)

1. Longo (Fr.), 1 h 41 mn 54 s ; 2. Simonnet (Fr.), à 1 s, suivie du peloton.

Classement général. — 1. Canins (It.), 19 h 51 mn 31 s ; 2. Longo (Fr.), à 11 mn 7 s ; 3. Thompson (É.-U.), à 12 mn 23 s ; 4. Schumackher (RFA), à 22 mn 29 s 5 ; Simonnet (Fr.), à 23 mn 15 s.

Hommage à la Colombie

Une plaque commémorative réalisée sur l'initiative de la Société du Tour de France et de la municipalité de l'Alpe-d'Huez en souvenir des victimes de la catastrophe d'Armero en novembre 1985, a été inaugurée mardi à l'Alpe-d'Huez. M. Alain Carignon, ministre délégué chargé de l'environnement et M. Roberto Junguito, ambassadeur de Colombie en France, ainsi que les coureurs et les suiveurs se sont associés à cet hommage rendu au peuple colombien.

Meeting d'athlétismede Paris

L'argent ne fait pas les records

Un record du monde ne se bat pas sur commande. Autrement dit, il ne suffit pas de mettre sur la table — dessous, ça ne se fait plus — un gros paquet de dollars (10 000 en l'occurrence) pour graver dans les tablettes de l'athlétisme une nouvelle performance.

Les organisateurs du meeting de Paris qui ont investi cette année 1,25 million de francs pour constituer mardi soir au stade Jean-Bouin un plateau de champions n'ont ainsi pas réussi à renouveler leur opération de 1985 qui avait permis au perchiste soviétique Serguiev Bubka de devenir le premier homme à franchir 6 mètres avec une catapulte. Bref, champions olympiques à Los Angeles, la Roumaine Maricia Puica et le Marocain Saïd Aouita se sont, mardi soir 22 juillet, élancés en vain à la poursuite du record du Mile (4 mn 16 s 71) et du 3 000 mètres (7 mn 32 s 1). Petit exploit toutefois pour la Roumaine qui a enchaîné les 1 609 mètres par un 5 000 mètres à nouveau victorieux.

Les records de France étaient plus modestement tarifés à 10 000 F. Petite récompense à grands efforts. La Nordiste Joëlle Debrouwer a en effet été dépossédée de ses records du Mile (4 mn 39 s 1) et du 5 000 mètres (15 mn 52 s 60) par la Niçoise Florence Giolitti (4 mn 28 s 72) et La lyonnaise Annette Sergent (15 mn 32 s 92), le duo de charme qui s'était approprié une semaine auparavant à Nice les records des 800 mètres et des 3 000 mètres. Les voilà maintenant qui règnent sur tout l'empire du demi-fond féminin à l'exception du 1 500 mètres

Le policier parisien Jean-Louis Prianon et le Savoyard Paul Arpin n'ont, eux, gagné qu'un billet d'avion pour les championnats d'Europe de Stuttgart fin août en ayant réalisé les minima qualificatifs (28'10") pour le 10.000 mètres.

Pour 20 000 dollars, l'Américain Edwin Moses s'est contenté de paraître. C'est dire que le champion olympique (1976 et 1984) et mondial (1983) du 400 mètres haie a signé sa 113e victoire consécutive dans cet exercice où il n'a pas été battu depuis le 26 août 1977, en réalisant au passage le meilleur temps de l'année (47"66). Mais cet ingénieur électronicien à la barbe de prophète ne tyrannise pas uniquement les records en tout genre. C'est un athlète magique, mélange détonant de nonchalance et de puissance, qui avale la piste comme un élixir de jouvence. Qui, dès lors, pourra un jour l'empêcher de boucler son parcours d'obstacles en moins de 47 secondes ?

A.G.

RELIGIONS

Le sommet judéo-chrétien de Genève

La construction du carmel d'Auschwitz est arrêtée

Les cardinaux Macharski, archevêque de Cracovie (Pologne), Dannels (Bruxelles), Decourtray (Lyon), Lustiger (Paris) ont participé, le mardi 22 juillet à Genève, avec des personnalités juives européennes, parmi lesquelles Me Théo Klein et le grand rabbin Sirat, à une réunion de conciliation, à la suite de la polémique ouverte par la construction à Auschwitz d'un carmel. Ils ont adopté « *une déclaration d'Auschwitz* » que nous publions intégralement.

Les symboles comptent pour beaucoup dans les avancées et les reculs du dialogue judéo-chrétien. Encouragé par l'épiscopat catholique polonais, l'aménagement en carmel d'un bâtiment désaffecté du camp d'extermination d'Auschwitz suscitait depuis près d'un an l'indignation des communautés juives, d'Europe occidentale notamment.

Après la visite du pape à la grande synagogue de Rome, le 13 avril dernier, la reconnaissance à Genève, par quelques-unes des plus hautes autorités catholiques et juives d'Europe, du symbole, irréversible et inviolable, d'Auschwitz, comme « *monument et mémoire de la Shoah* », représente un nouveau pas dans ce dialogue.

Même si le lieu de Genève se prête à l'idée de compromis, ce sommet judéo-chrétien du 22 juillet n'a ressemblé en rien, selon ses participants, à une « *négociation* ». Aucune partie n'a demandé de concession à l'autre. Cette rencontre a eu lieu dans un climat d'information et de compréhension réciproques.

Archevêque du diocèse de Cracovie où se trouve le site d'Auschwitz, le cardinal Macharski a admis, au cours de la discussion, que sa position avait évolué et a exprimé son accord pour que les travaux du carmel soient stoppés : « *En l'état du dialogue, rien ne sera changé à ce qui existe actuellement. La nef centrale restera désaffectée, dans son état antérieur à l'arrivée des carmélites, soulignant ainsi le caractère provisoire de l'établissement.* »

L'affaire est débloquée, mais elle n'est pas terminée. Ce bâtiment d'Auschwitz, dont les carmélites voulaient faire un lieu de prière et d'expiation, était celui où les nazis entreposaient à la fois les gaz, qui servaient à tuer, et les derniers effets de leurs victimes. Pour les juifs, il est « *le symbole même du symbole de la solution finale que représente Auschwitz* ». Il doit rester le lieu de l'« *éternel silence* ».

Si les juifs souhaitent le départ des carmélites, ils sont satisfaits de la position prise à Genève par le cardinal Macharski. Le plus difficile est fait : ouvrir le dialogue qui, dit le communiqué final, doit continuer « *pour que soient définitivement établies des modalités satisfaisantes dans le respect de ce lieu unique situé en terre polonaise chrétienne. Chacun est appelé à participer à cet effort de respect mutuel et de compréhension par sa réflexion, son recueillement et, pour les croyants, par la prière du cœur.* »

Il ne s'agit pas de brûler les étapes et l'on peut s'interroger sur l'opportunité d'initiatives, comme le pèlerinage organisé le 21 septembre à Auschwitz par des juifs libéraux et quelques chrétiens français, qui risquerait de compromettre l'actuel effort de rapprochement.

HENRI TINCQ.

« Zakhor, souviens-toi »

Voici le texte de la « déclaration d'Auschwitz », signée par les autorités catholiques et juives présentes. Il est adressé « *aux hommes et aux femmes de notre temps. A ceux et à celles des temps futurs* ».

« *Les sites isolés d'Auschwitz et de Birkenau sont reconnus aujourd'hui comme les lieux symboliques de la solution finale au nom de laquelles les nazis ont procédé à l'extermination* (« Shoah ») *de six millions de juifs dont un million et demi d'enfants, seulement parce qu'ils étaient juifs.*

» *Ils sont morts dans l'abandon et l'indifférence du monde. Recueillons-nous dans la mémoire de la Shoah et dans le silence de notre cœur.*

» *Que la prière qui montera de nos lèvres muettes nour aide aujourd'hui et demain à mieux respecter le droit à la vie, à la liberté et à la dignité des autres, de tous les autres.* »

« *Souvenons-nous que chacun de ceux qui ont été assassinés à Auschwitz et à Birkenau : juifs, Polonais, Tziganes, prisonniers de guerre russes pouvaient chaque jour s'écrier avec le prophète Sphania (I. 15) : « Ce jour-ci est un jour de fureur, un jour de détresse et d'angoisse, un jour d'extermination et de désolation, un jour de nuée et de brouillard.* »

CHRONIQUE DES ANNÉES 60

8. Les années anglaises

La jupe au ras des fesses ; la frange au ras du sourcil. Mary Quant avec sa minijupe, les Beatles avec leur humour, foncent gaiement sur nos côtes, à bord du Yellow Submarine.

SI un drapeau devait flotter sur la marmite des années 60, nul doute que ce devrait être l'Union Jack. Cette Angleterre que les continentaux imaginent toujours corsetée et chapeautée de principes victoriens allait donner le *la* à la jeunesse du monde.

Même les Britanniques, habitués aux extravagances des avant-gardes qui sont le faire-valoir de leur flegme proverbial, se laissèrent surprendre. A point nommé, au demeurant, car l'Angleterre prenait de la bouteille au grand dam de quelques « jeunes gens en colère », parmi lesquels Kenneth Tinan clamait en 1960 son envie d'*« entendre du verre se briser »*. Son impatience n'allait pas être déçue : la pulvérisation du Crystal Palace sous la fureur d'un incendie n'avait été qu'un petit incident domestique en comparaison du vacarme qui allait ébranler l'Occident.

Nul n'ignore que, en toute circonstance, si le Royaume est uni, c'est bien autour de sa famille royale, dont la charge symbolique est inégalable. On sait également que la couronne avait perdu l'habitude d'innover en matière de mœurs depuis l'abdication d'Edouard VIII au profit d'une divorcée. Or voilà que la princesse Margaret, après dix ans de rumeurs de fiançailles avec le Gotha et un pathétique renoncement à l'amour du captain Townsend, divorcé lui aussi, épouse en mai 1960 un photographe talentueux. Mais roturier. Signe des temps ?

La jeunesse, elle, se passionne pour Elvis Presley, Gene Vincent, Bill Haley, les Comets et autres chanteurs américains que les Teddy Boys adaptent à la sauce anglaise : si la coiffure est soigneusement copiée des rockers d'outre-Atlantique, le costume est très edwardien, avec ses pantalons tuyaux de poêle et ses vestes-manteaux imprimés.

Dans les caves de Liverpool, on commençait à s'affranchir de cette imitation : John Lennon, Paul McCartney, George Harrison et Stuart Sutcliff – le futur Ringo Starr – fourbissaient leurs instruments tandis qu'à Dartford, dans la banlieue de Londres, émergeait Mick Jagger et quatre autres insoumis. Les deux groupes, chacun à leur façon, créaient ce qui allait devenir le rock anglais.

Dans la solitude d'un atelier, une jeune femme lasse du sacro-saint uniforme de collégienne et des sages robes aux couleurs sucre d'orge concocte une autre révolution : une robe courte, noir et blanc, à porter du breakfast au souper au gré des accessoires. *Vogue* la rend célèbre. La rue va la consacrer. Désormais, grâce à Mary Quant, l'atelier de couture est en fête, et l'audace gagne le macadam.

Dans les secret des alcôves, en 1961, quelques membres du cabinet d'Harold Mac Millan, dont le secrétaire d'Etat à la guerre John Profumo, ont la faiblesse de susurrer des confidences sur l'oreiller de quelques femmes vénales dont ils se partagent les faveurs. Au cours d'un procès retentissant, en 1963, Christine Keeler rejoint le bataillon des fatales espionnes et incarne une réalité qui dépasse les fictions du romancier James Fleming et de son fameux James Bond, agent 007.

Ainsi, tout se prépare entre 1960 et la fin de 1962. Tout éclate à partir de 1963 : le quatuor de Liverpool se baptise The Beatles, et le quintet de Dartford The Rolling Stones. Paroles et musiques électrisent les foules. Les pochettes de disques feront bientôt autant de bruit que les microsillons eux-mêmes. Mary Quant, de son côté, donne un énergique coup de ciseaux au bas de ses robes. Le succès de la minijupe grimpera toujours plus haut le long des cuisses au même rythme endiablé que les scores des Beatles aux hit-parades.

Les Français furent lents à s'émouvoir. Un an après leur premier succès, quand les Beatles viennent en France, on les relègue dans un cinéma de Versailles ; plus tard, à l'Olympia, en lever de rideau du récital de Sylvie Vartan. A cette occasion, le chroniqueur de *France-Soir* fait étalage de sa perspicacité : *« Les Beatles : de vieux zazous rénovés par le yé-yé. Leur yé-yé est le pire que nous ayons entendu depuis quatre ans. Et physiquement, ils sont encore plus démodés que leur musique. Il n'est rien que le public puisse moins supporter que des vedettes démodées. »* Les Beatles apprécient la justesse du verdict : ils apprennent dans le même temps que deux de leurs chansons sont parmi les quatre titres les plus écoutés aux Etats-Unis. Cette consécration mondiale fait d'eux une institution nationale.

En 1965, la reine Elisabeth élève les Beatles à la dignité de membres de l'Empire britannique.

De gauche à droite : Paul McCartney, Stuart Sutcliff (le futur Ringo Starr), George Harrison et John Lennon.

SIPA

Harold Wilson pose à leurs côtés au cours de sa campagne électorale. Résultat de cause à effet ? Les travaillistes l'emportent en 1964. Richard Lester, jeune cinéaste américain de Londres, entreprend un film sur et avec eux, *A Hard Day's Night* (*Quatre garçons dans le vent*), où se déchaînent l'humour de la petite bande et l'hystérie de ses fans.

Le filon

Rien qu'à les voir, des dizaines de filles s'évanouissent ; au premier accord, les hurlements couvrent le début du concert. Outre-Atlantique, où ils additionnent les tournées, les gradins des stades croulent sous les ovations de dizaines de milliers d'adolescents en transe. L'esprit d'entreprise, toujours en éveil, exploite le filon : à la sortie, on se précipite sur les perruques, tasses, verres, draps, bas, papiers peints, à l'effigie des héros. Aucun pays n'échappe à la « beatlemania ».

Sa Majesté Elisabeth II doit s'incliner devant pareille contribution à la balance commerciale. En 1965, elle élève les Beatles – ainsi que Mary Quant – à la dignité de membres de l'Empire britannique. La même année, les quatre amis reviennent à Paris. En vedettes, cette fois. Les organisateurs de leurs deux concerts à la porte de Versailles redoutent tant la foule qu'ils viennent les cueillir en hélicoptère à Orly pour les amener directement sur scène. Délire : ce coup-ci, les Français sont tous dans le vent.

Le *Yellow Submarine* anglais fonce gaiement sur nos côtes, torpillant à coup de jeux de mots subtils notre jeunesse, qui y verrait volontiers une motivation à se perfectionner dans la langue de Shakespeare, n'était la surdité, provisoire, de leurs professeurs. Hélas ! Ceux-ci ne savent où donner de la férule face à ces filles qui ont progressivement la jupe au ras des fesses et ces garçons la frange au ras du sourcil.

Jamais parents ne furent plus généreux en argent de poche pour tenter de rallonger ici et couper là. Géniteurs et proviseurs ne s'arrêtent qu'aux apparences sans chercher à démêler ce qui distingue les champions. Plus attentifs, ils auraient compris que si les Rolling Stones, au succès plus tardif, sont incontestablement teigneux et avouent bientôt sans ambages leur sympathie avec le diable, les Beatles se complaisent dans la dérision avec leur *uniforme sans col et leurs chansons où*, sous la bluette, perce l'ironie. Ces deux styles antinomiques se valorisent l'un l'autre au point que les fans – et leurs détracteurs – sont moins attachés à l'un ou l'autre groupe qu'à la musique anglaise en général.

Tout le monde a l'œil fixé sur l'Angleterre. Londres est devenue le point de mire, le phare, la « ville des jeunes », comme l'écrit un critique anglais. Londres, certes, mais plus précisément Carnaby Street, haut lieu de toutes les excentricités, de toutes les extravagances vestimentaires : les jupes, désormais réduites à une simple bande de tissu, ont atteint leur top niveau. A défaut d'étoffe, ce qui désespère l'industrie textile, on en rajoute sur le maquillage et les accessoires : aux yeux soulignés comme des faire-part de deuil, chapeaux démesurés, bottes cuissardes qui, entre leur extrémité et le début du vêtement, révèlent des collants (les bas sont démodés) à dessins en dentelle de coton. Les garçons ne sont pas en reste d'audace et sonnent allègrement le glas du vieux chic anglais. C'est peut-être la décadence, mais elle est franchement joyeuse, inventive et, ça va de soi, échevelée.

On est tenté, en y pensant, de parodier le mot de Talleyrand : *« Qui n'a vécu ces années anglaises ne sait pas ce qu'est la douceur de vivre »... All things must pass*, chantera George Harrison quand les Beatles, au début des années 70, auront décidé de se séparer.

MICHEL WINOCK.

Dans *le Monde* du 11 juin 1963

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Le prix d'un scandale

Les épreuves se succèdent pour M. Macmillan. Par une fâcheuse ironie du sort, celle que lui inflige le « scandale Profumo » survient au moment même où l'annonce d'une entrevue avec le président Kennedy – tant attendue et enfin décidée – éclairait d'un rayon de soleil, le premier depuis de longs mois, l'horizon politique du gouvernement britannique. (...)

Dans bien d'autres pays – qui s'estiment également civilisés – *les erreurs de M. Profumo* n'auraient pas soulevé un scandale comparable à celui qui éclate aujourd'hui en Grande-Bretagne. L'ampleur de ce dernier témoigne, en un sens, de la rigueur que les Britanniques attendent de leurs hommes politiques, de l'intégrité à laquelle ceux-ci les ont eux-mêmes généralement habitués. (...)

Si le malheur, ainsi, n'apparaît pas encore irréparable à Westminster, ses conséquences risquent d'être beaucoup plus graves dans l'opinion publique. Discrètement passés sous silence par les dirigeants politiques, les aspects les plus scandaleux de l'« affaire Profumo » sont en effet exposés en détail par une presse au tirage innombrable et altèrent considérablement l'image du Parti conservateur aux yeux des électeurs britanniques. A ceux qui leur reprochaient les vices de l'« establishment », l'immobilisme, le défaut d'imagination, le manque de dynamisme, les tories répliquaient volontiers en arguant de leur sens *des responsabilités, de leur expérience* de l'Etat, de leur dévouement au service public, de leur prudence dans la conduite des affaires nationales. Pour beaucoup d'Anglais ces qualités paraîtront difficilement conciliables tant avec les faux pas de M. Profumo qu'avec l'apparente insouciance montrée par les membres du gouvernement en conservant jusqu'au dernier moment leur amitié et leur soutien à leur collègue.

Aujourd'hui à Moscou, hier à Washington, le chef du Labour précise au contraire une silhouette d'homme d'Etat dont les traits étaient encore très flous à la mort de M. Gaitskell, il y a moins de six mois. Devant les « erreurs » des conservateurs, les relatives audaces du programme travailliste feront moins hésiter, en outre, les électeurs qu'inquiétaient les aléas d'une relève à la tête des affaires de l'Etat.

Sans doute le souvenir de la jeune Christine Keeler ne demeurera-t-il pas très longtemps présent à l'esprit des Britanniques. Celui du mensonge public et des aveux tardifs d'un ministre, du parfum de scandale qui aura un moment entouré le gouvernement, tardera, en revanche, à s'effacer.



les variétés PAR CLAUDE SARRAUTE

LES BEATLES

George, John, Paul et Ringo, M.B.E. (Members of the British Empire) ont pris leur revanche sur Paris. Le cuisant souvenir de leur dernier passage à l'Olympia est effacé par une séance de transe collective auprès de quoi l'accueil réservé au premier cosmonaute par la foule moscovite ne fut qu'un susurrement apathique. La question d'un échec possible ne peut d'ailleurs même plus se poser : de Tokyo à Sydney, de Montréal à Milan, d'Helsinki à San-Francisco, il semble que nos ... ne se préoccupent d'un ... de la mode dans d'un sacrifice ... dans l'espace. mais c'est parto même moment.

J'ai défendu les talents que époque où, ... seurs, il ne ... moqueurs et pour me sent... jourd'hui ... une salle comble, une sono ... violence enlève toute possibilité de distinguer un air d'un autre air ; imaginez cinq mille jeunes gens en délire dont plus du quart se sont fait la tête des héros de la soirée (favoris, franges et nuques ondulées), cinq mille jeunes gens hululant, sifflant, frappant des mains et des pieds, oscillant du chef comme oiaties assoiffées ; constatez, en outre, qu'ils ponctuent des mêmes glapissements extatiques la virtuosité toute électrique des formations (il y en a eu quatre, cinq ou six, je ne sais plus) de nationalités et de qualités différentes qui ont précédé les Beatles au micro (lesquels n'y sont restés, soit dit en passant, que trois petits quarts d'heure).

Et puis rappelez-vous que ces moins de vingt ans ont payé leurs places entre 20 et 50 F (au marché noir) et que nous sommes, pardi-il, en période d'examen. Que l'on ne vienne pas nous parler de « participation », que l'on ne nous rebatte pas les oreilles avec le vaudou, les danses aztèques, le « sens de la fête » et ...dérations pour sociolo... plus de ... sation ... quer un ... ment organ... flagornerie qui, sous p... incite à entourer ... demeurent fort rentable – ... bles exutoires à une énergie, à une vitalité dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles sont bien mal employées.

(22 juin 1965.)

AU JOUR LE JO...

SIC TRANSIT

Disraeli avait le sens de l'humour et il a dû sourire dans sa tombe en voyant attribuer aux Beatles l'ordre de l'Empire britannique. Je doute que les ombres des vieux victoriens qui hantent les salons lambrissés des clubs centenaires aient également apprécié la chose. Pourtant n'est-ce pas l'empire défunt qui gagne un peu de vie à cette rencontre avec la jeunesse ? Et les Beatles n'ont-ils pas davantage à y perdre ?

Du swing ... sions ...

(28 octobre 1965.)

JEUNE ANGLETERRE

I. – Une génération qui tient le haut du pavé

Par BERNARD CASSEN

Les Anglais commencent à peine à s'en apercevoir : depuis un an environ Londres est la ville d'Europe qui attire le plus les étrangers. Il n'y a pas si longtemps on ne s'y rendait que par nécessité professionnelle, pour améliorer sa pratique de la langue anglaise ou bien pour admirer les survivances désuètes de la tradition dans le monde du vingtième siècle. Tout cela est dépassé. Artistes, chanteurs, photographes, modélistes ...

fortune : c'est « swinging », qui désigne une vibration, une pulsation rythmique, donnant presque envie de danser, en réponse à une ambiance stimulante ou un air entraînant. Londres donc bouge, « swingue ». Londres et l'Angleterre semblent avoir rajeuni et ...

(17 août 1966.)

Christine KEELER.

SHAROK HATAMI

Demain : Les hebdos font peau neuve.

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Francis Girod tourne « Descente aux enfers »

Les nuits chaudes de Cap-Haïtien

C'est en Haïti, où la population se remet d'une dictature de trente ans, que Francis Girod vient de filmer Descente aux enfers. *Une histoire de David Goodis adaptée par Jean-Loup Dabadie, interprétée par Claude Brasseur et Sophie Marceau, tournée dans les soubresauts de l'après-Duvalier.*

Le plus courant des billets de banque d'Haïti est celui de 5 gourdes. En effigie, le portrait de Jean-Claude Duvalier, président à vie. Au-dessous, la mention suivante : *« Ce billet est payable au porteur en monnaie légale des Etats-Unis d'Amérique au taux de 5 gourdes pour 1 dollar. »* Suit le nom de l'imprimeur, une firme allemande de Munich. Une aliénation aussi avouée est rare dans le tiers-monde, qui masque en général celle-ci sous les dehors d'un nationalisme ombrageux, qu'ignorait la tranquille impudence des Duvalier.

C'est dans ce pays à peine sorti, depuis le 7 février, de vingt-neuf années de tyrannie, que se sont retrouvés une cinquantaine de techniciens et de comédiens français requis pour le tournage du film de Francis Girod, *Descente aux enfers*. D'avril à juin, cette équipe s'est trouvée mêlée aux hasards de la libération et du « déchoucage », cette épuration nécessaire et impossible à laquelle aspire le peuple haïtien. Une telle confrontation de l'histoire et de la fiction est en soi un formidable sujet de film, qu'entres autres s'était approprié le Soviétique Mikhalkov dans *Esclave de l'amour*.

Descente aux enfers sera un film cher, 25 millions de francs, dont le montage financier a été malaisé. *« Un film ne doit coûter que ce qu'il coûte »*, expliquait un jour Sergio Leone. Cette formule sibylline, Ariel Zeitoun, producteur *(Coup de foudre, Souvenirs, souvenirs)*, la fait sienne : le film auquel tous rêvent a son prix, et on ne peut prétendre l'abaisser par trop sans pervertir la création. Ce qui rend cette histoire simple extraordinaire, c'est son cadre extraordinaire : Zeitoun et Girod résisteront aux suggestions de tournage moins éloigné, en Corse ou à Enghien. Un seul coproducteur, la « Cinq » (6 millions), et des partenaires financiers : AAA, le distributeur (4 millions), et quatre Sofica fédérés (4 millions). En crédits et en financement propre, Zeitoun apporte 11 millions et conserve la plupart des droits du film.

Le roman de David Goodis, *Descente aux enfers* : à la Jamaïque, un couple mal uni, lui alcoolique, elle frigide. Un crime, un faux coupable, des désirs inassouvis : ils se retrouvent, peut-être. L'anecdote est frêle, c'est comme toujours le climat qui compte surtout, déchéance, incompréhension, moiteur. Francis Girod (*le Trio infernal, la Banquière, le Bon Plaisir*), qui aime les livres et les atmosphères troubles, écrit avec Jean-Loup Dabadie, passé de sa période rose à une noirceur nouvelle, une véritable transposition du roman, dont ils rajeunissent l'héroïne. La très jeune femme et l'écrivain de cinquante ans viennent en Haïti pour se comprendre, et le sang versé de part et d'autres, la violence, figurent une union enfin possible. On pense davantage à Huston, à Tennessee Williams qu'à Hugues Rebell, délectable et licencieux auteur 1900 des *Nuits chaudes du Cap-Français*, entièrement situé dans la voluptueuse île de Saint-Domingue avant qu'elle ne s'appelle Haïti en son bord occidental.

Vaudou et misère

Pour Francis Girod, cette « murder story » est l'histoire d'une passion. La dérision qu'il affectionne n'est plus de mise, non plus que la tendre ironie de Dabadie pour ses quinquagénaires et leurs états d'âme des films de Sautet. Pour être réussi, leur film devra briller de cet éclat noir que le metteur en scène recherchait dans le pays qu'il a adopté pour cadre. Pourquoi cette île, dans la poussière d'îlots caraïbes possibles ? Pourquoi Haïti en effervescence alors que chaleur humide, végétation lourde et orages tropicaux existent des Bahamas à la Désirade, de Marie-Galante à Tobago ? Dès la lecture du livre, Girod comme son héros choisit Haïti pour que le vaudou et la misère encadrent.

Le totalitarisme mou et corrompu de « Jean-Claude » prévaut alors dans l'île, comme l'analphabétisme, la dépendance économique et la mortalité infantile. C'est bien là que Girod veut tourner, dans ce pays découvert à vingt ans alors que, assistant d'un film tourné sur le *France*, il y fit escale. C'est là déjà qu'il avait espéré tourner *l'Etat sauvage*, mais il n'en obtint pas le droit et dut se rabattre sur la Guyane. Pour cette *Descente aux enfers*, il parcourt les Caraïbes sans trouver meilleur contexte et plus grande démesure qu'au pays de Toussaint Louverture, proclamé première République noire du monde en 1804 et vouée depuis à une succession de dictatures souvent sanglantes, évoquées en particulier par Anatole France dans *le Chat maigre*. L'île, c'est aussi la disposition de son peuple pour la peinture, dont les « tap-tap » (transports collectifs) bariolés sont les témoins sans nombre, son goût pour la musique, ce « kompa » qui est à Haïti ce que le reggae est à la Jamaïque.

Ariel Zeitoun hésite cependant à tourner là-bas sous l'ancien régime. Viennent février, l'émeute populaire, le lâchage américain et la fuite des Duvalier. Et aussi des troubles, quelques exécutions, des barrages insurrectionnels un peu partout. Partiront-ils néanmoins ? Girod et Zeitoun en prennent le parti, et les nouveaux dirigeants du pays n'y voient que des avantages. Haïti, qui se targue à bon droit d'avoir vu naître de vrais écrivains — Roumain, Alexis, Roy, Depestre, Metellus — a toujours compté une minorité d'intellectuels doués pour le débat, que l'autocensure ou l'exil ont rendu experts en dialectique.

Un Aubelin Jolicœur en est un exemple : personnage des *Comédiens* de Graham Greene, ce dandy en costume immaculé, complaisamment appuyé sur une canne à pommeau, tient table ouverte à L'Oloffson de Port-au-Prince, l'un de ces magnifiques hôtels coloniaux comme le Raffles de Singapour ou l'American Colony de Jérusalem. Pétri d'humanités classiques, grand négociant d'art naïf local, Jolicœur a intimement connu le régime déchu ; un temps secrétaire d'Etat dans le nouveau gouvernement, fortement contesté notamment par les politiques haïtiens expatriés, il a eu le temps de soutenir l'entreprise Zeitoun-Girod et d'en faciliter l'organisation matérielle. Il fut, il est vrai, l'ami de Pierre Brasseur, père du principal interprète de *Descente aux enfers*. Et pour une fois que la France, bien peu présente sur l'île depuis trente ans, semble se rappeler son existence...

Il a fallu tout importer. Les interprètes, d'abord. Francis Girod, qui enseigne depuis peu avec passion et profit au Conservatoire, est un metteur en scène de stars (Romy Schneider, Gérard Depardieu, Catherine Deneuve). Claude Brasseur et Sophie Marceau sont ses premiers choix. Lui sort de films médiocres et revient au théâtre à la rentrée avec Roger Planchon. On conçoit son adhésion au personnage épris et tourmenté d'Alan. Lola, sa jeune épouse, ce sera celle qui fut deux fois sa fille dans les *Boum*. Sophie Marceau « vaut » 500 000 entrées ; venue à des emplois d'adulte avec Corneau, Pialat et Zulawski, elle devra déployer une sensualité neuve. Le choix des autres interprètes témoigne du goût de Girod pour l'imprévu : Marie Dubois, ici mue par l'avidité et la frustration, Gérard Rinaldi, le play-boy des Charlots dans un véritable emploi ambigu, Betsy Blair, en souvenir de *Marty* et de *Grande rue*, Hippolyte Girardot, l'« amant magnifique », les Africains Sidiki Bakaba, Jean-Baptiste Tiemele, Baaron.

Quant à l'équipe technique, une bonne quarantaine de personnes aux moments forts, dont un stagiaire haïtien, elle conserve ses rites et ses coutumes comme à Billancourt ou à Epinay. Les clivages professionnels se retrouvent dans la place choisie par chacun pour les repas, tandis que les pauses apéritives et les expéditions nocturnes s'imposent comme sur n'importe quel tournage. Le matériel est introuvable : on fera voyager en bateau un camion chargé des groupes électrogènes d'autant plus nécessaires que l'électricité « saute » souvent. Pas de laboratoire à proximité, pas de projection de rushes le soir. Girod tourne, tourne en confiance ; le directeur de la photo, le Belge Charlie Van Damme récemment engagé par Delvaux et Resnais, travaille cette fois en lumière naturelle.

On avait redouté que le tournage en Haïti de *Descente aux enfers* ne soit un défi, comme le fut celui de *Fort Saganne* en Mauritanie. Mais non : à tout apporter avec soi, on a limité les risques. On dit pourtant, dans le cinéma, qu'il ne faut jamais tourner sur une île...

On a vécu sans difficulté à Port-au-Prince, où l'environnement est confortable ; plus laborieusement à Jacmel. Le temps est lourd, la ville nue. La révolution gronde, l'équipe s'interroge sur l'accueil qui lui sera fait en ces heures singulières ; de mémoire d'homme, personne n'a jamais réalisé de film en Haïti. On se retrouve chaque soir dans les mêmes lieux : pluies chaudes, ni journaux ni téléphone. L'arrivée à Cap-Haïtien, l'ancien Cap-Français où s'échoua le navire de Christophe Colomb en 1492, insuffle un air nouveau : la mer est belle et la France franchit victorieusement les premiers tours de la Coupe du monde de football. Malgré deux jours sur un îlot désert pour brochure touristique, on assistera entre deux prises à la victoire de la France sur le Brésil grâce à un téléviseur à piles grand comme une boîte d'allumettes.

De la révolution haïtienne, à laquelle le film ne pourra que faire allusion, les collaborateurs de Francis Girod n'ont rien vu ou presque, sinon ses causes profondes. La misère de Port-au-Prince, les bidonvilles comme à Rio ou à Calcutta, la rue comme abri nocturne, le modèle américain : les plaques de rue et d'immatriculation, les programmes de télévision rappellent la proximité des Etats-Unis et du Canada. L'église catholique, progressiste, organisée, dans ce pays pratiquant où la religion est partout, pourra-t-elle éviter le bain de sang promis pour le 29 juillet ? C'était naguère le jour de fête des « tontons macoutes », ce pourrait être celui du grand règlement de comptes.

Du moins le pays a-t-il su conquérir certains membres de l'équipe : tel envisage d'y acquérir une maison, tel autre d'y revenir l'hiver prochain. Le lent apprentissage de la démocratie y suivra son cours, en perspective d'élections prévues dans un an et demi. D'ici là, le 18 décembre 1986, *Descente aux enfers* sera sur les écrans : on saura le jour même si les fervents efforts des cinéastes ont éveillé la curiosité et l'émotion du public.

OLIVIER BARROT.



A gauche : Claude Brasseur dans les rues de Jacmel.

Ci-dessous : Claude Brasseur, Sotigi Kuyote et Francis Girod.

PHOTOS ETIENNE GEORGES/SYGMA

Le Contrat

Comme à guignol

Une tuerie au début, une tuerie à la fin. Au début, on tue des gentils (des flics), à la fin, des méchants. Au milieu, Arnold Schwarzeneger, le bel Arnold, le barbare, le Terminator, un cœur qui bat sous les biceps gros comme des ballons de rugby. La preuve, il venge la mort du fils de son ancien chef. Lui, il a été exclu du FBI pour cause de bavure, ça ne connaît pas sa force, ces bêtes-là.

Donc, il s'infiltre chez les maffieux, c'est très dangereux, il croise la route d'une femme un peu fatale, il arpente le film moulé dans son petit tricot de corps, les balles ricochent sur son torse comme des noyaux de cerise... C'est extrêmement brutal, violent, sanglant, mais tout à fait distrayant. On ne croit pas une seconde à cette histoire convenue, mais le réalisateur John Irvin a du rythme, de l'allant, de la virtuosité. On passe d'un poursuite à une cascade, les vitres explosent, les crânes aussi. On bat des mains comme à guignol. Et l'on perçoit avec plaisir sur le visage marmoréen du héros le début du commencement d'un sourire d'ironie.

Vous allez voir, si ça continue, Arnold, il va jouer la comédie.

DANIÈLE HEYMANN.

● **Les Beatles en vidéo.** — Il n'est jamais trop tôt... Le 2 juin 1987, sera célébré le vingtième anniversaire de l'album des Beatles : *SGT. Pepper's Lonely Hearts Club Band*. A cette occasion, les treize chansons de l'album seront « mises en vidéo », présentées à la télévision puis vendues en coffret de cassettes.

« Anne Trister », de Lea Pool

Une femme qui se cherche

Elle a vingt-cinq ans, elle est juive, elle s'appelle Anne Trister. La mort de son père, en Israël, la rend vide ; comme le désert où un cimetière isolé a recueilli le vieil homme. Alors, Anne laisse tout ; sa mère, la Suisse où elle vit, ses études de peintures aux Beaux-Arts, un homme. Elle va s'installer à Montréal, chez Alix Moisan, une femme psychologue, mariée, très active. Anne loue un grand bâtiment désaffecté. Sur les murs, elle peint en trompe-l'œil des motifs, des volumes, un environnement qui pourrait être un nouvel espace pour sa vie, une façon de repousser le désert. Ce n'est pas facile et, par ailleurs, Anne s'aperçoit qu'elle aime Alix. Passionnément.

Déjà remarquée pour son premier long métrage, *la Femme de l'hôtel*, couronné dans plusieurs festivals internationaux, Lea Pool, réalisatrice québecquoise d'origine suisse, s'affirme ici comme l'analyste privilégiée des pulsions féminines. Le monde froid, net, bien organisé de Montréal, est soudain traversé d'éclairs avec l'apparition d'Anne Trister : (la merveilleuse, l'étonnante Albane Guilhe).

Alix (Louise Marleau, déjà interprète de *la Femme de l'hôtel*, pourrait venir de chez Bergman) à quarante ans, se découvre, au-delà d'un besoin de protection maternelle, une disponibilité qu'elle ne se connaissait pas. Le film avance sur la mise en scène d'un conflit entre le rêve, le fantasme, et la réalité de l'amour et du désir des femmes. Rien de débraillé dans les images et les dialogues. Rien d'éthéré non plus. Les sentiments les plus fous seront, en fin de compte, les plus durables. Comme le dit la scène finale où, à travers l'espace, Anne enfin souriante et Alix apaisée, vont se rejoindre.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

Jean-Luc Godard veut Nixon

En pleine préparation de son *Roi Lear* (dont l'auteur-scénariste Norman Mailer tient la vedette, avec toute sa famille), Jean-Luc Godard a, pour l'un des rôles du film, pris contact avec... l'ancien président Richard Nixon. Dans un style purement godardien, il s'agirait d'une « opération distanciation », une séquence d'une vingtaine de minutes au cours de laquelle Nixon et Mailer débattraient du *« pouvoir et de la perte du pouvoir »*.

Ni Jean-Luc Godard ni l'entourage de l'ex-président Nixon n'ont vraiment entamé le dialogue...

Tout le gratin de la mise en scène est déjà sur les rangs. Nicholas Roeg envisage de faire *A Day in The Life*, Ken Russell aurait choisi *When I'm Sixty Four*. N'ont pas encore définitivement fait leur choix : Steven Spielberg, George Lucas, Francis Coppola, George Miller, Robert Altman et Susan Seidelman.

« Le bonheur a encore frappé »

Néant

Deux mystères entourent ce premier film crânement calamiteux d'un cinéaste de vingt-sept ans, Jean-Luc Trotignon : 1) il a été sélectionné à Cannes dans la section Perspectives du cinéma français ; 2) il a été en partie financé par le ministère de la culture. A part ça, rien. De l'humour BD bien *dégueu, bien gerbe*, intraduisible, intransposable. C'est l'histoire d'un mec, minable, employé dans une usine d'armement (Jean-Luc Bideau), de sa femme, lamentable, caissière d'un ciné porno, de sa mère, ivrogne et paraplégique, de son fils, drogué et chômeur, de sa fille, handicapée et auteur d'un best-seller autobiographique intitulé *Quand les couilles auront des dents*. Ça se voudrait affreux, sale et méchant. Ça n'est que foireux, pâle, néant. Triste comme une crotte de nez.

D. H.

Abraham Polonsky bien vivant

Sur la foi de sources qui semblaient irréfutables, et qui, d'ailleurs, ont induit en erreur d'autres journalistes, j'ai indiqué, dans ma critique de *Willie boy* (*le Monde* du 18 juillet), que le réalisateur Abraham Polonsky était décédé en 1980. Bertrand Tavernier, de retour des Etats-Unis, m'informe qu'il a rencontré Abraham Polonsky bien vivant (il enseigne dans une université de Californie) et qu'il prépare avec lui un film sur le maccarthysme. Comment réparer une telle bévue ? En adressant des excuses au cinéaste, bien sûr, et en se réjouissant que l'avenir lui appartienne.

J. S.

Le Chinois d'Avignon

Gao Xieng est chinois. Il ne vient pas de la porte d'Italie, mais de Nankin – Institut de recherches sur les littératures étrangères. Il enseigne le français, qu'il a appris comme boursier à Paris de 1964 à 1966. Vingt ans après, il revient, invité pour le centenaire de Victor Hugo. Entre-temps, il y a eu la révolution culturelle, dont manifestement il ne tient pas à parler : « Les études étaient plus difficiles... Les gens étaient... Méfiants? Non, mais enfin... Bref. »

Nous sommes en 1986, Goa Xieng a obtenu une prolongation de son visa. Il trouve que Paris a changé d'aspect, que « le niveau de vie de la moyenne bourgeoisie a augmenté ». *Il en donne pour preuve la quasi disparition des marchands de quatre saisons, la manière dont les gens choisissent pour se nourrir les produits de qualité supérieure. Le nombre de spectacles qui se donnent à Paris le laissent stupéfait :* « Est-ce qu'il y a des spectateurs pour tous ? » *Le Boulevard semble l'intimider – comme une sorte d'interdit. A part ça :* « On joue toujours Molière à la Comédie-Française, et aussi Genet, ça c'est nouveau. »

Gao Xieng est gai, volubile, curieux. Il découvre les tumultes d'Avignon et s'en amuse. Il demeure discret sur les spectacles, par timidité semble-t-il : pendant vingt ans, sa connaissance du théâtre européen est demeurée purement livresque et, en tant que professeur, il s'est intéressé aux textes plus qu'aux comptes rendus de représentations, de toute façon trop lontaines.

Lui même a traduit la Cantatrice chauve : « Le tac au tac des répliques, c'est un peu comme les dialogues comiques dans les farces traditionnelles. Et puis, on peut considérer que la pièce aborde, indirectement c'est vrai, la critique d'un mode de vie. »

Le Théâtre de l'Absurde est connu en Chine. Gao Xieng en rejette d'un grand rire le pessimisme, les angoisses petites-bourgeoises. « Ce qui nous intéresse, c'est d'abord l'originalité de l'écriture, sa modernité. » *On joue Ionesco* (Rhinocéros), *Beckett* (En attendant Godot), *Genet* (les Bonnes). *Et bizarrement, un vaudeville d'avant-guerre :* Prenez garde à la peinture.

Les Chinois sont assez subtils pour détecter la critique sociale là où on ne l'attend pas. Ils y tiennent. Pourtant, l'an dernier, les responsables culturels ont fait venir Marcel Maréchal pour qu'il monte à l'identique ses Trois Mousquetaires, *y compris les gags et anachronismes qui ont dû paraître d'un exotisme délirant :* « C'est que l'histoire est bien connue chez nous. D'ailleurs, nous ne refusons pas le divertissement, mais enfin, nous sommes un pays socialiste, où le théâtre doit avoir une fonction didactique. Au sens large. Nous sommes ouverts, et si nous ne donnons pas davantage de pièces étrangères, c'est qu'il nous faudrait des décors spéciaux, des costumes inhabituels, et c'est très cher. Les théâtres n'ont pas assez d'argent. Mais c'est chez nous qu'a été créée la pièce de Jules Valès, *le Temps des cerises*, qui n'avait jamais été jouée, même en France, et nous avons appris beaucoup sur la Commune de Paris. »

COLETTE GODARD.


MARC ENGUERAND

POLYPHÈME Dominant les arcades, les toits de la ville, le géant floué par le rusé Ulysse sort de son sommeil séculaire. Bientôt, son visage sans lèvres aux yeux vides rejoindra le corps balourd. Dans le décor de Titina Maselli, des acteurs chanteront, la musique de Betsy Jolas, dirigée par Annick Minck, accompagnera la tragédie d'Euripide, *le Cyclope*, mise en scène par Bernard Sobel. Ce sera ce mercredi à 22 heures et jusqu'au 27 juillet, au cloître des Carmes.

Les musiques africaines

Les traditions bouleversées

Le groupe éthiopien Roha Band n'est pas venu. On attendait beaucoup, à Avignon, les deux stars Mahmoud Ahmed et Neway Debebe, qui dans leur pays, rassemblent jusqu'à vingt mille personnes et dont la voix provoque, paraît-il, un frémissement extatique. Leur musique ? Cuivrée, une sorte de jazz très moderne, avec des intonations orientales mélancoliques.

Le Roha Band n'est pas venu pour des raisons obscures, complexes. Susceptibilités internes dans le pays (le groupe invité au Festival d'Avignon n'est pas l'orchestre national...) ; mais, aussi, les relations ne sont pas excellentes entre l'Ethiopie et la France, sur le problème des droits de l'homme... Les négociations, commencées il y a presque deux ans, ont échoué au dernier moment, sans motif officiel.

C'est dommage pour l'Ethiopie, qui avait l'occasion de montrer une autre image que celle de la famine ; c'est dommage pour le festival, qui, après s'être ouvert l'an dernier à l'Inde, a choisi de faire découvrir quelques, uns des multiples aspects de la créativité africaine. Littérature, peinture, sculpture. Et deux grands types de musique : d'un côté, celle des griots, musique de cour, de caste dans les grands empires peuls du Mandingue ; de l'autre, une musique rurale ou urbaine, populaire, en mouvement.

On a en tout cas découvert – et adoré – le Zaïrois Elanga Nkake. On l'a vu arriver sur scène, avec une culotte de peau, un casque en peau, un collier vert, torse nu, pieds nus. S'était-il déguisé ? Non. Quand Benoit Quersin, conservateur au Zaïre, qui a contribué à sa venue ici, a rencontré Elanga Nkake, il y a douze ans, dans un village perdu de la grande forêt tropicale, le musicien portait ce costume-là. Il jouait tranquillement dans une forge, aidant, par les notes claires de sa sanza, le forgeron à fabriquer des bracelets de bronze.

Elanga Nkake, dont le passeport atteste qu'il est né vers 1925 (selon lui, ce pourrait être bien avant), n'est pas ce qu'on appelle un musicien professionnel. Il joue pour son plaisir, pour communiquer avec l'esprit de ses ancêtres, entrer en contact avec les forces de la forêt, créer l'harmonie. Il chante des petites chansons tendres qui le font rire, des chroniques, des proverbes. Il se met lui-même en scène, raconte son voyage en Europe, dans sa langue bien sûr – il est Mongo, de la tribu de Bosaka.

Nkake a une présence irradiante, un visage doux. Parfois, il s'arrête brusquement, regarde devant lui ce parterre serré de spectateurs blancs qui l'écoutent. Est-il surpris ? Il pouffe de rire. Et les doigts repartent sur les fines lamelles de métal. C'est la communication par l'euphorie.

Les différents groupes qui ont suivi Nkake le même soir représentent un peu cette nouvelle génération de musiciens qui émergent partout au Zaïre, et pas seulement dans les grandes villes, issus des grands bouleversements sociaux qui ont suivi l'indépendance. Certains ont fui leur village, ont tout laissé, y compris leurs instruments de musique. Ils en ont fabriqué de nouveaux, avec les moyens du bord, du bois de récupération, de vieux ressorts. Des sections de garde-boue de vélo forment un ac musical, des câbles d'embrayage servent de cordes... Lokanda Boliko, apparenté lui aussi à l'ethnie Mongo, a une guitare invraisemblable, en bois et en fourrure, fabriquée de ses mains. Il se rattache à la tradition, chante avec une voix un peu aiguë, très belle, dans un style vocal proche de Lianja (l'épopée ancestrale). Dans sa région, il est sollicité pour les cérémonies de deuil, les fêtes...

Les Tshokwés, dont le sort a été particulièrement bouleversé par la « rébellion » et qui ont tendance à remonter vers le centre du pays, ont créé une musique à laquelle s'intègrent les différentes traditions rencontrées en chemin. L'orchestre Yamvua, c'est plutôt un groupe d'amis comme il y en a partout. On s'assoit un moment, et il suffit que l'un commence, alors les baguettes claquent sur un tabouret, sur les bouteilles de bière... On perd la notion du temps, à peine surpris de voir apparaître et disparaître un danseur masqué qui semble venu directement de la brousse.

A l'opposé, il y a la musique raffinée des grands griots venus du Mali et de Guinée, ces musiciens-historiens dépositaires de la tradition, virtuoses de la Kora et du balafon – les Batourou Sekou, les El Hadj Djeli Sory Kouyate, les Alkhaly Camara ou les Sory Kouyate, témoins des anciens empires et royaumes du Mandingue. Par comparaison, cette musique de cour, méditative, et d'un grand classicisme, paraissait un peu figée, un peu froide. Peut-être manquait-il la chaleur, la présence de la communauté à laquelle les griots appartiennent pour que les corps dansent et que les musiciens se surpassent.

CATHERINE HUMBLOT.

★ Une nuit africaine, avec les musiques traditionnelles du Zaïre et l'orchestre de Ray Lema, sera retransmise par France-Culture le samedi 26 juillet, de 22 h 30 à 1 heure du matin.

FIGURES

Moke, Cheri Samba

Les imagiers féroces de Kinshasa

Sculptures en ciment peint du Nigéria et peintres autodidactes du Zaïre, l'Afrique apporte à Avignon une imagerie étonnante ! Hyperréalisme, chronique des mœurs, arts des temples et de la rue.

Quand on les a rencontrés à l'hôtel, ils étaient en train de peindre chacun dans sa chambre. Moke et Samba n'ont pas arrêté de travailler depuis qu'ils sont arrivés à Avignon, ils ont beaucoup vendu, ils ont eu des commandes. Ils sont contents.

Moke a trente-six ans et Cheri Samba trente ans. Moke est né à Ibe, un petit village du Bandundu, en 1950 : ses parents sont cultivateurs. Cheri est né à Konto M'Vuila dans le Madimba en 1956 : son père est forgeron. Deux destins. Contraires à toutes les traditions. Moke a une enfance malheureuse. Après avoir quitté tout gosse son village pour suivre son frère à Kinshasa (en 1963), il se retrouve vite abandonné, à la rue. Il dort sur les trottoirs, ne survit qu'en fouillant les poubelles.

Moke commence à peindre avec ses doigts sur du carton, puis sur des sacs de toile. Le portrait d'un grand politicien de l'époque le sort de l'ombre, il touche une prime hebdomadaire de la présidence. Il est remarqué par le Centre culturel français de Kinshasa qui lui fait signer un contrat. Il progresse vite. Première expo à l'Académie des beaux-arts, organisée par Jean-Pierre Jacquemin : tous ses tableaux sont vendus. Des périodes fastes et moins fastes se succèdent. Moke dit qu'il travaille avec la force d'un *mwana mawa* (enfant laissé à la rue). Il a une *« caméra dans l'œil »*, dit-il aussi, qui enregistre. Il peint ce qu'il voit.

Pour Cheri, le dessin a été une « vocation ». Enfant, il attendait minuit pour gribouiller sans que son père le voit. Il dessinait partout, par terre, dans ses cahiers (il vendait aux copains). Quand il est arrivé à Kinshasa tout seul, en 1972, contre l'avis de ses parents, il s'engage chez un peintre comme assistant, il le quitte aussitôt (il n'était pas payé) pour aller chez un autre, puis un autre. *« Tous ces peintres n'étaient pas capables de faire ce que je faisais »*, dit-il. En 1975, il tente l'aventure, s'installe à son compte, et fait un malheur avec un tableau montrant les tristes moments de l'indépendance... On le prévient que s'il continue, il pourrait avoir des ennuis. Il continue... mais dans l'ironie.

Maris trompés surprenant l'amant, autobus surchargés, fonctionnaires corrompus, locataires victimes de leur propriétaire, Cheri s'inspire de la vie quotidienne, des chansons qui courent dans les rues. *« J'aime faire de l'humour*, dit-il, *et dire la vérité. »*

C. H.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

QU'EST-CE QUE LA SCULPTURE MODERNE ? Jusqu'au 13 octobre. Grande Galerie.

MAGNELLI. Ardoises et collages. Jusqu'au 21 septembre. Salle d'art graphique.

DEBORAH TURBEVILLE. Jusqu'au 29 septembre. Galerie du Forum.

ENZO CUCCHI - TONI GRAND - LA REVUE PARKETT. Jusqu'au 24 août. Galeries contemporaines.

LE GRAND PARIS. Un projet de la Mission Banlieues 89. Jusqu'au 1er septembre. – **CRÉER DANS LE CRÉÉ.** Jusqu'au 8 septembre. – **LIEUX ? DE TRAVAIL.** Jusqu'au 13 octobre. CCI.

IMAGES DE TRAVAIL. Jusqu'au 29 septembre. BPI.

REGARD COMPLICE. Photographies de cinéastes par M. Cormier. Jusqu'au 8 septembre. Foyer de la salle Garance.

SENS DESSUS DESSOUS. Atelier des enfants, rez-de-chaussée. Entrée libre. Jusqu'au 30 août.

Musées

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE. Grand Palais, avenue Winston-Churchill. Tlj, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 29 mars 1987.

CHEFS-D'ŒUVRE DE LA TAPISSERIE DU XVIe AU XVIIIe SIÈCLE (collections de la Ville de Paris). Jusqu'au 17 août – **LA RENAISSANCE AU PETIT PALAIS.** Nouvelle présentation des collections permanentes. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 18 F.

MASQUES ET SCULPTURES D'AFRIQUE ET D'OCÉANIE. Collection Girardin. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 12 F. Jusqu'au 21 septembre.

MEUBLES ET OBJETS D'ART 1920-1937. Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. En permanence.

REBECCA HORN. Nuit et jour sur le dos du serpent à deux têtes – FRANÇOIS PERRODIN – REINER RUTHENBECK. Entre chien et loup. ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 22 septembre.

MARINETTE CUECO, Herbes. Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 26 octobre.

GEORGES MÉLIÈS - KEIICHI TAHARA. Images de la fin du siècle - MARC TRIVIER. Jusqu'au 26 septembre. **ANDRÉ FRANÇOIS.** Jusqu'au 8 septembre. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (47-23-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15.

ART ANIMALIER AU TEMPS DES DERNIERS SHOGUNS, XVIIIe-XIXe siècle - ANIMAUX D'EDO. Fonds Cernuschi, 1871-1872. Musée Cernuschi, 7, avenue Velasquez (45-63-50-75). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 12 octobre.

PAUL POIRET ET NICOLE GROULT. Maîtres de la mode art déco. Musée de la mode et du costume, palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (47-20-85-23). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 20 F. Jusqu'au 12 octobre.

JEAN CLAREBOUDT V. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 45. Entrée : 15 F. Jusqu'au 1er septembre.

BENN. Paysages et visages de Paris. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Jusqu'au 12 octobre.

SIGNE ET CALLIGRAPHIE. Musée national des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (43-43-14-54). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 20. Entrée : 20 F ; dim. : 10 F. Jusqu'au 15 septembre.

En province

AIX-EN-PROVENCE. Thomas Gleb et sa patrie : la tapisserie. Musée des Tapisseries, 28, place des Martyrs-de-la-Résistance (42-21-05-78). Jusqu'au 15 septembre.

ALBI. Geer Van Velde. Musée Toulouse Lautrec, Palais de la Berbie (63-54-14-09). Jusqu'au 8 septembre.

ANGERS. Nature de l'art. Musée des Beaux-Arts, 10, rue du Musée ; **Tableaux photographiques.** Galerie de Prêt, rue Bressigny ; **Figuration des années 80.** Nouveau théâtre, place Louis Imbach. Jusqu'au 31 août.

ANNECY. Energies 80 : œuvres du FRAC Rhône-Alpes. Musée-château (50-45-29-66). Jusqu'au 1er septembre.

ARRAS. Arras-Nemetacum. Musée, ancienne abbaye de Saint-Vaast, 22, rue Paul-Doumer (21-71-26-43). Jusqu'au 18 août.

ANGOULÊME. Peintures de Jean-François Lacalmontie. Frac Poitou-Charentes. Hôtel Saint-Simon, rue de la Cloche Verte (45-92-87-01). Jusqu'au 20 septembre.

AUBE. Les côtés normands de l'œuvre de la comtesse de Ségur. Musée Ségur-Rostopchine (33-24-01-68). Les vendredi, samedi, dimanche et lundi, de 14 h 30 à 18 h. Jusqu'au 29 septembre.

AUXERRE. Peintres aux fourneaux. La gastronomie revue par la peinture. Maison du Tourisme, 1-2, quai de la République (86-52-26-27). Jusqu'au 30 septembre.

AVALLON. Plein-air de sculpteurs polonais. Esplanade en bas de la rue Bocquillot. Renseignements au : 86-34-28-78. Du 28 juillet au 24 août.

AVIGNON. E. et R. Pelaquier : travaux au Petit Palais, 1980-1986. Place du Palais-des-Papes (90-86-44-58). Jusqu'au 28 juillet. **Victor Leydet, 1861-1904. Rétrospective.** Palais du Roure, 3, rue du Collège (90-82-57-51) et musée Louis-Vouland, 17, rue Victor-Hugo (90-86-03-79). Jusqu'au 15 août. Valère Novarina. Dessins, personnages du « Drame de la vie ». Salle de théologie, Palais des Papes. Jusqu'au 9 août.

BAYONNE. Hans Seiler. Musée Bonnat, 5, rue Jacques-Laffitte (59-59-08-52). Jusqu'au 15 septembre.

BELLAC. XXXIIIe Festival national Jean Giraudoux. Pierre Mabille ; Didier Mathieu. 8, avenue Jean-Jaurès (55-68-76-03). Jusqu'au 31 août.

BIRON-EN-PÉRIGORD. Calder. Château (53-53-85-50). Jusqu'au 14 septembre.

BORDEAUX. Hommage à Bonnard. Musée des beaux-arts, cours d'Albret (56-90-91-60). Jusqu'au 25 août. – **Gilbert and George.** Capc, entrepôt Lainé, rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 7 septembre.

BOULOGNE-SUR-MER. Francis Mockel. Gravures. Les Pipôts, 37, rue des Pipôts (21-30-28-01). Jusqu'au 26 juillet.

BOURG-EN-BRESSE. Sculptures de la collection Dallemagne - Sculptures de Michel Gérard. Prieuré de Brou, 63, boulevard de Brou (74-22-22-31). Jusqu'au 27 juillet.

CAGNES-SUR-MER. Dix-huitième Festival international de la peinture. Château-musée Grimaldi (93-20-87-29). Jusqu'au 30 septembre.

CALAIS. Jochen Gerz. Œuvres sur papier photographique 1983-1986. Musée des beaux-arts, 25, rue de Richelieu (21-97-99-00). Jusqu'au 8 septembre. **Christian Zeimert ou les délices de la contrainte.** Galerie de l'Ancienne Poste, 13, bd Gambetta (21-36-27-40). Jusqu'au 15 août.

CANNES. Grands maîtres de la sculpture. Mémoire d'une collection. Salons de la Malmaison, 47, La Croisette. Jusqu'au 21 septembre.

DIJON. Troisième donation Granville. En permanence - **Bissière.** Jusqu'au 8 septembre. Musée des beaux-arts, place de la Sainte-Chapelle (80-30-31-11) ; **Héraldique et blason, du Moyen Age au TGV.** Qalle de Flore, Palais des Etats de Bourgogne (80-67-51-51). Jusqu'au 17 août.

La Cité de la musique

Un pari pour le XXIe siècle

La Cité de la musique, qui doit s'élever en bordure du parc de La Villette, va bientôt commencer à sortir de terre. Le ministre de la culture vient de confirmer sa réalisation. Elle devra remplacer le vieux Conservatoire de la rue de Madrid, à bout de souffle. Une occasion de rénover l'enseignement de la musique en France.

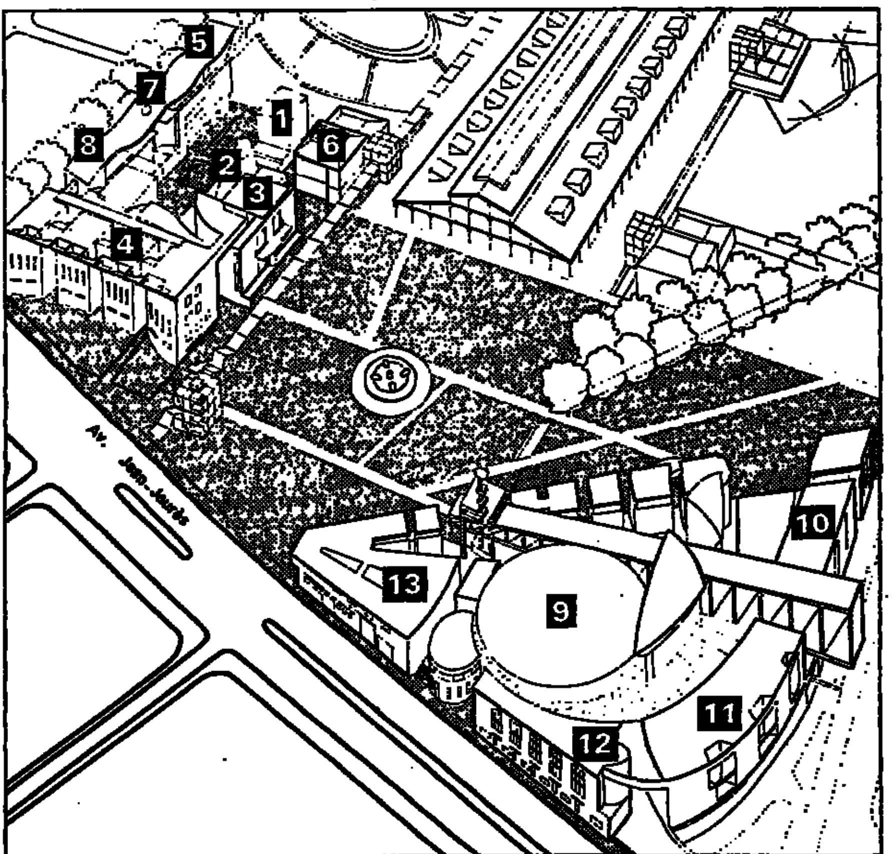
L'architecte Christian de Portzamparc et Marc Bleuse, le directeur du Conservatoire national de musique, passeront des vacances sans cauchemars : la Cité musicale, c'est officiel, sera bien construite à la Villette.

Si le programme ne prend pas trop de retard, elle devrait ouvrir ses portes en 1992. Il est plus que temps. Les derniers concours disputés par les élèves violonistes se sont déroulés salle Gaveau, louée pour la circonstance. Impossible en effet de faire passer une audition dans les vieux locaux de la rue de Madrid. L'acoustique y est déplorable, les murs minces comme des feuilles de papier à musique. L'orgue, qui a besoin d'être revu de fond en comble, campe dans les anciens locaux de gymnastique. Les rares volumes satisfaisants – pour la musique de chambre – sont situés dans l'ancien collège des jésuites où Gabriel Fauré installa le Conservatoire en 1911.

A l'époque, il avait six cents élèves. Ils sont aujourd'hui mille deux cent cinquante. Alors, au fil des ans, on a poussé les murs, exhaussé les toitures. Au-dessus de la bibliothèque, une grosse vérue métallique cache quarante studios microscopiques, surchauffés dès l'apparition du moindre rayon de soleil. Au fond de ce qui reste du jardin s'élève une cantine préfabriquée, style CES Pailleron.

Du côté de la rue d'Edimbourg, une sorte de HLM musical abrite quatre salles par étage. La cacophonie qui s'échappe des fenêtres pourtant closes est sans doute pittoresque pour le passant. Pas pour le malheureux étudiant qui doit se concentrer sur son instrument. Un studio d'enregistrement est bricolé dans le balcon de l'unique salle capable d'accueillir un public. Il est préférable, pour tenter l'expérience, d'attendre une heure tardive, où les voitures se font rares dans la rue.

La maquette de la future Cité de la musique trône dans le bureau de Marc Bleuse, responsable de cette institution essoufflée de crises périodiques, asphyxiée par le manque d'espace et qui chaque année doute davantage d'elle-même. « *Cette maison connait depuis longtemps une fixité considérable*, dit drôlement Marc Bleuse. *L'exiguïté des locaux nourrit des pesanteurs psychologiques.*



1. Art lyrique.
2. Orgue.
3. Danse.
4. Salles d'études.
5. Logements étudiants.
6. Théâtre Présent (ne fait pas partie de la Cité).
7. Gymnase.
8. Médiathèque.
9. Salle de concerts modulable.
10. Musée et salles d'expositions.
11. Logements étudiants.
12. Bureaux de l'Ensemble intercontemporain.
13. Partie commerciale.

Au début du siècle, le Conservatoire participait pleinement à l'évolution de la vie musicale. A partir des années 30, une coupure se produit, aggravée par le manque de crédits. « *Le Conservatoire avait été au centre d'une école musicale florissante*, précise Marc Bleuse. *Il détenait un trésor que les musiciens ont voulu préserver. L'enseignement de plus en plus coupé de la vie s'est fossilisé. A partir de 1960, le nombre des élèves s'est brusquement accru. Il est devenu indispensable de leur offrir des disciplines nouvelles et complémentaires. L'absence de moyens n'a pas permis de répondre à cette attente. Quand je suis arrivé ici, en 1984, il n'y avait aucun moyen d'enregistrement. Ni son ni vidéo. On m'a bien signalé la présence d'un magnétophone, mais il avait été volé. Inutile de préciser qu'un gouffre séparait le Conservatoire du monde professionnel.* » Néanmoins, tous les « grands » d'aujourd'hui, Pierre Boulez en tête, sont passés par la rue de Madrid, même à contrecœur.

Vers 1960. André Malraux et Marcel Landowski relancent l'enseignement musical en France. De nouveaux orchestres voient le jour. Des conservatoires s'ouvrent en province. A Paris, des locaux neufs sont le préalable indispensable à toute réforme. On envisage dès cette époque de les installer à La Villette. Puis à la Défense. Le ministre de la culture du moment, Maurice Druon – nous sommes en 1972, – part visiter le site. Il y est accueilli par un concert de casseroles. « *Ils connaissent déjà suffisamment la musique*, aurait-il grommelé furieux avant de renoncer. L'anecdote vraie ou fausse, il faudra attendre la fin du septennat de Valéry Giscard d'Estaing pour qu'on reparle de ce serpent de mer musical. C'est finalement François Mitterrand qui lancera le concours remporté par Christian de Portzamparc.

La future cité musicale occupera 23 000 m² au sol. « *Cela n'a rien de mégalomaniaque*, soutient Marc Bleuse, *je peux en justifier chaque parcelle.* » Le coût du pojet s'élève à 630 millions de francs. Mais sur cette somme, 150 millions proviendront de la vente du terrain de la rue de Madrid et de la concession du futur parking.

La première ambition de Marc Bleuse est de rétablir un pont entre l'enseignement donné au Conservatoire et la vie professionnelle. « *Pour cela, il faut que les élèves puissent travailler dans des conditions d'auditions réelles, devant un public. Ici, les locaux sont si exigus que bon nombre d'assistants sont obligés de recevoir les élèves chez eux. Nous devons constamment jongler avec les horaires et Pierre Boulez a dû renoncer à monter* Amérique *de Varèse, faute de place.* »

Un théâtre à l'italienne

A La Villette, trois classes « publiques » apporteront aux élèves l'expérience de situations professionnelles. L'une de deux cent cinquante places est destinée à l'orgue et à la musique de chambre. Pour l'art lyrique, un petit théâtre à l'italienne de quatre cents plces sera construit, avec fosse d'orchestre, cage et dessous de scène.

Enfin, un atelier de 400 m² permettra de présenter des spectacles mêlant plusieurs disciplines, œuvres contemporaines originales et danse comprises. En outre, la cité disposera de deux plateaux d'orchestre (270 m² et 170 m²) avec quatre salles de répétition et d'un autre destiné au jazz. Neuf salles sont prévues pour l'enseignement de la musique de chambre. Les choristes auront à leur disposition quatre amphithéâtres (l'un de deux cent cinquante places, les autres de cinquante places).

La composition sera enseignée dans des salles de cours aux isolements phoniques très performants. Son enseignement intégrera les technologies les plus pointues regroupées dans un ensemble de 350 m² spécialement équipé. Une médiathèque multimédia de 1 000 m², un centre audiovisuel, lieu privilégié de l'initiation à l'enregistrement et à la reproduction et un gymnase, complètent ces installations.

En dépit de son renouveau, la musique ancienne est négligée rue de Madrid pourtant riche d'un musée où tous les instruments de musique occidentaux sont représentés, génération après génération. Faute de place, encore une fois, une bonne part d'entre eux sont entassées dans les caves du bâtiment. D'autres sont en caisse, à Fontainebleau.

Le musée sera, à La Villette, entièrement réorganisé. « *Il ne se contentera pas de présenter une typologie des instruments de musique*, précise Marc Bleuse, *le public pourra suivre leur évolution à travers les âges, mais il pourra aussi les entendre. Il sera ponctué de « loges » où, à heures fixes, les élèves interpréteront des œuvres. A côté du musée proprement dit, un ensemble de laboratoires de restauration, de centres de documentation organologique feront de ce centre, un outil incomparable. Il sera largement ouvert au public et devra fonctionner en liaison étroite avec les professionnels de la facture instumentale.* »

Le creuset d'un renouveau

Au centre de la Cité de la musique, orgueil de l'architecte, la salle des concerts, parallélépipède rectangle incrit dans une ellipse, pourra accueillir de huit cents à mille deux cents personnes. Christian de Portzamparc, qui a longuement consulté Pierre Boulez à ce sujet, a prévu un grand sol plat qui peut recevoir cinq configurations d'orchestre différentes. Cette salle sera partagée entre le Conservatoire de musique et l'IRCAM. Sans états d'âme. « *Aujourd'hui*, constate Marc Bleuse, *les musiciens d'avant-garde sont moins dogmatiques et les amateurs de musique traditionnelle s'ouvrent à d'autres formes musicales. Le Conservatoire doit être le creuset du renouveau musical en France. Pour cela, il faut qu'il existe un lieu nouveau où ce brassage doit s'opérer. La Cité de la musique sera ce lieu.* »

Si l'architecture, c'est selon Goethe, une « *musique pétrifiée* », Portzamparc pratique, lui, un art du mouvement. A l'ouest de l'avenue Jean-Jaurès, des constructions basses, les locaux d'enseignement, fragmentées, éclatées. A l'est, un ensemble plus dynamique, les salles de répétitions et de concert, avec le musée qui se développe de part et d'autre d'un passage en forme de conque. C'est l'acoustique qui a déterminé la forme des bâtiments, affirme l'architecte. Mais la somme des bâtiments, imbrication savante de creux, de déliés, de décrochés, sacrifie à une savante et très subtile esthétique que ses détracteurs qualifieront sans doute de formalisme. Une immense géométrie qui unit la ville au parc et se poursuit, au-delà, vers le Zénith la Cité des sciences.

Espérons seulement que le fonctionnement de ce laboratoire sera à la hauteur de son ambition : préparer le vingt et unième siècle de la musique française. Histoire de faire mentir Rousseau : « *Le Français*, écrivait-il, *paraît être de tous les peuples celui qui a le moins d'aptitude à la musique.* »

EMMANUEL DE ROUX.

★ On peut consulter le beau livre consacré à *la Cité de la musique*, publié aux édition Champ-Vallon, avec de très nombreuses illustrations, 50 pages, grand format, 115 F.

EXPOSITIONS

DUNKERQUE. Christoforou. Rétrospective. Jusqu'au 20 septembre. Marie-France Nollet. Hallucinations traversières. Jusqu'au 17 août. Musée d'art contemporain, avenue des Bains (28-59-21-65). – Georges Braque, œuvre gravé. Musée des beaux-arts, place du Général-de-Gaulle (28-66-21-57). Jusqu'au 1er septembre.

EVREUX. Hans Hartung. Musée de l'Ancien Evêché, 6, rue Charles-Corbeau (32-39-34-35). Jusqu'au 15 septembre.

LYON. Portraitistes lyonnais, 1800-1914. Musée des Beaux-arts, 20, place des Terreaux (78-28-07-66). Jusqu'au 15 septembre. – Carmelo Zagari. Musée Saint-Pierre, 16, rue du Président-E.-Herriot (78-30-50-66). Jusqu'au 28 juillet.

MONTAUBAN. Vedova, Saytour, Garcia-Sevilla. Œuvres du FRAC Midi-Pyrénées. Musée Ingres, 19, rue de l'Hôtel-de-Ville (63-63-18-04). Jusqu'au 7 septembre.

NANTES. Giuseppe Penone. Musée des Beaux-Arts, 10, rue Clemenceau (40-74-53-24). Jusqu'au 30 septembre – Mathurin Crucy (1749-1826), architecte nantais. Musée Dobrée, place Jean-V (40-89-34-32). Jusqu'au 17 août – Un siècle de réclames alimentaires. Château des Ducs de Bretagne, Tour du Fer à Cheval (40-47-18-15). Jusqu'au 14 septembre.

NEMOURS. Liliane Emilie Cren. Château-musée de Nemours, rue Gautier-Ier (64-28-40-37). Jusqu'en septembre.

NICE. L'espace abstrait : Hartung. ENAC, 24, avenue Jean-Médecin (93-62-18-85). Jusqu'au 30 septembre – Espace abstrait : Debré, Hartung, Olson, Riopelle, Sonderborg. Acropolis, 1, esplanade Kennedy (93-92-81-43). Jusqu'au 27 juillet – Louis Chacallis. Galerie d'art contemporain, 59, quai des Etats-Unis (93-62-37-11). Jusqu'au 27 juillet – Emile Crociani. Musée international d'art naïf A. Jakovsky, château Sainte-Hélène, avenue Val-Marie (93-71-78-33). Jusqu'au 30 septembre.

NOIRLAC. Trésors d'Art sacré du Cher. Abbaye (48-96-23-64). Jusqu'au 30 septembre.

PLOUGUIEL. Calder à la Roche-Jaune, mobiles, gouaches, bijoux. Ancienne école, bourg de Plouguiel (Côtes-du-Nord). Jusqu'au 15 août.

PONT-AVEN. Cent ans, Gauguin à Pont-Aven. Musée, place de l'Hôtel-de-Ville (98-06-14-43). Jusqu'au 30 septembre.

REIMS. Klaus Rinke. Palais du Tau, 2, place du Cardinal-Luçon (26-47-74-39). Jusqu'au 15 septembre.

RENNES. De Bassano à Greuze, peintures françaises et italiennes des XVIIe et XVIIIe siècles. Musée des Beaux-Arts, 20, quai Émile-Zola (99-79-44-16). Jusqu'au 15 septembre.

STRASBOURG. Gaetano Pesce, design et architecture 1975-1985 – Annie Greiner, 1980-1986. Jusqu'au 17 août ; Collages Marcelle Cahn. Jusqu'au 31 août. Musée d'art moderne, 1, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons (88-32-46-07). Dessins hollandais et flamands du cabinet des dessins de l'université de Leyde. Musée historique, 3, rue de la Grande-Boucherie (88-32-25-63). Jusqu'au 31 août ; Gravures contemporaines. Château des Rohan. Jusqu'au 16 août.

TANLAY (Yonne). James Ensor, peintures, dessins, gravures – Roël d'Haese, dessins, sculptures. Château (86-52-26-27). Jusqu'au 30 septembre.

TOULON. Berlin aujourd'hui. Musée de Toulon, 20, boulevard du Général-Leclerc (94-93-15-54). Jusqu'au 7 septembre.

TOULOUSE. Tabac, miroir du temps. Musée Paul-Dupuy, 13, rue de la Pléau (61-22-21-83). Jusqu'en septembre.

LA TOUR D'AIGUES. Troisième Carrefour international des estampes. Château de la Tour d'Aigues (90-77-46-60). Du 24 juillet au 24 août.

TOURS. Maeght : A proximité des poètes. Centre de création contemporaine, rue Racine (47-66-50-00). Jusqu'au 28 septembre.

TROYES. Csaky. Musée d'Art moderne, place Saint-Pierre (25-80-57-30). Jusqu'au 15 septembre.

USSEL. Point triple. Hôtel de ville d'Ussel (55-72-27-27). Jusqu'au 9 août.

UZERCHE. Espagne-estampes : Arroyo, Barcelo, Bonifacio. Salle d'exposition de l'ancien collège. Jusqu'au 28 juillet.

VALENCE. Néolithique, premières civilisations agricoles. Musée de Valence, 4, place des Ormeaux (75-43-93-00). Jusqu'au 31 août.

VALENCIENNES. L'Académie de peinture et sculpture à Valenciennes au XVIIIe siècle. Musée des Beaux-Arts, boulevard Watteau (27-46-21-09). Jusqu'au 28 septembre.

VAL-DE-VESLE (Marne). Roger Ackling. Église de Courmelois (26-61-64-94). Jusqu'au 31 juillet.

VASSIVIÈRES-EN-LIMOUSIN. Martin Szekely/Groupe Totem. Château de Vassivières (55-69-20-45). Jusqu'au 31 août.

VEZELAY. Arpad Szenes. Ancien dortoir des Moines. Jusqu'au 30 septembre.

VILLENEUVE-D'ASCQ. A. Barres et M. Dujardin – R. Frezin – R. Deparis – J. Mayeux – Donation M. Marinot, 1882-1960. Musée d'art moderne, allée du Musée, sortie Château (20-05-42-46). Jusqu'au 21 septembre ; Acquisitions du musée. Jusqu'au 14 septembre ; Travaux d'enfants de l'atelier d'arts plastiques. Jusqu'au 14 septembre.

Le sort de l'Opéra de la Bastille

Les propos différents, sinon contradictoires, tenus par M. Léotard et M. Chirac concernant le sort de l'Opéra de la Bastille (*le Monde* du 18 juillet et du 22 juillet) surprennent les milieux musicaux. Et cela d'autant plus qu'une négociation était engagée avec la direction du budget pour chiffrer le coût de la solution préconisée par M. Léotard (soit entre 320 millions et 350 millions de francs de fonctionnement pour l'Opéra de la Bastille et le palais Garnier, qui garderait sa vocation lyrique, la salle Favart étant dévolue à une exploitation privée).

Rappelons que l'enjeu est considérable : c'est la dernière chance, à vues humaines, pour que Paris dispose d'un opéra moderne (pour lequel 729 millions de francs ont déjà été dépensés et 1 528 millions engagés) et conforme à ses besoins. Même en réalisant 700 millions de francs de travaux au palais Garnier, prévision qui paraît bien modeste, les installations techniques demeureraient insuffisantes et anachroniques et l'exploitation resterait un gouffre financier, sans que soit ajouté un siège à la salle. Faire de la Bastille un auditorium semble un pari aussi dangereux que coûteux : il y a peu de chance pour qu'une salle de concert de 2 700 places soit rentable à longueur d'année, et tout le système des lieux de concerts parisiens en serait destabilisé. En revanche, rien n'empêche de donner des concerts et des ballets en alternance avec les représentations lyriques dans une salle d'opéra. La solution de compromis préconisée par M. Léotard semble donc la plus sage, et elle seule préserve l'avenir.

Notons que l'arrêt du chantier de la Bastille, décidé jusqu'au 31 juillet, coûte 750 000 francs par jour de fermeture.

J. L.

FESTIVALS

Alsace

GUEBWILLER, I Musici (Torelli, Bach, Vivaldi), le 27 à 20 h 45 : église des Dominicains.

Aquitaine

BONAGUIL (53-71-13-70), M. Delfosse, A. Dumond, le 25 à 21 h : chapelle du Château.

CASTILLON, La bataille de Castillon, les 25, 26 à 22 h 30.

SARLAT, 35e Festival des Jeux du théâtre (53-31-10-83) : les Oiseaux, d'Aristophane, le 25 à 21 h 45, place de la Liberté. Le Légataire universel, mise en scène de J.-P. Tribout, les 27, 28, à 21 h 45 *(idem)*.

SAINT-LÉON-SUR-VÉZÈRE, Y. Boukoff (Liszt, Moussorgsky), le 26, à 21 h, église. Ars Antiqua de Paris, le 28, à 21 h *(idem)*.

Auvergne

GANNAT, Festival mondial de folklore (70-90-12-67), groupes de Corée, Guyanne, Italie, Roumanie, Sénégal, Costa Rica, Equateur, Norvège, URSS, du 24 au 28, chapiteau.

THOURY, XXe festival de musique en Bourbonnais (70-34-54-53) : orchestre de chambre La Follia, P. Fontanarosa (violon), le 27, à 18 h, château.

FONTANGES, Orchestre régional d'Auvergne (Vivaldi, Tchaïkovski), le 29, à 20 h 30, église.

VOLLORE (73-53-71-27), Orchestre régional d'Auvergne, dir. J.-J. Kantorow (Bach, Liszt, Tchaïkovski), le 25, à 21 h, cour du château ; D. et M. Renault (piano à quatre mains), le 27, à 18 h, château d'Aulteribe.

Bourgogne

DIJON, En avant deux, par le Grenier de Bourgogne, du 24 au 30, à 21 h 30, jardins Darcy ; M. Mason (orgue), le 24, à 20 h 30, église Sainte-Bénigne ; les Aventures de Bussy, capitaine du roi et galant homme, de H. Rabate, mise en scène de P. Lambert, les 28, 29, 30, à 21 h 30, cour des Bernardines.

ANZY-LE-DUC, B. Rigutto (Mozart, Chopin), le 25, à 21 h, église.

TOURNUS, ensemble de V. Gaybalmonz, quatuor vocal de Mâcon, le 25, à 19 h, cloître de l'abbaye.

Bretagne

HENNEBONT, Nuits des remparts (97-36-12-42) : l'Alouette de J. Anouilh, mise en scène de M. Ecoffard, les 24, 25, 26, à 22 h, pieds des remparts.

LORIENT, VIe Festival du Pont du Bonhomme (97-21-51-51) : Fin de partie, de S. Beckett, du 28 au 30, 22 h, théâtre Quotidien ; la Locandiera, de Goldoni, les 24, 25, 26, à 22 h (idem).

PONTIVY, Récital flute et harpe (Bach, Fauré, Jolivet, Bartok...), le 24, à 20 h 30, église Saint-Mériadec de Stival.

QUIMPER, Festival de Cornouaille (98-55-53-53) : la Forêt des fleurs, marionnettes, du 24 au 27, à 17 h, rue des Boucheries ; Tri Yann, le 24, à 21 h 30, cour des Ursulines ; Une vieille dame à la mer, par J.-P. Lécuyer, le 25, à 18 h, salle des fêtes ; Festival des groupes d'enfants, le 26, à 14 h, jardin de l'Evêché ; concert instruments traditionnels de Bretagne, le 26, à 16 h, auditorium de la Tour d'Auvergne ; concert de bagadou, le 26, à 17 h, cour des Ursulines ; ballet national de Pologne « Slask », le 26, à 21 h 30, place de la Résistance ; danses d'hier et d'aujourd'hui, le 27, à 14 h 30, place de la Résistance ; musique et danse de Bretagne et d'Ecosse, le 27, à 21 h 30.

SUSCINIO, Festival (96-39-53-90) : ensemble à cordes J.-J. Wiederker (Vivaldi, Mozart, Bethoven...), le 24, château ; ensemble à cordes J.-J. Wiederker, le 25, église de Sarzeau ; spectacle de nuit, les 26, 27, château.

Centre

AMBOISE, F. Espinasse (Frescobaldi, Grigny, Bach), le 26, à 21 h, collégiale Saint-Denis.

AINAY-LE-VIEIL, le Grand Meaulnes, d'Alain-Fournier, mise en scène de M. Philippe, du 24 au 30, cour du château.

BOURGES, Nuit européenne du jazz, le 24, à 21 h 30, Prés-Fichaux ; Marie-Moustique, le 27, à 21 h 30 *(idem)*.

CHARTRES, F. Renet (orgue), le 27, à 17 h, cathédrale.

SULLY, XIIIe Festival international (32-53-05-95) : carte blanche à : Patrice, Renaud, Frédérique Fontanarosa, M. Nordmann et B. Haudebourg, le 25, à 21 h.

ORLÉANS, Gala de danse, avec le ballet du Capitole de Toulouse, le 26, à 21 h 30 ; Germigny-les-Prés : M. Maisky (Bach), le 27, à 19 h.

TOURS, Festival d'art de vivre, animations dans les rues avec des pays des quatre continents, du 24 au 27 ; envol de montgolfière, le 27, à 9 h et 18 h ; XIIe semaines musicales (47-22-97-08) : les solistes des virtuoses de Moscou (Rossini, Boccherini, Tartini), le 24, à 21 h, église Saint-Saturnin ; Y. Malinin (piano) (Mozart, Liszt), le 25, à 21 h, salle des Tanneurs ; les Virtuoses de Moscou (Vivaldi), le 26, à 21 h, cathédrale ; A. Nicolet, V. Spivakov, P.-A. Volondat (Mozart, Schubert, Chostakovitch), le 27, à 21 h, salle des fêtes ; T. Nikolaeva (Bach, Mozart), le 29, à 21 h, salle des Tanneurs ; les Virtuoses de Moscou (Mozart, Haydn, Chostakovitch), le 30, à 21 h, salle des fêtes.

VALANÇAY, Ballet national du Sénégal, le 26, à 21 h 45, cour ronde des Ecuries ; W. Sheller, le 29, à 21 h 45 *(idem)*.

Champagne-Ardenne

BRAUX-SAINTE-COHIERE, XVIe Festival régional (26-60-83-51) : quatuor Ysaye (Schubert), le 26, à 21 h.

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, Amoros et Augustin, marionnettes, le 25, à 10 h et 14 h 30, salle de Nevers ; théâtre à Venir, le 26, à 17 h et 21 h *(idem)*.

Franche-Comté

BRANCION (92-21-08-50) : En attendant Vauban, son et lumière, les 25, 26, 27, remparts.

PONTARLIER, Festival des nuits de Joux (81-39-29-36) : académie d'été (Mozart, Haydn...), le 25, à 21 h, église de Jougne ; le 26, à 21 h, église d'Evillers ; le 27, à 21 h 15, église de Montbenoît ; Griselidis ou le jeu de la patience, d'après C. Perrault, les 28 et 30, à 21 h 15, château de Joux.

Languedoc-Roussillon

BÉZIERS, XXIe festival (67-76-90-10) : H. Sanchez (guitare flamenco), le 24, à 21 h 30, salle Saint-Aphrodise ; J.-C. Mara (flûte de pan) et J. Dahais (orgue), le 25, à 21 h 30, cathédrale Saint-Nazaire ; orchestre de chambre B. Thomas (Mozart), le 26, à 21 h 30 (idem) ; Quatuor Razumowsky (Haydn, Mozart, Schubert, Beethoven), le 28, à 21 h 30, théâtre municipal ; solistes de l'Opéra de Paris, ensemble vocal de Pezenas, dir. B. Thomas (Schubert, Mozart), le 29, à 21 h 30, cathédrale.

CARCASSONNE, Festival de la cité (68-25-07-04) : H.-F. Thiefaine, le 24, à 21 h, théâtre de la Cité ; nouvel orchestre philharmonique et chœurs de Radio-France, le 26, à 21 h *(idem)* ; Indochine, le 27, à 21 h *(idem)* ; les Virtuoses de Moscou (Vivaldi), dir. V. Spivakov, le 28, à 21 h, cathédrale Saint-Nazaire ; Chanteclerc, d'E. Rostand, mise en scène de J.-L. Tardieu, le 29, à 21 h, cité.

LAMALOU-LES-BAINS, Festival d'opérette (67-95-67-35) : Rêve de valse, de O. Strauss, le 26, à 21 h, théâtre du Casino ; la Cocarde de Mimi Pinson, de Goublier, le 27, à 21 h *(idem)* ; la Veuve joyeuse de F. Lehar, le 30, à 21 h *(idem)*.

MONTPELLIER, VIe Festival international de Radio-France et Montpellier (67-52-86-16) : J.-M. Luisada (piano), le 24, à 19 h, salle Molière ; S. Lazarevitch trio (jazz), le 24, à 20 h 15, esplanade ; K. Jarret, le 24, à 21 h 30, Zénith ; orchestre de chambre de Norvège, le 24, à 21 h 45, opéra, H. Jeanney (piano), le 25, à 19 h, salle Molière ; S. Kessler trio (jazz), le 25, à 20 h 15, DRAC ; chœurs et nouvel orchestre philharmonique de Radio-France, dir. M. Janowski, le 25, à 21 h 45, cour Jacques-Cœur ; quatuor Lauréat d'Evian 1986, le 26, à 11 h, salle Molière ; I. Biret (Beethoven, Liszt), le 26, à 19 h, salle Molière ; J. Panisset quartet (jazz), le 26, à 20 h 15, Antigone. G. Costanzo (Verdi, Bizet...), le 27, à 11 h, salle Molière ; I. Biret (piano), le 27, à 19 h, salle Molière ; Point G, le 27, à 20 h 15, Antigone ; les Danaïdes, d'A. Salieri, avec M. Caballé, R. Massis, C. Bladin, dir. E. Krivine, le 27 à 21 h 45, cour J. Cœur ; J.-P. Wallez (violon) et A. Noras (violoncelle), le 27, à 18 h 30, chapelle Saint-Gabriel ; A. Guiglion (violon) et M. Flaissier (harpe), le 28, à 19 h, salle Molière ; B. Letort Septet (jazz), le 28 à 20 h 15, esplanade ; P. Conte, le 28, à 21 h 30, Zénith ; A. Schiff (Bach), le 28, à 21 h 45, salle Molière. J. Hubeau et Quatuor Viotti (Schumann, Brahms), le 28 à 21 h 15 : château de Villevieille, M. Picconi (baryton), le 29 à 19 h : salle Molière. Quanta Quintet/Duo Tafani, Martin, le 29 à 20 h 15 : place Saint-Côme, W.A. Mozart Zaïde, théâtre Musical d'I. Calvino, avec l'Orchestre de chambre de Norvège, dir. M. Panni, mise en scène B. Broca, le 29 à 22 h : cour des Ursulines, D. Ascanio (piano), le 30 à 19 h : salle Molière, Gibraltar Quintet (jazz), le 30 à 20 h 15 : esplanade, Orchestre de chambre de Pologne, dir., J. Maksymiuk, le 30 à 21 h 45 : château d'O, Dong Suk Kang, W. Mendelsohn, J. M. Gamard, A. Marion, le 30 à 21 h 45 : château de Villevieille.

LODÈVE, solistes d'Uppsala (Beethoven, Schönberg), le 26, à 21 h 30.

SIGEAN, Macumba-Percussions, le 26, à 21 h 30.

CERET, Orchestre de chambre de Toulouse, dir. J. P. Marty, le 30 à 21 h 30.

NIMES, J.-J. Golman, le 24 à 21 h 30 : Arènes, Renaud, le 28 à 21 h 30.

SAINT-GILLES, Nocturnes (66-87-30-84) ; J. M. Padovani et A. Clapot, le 29 à 21 h 30 : cellier aux moines, concert de la chance, récital de piano, le 30 à 21 h 30 : *idem*.

UZÈS, Nuits musicales (66-22-68-88) ; Orchestre J. F. Paillard, dir. J. Gouzes (Mozart), le 25 à 21 h : cathédrale Saint-Théodorit, Manu Tahiti, le 26 à 21 h, cathédrale.

VILLENEUVE-LES-AVIGNON, La Chartreuse (90-25-05-46) ; Nuit touarègue, le 26 à 22 h, fort Saint-André, B. Hayward Consort, le 27 à 19 h, église, T. Zyriab, le 28 à 19 h : *idem* ; Elle est là, de N. Sarraute, mise en scène de M. Dumoulin, les 24,26,28 à 22 h, cloître de la collégiale, l'Usage de la parole, de N. Sarraute, mise en scène de M. Dumoulin, les 26, 27, 28 à 19 h : *idem*. Pour un oui ou pour un non, de N. Sarraute, mise en scène de M. Dumoulin, les 25, 27 à 22 h : *idem*. Tropismes, de N. Sarraute, mise en scène de M. Dumoulin, les 24, 25 à 19 h : *idem*.

Limousin

TULLE, Concert traction Avant, le 24 à 21 h, place Brigouleix. Nos poupées ont vieilli, par le Théâtre du Cri, le 25 à 21 h : *idem* ; Dimanche est la seule, par Irresistible Berloque Theatrum, le 29 à 21 : *idem*. Duo J.-P. Biratelle (jazz), le 26 à 21 h, place de la Cathédrale. G. Prouvost (violon) et H. du Plessis (piano) ; le 30 à 21 h, Musée du cloître.

Midi-Pyrénées

ALBI, J.-P. Wallez, A. Noras, P. Barbizet (Schubert, Brahms, Ravel, Franck), le 24 à 18 h 30 et 23 h, palais de la Berbie ; Musicodrame (Liszt, Satie...), le 25, à 21 h : *idem* ; Concert Brahms, Schubert, le 26 à 21 h : *idem* ; Y. Unno (Mozart, Brahms, Prokoviev...), le 28 à 21 h : *idem*Chœurs et Ensemble de l'Académie d'été, dir. J. Aquino, le 29 à 21 h, cathédrale Sainte-Cécile.

BIDACHE, La symphonie historique, les 24, 25, 26 à 22 h, château.

CONDOM, Nuits musicales en Armagnac (62-28-00-80) ; les Arts florissants, dir. W. Christie, le 25, 26 à 21 h, abbaye de Flaran.

CORDES, Orchestre de chambre de Toulouse (Rameau, Schoenberg), le 27 à 21 h, église Saint-Michel.

GAVARNIE, Divine Comédie, d'après Dante, mise en scène de F. Joxe, du 24 au 27, cirque.

MAZÈRES/LE SALAT, Festival du Comminges (61-88-32-00) : Stagiaires de l'Académie (Clavecin), le 26 à 21 h 30, basilique Saint-Just-de-Valcabrère ; A. Stricker (orgue), le 27 à 21 h30 : *idem* ; B. Lagace (orgue), le 29 à 21 h 30 : *idem*.

SAINT-LIZIER, XVe Festival (61-65-56-66) : E. Ameling, le 25 à 21 h ; Quatuor Rosamonde (Schubert, Fauré), le 27 à 16 h ; E. Ameling, Quatuor Rosamonde, D. Lively (Fauré), le 29 à 21 h ; Orchestre Harmonia Nova, dir. M. Picquemal (Fauré, Mozart), le 30 à 21 h.

SYLVANES (65-99-51-83) : Messe en ut mineur de W.-A. Mozart, dir. musicale J. Gouzes, le 27 à 16 h 30, abbaye.

SAINT-CYPRIEN, P.-A. Lorcery et J. Apchie (piano), le 24 à 21 h30, château de Marcillac.

SAINT-CÉRÉ, Festival (65-38-29-08) : La Fille de Mme Angot, de Lecocq, dir. H. Borgel, mise en scène O. Desbordes, les 24 et 26 ; Opéras comiques de Dalayrac, dir. M. Cook, mise en scène R. Santon, le 25.

TOULOUSE, V. Fortunat, le 24 à 21 h, cloître des Jacobins, Orchestre national de chambre (Marcello, Vivaldi...), le 28 à 21 h : *idem* ; Solistes de Salzbourg (Strauss, Mozart...), le 29 à 21 h : *idem*.

Nord-Pas-de-Calais

BERCK, Orchestre de Lille, dir. J.-C. Casadesus, le 24 à 21 h, salle Floret.

ETAPLES, Baroufe à Chiogga, de Goldoni, le 25 à 21 h, clos Saint-Victor. P. Conté, le 27 à 21 h : *idem*.

HARDELOT, Orchestre national de Lille, dir. J.-C. Casadesus (Mahler), le 25 à 20 h 30, Country Club ; Youth National Jazz Band, le 26 à 21 h : *idem* : Concert de l'Académie d'été, avec P. Gallois, le 29, église.

Normandie

MONT-SAINT-MICHEL, XIXe Festival (33-90-62-24) : Genet ; F. Lodéon (violoncelle) et D. Hovora (piano), le 25 à 21 h.

SAINT-PIERRE-DU-VOUVRAY (32-59-90-89) : Zoia Zorine (piano), Zacharia Zorine (violon), M. Zorine (violon), le 27 à 16 h, moulin d'Andé.

Pays de la Loire

CHATEAU-GONTIER, Monsieur de Charrette a dit, de M. Julian, le 25 à 21 h, Couvent des Ursulines.

CUILLE, C'était comment déjà ?, le 27 à 16 h, salle des fêtes.

LA PLAINE/MER, IIIe Festival d'Art des Pays de la Loire (40-21-50-14) : J.-C. Michel, le 25.

SAINT-DENIS D'ANJOU, Mais ne te promène donc pas toute nue, de G. Feydeau, le 30 à 21 h 30, Auberge du Roi René.

SAUMUR, Orchestre de chambre du Festival de Musiflouves, dir. B. Le Monnier, le 25 à 18 h, château de Saumur.

Provence-Côte d'Azur

AIX-EN-PROVENCE, XXXIXe Festival international d'art lyrique (42-23-11-20) : Don Giovanni, opéra de W.A. Mozart, dir. musicale S. Soltesz, mise en scène de G. Bourdet et A. Milianti, le 26 à 21 h 15, Théâtre de l'Archevêché ; Tancrède, opéra de A. Campra, dir. musicale J.-C. Malgoire, mise en scène J.-C. Penchenat, les 25, 27 à 21 h 15 : *idem* ; Ariane à Naxos, opéra de R. Strauss, dir. musicale S. Bychkov, mise en scène de G. Järvefelt, les 24, 27, 30 à 21 h 15 : *idem* ; Gran Partita, de Mozart, dir. M. Bourgue, le 25 à 21 h 30, cour de l'hôtel de ville ; Mozart, dir. J. Maksymiuk, avec l'Orchestre de chambre de Pologne, le 28 à 21 h 30, Théâtre de l'Archevêché ; L'empire de Dadi, d'après E. Satie, dir. musicale J. Zuleta, mise en scène de J. Romano, les 27, 28 à 21 h 30, cloître Saint-Louis ; Une heure avec... F. Lopardo, le 24 à 12 h, cloître Saint-Sauveur ; J.-P. Lafont, le 24 à 18 h : *idem* ; J.-M. Fremeau, le 25 à 12 h : *idem* ; R. Schirrer, le 25 à 18 h : *idem* ; C. Dubosc, le 28 à 12 h : *idem* ; D. Evangelatos, le 28 à 18 h ; E. Vidal, le 29 à 12 h : *idem* ; S. Cole, le 29 à 18 h : P. Y. Le Maigat, le 30 à 12 h : *idem* ; A. Lamasse, le 30 à 18 h : *idem*.

AVIGNON, XLe Festival (90-86-24-43). Les beaux inconnus, poètes oubliés des XVIe et XVIIe siècles, les 24, 25, 26, à 19 et 22 h, chapelle des Cordeliers. Etats d'amour, de M. Guigon, mise en scène A. Lartigau, les 24, 25, 26, 27 à 21 h 30, chapelle des Pénitents Blancs. Venise sauvée, d'après H. von Hofmannsthal, mise en scène de A. Engel, les 24, 25, 26, 28, 29, 30 à 22 h, lycée Aubanel. Juita Mai, par l'Ecole Kanzaki, les 24, 25, 26, 27, 28 à 22 h, cour de l'hospice Saint-Louis. Codex, par la compagnie DCA, chorégraphie de P. Decouflé, les 24, 25, 26, 27, 28 à 22 h, cloître des Célestins. Le Cyclope, d'Euripide, mise en scène B. Sobel, composition B. Jolas, les 24, 25, 26, 27 à 22 h, cloître des Carmes. Intolérance, de D.W. Griffith, compositeurs A. Duhamel et P. Jansen, Orchestre de l'Ile-de-France, dir. musicale J. Mercier, les 24, 25 à 22 h, cour d'honneur du Palais des papes. Jours tranquilles en Champagne, d'après la correspondance d'Héloïse et Abélard, mise en scène D. Bezace, les 25, 26, 27, 28, 29, 30 à 21 h 30, salle Benoît XII. Générique, de V. Novarina, mise en scène C. Rist, les 26, 27, 28, 29, 30 à 19 h, cloître du Palais Vieux. La vie est un songe, de P. Calderon de la Barca, mise en scène R. Ruiz, les 26, 27, 28, 29, 30 à 21 h 30, théâtre municipal. Mammame, d'H. Torgue et S. Houpin, par le groupe E.-Dubois, chorégraphie J.-C. Gallotta, du 28 au 30, à 22 h, cour d'honneur du Palais des Papes. La tour de Babel, de P. Buzzi, composition G. Aperghis, le 30 à 21 h 30, chapelle des Pénitents Blancs. Proses et poèmes de M. Leiris, le 20 à 21 h 30, chapelle des Cordeliers. Messe de M. Ohana, par le Chœur contemporain d'Aix-en-Provence, dir. R. Haysabédian, le 28 à 10 h, Notre-Dame des Doms. Les Emigrés, de S. Mrozek, du 25 au 30, à 21 h, faculté des lettres. Beckett II, « Paysages intérieurs », par la compagnie A. Timar, jusqu'au 30, 21 h 30, théâtre des Halles. La baignoire qui venait du froid, mise en scène de J. Azencott, jusqu'au 30, à 16 h 30, théâtre du Balcon. Mort à crédit, de L.-F. Céline, mise en scène R. Azencott, jusqu'au 30, 15 h, théâtre du Balcon.

ARLES, Festival (90-93-98-10) : Gala d'étoiles de l'Opéra et les Ballets du XXe siècle, le 24 à 22 h, théâtre antique. Vincent Van Gogh, de P. Renard, musique de F. Poulenc, les 25, 26, 27 à 22 h, cour de l'Archevêché. Récital M. Prassimos (Bach), le 27 à 18 h 30, chapelle Saint-Gabriel. Concert Schubert, Beethoven, Sibélius, Lover, Haydn, Boccherini, dir. musicale J.-P. Wallez, le 28 à 22 h, théâtre antique. Concert Bach, Tchaïkovski, Mozart, dir. A. Schneider, le 29 à 22 h, théâtre antique. Concert Haydn, par le Finlandia Sinfonietta, dir. A. Schneider, le 30 à 21 h 45, église Saint-Julien.

CARPENTRAS, Festival Offenbach (90-63-15-45) : Ensemble instrumental OSJCV et EJCC (Offenbach, Mozart, Marcello, Thomassa), dir. P. Perrin, le 22 à 21 h 30, cour de la Charité. La Grande Duchesse de Gerolstein, opéra-bouffe d'Offenbach, les 23 et 26, à 21 h 30, théâtre de Plein Air. Eliminatoires et demi-finale du Concours international de chant Offenbach, du 26 au 30, 17 h, cour de la Charité. La Dame de Monsoreau, d'A. Dumas, mise en scène D. Liquière, le 30 à 21 h 30, théâtre de Plein Air.

CHATEAUNEUF-DU-PAPE, XIme Nuits musicales (90-83-71-08) : Quintette de cuivres de l'Orchestre national de France (Locke, Delerue, Adson, Scheidt, L'Ainé, Joplin, Pezel, le 27 à 21 h 30, cellier du château pontifical.

CHATEAURENARD (90-94-23-27) : Escolo di Tourre et son et lumière, le 26 à 22 h, cour du château.

GRASSE (93-36-70-18) : Orchestre régional Alpes-Provence-Côte d'Azur de Cannes, dir. J. Kaltenbach, le 29 à 21 h 30, Magagnosc.

GRÉOUX-LES-BAINS, Ve Festival (92-78-00-25) : Marius, de M. Pagnol, par les Baladins de Provence, le 26 à 21 h 30, château des Templiers ; D. Guichard, le 29 à 21 h 30 *(idem)*.

LOURMARIN (90-68-15-23) : Académie de musique de Lourmarin, dir. P. Baubet-Gony, le 25 à 21 h 15, salle du Château-Neuf ; F. Aguessuy (Beethoven, Liszt), le 30 à 21 h 15 *(idem)*.

MARTIGUES, XIe Festival populaire (42-49-24-54) : Noces, d'I. Stravinski et Laetus Sum de Monteverdi, par le Chœur contemporain et les percussions de Strasbourg, dir. R. Hayrebédian, le 24 à 22 h, place Mirabeau ; Aucassin et Nicolette, par Tutti Quanti Productions, le 24 à 24 h, cour du Conservatoire ; Ritmia, le 25 à 24 h *(idem)* ; P. Conte, le 25 à 22 h, place Mirabeau ; Nene et Zabelle, le 26 à 24 h, cour du Conservatoire.

MANOSQUE, Poésie et musique, le 25 à 21 h, salle polyvalente ; Barrett Sisters, le 29 à 21 h 30, église Saint-Sauveur ; Fatom Bloom, le 30 à 21 h 30, parc de Drouille.

MAZAUGUES, D. Serin et F. Laplane (Mozart, Haendel), le 26 à 21 h.

ORANGE, Chorégies (90-34-24-24) : concert symphonique (Mozart, Berlioz, Beethoven), avec l'Orchestre national de France, dir. T. Fulton, le 25 à 21 h 30, théâtre antique ; T. Berganza, le 26 à 21 h 30, cour Saint-Louis ; G. Jones, le 29 à 21 h 30 *(idem)*.

PRADES, M. Horszowski (Mozart, Debussy, Chopin, Beethoven), le 26 à 21 h, abbaye Saint-Michel-de-Cuxa ; les Virtuoses de Moscou (Mozart, Chostakovitch), le 29 à 21 h *(idem)*.

SALON-DE-PROVENCE (90-42-12-12) : Cyrano de Bergerac, d'E. Rostand, mise en scène de J.-M. Jalin, les 28, 30 à 21 h 30, Chateau de l'Emperi ; M. Caballé, le 29 à 21 h 30 *(idem)*.

SISTERON, XXXIme Nuits de la citadelle (92-61-06-00) : Chanteclerc, d'Edmond Rostand, mise en scène de J.-L. Tardieu, le 26 à 21 h 45.

VAISON-LA-ROMAINE, XXXIVe Festival (90-36-24-79) : Calambre, par la compagnie M. Marin, le 29 à 21 h 45, théâtre antique ; Chanteclerc, d'E. Rostand, mise en scène J.-L. Tardieu, le 24 à 21 h 30 *(idem)* ; Stabat Mater, de Vivaldi, par les Virtuoses de Moscou, dir. V. Spivakov, le 25 à 21 h 30, théâtre du Nymphée ; Orchestre de l'Opéra de Lyon (Liszt), dir. S. Soltezs, le 27 à 21 h 30, Théâtre antique.

VALRÉAS, XXIIme Nuits théâtrales de l'Enclave : Mademoiselle Julie, de Strindberg, mise en scène de J. Martin, les 25, 30 à 21 h 30, chapelle des Cordeliers ; Lorca à fleur de peau, d'A. Simond, d'après F.-G. Lorca, mise en scène P. Diss, le 26 à 21 h 30, chapelle des Cordeliers.

APT, les Caprices de Marianne, d'A. de Musset, mise en scène R. Jauneau, le 29 à 21 h 30.

Rhône-Alpes

ANNECY, IIIe Festival international de piano (50-45-26-85) : O. Sorensen (Beethoven, Liszt, Moussorgski), le 24 à 21 h, théâtre ; N. Magaloff (Chopin), le 26 à 21 h *(idem)*.

VALMOREL, Eté musical (79-09-85-55) : Orchestre de chambre d'Auberghem et Chœur de Valmorel, le 24 à Valmorel ; le 25 à Conflans : Trio Armide ; le 29, la Léchère : duo trompette et orgue, le 30 : Brides-les-Bains.

La sélection « *Festivals en France* » a été réalisée par « Camera-Press ».

THEATRE

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50). Relâche annuelle.

SALLE FAVART (42-96-06-11). Relâche annuelle.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), mer., ven., lun. à 20 h 30 : le Menteur ; jeu., lun. à 20 h 30 : le Bourgeois gentilhomme ; sam., mar. (dern.) à 20 h 30 ; dim. à 14 h 30 : Un chapeau de paille d'Italie.

BEAUBOURG (42-77-12-33) (Mar.) Cinéma-Vidéo : tlj. à 13 h, la Chauve-souris, de J. Strauss ; à 16 h : le Médium, de G.C. Menotti ; à 19 h : Fala Mangueira, de F. Confalonieri.

Les autres salles

BOURVIL (43-73-47-84) (D., lun.) 20 h 30 : Pas deux comme elle.

CENTRE LATINO-AMÉRICAIN (45-08-48-28) (D. soir, L., mar.) 20 h 30, dim. 16 h : Kabaret de la dernière chance (dern. le 27).

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) (M., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (D.) 21 h : Poil de carotte.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31) (D.) 20 h 30 : Phèdre (dern. le 25).

DAUNOU (42-61-69-14) (mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Au secours, elle me veut.

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94) (D) 21 h : Vieilles Canailles.

FONTAINE (48-74-74-40) (D) 20 h 30, sam. + 18 h : les Mystères du confessionnal (dern. le 26) ; (D) 22 h, sam. + 15 h 30 : les Chaussures de Mme Gilles (dern. le 26).

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). (D. soir, lun.) 21 h, mat. dim. 15 h : Messieurs les Ronds-de-cuir.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.). L : 19 h : Simone Weil 1909-1943 ; 20 h 30 : le Rire national ; 20 h 15 : Arlequin, serviteur de deux maîtres ; 22 h : l'Amour goût. Petite salle, les lun., mer., ven. à 19 h : Pardon m'sieur Prévert.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), (Sam. soir, D., L.) 20 h 30, le sam. à 18 h 30 et 21 h 30 : Mais qui est qui ?

ŒUVRE (48-74-42-52), (D. soir, L.) 21 h, dim. 16 h : Grand-Père Schlomo.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53), (Sam. soir, Dim. soir, L.) 20 h 30, sam. 21 h 15 : le Tombeur.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h 30 : N'écoutez pas, mesdames.

TAI THEATRE (42-78-10-79) (D., L., Ma.), 20 h 30 : l'Ecume des jours.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02) (D.) 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ISLE-SAINT-LOUIS (46-33-48-65), jeu., ven., sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Astro Folies Show.

TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.) : 20 h 15 : A star is beur ; 21 h 30 : Poivre de Cayenne.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D., lun.), 20 h 30 : le Petit Prince.

VARIÉTÉS (42-33-09-92) (D. soir, L., Ma.) 20 h 45, dim. 15 h 30 : l'Age en question (dern. le 27).

هكذا من الأصل

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 23 JUILLET

16 h, les Amants de demain, de M. Blistène ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Frankfurt : Der ort der handlung, de K. Wyborny ; 21 h 30, Hommage à Heinosuke Gosho : la Femme de la brume (V.o., s.t. ang.).

JEUDI 24 JUILLET

16 h, la Fusée de J. Natanson ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Berlin : la Pluie, de J. Ivens et M. Franken ; Die Geier-Wally, de E. A. Dupont ; 21 h, Hommage à Heinosuke Gosho : le Fardeau de la vie (V.o., s.t. ang.).

VENDREDI 25 JUILLET

16 h, Gaspard de Besse, de A. Hugon ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Amsterdam ; 21 h, Hommage à Heinosuke Gosho : Le marié parle dans son sommeil (V.o., s.-t. anglais).

SAMEDI 26 JUILLET

15 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Copenhague : Rêve noir ; les Roses blanches, de U. Gad ; 17 h, Helsinki : les Cordonniers de Nummi, de E. Karu ; 19 h, Milan : La terre qui flambe, de FW Murnau ; 21 h, Hommage à Heinosuke Gosho : l'Amour.

DIMANCHE 27 JUILLET

15 h, Cycle : les grandes restaurations de la Cinémathèque française : les Misérables, de A. Capellani ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Madrid : El bailarin y el trabajador, de L. Marquina ; 21 h, Hommage à Heinosuke Gosho : la Danseuse d'Izu.

LUNDI 28 JUILLET

Relâche.

MARDI 29 JUILLET

16 h, Nez de cuir, de Y. Allegret ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Alger : Nahla, de F. Beloufa ; 21 h 30, Hommage à Heinosuke Gosho : la Mariée parle dans son sommeil. (V.o., s.-t. angl.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 23 JUILLET

15 h, The Jack-Knife Man, de K. Vidor ; 17 h, le Soleil brille pour tout le monde, de J. Ford (V.o., s.t. fr.) ; 19 h, le Fou de mai, de P. Defrance.

JEUDI 24 JUILLET

15 h, la Tentatrice, de F. Niblo ; 17 h, Angel in Exile, de A. Dwan et P. Ford (V.o., s.-t. fr.) ; 19 h, Vie privée, de L. Malle.

VENDREDI 25 JUILLET

15 h, Tol'able David, de H. King ; 17 h, Derrière le miroir, de N. Ray (v.o.) ; 19 h, Ma chérie, de C. Dubreuil.

SAMEDI 26 JUILLET

15 h, Blind Husbands, de E. von Stroheim ; 17 h, l'Ange ivre, de A. Kurosawa (V.o., s.t. fr.) ; 19 h, l'Education sentimentale, de A. Astruc ; 21 h, l'Eden et après, de A. Robbe-Grillet.

DIMANCHE 27 JUILLET

15 h, The Power of the Press, de F. Capra ; 17 h, Sex Jack, de K. Wakamatsu (V.o., s.t. fr.) ; 19 h, Ophélia, de C. Chabrol ; 21 h, les Dimanches de Ville-d'Avray, de S. Bourguignon.

LUNDI 28 JUILLET

15 h, l'Oiseau bleu, de M. Tourneur ; 17 h, la Brune brûlante, de Leo McCarey (V.o., s.t. fr.) ; 19 h 15, les Camisards, de R. Allio.

MARDI 29 JUILLET

Relâche.

Salle Garance

Tous les jours à 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30 : Le cinéma yougoslave (programmation détaillée au 42-78-37-29).

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40).

AIGLE DE FER (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaîté Rochechouart 9e (48-78-81-77).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Quintette, 5e (46-33-79-38).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg (h. sp.), 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : 5e Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES ANGES SONT PLIÉS EN DIEUX (Afr. du Sud, v.o., v.f.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LE BONHEUR A ENCORE FRAPPÉ (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-35-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

CAMORRA (It., v.o.) (*) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

CASH-CASH (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LE CONTRAT (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wépler, 18e (45-22-46-01).

DAKOTA HARRIS (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

D.A.R.Y.L. (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o., v.f.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

FUTURE COP (A., v.f.) : Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GENESIS (Indo-fr., v.o.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68).

GOD'S COUNTRY (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-25-48-18).

GOLDEN EIGHTIES (Franco-Belge) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Escurial ; mer. jeu. (47-05-28-04).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06).

HAVRE (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Républic, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

HITCHER (A., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LA LOI DE MURPHY (A., v.f.) (*) : Rex, 2e (42-35-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (A., v.o.) (*) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien), v.o : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet, Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

OUT OF AFRICA (A.), v.o. : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 9e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

PIRATES (A.), v.o. : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) : v.f. George-V, 8e (45-42-41-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

POLICE ACADEMY III (A.), v.o. : George V, 8e (45-42-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

PROFESSION : GÉNIE (A.), v.o. : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. ; Richelieu, 2e (42-33-56-31) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

POURVU QUE CE SOIT UNE FILLE (Fr.-It.), Cinoches (Hsp), 6e (46-33-10-82).

PRUNELLE BLUES (Fr.) Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A.), v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Républic 11e (48-05-51-33).

ROMEO ET JULIETTE (Brit), v.o. : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

ROSE BONBON (A.), v.o. : George V, 8e (45-62-41-46).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A.), v.o. : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A.), v.o. : Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15).

SALVADOR (A.), v.o. : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

SOLEIL DE NUIT (A.), v.o. : Publicis Matignon, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

LE SOULIER DE SATIN (Franco-portugais) v.o. : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

STOP MAKING SENSE (A.), v.o. : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

THE DREAM IS ALIVE (A.), Géode, 19e (42-45-66-00).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A.), v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien), v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DÉJA (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

U.S. WARRIORS (A.), v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paris Ciné, 10e (46-33-10-82).

Z.O.O. (Brit.), v.o. : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

Les festivals

L'AGE D'OR DE LA COMÉDIE AMÉRICAINE (v.o.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) : mer., sam. : Copacabana ; jeu. : La destinée se joue la nuit ; ven. : Le diable s'en mêle ; dim. : Mr. Dodd part pour Hollywood ; lun. : Divorcé malgré lui ; mar. : la Femme aux cigarettes blondes.

W. ALLEN (v.o.), Templiers, 3e (42-72-94-56) en alternance : Manhattan, Woody et les Robots. Zelig. Comédie érotique d'une nuit d'été. Tombe les filles et tais-toi. Broadway Danny Rose.

L. BUNUEL (v.o.), Latina, 4e (42-78-47-86), jeu., dim. : le Chien andalou. Los Olvidados ; ven., lun. : la Vie criminelle d'Archibald de la Cruz ; mer., sam., mar. : la Mort en ce jardin.

CYD CHARISSE (v.o.), Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77), mer. : Traquenard ; jeu. : la Belle de Moscou.

J. L. GODARD, Denfert 14e (43-21-41-01) ; dim. 12 h : Je vous salue Marie ; lun. 15 h 40 : Sauve qui peut la vie ; sam., 12 h : Prénom Carmen ; ven., 18 h lun., 22 h : Masculin-féminin ; dim., 10 h 20 du mat. : Detective.

LES GRANDES COMÉDIES DE LA COLUMBIA (v.o.), Action Rive Gauche 5e (43-29-44-40) ; mer. : la Blonde ou la Rousse ; jeu. : Pleine de vie ; ven. : l'Extravagante Héritière ; sam. : Je retourne chez maman ; dim. : Chérie, recommençons ; lun. : Une cadillac en or massif ; mar. : Moi et le colonel.

HOMMAGE A G. MÉLIÈS, Studio 43, 9e (47-70-63-40), tls, 21 h, plus accompagnement au piano le vendredi.

LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (42-54-51-60), mer., lun. : Le Ciel peut attendre ; jeu., sam., mar. : To be or not to be ; ven., dim. : la Folle ingénue ; + Action Christine, 6e (43-29-11-30), jeu., lun. : Angel ; ven., mar. : That Uncertain Feeling ; sam. : la 8e femme de Barbe-Bleue ; mer., dim. : Sérénade à trois.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07), mer. : Salvador ; jeu. : le Grand Sommeil ; ven. : I love you ; sam. : Flagrant désir ; dim., mar. : Black mic mac.

E. ROHMER Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), ven., 13 h 40 : Perceval le Gallois ; jeu, 16 h : la Marquise d'O ; lun, 20 h : les Nuits de la pleine lune : ven., 12 h : Pauline à la plage.

RUSSIE ANNÉES 20 (v.o.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00), mer. : les Marins de Cronstadt ; jeu. : Tchapaiev : ven. : Okraina ; sam. : Alexandre Nevsky ; dim. : la Terre ; lun. : l'Enfance de Gorki ; mar. : En gagnant mon pain.

C. SAURA (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-01-51-33) ; dim., 12 h 20 : Vivre vite ; sam., 12 h : Cria Cuervos.

TARKOVSKY (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), jeu., dim., 18 h : Nostalghia ; mer, sam., 19 h : Andréi Roublev ; lun, 16 h 40 : l'Enfance d'Ivan ; sam., 15 h 40 : Stalker ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; ven., 22 h : Nostalghia ; lun., 17 h 30 : Solaris ; jeu., dim., 21 h : Stalker ; jeu, 21 h, dim., 15 h 40 : Andréi Roublev ; sam., 16 h 20. : l'Enfance d'Ivan ; sam., 15 h 30 : le Rouleau compresseur.

GENE TIERNEY (v.o.), Action-Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; mar. : la Main gauche du Seigneur ; mer., sam. : Laura ; jeu. : la Route au tabac ; ven. : les Forbans de la nuit ; dim. : le Château du dragon ; lun. : Péché mortel.

LA TRILOGIE DE LA GUERRE DES ÉTOILES, (A, v.o.), UGC Normandie, 7e (45-63-16-16), (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

F. TRUFFAUT, Denfert, 14e (43-21-41-01), mer., 16 h, sam., 13 h 40 : l'Argent de poche ; sam., 18 h : la Peau douce ; mer., 18 h, dim, mar., 14 h : Les 400 coups ; mer., sam., 22 h : Jules et Jim ; lun., 12 h : l'Homme qui aimait les femmes ; lun., 14 h : Tirez sur le pianiste ; mar., 16 h : La mariée était en noir ; ven., 14 h : les Deux Anglaises et le continent.

VIVE LA REPRISE (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 14 h : Ivanhoe ; 16 h : le Ministère de la peur ; 17 h 35 : l'Ombre d'un doute ; 19 h 35 : Ordet ; 21 h 45 : Drôle de drame.

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60) ; Reflet Balzac, mer., jeu. 8e (45-61-10-60).

A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Kino panorama, 15e (43-06-50-50) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

L'AVVENTURA (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

BANANAS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Victor-Hugo, 16e (47-27-49-75).

BLADE RUNNER (A. v.o.) (*) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V. f. ; Rex 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

CENDRILLON (A., v.f.) : Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

DÉLIVRANCE (A., v.o) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LE DIABLE AU CORPS (Fr.) : Logos, 5e (43-54-42-34).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : 14- Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LA FEMME PUBLIQUE (Fr.) (*) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LA FILLE DE RYAN, (Ang., v.o.), Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA FUREUR DE VIVRE (A., v.o.) : Action Rive gauche, 5e (43-29-44-40).

GILDA (A., v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23).

GOLDFINGER (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

GREYSTOKE LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

L'INNOCENT, (It., v.o.), à partir de vendredi, Forum Orient express, 1er (42-33-42-26) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Balzac 8e (45-61-10-60) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – (V. f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; St-Ambroise (H.s.p.), 11e (47-00-89-16) ; Boîte à films ; 17e (46-22-44-21).

JAMES BOND CONTRE Dr NO (Ang., v.o.) : Colisée, 8e (43-59-29-46). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

MAD MAX II (A., v.o.) : Forum Orient-Express, merc., jeu., 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Gaîté Rochechouart, 9e (47-78-81-77).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MY FAIR LADY (A., v.o.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NAZARIN (Mex., v.o.), Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

OFFICIER ET GENTLEMAN (A., v. f.), Le club, 9e (47-70-81-47).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (int. – 13 ans) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71). – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PAS D'ORCHIDÉES POUR MISS BLANDISH (A., v.o.) (*) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PORCHERIE (It. v.o.) : Republic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

RAMBO (A., v.o) Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V. f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA ROUTE DES INDES (Ang., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

SIBERIADE (Sov.) (v.o) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TOOTSIE (A., v.o.) : 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LE TROISIÈME HOMME (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 7 Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

WILLIE BOY (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 7 Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43).

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Republic, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LES FILMS NOUVEAUX

ANNE TRISTER, film canadien de Lea Pool : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; St-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LA CAGE AUX VICES, (**) film américain de Paul Nicholas. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Marignan, 8e (45-43-59-92-82). – V.f. : St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LE CAMP DE L'ENFER, (*) film américain d'Eric Karson. V.o. : Forum 1er (42-97-53-74) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

CRAZY FAMILY, film japonais de Sogo Ishii. V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

PRISONNIÈRES DE LA VALLÉE DES DYNOSAURES, film italien de Michael E. Lemick. V.f. : George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

PYGMÉES, film français de Raymond Adam : Bonaparte, 6e (43-26-12-12) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

SOLO POUR DEUX, film américain de Carl Reiner. V.o. : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Colisée, 8e (43-59-29-46). V.f. : Miramar, 14e (43-20-89-52).

UNE BARAQUE A TOUT CASSER, film américain de Richard Benjamin. V.o : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

WEEK-END DE TERREUR, (*) film américain de Fred Walton. V.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 23 JUILLET

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua de Paris (Chanson poétique française du 12e et 14e).

Espace Kiron, 19 h : P. N'Guyên (Bach, Debussy, Chopin).

Eglise Saint-Louis, 21 h : F. Rabbath (Bach, Vivaldi, Rabbath) (+ le 24, 25).

Table Verte, 22 h : S. Bourdeix et S. Popovici (Bartok, Debussy, Schumann) (+ les 24, 25, 26).

JEUDI 24

Espace Kiron, 19 h : M. Minghêras, P. Lerebours (Haendel, Brahms, Schubert...).

Eglise Saint-Louis en l'Ile, 21 h : voir le 23.

Table Verte, 22 h : voir le 23.

Unesco, 20 h 30 : Orchestre Simon Bolivar.

Sacré Cœur, 18 h 30 : Chœur de jeunes filles de Sandefjord (Norvège).

VENDREDI 25

Grand Hôtel Opéra, 20 h 30 : Bedfordshire Youth Symphony Orchestra (Rossini, Bruch...).

Eglise Saint-Louis en l'Ile, 21 h : voir le 23.

Table Verte, 22 h : voir le 23.

SAMEDI 26

Eglise Saint-Louis en l'Ile, 17 h : Ensemble Instrumental J.-J. Wiederker (Vivaldi, Mozart) (+ les 27, 28, 29).

Table Verte, 22 h : voir le 23.

Eglise Saint-Merri, 21 h : Orchestre symphonique « Bedfordshire County Youth Orchestra », dir. M. Rose (Glazounov, Rimsky Korsakov, Britten).

DIMANCHE 27

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars antiqua de Paris (Musique au temps des croisades, danseries et airs des 16e et 17e).

Eglise Saint-Merri, 16 h : Orgue et trompettes de Versailles (Vivaldi, Loeillet, Haendel, Pouret, Bessonet).

Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 16 h 30 : M. Guyard (orgue).

Notre-Dame de Paris, 17 h 45 : A. Tomanie (Couperin, Bach, Messiaen, Ukmar, Trost) ; à 16 h 45 : Chœur de jeunes filles de Sandefjord (Norvège).

Eglise Saint-Louis en l'Ile, 17 h : voir samedi.

LUNDI 28

Saint-Germain l'Auxerrois, 21 h : Ensemble instrumental J.-W. Audoli (Mozart).

Espace Kiron, 19 h : W. Vognet (Mozart).

Eglise Saint-Louis en l'Ile, 21 h : voir le 26.

MARDI 29

Espace Kiron, 19 h : A. Palma (Mozart, Beethoven, Schumann).

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-37-71), à 23 h : M. Passos Groupe (dern. le 27) ; le 28 : J. Ratikan Blues Band ; le 29 : M. Missim Groupe.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30, les 23, 24 : Blue Duck ; à partir du 25 : J. Lacroix Jazz Orchestra.

GIBUS (47-00-78-88), 23 h, les 23, 24 : Ex Nihilo ; les 25, 26 : The Deserters.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h, du 23 au 26 : Tango Mortale ; à partir du 29 : T. Montoliu Quartet.

MONTANA (45-48-93-08) (D.), 20 h 30 : Quartet Outre Mesure (dern. le 26) ; à partir du 28 : Quartet Orpheon Celesta.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : P. de Pressac (dern. le 27).

NEW MORNING (45-23-51-41), 20 h 30, le 24 : A. Sandoval ; le 25 : J. Hammond ; le 26 : I. Lo ; les 27, 29 : Chet Baker Trio.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h 30 : mer., Quintet de nuit ; ; jeu., J. Lacroix ; ven., Horizon Jazz Quintet ; sam., M. Pindar Sextet ; lun., Xamahal ; mar., Hot'Cha.

PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30 : mer., High Society Jazz ; jeu., F. Rilhac ; ven., Orpheon Celesta ; sam., Metropolitan Jazz Band ; lun., Delirious Jazz Band ; mar., C. Bolling Trio.

FIAP (45-89-89-15), le 24 à 21 h : P. Aledo.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), (Mer.), 23 h, du 23 au 29 : B. Bailey, H. Sellin, R. Delfra, E. Dervieu.

PHIL'ONE (47-76-44-26), 22 h, les 24, 27 : Soirées Fresh de Dan ; le 25 : Aurhus Mabele ; le 26 : Zao.

LA PINTE (43-26-26-15), 22 h, les 23, 24 : Trio E. Goubert ; les 25, 26 : Chimes ; les 28, 29 : Trio Leriche.

SLOW CLUB (42-33-84-30) (D., L.), 21 h 30 : D. Doriz Quintet (dern. le 26) ; le 29 : G. Mighty Flea Conners Quintet.

SUNSET (42-61-46-60), du 23 au 29 à 23 h : B. Altschul.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37) (D., L.), 22 h + V. et S. à 24 h : O. Piro Quintet.

Festival estival de Paris

(47-64-98-80)

Auditorium des Halles, le 23, 18 h 30 : Groupe vocal de France, dir. M. Tranchant (Ohana, Bayer, Xénakis...).

Eglise Saint-Germain-des-Prés, le 25, 20 h 30 : O. Bailleux, orgue (Scheidt, Weckmann, Froberger...)

Bateaux-Mouches, les 26, 27, 15 h 30 : P. Hamon, M. Imbert, C. Ribouillaut (Estampilles anonymes des XIIe et XIVe siècles...).

Eglise Saint-Séverin, le 26, 20 h 30 : Chœur Saint-Serge, dir. N. Ossorguine (Vigiles et liturgie eucharistique).

Eglise Saint-Merri, le 27, 20 h 30 : Les arts florissants, dir. W. Christie (Monteverdi).

Auditorium des Halles, le 28, 19 h : M. Gendron, violoncelle, D. Braslawsky, piano (Beethoven, Bach, Fauré, Debussy).

Auditorium des Halles, le 29, 18 h 30 : J.-C. Pennetier, piano (Ohana).

En région parisienne

AUBERVILLIERS, Caf'Omja (48-34-20-12), 21 h, le 23 : Kachmir ; le 25, 26, 29, Sélection Omja ; le 30, Cousin Brown.

VINCENNES, Château (43-28-15-48), 18 h 30, les 26, 27 : Donjon, mémoire de pierres.

XVIIIe FESTIVAL DE L'ORANGERIE DE SCEAUX (47-02-95-91), le 26 à 17 h 30 : J.M. Luisada (piano), Beethoven, Schumann, Chopin ; le 27 : Orchestre de chambre J.W. Audoli (Mozart, Haydn, Turina, Telemann).

BANLIEUES 89 - FÊTES ET FORTS (45-76-15-50)

Fort de Suresnes, les 23, 24, 21 h : J.-P. Kalfon et « Look de Paris ».

Fort de Champigny, le 25, 21 h : « 5 Continents » ; le 26, 21 h 30 : M.-A. Estrella ; 23 h : Nuit tropicale.

Music-hall

LUCERNAIRE (45-44-57-34), à 20 h : C. Vence chante Boris Vian ; à 22 h 30 : C. Caussimon.

PIGEON DE LA BUTTE (42-62-57-95) (L.), 22 h : Malek, C. Dosogne, Véronique.

POTINIÈRE (42-61-44-16) (D), 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D., L.), 22 h 30 : Mannick.

Opérettes, comédies musicales

DEJAZET, TLP (48-87-97-34) (L.) 20 h 30, dim. 16 h : la Petite Boutique des horreurs.

ESSAION (42-78-46-42) (D. soir, L.). 20 h 30 : C'était comment déjà... du Caf-Conc' à Saint-Germain-des-Prés, à 21 h : Un souvenir... les années trente.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79) (D., L.), 20 h 30 : Lady Day.

RENAISSANCE (42-08-18-50) (D., Me. soir), 20 h 45, mat. mer. à 15 h : le Capitaine Fracasse.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-18-50) (D., L.), 21 h : le Cocktail de Sergio.

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 23 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Feuilleton : Les aventures du jeune Patrick Pacard.
D'après le roman de Justus Pfaue, réal. Gero Erhardt. Avec Hendrik Martz, Peter Bongartz, Jean-Claude Bouillon.
Un film d'espionnage à fond écologique. Du James Bond familial et allemand.

21 h 30 Théâtre : le Printemps.
Spectacle historique de D. Guénoun. Mise en scène de D. Guénoun. Réal. P. Cassavilas. Avec D. Bernard, J.-M. Bruyère, R. Condamin, L. Davy. Première partie.
Le Printemps *est une sorte de revue historique qui commence en 1492 et s'arrête en 1546 à la mort de Luther. Les personnages sont uniquement définis par leur rôle historique, par leur place dans la construction du récit. Le ton général est une profération uniforme. Les mouvements sont simples, dessinent des tableaux d'imagerie naïve et le récit est passionnant grâce à la beauté du texte, à sa poésie.*

23 h 15 Journal.

23 h 30 Carnet de bord.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Téléfilm : Marie Love.
Réal. Jean-Pierre Richard. Scénario Jean-Pierre Richard et D. Van Cauwelaert. Avec B. Camurat, R. Mirmont, F. Christophe, C. Rich, H. Surgère.
▶ *Rencontre inopinée d'un jeune énarque de gauche et d'une charmante strip-teaseuse dans un village de Mayenne. Une amusante satire des mœurs politiques, et un bon exemple de la création de fiction sur Antenne 2 en cette période de rareté. Didier Van Cauwelaert, jeune écrivain au talent reconnu, ne rate pas ses débuts à la télévision...*

22 h 5 Jazz à Antibes.
Réal. J.-C. Averty.
En direct du Festival d'Antibes-Juan-les-Pins. The Klezmorin et Ivry Gitlis, Ray Baretto Orchestra et Bernard Lavilliers, Eddie Palmieri Orchestra.

23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Variétés : Francofolies.
En différé de La Rochelle. Avec Manu Dibango, Xalam, Touré Kunda, Renaud, Indochine, Gold, Véronique Sanson, Alain Souchon, Bernard Lavilliers.
Une des grandes manifestations de la chanson francophone, créée en 1985 à l'initiative de Jean-Louis Foulquier et de Michel Crépeau, maire de La Rochelle. Quelques-uns des meilleurs moments de ce festival.

21 h 25 Thalassa.
Magazine de la mer de G. Pernoud. Dans le sillage du *Kurun.*

22 h 5 Journal.

22 h 30 Cinéma : la Guerre des demoiselles ■
Film français de Jacques Nichet (1981), avec J.-P. Roussillon, R. Souza, J.-Q. Chatelain.
En 1830, un juge étranger au pays est envoyé en Ariège pour faire cesser une guérilla des paysans, défendant leur droit aux forêts, contre les maîtres des forges. Cette chronique historique, production régionale avec la participation de FR 3, fait découvrir, à travers un événement réel, la vie, la nature et l'aspect légendaire du monde ariégeois. Le film est inédit sauf en province.

0 h 10 Prélude à la nuit.
Avant-dernières pensées : idylle, aubade, méditation, *d'Erik Satie, par Philippe Davenet au piano.*

0 h 15 Journal des festivals (rediff.).

CANAL PLUS

21 h, Je suis photogénique ■ film de Dino Risi ; **22 h 50, On n'est pas des anges, elles non plus □** film de Michel Lang ; **0 h 40, Adieu Bonaparte ■■** film de Youssef Chahine ; **2 h 35, Jazz à Juan-les-Pins 1984,** Miles Davis et son orchestre.

LA « 5 »

20 h 30, Série : Riptide ; 21 h 25, Série : L'inspecteur Derrick ; 22 h 30, Magazine scientifique : Big Bang ; 23 h 35 à 2 h 40, rediffusions.

TV 6

20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 (rediff.) ; **0 h, Tonic 6.**

FRANCE-CULTURE

20 h Pour ainsi dire.

21 h Avignon ultra-son : journal du Festival ; à 21 h 20, chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon : musique populaire et musique ancienne d'Espagne ; à 22 h 20, la pièce du jour ; à 22 h 30, Cappuccino ; à 23 h 40, vidéo mages ; à 0 h 10, formation de l'acteur ; à 0 h 25, des yeux pour *entendre ; à 0 h 35, couleur* locale.

FRANCE-MUSIQUE

19 h 5 Concert à Montpellier (en direct de la salle Molière) : œuvres de Prokofiev, Donizetti, Franck, par Andréa Griminelli, flûte, et Jean-Marc Luisada, piano.

20 h 30 L'air du soir : œuvres de Saint-Saëns, Poulenc, Chabrier.

21 h 45 Concert (en direct de la cour Jacques-Cœur à Montpellier) : *Hymne à la justice,* de Magnard ; *Variations sur un thème de Haydn,* de Brahms ; *Symphonie n° 3 avec orgue en ut mineur op. 78,* de Saint-Saëns, par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. M. Janowski ; sol. F.H. Houbart, orgue.

0 h Jazz : Ribour Trio.

Jeudi 24 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF1

14 h 45 Les habits du dimanche.

15 h 35 Quarté.

15 h 45 Croque-vacances.
Rémi ; Mme Pepperpote ; variétés (Partenaires particuliers) ; bricolage ; infos-magazine ; le roi Arthur : crack-vacances ; l'équipe.

17 h 20 Boîte à mots.

17 h 25 Série : Nick Verlaine.
Ou comment voler la tour Eiffel, 1re partie (rediff.).
Réal. C. Boissol, avec Ph. Nicaud, A. Prucnal, M. Biraud.

18 h 20 Mini-journal, pour les jeunes.

18 h 30 Feuilleton : Danse avec moi (rediff.).

19 h 5 La vie des Botes.

19 h 40 Le masque et les plumes.

20 h Journal.

20 h 35 Série : L'homme à poigne.
Feuilleton allemand en sept épisodes d'après un roman de Hans Fallada. Réal. W. Standte. Avec G. Knuth, R. Hunold, E. Skrotzki, D. Biener.
▶ *La décomposition d'une famille berlinoise au début de la première guerre mondiale, traitée sous la forme d'un mélodrame populaire.*

21 h 30 INA nuit d'été.
Cette semaine, après Graf'nitz, *l'essai de Michaël Gaunmitz sur palette graphique, on verra dans la série Voyage sentimental :* La grande allure, *un documentaire d'auteur du Québécois Pierre Perrault et bien sûr les drôles de dialogues entre clarinette et Claude Thiebaut sur le cinéma.*

23 h Journal.

23 h 15 Carnet de bord.
Sur le Tour de France à la voile.

DEUXIÈME CHAINE : A2

14 h 20 Série documentaire : Un monde différent.
Parc naturel d'Etosha, réal. F. Rossif (rediff.).
Dans le Sud-Ouest africain, cette réserve naturelle abrite l'une des concentrations de vie animale les plus fortes du monde.

15 h 20 Sports été.
Basket-ball : championnats du monde (finale) ; Cyclisme : Tour de France (20e étape : course contre la montre à Saint-Etienne).

18 h 25 Série : Capitol.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 15 Emissions régionales.

19 h 40 Le journal du Tour.

20 h Journal.

20 h 35 Cinéma : Les trois mousquetaires □
Film français d'André Hunebelle (1953), avec G. Marchal, Bourvil, G. Cervi, J. Martinelli, J. François, Y. Samson, D. Godet, M. Sabouret.
D'Artagnan, chevalier gascon sans fortune monté à Paris, devient l'ami de trois mousquetaires du roi qui l'aident à sauver l'honneur d'Anne d'Autriche. La première partie, très édulcorée, du roman d'Alexandre Dumas. Une suite de belles images en couleurs, de duels, de chevauchées... pour les enfants surtout. On recommande Georges Marchal.

22 h 30 J'aime à la folie... la musique populaire.
Magazine d'Y. Geraut. Tournée des festivals d'été.
Avignon, Villeneuve-lès-Avignon, Salon-de-Provence, Montpellier, Châteauvallon et Nîmes, avec Bernard Lavilliers et Jacky.

23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

17 h 45 Reprise : Thalassa (diff. le 23 juillet).

18 h 15 Série : Cheval mon ami.
Fantasia, émission de Jean-Paul Blondeau.

18 h 45 Journal des festivals.

19 h Le 19-20 de l'information.

19 h 15 Actualités régionales.

19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.

20 h 5 Les jeux.

20 h 30 Cinéma 16 : Bleu-noir.
Scénario de R. Jean. Réal. J. Cornet. Avec P. Barge, D. Rivière, S. Deschamps, J. Anasse, Ph. Rouleau, H. Courseaux, M. Audibert.
Après la lecture d'un roman, Marc demande à son amie de redactylographier le roman et de le renvoyer à l'éditeur sous un autre titre. La réponse de l'éditeur est négative...

22 h 20 Série : Contes d'Italie.
La signorina, de D. Rea. D'après un scénario de A. Ghirelli, P. Squitieri et U. Pirro. Avec L. Mastelloni, I. de Benedetto, L. Sastri, E. Kaza, M. Jacquemont.
A la fin de la seconde guerre mondiale, Pepino rentre dans son petit village, plein d'espoir à l'idée de retrouver sa femme. Il découvre la maison déserte et, dans le placard, un uniforme américain. Tragico-dramatique. Un des plus médiocres de la série !

23 h 15 Prélude à la nuit.
Un tas de petites choses, *piano à quatre mains d'André Caplet, par Philippe Corre et Edouard Exergean.*

23 h 25 Journal des festivals (rediff.).

CANAL PLUS

14 h, Ça va faire mal □ film de Jean-François Davy ; **15 h 30, Le justicier de minuit ■** film de Jack Lee Thompson. En clair jusqu'à 20 h 30 : **18 h, Série : Dancin'Days ; 18 h 35, Top 50 ; 19 h 5, Série : Rawhide ; 20 h, Les triplés ; 20 h 5, Jeu : Les affaires sont les affaires ;** *20 h 35, Charlie Bravo ■ film de Claude Bernard-Aubert ;* **22 h 20, Sœurs de sang ■** film de Brian de Palma ; **23 h 50, La fièvre de l'or ■** film de Charlton Heston ; **1 h 25, Boxe : Réunion du Madison,** en direct de New-York.

LA « 5 »

18 h 40, Feuilleton : Flamingo Road ; 19 h 40, Série : Star Trek ; 20 h 30, Série : Chips ; 21 h 25, Série : Kojak ; 22 h 25, Musique : Cinq sur cinq ; 23 h 25 à 3 h 10, rediffusions.

TV 6

14 h, Tonic 6 ; 17 h, Système 6, invité : Alain Bashung ; **19 h, NRJ 6 ; 20 h, Tonic 6 ; 22 h, Profil 6,** invité : Duran Duran ; **23 h, NRJ 6,** (rediff.) ; **0 h, Tonic 6.**

FRANCE-CULTURE

20 h Ne va pas à El Kuwehd !, dramatique de Günther Eich (2e partie). Avec P. Michael, S. Clément...

21 h Avignon ultra-son : journal sonore du Festival ; à 21 h 20, Musique africaine (Ethiopie) ; à 22 h 20, La pièce du jour ; à 22 h 30, Cappuccino ; à 22 h 50, Dossier : le Japon au féminin ; *à 23 h 40, vidéo mages ; à 0 h 10,* Formation de l'acteur ; à 0 h 25, Des yeux pour entendre ; à 0 h 35, Couleur locale.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 L'air du soir : œuvres de Honegger, Stravinski, Ravel, Wiener.

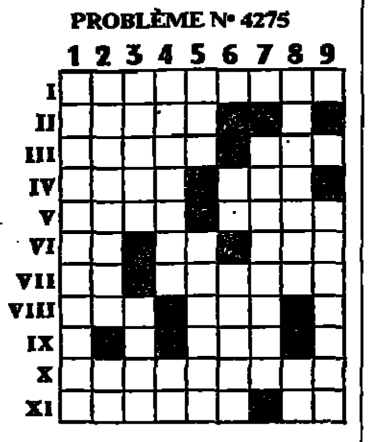
21 h 30 Concert (en direct du Zénith) : Keith Jarrett, au piano, J. de Johnette, batterie, Gary Peacock, basse.

0 h Jazz : Serge Lazarevitch Trio.

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4275



HORIZONTALEMENT

I. Une femme toujours à la page. – II. Permet de ne pas perdre sa ligne ou de conserver sa bouteille. – III. Se prend d'un bon pas pour se tirer d'un mauvais. Inversé : quand on le reçoit, on peut faire les frais de la conversation. – IV. Fait toujours des repas d'affaires. Nom de baptême. – V. Nous enlève un poids mais nous donne une charge. Étendues dans la campagne. – VI. Permet de tirer droit. Article. A donc bien transpiré. – VII. Au cœur de la cité. Met donc en lieu sûr le fruit de son travail. – VIII. Échange de coups. Vaut le « coup » ou ne vaut pas grand-chose. – IX. Abréviation universitaire. – X. N'est donc pas borné. – XI. Peut craindre d'être dépouillé quand il est argenté. Personnel.

VERTICALEMENT

1. Donne un air comme il faut. – 2. Mauvaise mère. Négation. – 3. L'une tombe souvent bien, l'autre toujours mal. Fait réfléchir. – 4. Comme un cratère. Ordre de départ. – 5. Crie. Réunion de tiers. – 6. Note. Peut crier ou est très doux. – 7. Concluent une affaire. – 8. Assemblage de morceaux. Préposition. – 9. N'a donc aucune expérience de la vie.

Solution du problème n° 4274

Horizontalement

I. Cellule. – II. Épier. Cil. – III. Lot. Néon. – IV. Lu. Cernes. – V. User. Gogo. – VI. Leçon. Mât. – VII. Irai. Ail. – VIII. Isabeau. – IX. Enleva. BR. – X. Elsa. Élu. – XI. Bée. Laves.

Verticalement

1. Cellulite. – 2. Épouser. Née. – 3. Lit. Écaille. – 4. Le. Croisés. – 5. Urne. Aval. – 6. Erg. Aba. – 7. Économie. EV. – 8. Inégalable. – 9. Il. Sot. Urus.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 25 JUILLET

« Les appartements royaux du Louvre », 15 heures, devant Saint-Germain-l'Auxerrois (C.-A. Messer).

« Le quartier des Halles », 14 heures, portail sud de Saint-Eustache (Paris passion).

« Nouveaux souterrains et caves gothiques entre les Halles et le Marais », 14 h 30, métro Châtelet, sortie place Sainte-Opportune, lampes de poche (M. Banassat).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures, 11 h 30, 14 h 30 et 16 heures, porte principale (V. de Langlade).

« La chapelle dite expiatoire », 15 heures, 36, rue Pasquier (Paris et son histoire).

« L'Opéra, chef-d'œuvre de Garnier », 14 h 30, hall d'entrée (M. Pohyer).

« Présence de l'architecture : Saint-Séverin et son quartier », 11 h 30, entrée église (M. Guillier).

« De l'église Saint-Eustache à la fontaine des Innocents », 15 heures, devant Saint-Eustache (Mlle Brossais).

« Du Palais-Royal à la place des Victoires », 15 heures, grille d'entrée Conseil d'Etat (M. Dusart).

« Mystérieuse abbaye de Saint-Germain-des-Prés (I. Haulier), ou 14 h 30 (G. Botteau).

« Les souterrains gothiques du collège des Bernardins et ses alentours », 15 heures, devant l'église Saint-Julien-le-Pauvre (M. Ragueneau).

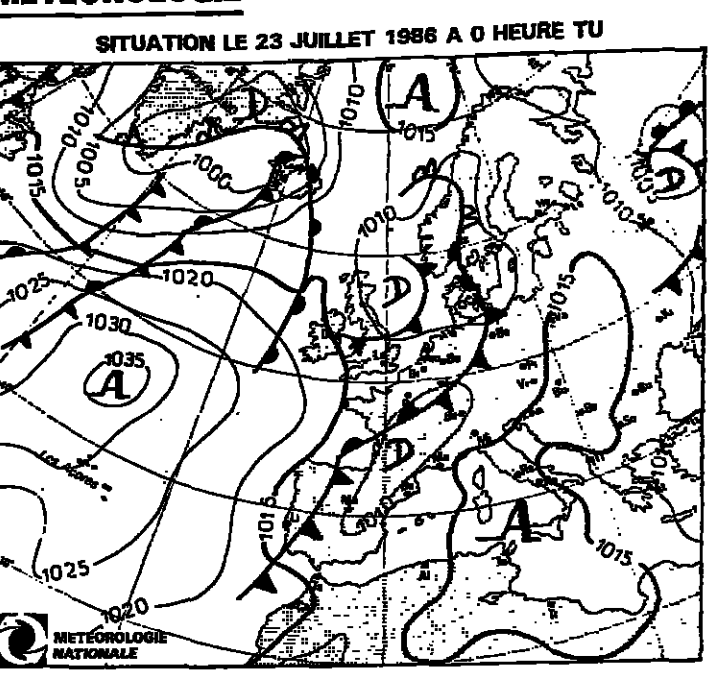
« Hôtels du Marais (sud), place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Le Marais : des salons de l'Arsenal à l'hôtel de la Brinvilliers », 14 h 30, 2, rue de Sully (P.-Y. Jaslet).

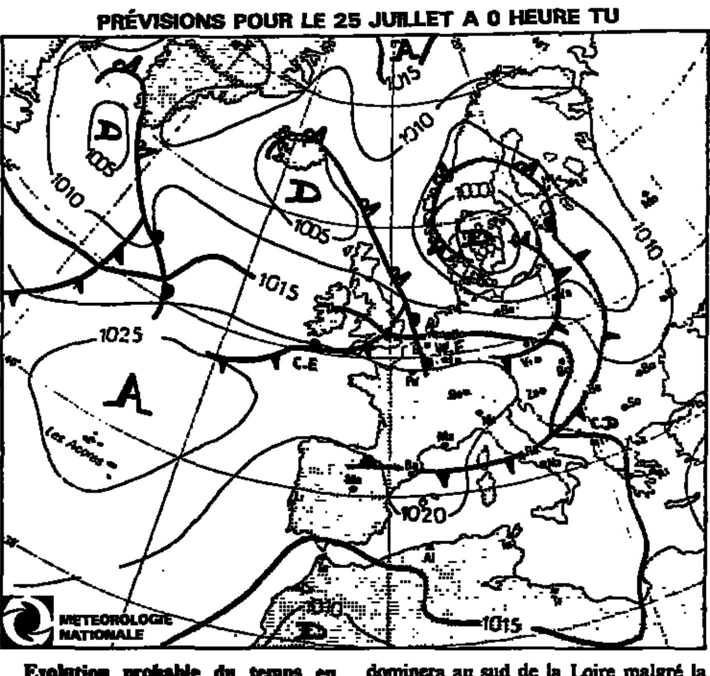
« Hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 23 JUILLET 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 25 JUILLET A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 23 juillet à 0 heure et le jeudi 24 juillet à minuit.

Le front froid orageux qui traversait la France mercredi s'éloignera vers le Sud-Est ; il sera suivi d'une hausse du champ de pression atténuant d'une part, *l'instabilité à l'arrière du front,* et d'autre part l'activité d'une nouvelle perturbation océanique qui atteindra jeudi soir les régions du Nord-Ouest.

Jeudi matin, les nuages seront abondants du Nord à la Lorraine (quelques petites averses sont possibles), ainsi que des Pyrénées au sud du Massif Central et aux Alpes, où des averses orageuses se produiront, en particulier sur le relief ; quelques bancs de brouillard isolés apparaîtront sur les pays de la Loire et le Bordelais, mais ils se dissiperont rapidement.

Au cours de la journée, le soleil prédominera au sud de la Loire malgré la possibilité de manifestations orageuses très isolées en soirée sur le relief. Plus au nord, les nuages redeviendront abondants vers midi près de la Manche et ils pourront être accompagnés de quelques bruines ; ils s'étendront ensuite à la Picardie et aux Flandres, tandis que de la Bretagne au Nord-Est, le ciel sera nuageux avec tout de même des éclaircies.

Le vent soufflera modérément d'ouest sur les régions de la moitié Nord ; il pourra être assez fort près de la Manche. Plus au sud, le vent de nord-ouest sera faible, excepté près du golfe du Lion, où il sera assez fort.

Les températures maximales seront voisines de 18 à 22 degrés de la Bretagne et de la Normandie à l'Alsace, 23 à 26 degrés des pays de Loire aux Alpes, 26 à 31 degrés sur l'Aquitaine et près de la Méditerranée.

LEGENDE : ENSOLEILLE – ECLAIRCIES PEU NUAGEUX – NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES – TRES NUAGEUX OU COUVERT – PLUIE OU BRUINE – NEIGE – AVERSES – ORAGES – BRUMES ET BROUILLARDS – SENS DE DEPLACEMENT

METEOROLOGIE NATIONALE

TEMPS PREVU LE 24-07-86 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima – minima
Valeurs extrêmes relevées entre le 22-7-1986 à 6 h TU et le 23-7-1986 à 6 h TU

Temps observé le 22-7-1986 à 6 heures TU

FRANCE			
AJACCIO	26	15	S
BIARRITZ	25	20	C
BORDEAUX	34	16	C
BOURGES	30	15	C
BREST	18	9	S
CAEN	21	10	S
CHERBOURG	17	10	S
CLERMONT-FERR.	32	19	S
DIJON	30	18	N
GRENOBLE St-M-H	32	19	N
LILLE	23	14	N
LIMOGES	30	16	C
LYON	30	21	S
MARSEILLE-MAR.	30	20	A
NANCY	29	15	O
NANTES	26	13	N
NICE	26	19	N
PARIS-MONTS.	–	15	N
PAU	34	17	C
PERPIGNAN	26	19	C
RENNES	20	10	S
ST-ÉTIENNE	32	21	N
STRASBOURG	29	15	O
TOURS	27	13	C
TOULOUSE	34	18	C
POINTE-A-P.	31	27	S

ÉTRANGER			
ALGER	36	20	S
AMSTERDAM	20	9	S
ATHÈNES	30	24	S
BANGKOK	29	25	P
BARCELONE	28	19	C
BELGRADE	22	15	B
BERLIN	25	14	O
BRUXELLES	20	13	P
LE CAIRE	34	23	S
COPENHAGUE	21	12	P
DAKAR	29	25	S
DELHI	37	29	C
DJERBA	31	23	S
GENÈVE	31	17	A
HONGKONG	30	27	N
ISTANBUL	29	21	S
JÉRUSALEM	30	19	S
LISBONNE	22	17	C
LONDRES	21	10	N
LOS ANGELES	25	18	C
LUXEMBOURG	24	14	O
MADRID	34	15	S
MARRAKECH	42	22	C
MEXICO	24	12	B
MILAN	29	19	N
MONTRÉAL	24	10	S
MOSCOU	22	13	S
NAIROBI	20	16	S
NEW-YORK	31	22	S
OSLO	18	12	P
PALMA-DE-MAL.	29	16	N
PÉKIN	33	24	S
RIO-DE-JANEIRO	18	17	C
ROME	27	18	S
SINGAPOUR	27	26	C
STOCKHOLM	22	16	C
SYDNEY	24	13	C
TOKYO	22	20	C
TUNIS	30	17	S
VARSOVIE	23	11	S
VENISE	27	17	S
VIENNE	27	13	S

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Communication

Le débat sur l'audiovisuel

Les sénateurs réforment les statuts de l'INA, de TDF et de la SFP

Le Sénat a poursuivi, le mardi 22 juillet, l'examen des articles consacrés au service public, en s'intéressant au sort de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), de Télédiffusion de France (TDF) et de la Société française de production (SFP). Le texte du gouvernement prévoit la mise en concurrence de ces trois sociétés avec le secteur privé. L'opposition a tenté, en vain, de s'y opposer, en mettant en avant les difficultés économiques auxquelles ces organismes seraient alors exposés.

Dans le projet de loi, l'INA garde ses quatre missions fondamentales : l'archivage des émissions de radio-télévision, la formation professionnelle, la recherche et la production. Mais M. Philippe de Villiers distingue *« la mission principale (les archives des chaînes publiques) des autres tâches annexes, qui restent facultatives pour l'Institut »*. Le secrétaire d'Etat à la culture et à la communication s'oppose aux amendements socialistes et communistes qui souhaitent obliger les chaînes privées à déposer leurs archives à l'INA. M. de Villiers précise qu'un futur projet de loi réglera le problème posé par la conservation de cette partie du patrimoine. De même, malgré les amendements de l'opposition, l'INA, établissement public, verra son président nommé en conseil des ministres parmi les représentants de l'Etat à son conseil d'administration.

Télédiffusion de France, elle, perd son statut d'établissement public pour devenir une société anonyme à capitaux majoritairement publics. Elle perd aussi ses fonctions de planification et de police des fréquences, désormais dévolues à la Commission nationale de la communication et des libertés. Elle voit son monopole de diffusion restreint aux seules chaînes publiques.

M. Pierre Laffitte (gauche démocratique) aurait voulu aller plus loin et *« mettre fin au monopole de TDF dans la diffusion et la transmission des sociétés nationales »*. Tout en approuvant cette logique de concurrence, qui devrait trouver son aboutissement avec une loi sur les télécommunications, prévue pour l'an prochain, M. François Léotard s'oppose pour le moment *« à une dérégulation brutale »*.

Pour l'opposition, le danger de dérégulation est déjà là. Déstabilisée dans ses ressources, TDF ne pourra plus assurer sa mission de recherche technologique et sa défense des standards européens. La société se trouvera exposée à la concurrence de la puissante direction générale des télécommunications (DGT) sur le marché de la transmission.

M. Louis Perrein (PS, Val-d'Oise), dénonce *« le gâchis que constituerait l'abandon du satellite de télévision directe »*. M. Léotard lui répond en évoquant *« le retard pris par le satellite TDF 1 face aux progrès technologiques »*, mais refuse de polémiquer plus avant, dans l'attente des arbitrages interministériels sur le dossier.

Reste le délicat problème de la Société française de production, forteresse de la production publique, aux difficultés économiques chroniques. Aux yeux du gouvernement, la SFP est responsable du sous-développement de la création privée et de l'inflation des coûts de production à la télévision. Les sénateurs communistes s'opposent à toute déstabilisation de la SFP et exigent pour elle une politique de développement. Les sénateurs socialistes, plus nuancés, souhaitent une évolution de la société vers une situation plus concurrentielle, mais sans dérégulation brutale. Les deux groupes tiennent néanmoins à ce que la SFP reste à l'intérieur du service public.

Le gouvernement persiste. Il veut casser la position dominante prise par la SFP sur le marché de la production française et confortée par le système des commandes obligatoires des chaînes. Pour cela, il songe d'abord à privatiser la société nationale, mais retire son article, à la demande de la commission spéciale, qui met en cause la consitutionnalité de la procédure. La SFP devient alors une société anonyme dans laquelle la participation des chaînes n'est plus obligatoire. La commission spéciale souhaite encore que les capitaux publics restent, en tout état de cause, majoritaires. Elle obtient gain de cause, de même que sur la représentation du personnel au sein du conseil d'administration.

Le gouvernement ayant demandé un vote bloqué sur tous les articles consacrés au service public, les sénateurs continuent mercredi l'examen du projet de loi relatif à la liberté de communication. Il reste une vingtaine d'articles à examiner. Le débat pourrait s'achever le jeudi 24 juillet, le Sénat ayant alors à examiner le projet de loi sur la lutte contre le terrorisme.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

M. Schreiner dénonce l'abandon du plan-câble

« Abandon, régression, déstabilisation ». M. Bernard Schreiner, qui vient d'être remplacé à la tête de la mission câble par M. Michel Péricard (*le Monde* du 15 juillet), n'a pas mâché ses mots pour exprimer, mardi 22 juillet, devant la presse, l'inquiétude que lui inspire, pour l'avenir du câble en France, l'actuel projet de loi gouvernemental. *« C'est bien d'un abandon du plan mis en place en 1982 par la gauche qu'il s'agit et qui sera lourd de conséquence pour les industriels, les collectivités territoriales, mais aussi pour l'avenir technologique de notre pays »*, a déclaré M. Schreiner.

Rappelant la *« cohérence »* du système prévu par le plan-câble, le député socialiste des Yvelines a déploré que le gouvernement le remette aujourd'hui en cause au nom d'arguments qu'il réfute. S'il est vrai, a reconnu M. Schreiner, que le lancement du câble a subi quelques mois de retard par rapport aux prévisions, il a estimé que *« face aux enjeux industriels et culturels engagés »*, c'était faire là *« une mauvaise querelle et trouver de mauvais alibis »*.

M. Schreiner a rappelé que 1,1 million de prises étaient en commande en mars 1986, la prévision initiale étant de 1,4 million à la fin de 1985. Il a également fait remarquer que ce retard n'a pas empêché l'adhésion des communes : vingt-huit d'entre elles ont signé une convention-cadre avec les P et T, tandis qu'une vingtaine d'autres sont sur le point de le faire. Elles se dépêchent même, *« toutes affaires cessantes »*, d'engager les P et T dans leur réseau, *« tant elles craignent*, a affirmé M. Schreiner, *les nouvelles perspectives tracées par le gouvernement. »*

M. Schreiner s'est aussi inscrit en faux contre le *« caractère idéaliste »* que le gouvernement impute aux objectifs de la mission en raison du coût de la fibre optique. *« Nous savions, dès le départ, que cette technologie serait plus coûteuse que le coaxial »*, mais le choix de la fibre optique a été délibéré, car il *« mettait la France dans une position d'avant-garde dans le monde en favorisant l'évolution vers un réseau unique, performant, mettant en commun la télécommunication, le téléphone et les nombreux services liés à l'interactivité »*.

« En déstabilisant complètement l'edifice construit, non sans peine, depuis 1982, la politique actuelle du gouvernement, affirme le député PS, *va à l'encontre de la cohérence du plan-câble. »* Si elle était maintenue, elle aurait plusieurs *« graves conséquences »* :

● *« Le gel pendant un à deux ans du câble, du moins pour les nouvelles initiatives. »* Cela, selon M. Schreiner, en raison des lenteurs de mise en place de la future commission nationale Communication et Liberté, des difficultés concernant le choix des normes techniques, mais aussi des pesanteurs qu'entraîneront les appels d'offres, mettant en concurrence entreprises privées et Direction générale des télécommunications (DGT).

● *« La fin de la péréquation des tarifs qui créera des inégalités entre les villes et les régions de France. »* Ce sont surtout, selon M. Schreiner, les petites villes ou même les agglomérations en zone rurale qui en pâtiront, car *« elles ne trouveront pas preneur pour des réseaux jugés non rentables »*. Jugeant cette décision *« grave et dangereuse pour l'économie du pays »*, M. Schreiner s'est interrogé, de surcroît, sur la constitutionnalité de dispositions qui aboutiraient, du fait du désengagement partiel de l'Etat, à des inégalités de situation.

● Enfin, autre danger : *« La constitution de réseaux différents entre la télédistribution et la télécommunication »*, puisque le projet de loi, selon M. Schreiner, dessaisit la DGT de toute intervention technique dans l'établissement des réseaux tout en lui laissant le monopole de tous les services de télécommunication. Le député PS redoute que dans ces conditions les réseaux installés à l'initiative des communes ne soient, dans la plupart des cas, réservés à la seule radio-télévision.

A. Rd.

Une étude sur l'information télévisée

Antenne 2 plébiscitée pour son indépendance

67 % des fidèles du journal télévisé sur Antenne 2 choisissent cette chaîne pour l'*« indépendace »* de son information. C'est ce qui ressort d'un sondage réalisé par BVA sur un échantillon de 1 008 personnes représentatif de la population française de plus de dix-huit ans, du 30 mai au 5 juin 1986.

Commandé par la deuxième chaîne, ce sondage sur « L'image de l'information sur Antenne 2 » révèle l'importance de ce domaine pour les téléspectateurs. 45 % des personnes interrogées estiment qu'il est *« très important »* d'être informé, les inactifs (50 %) et les cadres supérieurs (49 %) étant les catégories les plus motivées.

Invités à caractériser la télévision, 59 % des Français avancent cependant son utilité sur le plan de l'information, 51 % évoquant plutôt son aspect récréatif et 32 % sa programmation cinématographique.

L'enquête BVA s'attache, d'autre part, à comparer l'image du traitement de l'actualité sur Antenne 2 et sur TF 1. Les deux chaînes obtiennent des scores honorables, même si la seconde marque toujours une légère avance sur sa concurente. L'information est globalement jugée *« facile à comprendre »* par des téléspectateurs qui reconnaissent *« apprendre des choses utiles »*. Elle leur semble *« rigoureuse, honnête et complète »*, et en même temps *« moderne, vivante et rythmée »*. La préférence pour Antenne 2 se maintient dans toutes les classes d'âge, dans tous les groupes sociaux (à l'exception des agriculteurs), à gauche comme à droite. Même si les téléspectateurs de gauche apprécient en particulier *« la rigueur et la sobriété »* d'Antenne 2, ceux de droite rendant plutôt hommage à *« son honnêteté et à sa clarté »*.

53 % des personnes interrogées demeurent par ailleurs attachées à la notion traditionnelle de « grand journal télévisé ». Cet attachement décroît avec le niveau d'instruction et augmente avec l'âge : 46 % des moins de vingt-cinq ans privilégient le flash par rapport au journal. Mais ils souhaitent aussi, peut-être sous une forme qui reste à inventer, de l'investigation et des analyses de la rédaction. Le journal télévisé de 20 heures est, malgré tout, regardé, au moins occasionnellement, par 88 % des Français.

Enfin le sondage confirme le rôle de locomotive de l'émission qui précède le journal (51 %) et l'importance du programme qui le suit (51 %). Elle rappelle aussi que 46 % des choix dépendent tout simplement *« de l'habitude »*.

● **Mort du poète et journaliste roumain Ion Caraïon.** — Le poète et journaliste roumain Ion Caraïon est décédé lundi à Lausanne d'un cancer généralisé à l'âge de soixante-trois ans. — (AFP.)

[Né le 24 mai 1923 à Ruza-Buzau, Caraïon avait sympathisé après la deuxième guerre mondiale avec les milieux communistes roumains mais devait vite prendre ses distances en invoquant notamment les questions de censure.

Entre 1950 et 1964, il passe onze années en prison, sous prétexte de « cosmopolitisme », « complot contre le régime » et « espionnage » ; il fut même condamné à la peine capitale avant d'être gracié. Il parvint à quitter la Roumanie en 1980 avec sa femme et sa fille et demanda l'asile politique à la Suisse.]

« Minute » change de patron

L'hebdomadaire *Minute* a changé de patron. La société Publications et médias, en cours de constitution, vient en effet de prendre une option majoritaire au sein de la SEPEM. Editrice de *Minute* et du bimestriel *le Crapouillot*, celle-ci était auparavant contrôlée par quatre associés, MM. Bernard Leclerc, Patrice Bernard, Bernard Boizeau et Jean-Claude Goudeau.

A la tête de Publications et médias, M. Yves Montenay, quarante-cinq ans, président du directoire de la société Veuve Alfred Montenay et ses fils, une entreprise spécialisée dans les affaires pétrolières et le chauffage urbain. Ce changement de majorité, officiellement annoncé dans un communiqué mardi 22 juillet, a entraîné la démission de M. Jean-Claude Goudeau, directeur de *Minute*, qui souhaitait une ouverture du capital de la société aux lecteurs.

M. Patrice Boizeau, fils du cofondateur Jean Boizeau, demeure PDG de la société éditrice et M. Patrick Buisson, jusqu'à présent rédacteur en chef adjoint de *Minute*, a été nommé directeur de la rédaction. Sous l'impulsion de M. Montenay, un proche de M. Alain Madelin qui se définit comme *« un industriel de sensibilité libérale, indépendant de toute formation politique »*, *Minute* voudrait aujourd'hui prendre un tour nouveau. Le responsable de la rédaction a pour mission de préparer une formule *« moins partisane »*. M. Buisson a indiqué, en effet, qu'il souhaitait *« étoffer l'équipe pour un hebdo grand public, doté d'une nouvelle maquette, bénéficiant de la quadrichromie et ouvert à la publicité »*.

Un virage d'importance pour cet hebdomadaire volontiers polémique, plusieurs fois victime d'attentats, sans cesse menacé de représailles, et qui ne compte plus les procès engagés contre lui.

Fondé en 1962, par M. Jean-François Devay, *Minute* souhaitait à l'origine s'opposer de façon très ferme à la politique algérienne du général de Gaulle, qualifiée de politique *« d'abandon »*. Le ton devait *« claquer comme une paire de gifles et comme un drapeau »*.

Sa diffusion, qui démarrait à 70 000 exemplaires, atteignait plus de 200 000 exemplaires. Depuis quatre ans, la diffusion de l'hebdomadaire connaît une certaine baisse.

Le Carnet du Monde

Mariages

— **Hélène DESCLOS et Michel BISMUTH**

sont heureux de faire part de leur mariage, célébré dans l'intimité, le 12 juillet 1986.

Châtou.
Aix-en-Provence.

Décès

— M. et Mme Jean Fareau,
M. et Mme Guy Fareau,
M. et Mme Pierre Fareau,
M. et Mme Emile Fareau,
Leurs enfants et petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Renée FAREAU,
née Cohen Bacri,

survenu le 11 juillet 1986, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

L'inhumation a eu lieu à Cannes, le 15 juillet, dans l'intimité familiale.

166, avenue de Grasse,
06400 Cannes.

— Mme André Lacaze,
M. et Mme Pierre Lacaze,
M. et Mme Bernard Lacaze,
M. et Mme Jacques Lacaze,
Ses neveux et nièces,
Et ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

M. André LACAZE,
chef adjoint
du réseau Action Overcloud
(1941-1942),
déporté,
résistant,
ancien directeur de la rédaction
de *Paris-Match*, *France-Soir* et RTL,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,
chevalier des Arts et Lettres.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 24 juillet 1986, à 10 h 30, en l'église Saint-Philippe du Roule, à Paris-8e, suivie, à 14 h 30, de l'inhumation au cimetière de Verrières-le-Buisson (Essonne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

(*Le Monde* du 23 juillet.)

— Saint-Etienne. Paris.

Mme Jean Lafont,
son épouse,
Mme Marie Ploton,
M. et Mme Joseph Lafont
et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Grundman
et leur fille,
M. et Mme Bernard Lafont
et leurs enfants,
Le docteur
et Mme Jean-Claude Moretton
et leurs enfants,
Mlle Michèle Lafont,
Les familles Linb, Ploton et Camus,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean LAFONT,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 19 juillet 1986, dans sa soixante-dix-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 25 juillet, à 10 heures, en l'église Saint-André d'Izieux, par Saint-Chamond (Loire).

Condoléances sur registre.
Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

5, place Anatole-France,
42000 Saint-Etienne.
313, rue Lecourbe,
75015 Paris.

— Mme Georges Mouthon,
Le docteur
et Mme Jean-Marie Mouthon,
Luc, Etienne, Xavier et Jérôme,
M. Daniel Mouthon,

ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Georges MOUTHON,
croix de guerre 1939-1945,
maire adjoint honoraire de Meudon,
ancien secrétaire général
du Syndicat national
des médecins omnipraticiens français,

le 13 juillet 1986, à l'âge de soixante-seize ans.

Les obsèques ont eu lieu le 18 juillet, en l'église Saint-Martin de Meudon.

56, avenue du Général-Leclerc,
92260 Fontenay-aux-Roses.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— M. et Mme Charles-François Ratton
et leur fils,
M. Philippe Ratton,
son neveu,
Mme Dumont,
sa cousine,
Mme Girard,
sa cousine,
Toute la famille et ses nombreux amis,

ont la douleur de faire part du décès de leur père, beau-père, grand-père, oncle et cousin,

Charles Alfred RATTON,
expert en objets d'art,
ancien vice-président
du Syndicat national des antiquaires,
ancien vice-président
du Syndicat français
des experts professionnels
en œuvres d'art,
ancien expert
près les douanes françaises,
expert honoraire
près la cour d'appel
et le tribunal de grande instance
de Paris,
ancien vice-président
de la société des amis
du Musée de l'homme,

survenu à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Philippe du Roule, 154, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris-8e, le vendredi 25 juillet 1986, à 14 heures.

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Cinqueux (Oise), dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

« Roc d'Azur »,
Avenue du Général-Leclerc,
06230 Villefranche-sur-Mer.

— M. Guy Ladrière,
gérant de la SARL Galerie Charles Ratton et Guy Ladrière,
M. Michel Joubert,

ont le regret de faire part du décès de

Charles Alfred RATTON,
expert en objets d'art,
ancien vice-président
du Syndicat national des antiquaires,
ancien vice-président
du Syndicat français
des experts professionnels
en œuvres d'art,
ancien expert
près les douanes françaises,
expert honoraire
près la cour d'appel
et le tribunal de grande instance
de Paris,
ancien vice-président
de la société des amis
du Musée de l'homme,

survenu à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Philippe du Roule, le vendredi 25 juillet 1986, à 14 heures.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Cinqueux (Oise), dans le caveau de famille.

14, rue de Marignan,
75008 Paris.

— Le président,
Les membres du Syndicat français des experts professionnels en œuvres d'art,

ont le regret de faire part du décès de

Charles Alfred RATTON,
vice-président honoraire du Syndicat,
expert honoraire
près la cour d'appel de Paris,
ancien assesseur près les douanes,
ancien vice-président
de la société des amis
du Musée de l'homme,

survenu à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Philippe du Roule, le vendredi 25 juillet 1986, à 14 heures.

15, rue Vaneau,
75007 Paris.

Remerciements

— Mme Paul Delaroche,
Et toute la famille,

remercient sincèrement tous ceux qui leur ont témoigné leur sympathie lors du décès de

M. Paul DELAROCHE.

Economie

REPÈRES

Automobile

Percée des Japonais au premier semestre sur le marché européen

Au cours du premier semestre, le marché automobile européen (seize pays) a nettement progressé avec plus de 6,1 millions d'immatriculations (+ 8 % par rapport au premier semestre 1985). L'italien Fiat a repris la tête avec 13,2 % du marché, devant le numéro un de 1985, l'allemand Volkswagen (13 %) et l'ensemble des constructeurs japonais (11,8 %). Ceux-ci ont enregistré une augmentation importante de leurs ventes (+ 22,1 %), qui s'explique par le redéploiement de leurs efforts commerciaux des Etats-Unis vers l'Europe, en raison de la hausse du yen par rapport au dollar. Les Japonais passent devant Ford (11,5 % du marché), PSA (11,2 %), General Motors (11,2 %) et Renault (10 %). La Régie, bonne dernière, enregistre un recul de 0,6 % qu'elle explique par la disparition de la R 18, son remplacement par la R 21 n'étant sensible que dans les ventes de juin.

Croissance

Ralentissement aux Etats-Unis

Le produit national brut (PNB) américain n'a progressé — en rythme annuel — que de 1,1 % au deuxième trimestre de 1986, ce qui représente le taux le plus faible depuis le quatrième trimestre de 1982 (+ 0,6 %). Ce résultat s'explique par la faiblesse des exportations qui, malgré le recul du dollar, n'ont augmenté que de 3 %, alors que les importations s'accroissaient de 20,1 %, ainsi que par une réduction des investissements des entreprises.

Toutefois, le chiffre de la croissance durant le premier trimestre a été révisé en hausse de 2,9 % à 3,8 %, si bien que pour les six premiers mois, le PNB a augmenté — en taux annuel — de 2,4 % (+ 2,7 % en 1985, après révision). La plupart des experts persistent, à la suite de la baisse des taux d'intérêt, à prévoir une reprise de l'activité au deuxième semestre, mais ont révisé en baisse leurs estimations. Alors que la Maison Blanche avançait 4 % de croissance en début d'année, la Réserve fédérale la situe maintenant plutôt en dessous de 3 %.

Pétrole

Vif repli à New-York

Les prix du pétrole ont chuté, le mardi 22 juillet, de plus de 2 dollars par baril sur le marché de New-York. Le West Texas Intermediate, qualité de référence, s'est traité à 11,07 dollars le baril — pour livraison août, — alors que les cours s'étaient montrés assez stables la semaine passée, remontant même à 13 dollars, lundi, à la suite d'une réaction spéculative. Mais dès mardi, Londres à donné le signal du repli. Le brent de la mer du Nord perdait 85 cents, pour s'établir à 9,25 dollars par baril sur le marché « spot ».

Cette chute reflète le pessimisme des experts sur l'issue de la conférence de l'OPEP, qui doit reprendre le 28 juillet à Genève. Des rumeurs ont circulé, selon lesquelles les émirats arabes unis auraient l'intention, lors de cette réunion, de demander une augmentation de leurs quotas de production. En décidant récemment d'accroître son extraction, l'Arabie Saoudite a, de surcroît, contribué au nouvel accès de faiblesse du marché. Depuis la décision des pays de l'OPEP, en décembre, de ne plus contrôler ni leur offre ni les prix, ces derniers ont cédé 60 %.

Douze entreprises nationalisées changent de président

(Suite de la première page.)

Promesse délicate à tenir, car beaucoup d'entreprises nationalisées ayant redressé leur comptes depuis 1982, la preuve de l'incompétence des PDG n'est pas facile à faire. Elle reste subjective, car que faut-il examiner : les bénéfices ? la croissance du chiffre d'affaires ? l'exportation ? le moral des cadres ? Au demeurant, le vivier des managers de haut niveau dans lequel le gouvernement pouvait puiser est maigre. La France manque de ces grands gestionnaires au savoir-faire incontestable. Où trouver un patron connaissant l'informatique susceptible de remplacer Jacques Stern chez Bull ? Y a-t-il beaucoup de banquiers compétents et d'une neutralité partisane absolue ?

Les mises en garde de M. Mitterrand compliqueraient encore le choix. Le président de la République admettait qu'un gouvernement s'entoure de personnalités de son choix pour conduire sa politique. Mais il refusait l'épuration dans les entreprises autant, sinon plus, que dans l'administration. Il l'a dit, en faisant savoir que, selon l'article 13 de la Constitution, la nomination des PDG relève du chef de l'Etat. M. Chirac devait donc proposer des noms susceptibles de ne pas entraîné le refus présidentiel.

La liste issue de ce subtil processus prouve que MM. Chirac et Balladur ont été assez habiles. Le critère « de compétence » n'est pas seul entré en ligne de compte, loin de là. La politique a joué un rôle, y compris les inévitables arbitrages entre l'UDF et le RPR. Mais il sera difficile aux socialistes d'affirmer que la sélection a été dictée par des considérations politiques comme pour la constitution d'un « gouvernement des affaires ».

Peu de PDG, marqués avec plus ou moins de raison « à gauche » ont été conservés : Mme Chassagne à l'UAP, à laquelle on peut ajouter M. Thomas à la BNP et M. Gomez chez Thomson. La plupart ont été remplacés... mais toujours à compétence économique au moins équivalente. La clé des nominations se trouve là. M. Bernard Attali, frère de Jacques conseiller spécial de M. Mitterrand, cède son siège à M. François Heilbronner, directeur adjoint du cabinet de M. Chirac. Politique pour politique. Au Crédit lyonnais, M. Deflassieux, socialiste mais professionnel de la banque, est remplacé par M. Levêque, notoirement de droite, mais aussi banquier d'origine. M. Le Floch Prigent, socialiste engagé mais dont le passage à Rhône Poulenc a prouvé qu'il a su endosser des responsabilités industrielles, est remercié au profit de M. Fourtou, très proche de l'UDF et de M. Giscard d'Estaing mais non moins coiffé d'une casquette de chef d'entreprise (il est PDG du groupe de conseils Bossard Consultants). Le principe « droite et métier », répond à « gauche et métier »

Le dosage précis est ingénieux car il permet de placer des amis de droite là où présidaient des amis de gauche, même s'ils ont réussi, comme M. Peyrelevade à Suez, mais avec une réponse toute prête vis-à-vis des socialistes : *« en matière de parachutage, nous en faisons plutôt moins que vous »*. Le gain politique trouve ainsi sa place au côté d'une certaine raison économique (maintien de Jacques Stern chez Bull, d'Alain Gomez chez Thomson...). Avec deux surprises industrielles toutefois. Le départ de Pechiney de M. Pache, homme tranquille de l'aluminium, au profit de M. Gandois, départ qui semble répondre à la nécessité de trouver un siège pour l'ex-PDG de Rhône-Poulenc. Et le remplacement de M. Pebereau, à la CGE, au moment où le gouvernement s'apprête à donner son aval à l'accord dans les télécommunications qu'il avait négocié entre son groupe et l'américain ITT.

Le changement des patrons des plus grandes affaires françaises reste pourtant inquiétant par son rythme. Les PDG ont été nommés en 1982, renommés en 1984, remplacés en 1986. Ils devront changer, renouvelés par les nouveaux actionnaires privés, dans six mois, un an, quelques années. L'industrie et la banque font rarement bon ménage avec le provisoire.

ÉRIC LE BOUCHER.

Les nouveaux PDG

Le conseil des ministres a procédé au renouvellement de douze des vingt-cinq PDG des principales entreprises nationalisées, inclues dans le programme de privatisation du gouvernement.

● **Dans l'industrie :**

Trois PDG sont renouvelés :

— A Rhône-Poulenc, *M. Jean-René Fourtou* remplace M. Loïk Le Floch-Prigent ; chez Pechiney, *M. Jean Gandois* remplace M. Bernard Pache ; à la Compagnie générale d'électricité (CGE), *M. Pierre Suard* remplace M. Georges Pebereau.

Cinq PDG sont reconduits dans leurs fonctions :

— Chez Thomson, *M. Alain Gomez ;* à la Compagnie des machines Bull, *M. Jacques Stern ;* chez Saint-Gobain, *M. Jean-Louis Beffa ;* à la Compagnie générale de constructions téléphoniques (CGCT), *M. Claude Vincent ;* chez ELF, *M. Michel Pecqueur.*

● **Dans les banques et compagnies financières :**

Sept PDG sont renouvelés :

— A la Compagnie financière de Suez, *M. Renaud de la Genière* remplace M. Jean Peyrelevade ; à la Compagnie financière de Paribas, *M. Michel François-Poncet* remplace M. Jean-Yves Haberer ; à la Compagnie financière du CIC (Crédit industriel et commercial), *M. Jean Dromer* remplace M. Georges Dumas ; au Crédit lyonnais, *M. Jean-Maxime Levêque* remplace M. Jean Deflassieux ; à la Société générale, *M. Marc Viénot* remplace M. Jacques Mayoux ; à la Banque de Bretagne, *M. Xavier Henry-de-Villeneuve* remplace M. Jean Michaudet ; à la banque Hervet, *M. Jean-Baptiste Pascal* remplace Mme Lisette Mayret.

Cinq PDG sont reconduits dans leurs fonctions :

— A la Compagnie financière du CCF (Crédit commercial de France), M. Gabriel Pallez ; à la BNP (Banque nationale de Paris), M. René Thomas ; à la Société marseillaise de crédit, M. Jean-Paul Escande ; à la BIMP (Banque industrielle mobilière privée), M. Pascal Gendreau ; à la Banque du bâtiment et des travaux publics, M. Alain Treppoz.

● **Dans les assurances :**

Deux PDG sont renouvelés :

— Au Groupe des assurances nationales (GAN), *M. François Heilbronner* remplace M. Bernard Attali ; aux Mutuelles générales de France (MGF), *M. Jean-Claude Jolain* remplace M. Serge Barthelémy.

Deux PDG sont confirmés :

— Aux Assurances générales de France (AGF), M. Michel Albert ; à l'Union des assurances de Paris (UAP), Mme Yvette Chassagne.

● **Chez Havas :** M. Pierre Dauzier est confirmé.

LA RÉFORME DU CONTROLE FISCAL

La charge de la preuve devrait incomber à l'administration

estime la commission Aicardi

La charge de la preuve en matière de contrôle fiscal devra désormais incomber à l'administration, à l'exception des cas où le contribuable n'aura pas rempli ses obligations déclaratives : telle est l'une des principales propositions faites au gouvernement par la commission chargée de réfléchir à l'amélioration des relations entre les citoyens et l'administration fiscale.

Le rapport de cette commission devait faire l'objet, ce mercredi 23 juillet, en conseil des ministres, d'une communication du ministre de l'économie, M. Edouard Balladur.

La commission mise en place en mai par M. Balladur et présidée par M. Maurice Aicardi, membre du Conseil économique et social, estime, en effet, que, *« dans la législation actuelle, c'est souvent le contribuable qui doit prouver l'exactitude des chiffres déclarés, alors même qu'il a rempli ses obligations comptables ou déclaratives »*. Désormais, précise le rapport, ce sera *« à l'administration de prouver l'exactitude du redressement »*.

La commission estime de plus que certaines procédures sont *« dépourvues ou insuffisamment entourées de garanties pour les contribuables »* : aussi préconise-t-elle la *« suppression de la taxation d'après les dépenses personnelles, ostensibles et notoires »* (article 180 du code général des impôts), et la modification de la procédure d'imposition forfaitaire d'après certains éléments du train de vie (article 168).

Pour renforcer encore la protection du contribuable, la commission recommande que *« plus aucune perquisition au domicile »* ne puisse avoir lieu sans autorisation judiciaire préalable.

Par ailleurs, le rapport préconise la suppression de la *« vérification approfondie de la situation fiscale d'ensemble »*, et son remplacement par un *« examen contradictoire du revenu global »*. Le contribuable se verra alors notifier la définition précise de la durée, de l'objet et du déroulement du contrôle, au cours duquel un organisme de conciliation pourra intervenir.

En cas de redressement, la commission propose que le sursis de paiement soit désormais automatiquement accordé, *« moyennant des garanties »* de la part du contribuable.

En cas de contestation devant les tribunaux, ce dernier pourra désormais *« bénéficier de la possibilité de soulever (...) tout moyen de droit nouveau destiné à établir le caractère excessif ou irrégulier de l'imposition »*, une faculté, note le rapport, qui *« ne joue actuellement qu'au profit de l'administration »*.

En matière douanière la commission estime que le droit de suite de trois ans dont dispose l'administration à l'égard des détenteurs de marchandises frauduleuses devrait être supprimé, et que seuls les *« détenteurs actuels »* de telles marchandises devraient être mis en cause. Par ailleurs, le droit de retenue des personnes prises en flagrant délit de fraude ne devrait pas excéder vingt-quatre heures sans autorisation du procureur de la République.

Enfin, pour *« proportionner la sanction à la gravité de l'infraction et aux possibilités réelles des administrés »*, la commission propose que les pénalités de nature répressive ne puissent *« excéder 200 % en matière cambiaire et douanière (au lieu de 400 % à 500 % aujourd'hui), et qu'une peine modérée soit créée pour les petites infractions (lorsque le droit compromis n'excède pas 1 000 F ou que la valeur de l'objet de fraude n'excède pas 5 000 F) »*.

ENTREPRISES

Union Carbide met en vente sa division agrochimique

Coup de théâtre dans la chimie américaine : Union Carbide a pris la décision de mettre en vente toutes ses activités agrochimiques avec ses filiales étrangères, quand, voici quinze jours, son président, M. R.D. Kennedy, avait, au contraire, manifesté sa volonté de dynamiser cette branche par voie d'association (*le Monde de l'économie* du 22 juillet). La direction du groupe se refuse à fournir la moindre indication sur le prix demandé et les dimensions de cette division noyée dans la branche « spécialités et services » (2,3 milliards de dollars de chiffre d'affaires, 143 millions de bénéfices pour 1985). D'après les experts américains, les ventes d'Union Carbide Agricultural Products, pour 1985, auraient atteint 500 millions de dollars (3,5 milliards de francs). En fait, cette décision s'inscrit dans le cadre de la stratégie du groupe, soucieux à la fois de se procurer les liquidités nécessaires à son redéploiement, de se blanchir définitivement en coupant tous les ponts avec une activité liée au désastre de Bhopal.

Renault envisage de regrouper à Billancourt ses services études et méthodes

Lors du conseil d'administration du mardi 22 juillet, la direction de Renault a annoncé son projet de créer à Billancourt un « centre technologique » regroupant les services études et méthodes de ses véhicules actuellement répartis entre Rueil et Billancourt. La cession de terrains inutilisés par le constructeur à Boulogne-Billancourt devrait financer l'opération au cours des prochaines années. La faisabilité du projet sera connue avant la fin de l'année. Elle assurerait la pérennité du site, « cœur de Renault », selon les termes même de la direction. Une formule qui devrait faire plaisir à la CGT, qui a fait du maintien de Billancourt un de ses chevaux de bataille.

Hanson Trust (Grande-Bretagne) revend des hôtels achetés à Imperial Group

Le conglomérat britannique Hanson Trust, qui a réussi, en avril dernier, son OPA sur Imperial Group (tabac, alimentation, brasserie, etc.) lancée en concurrence avec United Biscuits, a revendu les hôtels et restaurants acquis à la suite de cette OPA au groupe Trusthouse Forte. Trust House Forte va payer 190 millions de livres pour les hôtels et restaurants d'Imperial acquis par Hanson Trust, avec, notamment, les chaînes hôtelières Anchor Hotel et Imperial Inn et les établissements Welcome Break et Happy Eater.

La Sonatrach augmente ses livraisons de gaz en Belgique

Après l'Italie et la France, la Belgique est parvenue à un accord sur les livraisons à Distrigaz du gaz algérien par la société algérienne Sonatrach. L'accord conclu prévoit une augmentation de 20 % du volume des livraisons actuelles à un prix qui n'a pas été précisé, ainsi que l'utilisation d'un méthanier algérien pour le transport. Fin mars, Distrigaz engageait une procédure d'arbitrage international pour réviser le contrat la liant à la Sonatrach. La société belge demandait la réduction de moitié du volume (2,5 milliards de mètres cubes par an, au lieu de 5), et une diminution du prix, du fait de la chute des prix réels du pétrole. Les ventes du gaz algérien étaient en effet alignées sur les prix officiels de l'OPEP, qui ne sont plus appliqués. En juin, les deux compagnies étaient parvenues à un compromis provisoire, fixant le prix du gaz à 3,18 dollars le million de BTU (British Thermal Unit), inférieur de 20 % à celui pratiqué précédemment. La Sonatrach a conclu également un accord avec la compagnie américaine Panhadale, qui avait suspendu ses enlèvements de gaz depuis dix-huit mois.

POINT DE VUE

Privatisation : pourquoi ne pas renoncer ?

par MICHEL CHARZAT,
député de Paris (PS),
ancien président
du Haut Conseil
du secteur public

NOUS avions prévenu les impatients de la privatisation : denationaliser est beaucoup plus difficile que nationaliser. Pour avoir choisi un programme de privatisation massif et uniforme ainsi qu'une procédure hasardeuse et cavalière, le gouvernement s'est exposé à de graves et durables mécomptes.

M. Barre, dès l'automne dernier, avait mis en garde ses amis contre les dangers de la « défrancisation » d'entreprises jouant un rôle stratégique dans l'économie du pays. Il apparaît aujourd'hui que, seule, la nationalisation de maisons-mères permet de concilier nos engagements à l'égard de la CEE et nos intérêts vitaux dans les secteurs où se joue l'avenir de la France et de l'Europe.

Depuis quelques années, les entreprises nationales avaient développé avec succès des stratégies offensives d'internationalisation de leurs activités (1). Les aléas de la privatisation risquent de remettre en cause ces stratégies qui ont besoin de continuité et de stabilité.

Plus préoccupante encore apparaît l'incohérence du dispositif gouvernemental de protection des intérêts nationaux.

Le projet de loi prétend respecter cette exigence par le biais de mesures restrictives édictées à l'encontre du capital étranger. Ces mesures visent les titres cédés directement par l'Etat ; rien n'est dit sur les titres indirectement contrôlés par la collectivité.

Or, la SFPI (Société française de participations industrielles), holding créé lors de la nationalisation, détient entre 10 % et 30 % des cinq grands groupes nationalisés en 1982, ERAP 66 % des actions d'ELF-Aquitaine, la Compagnie des machines Bull 95 % du capital de Bull. Pour ces participations indirectes, et, plus généralement pour les filiales des groupes industriels, la réglementation présentée comme protectrice serait inopérante.

Le problème délicat de l'évaluation n'est pas mieux traité par le projet du gouvernement. Les garanties d'indépendance de la Commission de la privatisation sont, chacun le reconnaît, notoirement insuffisantes.

Les modalités de privatisation n'apparaissent guère rigoureuses : alors qu'en Grande-Bretagne, la privatisation s'est effectuée exclusivement par vente de titres sur le marché, le projet de loi autorise fusions, transferts de portefeuilles et augmentation de capital contre apport de titres ou d'actifs. Si la commission de privatisation aura bien le pouvoir d'évaluer ce que l'Etat vendra, curieusement, elle n'aura pas les moyens de fixer la valeur des apports qu'il recevra. Ainsi pourrait être tournée l'exigence posée par le Conseil constitutionnel, obligeant le gouvernement à ne pas céder les entreprises à un prix inférieur à leur valeur.

De même, en acceptant comme moyens de paiement des titres d'Etat cotés en Bourse, l'Etat organise sa future spoliation. On sait que la valeur constatée en Bourse des emprunts d'Etat est, la plupart du temps, très supérieure à la somme que l'Etat devra payer à leur échéance, en raison de la baisse des taux d'intérêts et de certaines clauses, malheureuses, d'indexation (emprunt Giscard).

L'Etat subira donc de lourdes pertes en capital, faiblement compensées par l'amortissement anticipé de la dette publique.

Une copie à refaire

Le gouvernement rendrait service au pays en renonçant à ce projet incohérent et suspect. Certes, le Conseil constitutionnel, redevenu compétent par la transformation de l'ordonnance en projet de loi, pourrait apprécier la validité des dispositions retenues, voire aider le gouvernement à sortir de l'impasse où il s'est fourvoyé. Mais les problèmes demeureront en toute hypothèse.

Il est désormais admis que la privatisation devrait s'étaler sur deux ou trois législatures, du fait de l'étroitesse du marché financier et de la réaffirmation — opportune — d'exigences constitutionnelles. Il apparaît également qu'aucun dispositif général ne pourrait assurer l'évaluation précise de soixante-cinq sociétés très différentes par leurs dimensions et leurs activités.

Enfin, on commence à redouter certains effets pervers de la privatisation : déstabilisation des équipes dirigeantes, remise en cause des projets d'entreprises, des dynamiques internes, problèmes de restructurations des bilans...

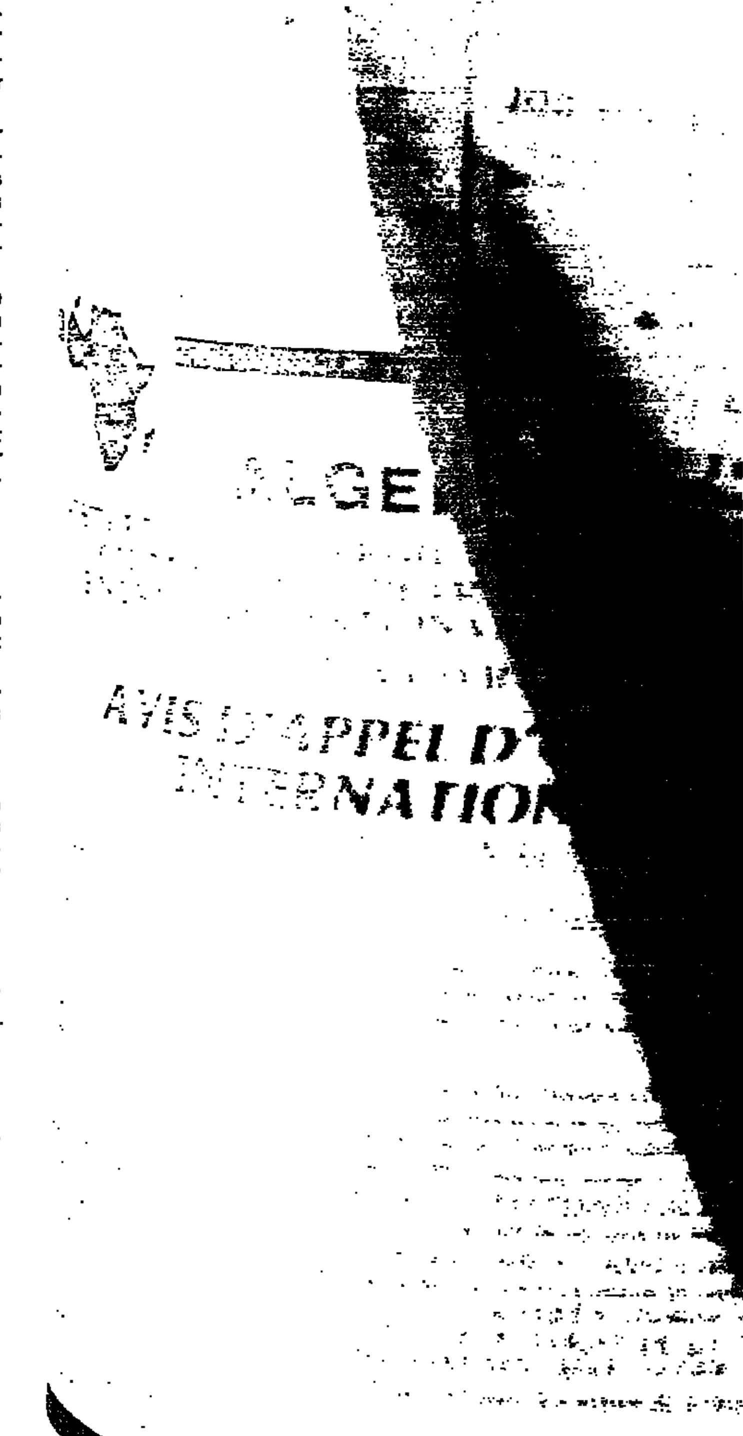
Le gouvernement sait qu'il ne pourrait privatiser plus de deux ou trois sociétés d'ici à 1987 ; l'évaluation des sociétés et la sauvegarde des intérêts nationaux ne peuvent être traitées de façon satisfaisante par un projet global. Il doit revoir sa copie comme il l'a fait pour TF 1. Ainsi, il serait conduit à expliciter les objectifs industriels et financiers qu'un gouvernement — même inspiré par le libéralisme — ne peut se dispenser de présenter.

Le débat pourrait prendre sa véritable dimension stratégique que le rideau de fumée idéologique permet de masquer.

Les entreprises nationales constituent aujourd'hui le fer de lance des secteurs de l'avenir : nucléaire, composants, informatique, air, espace, biotechnologie... Leurs objectifs engagent la place future de la France dans le monde : un pays qui ne renonce pas ne saurait faire l'économie d'une réflexion sur leur devenir. Alors que les Etats-Unis et le Japon impulsent de formidables projets scientifiques et industriels qui assurent la mobilisation de tous, la France ne peut désarmer unilatéralement.

Aucun ministre n'a encore indiqué dans quelles conditions se développeraient désormais les activités des entreprises à privatiser. La droite se désintéresse-t-elle complètement de l'avenir industriel de la nation ? Le président de la République a eu raison d'élever le débat à la hauteur des enjeux d'indépendance nationale.

(1) Cf. étude du Haut-Conseil du secteur public : *L'Internationalisation des entreprises du secteur public*, décembre 1985.



Economie

Le commissaire européen dans la Creuse

Frans et le Limousin

LIMOGES
de notre correspondant

« *J'ai beaucoup appris de cette visite sur le terrain... S'il y a des propositions qui s'avèrent meilleures* (que ce que préconise la Commission de Bruxelles), *il ne faut pas hésiter à changer de point de vue.* » Ces deux petites phrases prononcées, le lundi 21 juillet, dans la Creuse, par M. Frans Andriessen, commissaire européen à l'agriculture, ont mis un petit espoir au cœur des agriculteurs du Massif Central.

M. Andriessen était l'invité des organisations professionnelles du Massif Central. Il y a rencontré M. Lacombe, président de la FNSEA, et M. Collaudin, président de la Fédération nationale bovine. « *A Bruxelles, ils ne connaissent que l'agriculture normalisée et industrialisée. Ils sont aveugles à toute différence et toute spécificité* », disait la veille de la visite un responsable syndical des éleveurs limousins.

C'est donc pour « *ouvrir les yeux* » des « *technocrates européens* » que cette réunion de travail avait été organisée autour des productions spécifiques du Massif Central : races bovines allaitantes, limousines et charolaises notamment, veaux de lait élevés sous la mère, agneaux de plein air, etc., toutes productions artisanales et de qualité, que Bruxelles ne parvient pas à faire entrer dans les petites cases de ses schémas économiques.

Discussion sans incident lundi, exception faite d'un mini-barrage paysan, au demeurant très pacifique, installé par le MODEF et le CDJA du Puy-de-Dôme, près d'un vieux moulin des gorges de la Creuse aménagé en restaurant. Les manifestants entendaient « *faire passer le message de la spécificité* » au commissaire européen. Message reçu, mais M. Andriessen reste tout à fait convaincu que la surproduction de viande européenne est « structurelle », et non « conjoncturelle », comme l'affirme le monde agricole.

G. C.

Le budget de la CEE

Désaccord entre les Douze

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

L'opposition Nord-Sud a de nouveau joué, le lundi 21 et le mardi 22 juillet, au cours de la négociation entre les ministres du budget de la CEE sur le plan des dépenses communautaires pour 1987. Les Douze se sont séparés sans avoir trouvé de compromis. Il a été convenu de poursuivre les travaux les 8 et 9 septembre prochain à Bruxelles.

Les « pays riches » de la Communauté – France, Allemagne fédérale, Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas, Danemark – se sont montrés très réticents sur les crédits destinés au financement des « fonds structurels » (politique sociale et régionale de la CEE), des projets de recherche et de l'aide au développement. Ils n'ont pas accepté plus de 4 % d'augmentation par rapport à l'exercice en cours, alors que les pays méditerranéens – Italie, Espagne, Portugal, Grèce, – soutenus par l'Irlande, la Commission de Bruxelles et l'Assemblée de Strasbourg, souhaitaient un accroissement sensiblement plus fort (de l'ordre de 13 %).

A l'inverse, les sommes destinées au soutien de la politique agricole commune – 23 milliards d'ECU (1 ECU = 6,86 F), soit un taux de progression de 3,8 % sur un budget général qui devrait se situer autour de 36,5 milliards, – ont fait très vite l'objet d'un accord entre les gouvernements. Cette enveloppe, de l'avis des experts de la Commission, ne devrait pas être suffisante – compte tenu de la baisse du dollar et de la tendance à la diminution des cours mondiaux – pour boucler l'exercice 1987.

L'évolution prévisible des marchés agricoles a conduit la France et les autres Etats membres, qui donnent la priorité au financement de l'Europe verte, à prévoir des fonds additionnels en cas de dépenses agricoles supplémentaires. Le projet de budget, tel que souhaitent l'établir Français, Allemands et Néerlandais, comporte une réserve d'environ 700 millions d'ECU.

Rome et les autres capitales méditerranéennes n'ont pas voulu à leur tour accepter la démarche de leurs partenaires du Nord. Les uns et les autres se montreront-ils conciliants à la rentrée ? Ce n'est pas évident, a conclu M. Alain Juppé, ministre français délégué au budget.

MARCEL SCOTTO.

Les suites du rapport Malinvaud

M. Séguin va créer un indice mensuel du chômage

Pour mettre fin aux controverses, les statistiques des demandeurs d'emploi vont être complétées par un taux de chômage mensuel.

Le taux de chômage va-t-il remplacer, chaque mois, les chiffres de l'emploi collectés par l'ANPE dans l'attention collective ? M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, après la présentation du rapport de M. Edmond Malinvaud, directeur général de l'INSEE, sur les « *statistiques de l'emploi et du chômage* », a annoncé qu'en septembre ou octobre prochain les données mensuelles de l'ANPE sur les demandeurs d'emploi seront complétées par un taux de chômage – rapport entre le nombre de chômeurs et la population active – « *conforme aux normes internationales, publié de façon conjointe ou du moins concomitante* ».

Leur publication sera d'autre part retardée de dix jours pour prendre mieux en compte les réponses des demandeurs d'emploi au pointage ; également pour éviter les distorsions et des « *fluctuations erratiques* », signalées par M. Malinvaud, les dates de comptabilisation des entrées et des sorties des listes seront harmonisées. Enfin, la présentation des différentes catégories de demandeurs d'emploi (*le Monde* du 23 juillet) sera clarifiée, et une étude comparative sera menée.

A plus lointaine échéance, M. Séguin a demandé à M. Malinvaud de mettre au point deux autres séries d'indicateurs : la première (peut-être trimestrielle) pour recenser les créations et suppressions d'emplois par les entreprises, la seconde pour suivre, dans l'enquête annuelle de l'INSEE, les situations intermédiaires entre l'emploi et le chômage : « *emploi-formation* » ou « *sous-emploi* », notamment pour les jeunes. Le tout « *en conformité avec les normes internationales* », c'est-à-dire celles du BIT, elles-mêmes susceptibles d'être « *clarifiées* ».

Dans son rapport, le directeur de l'INSEE veut mettre l'« *accent principal* » sur le taux de chômage : « *indicateur privilégié* » parce que conforme aux définitions du BIT, il faciliterait les comparaisons internationales et permettrait, avec un chiffre après la virgule, d'éliminer les variations « *non significatives* ». Mais M. Malinvaud souhaite enrichir et préciser les instruments d'analyse de l'emploi, de l'activité et du chômage : ainsi préconise-t-il de mettre au point deux « *tableaux de bord* » mensuels : le premier, réalisé par l'INSEE, comporterait des indicateurs de l'emploi salarié, de durée du travail, du nombre de licenciements économiques et du chômage partiel ; le second, œuvre du ministère des affaires sociales, ajouterait aux chiffres des demandes d'emploi ceux des chômeurs indemnisés et des différents dispositifs de « *promotion de l'emploi* » (TUC, stages, etc.). M. Séguin ne l'a pas suivi jusque-là.

Pour M. Malinvaud, en effet, les différentes statistiques fournies par l'INSEE, le ministère des affaires sociales, l'ANPE ou l'UNEDIC sont « *fiables* » et « *ont permis de suivre sans biais notable l'évolution depuis une quinzaine d'années* ». Toutefois, leur précision est limitée : sur l'emploi, les divergences entre l'enquête annuelle de l'INSEE et celle du ministère du travail peut atteindre 100 000 unités ; les statistiques de demandeurs d'emploi ne correspondent pas exactement à celles du chômage (au sens du BIT) en incluant des personnes qui ne cherchent pas d'emploi ou ne sont pas disponibles. Surtout, elles ne rendent pas totalement compte de la situation du travail et de l'emploi : depuis dix ans, le travail s'est diversifié (avec le développement des contrats à durée déterminée, du travail temporaire, du temps partiel), les disparités entre chômeurs se sont accrues, les « *cas frontières* » se sont multipliés, avec les préretraités, classés comme inactifs (puisqu'ils ne cherchent pas d'emploi), de même que les stages d'insertion – alors que les contrats emploi-formation étaient considérés comme « actifs », – les TUC (qui se considèrent comme « actifs »), etc.

« *Sur le marché du travail, tout n'est pas blanc ou noir* », dit M. Malinvaud. En fait, il faudrait un camaïeu de gris pour rendre compte de son analyse des diverses situations et des différents concepts statistiques, par exemple lorsqu'il évoque le « sous-emploi visible » ou, à partir d'études américaines, les « travailleurs découragés » (une partie des préretraités et des femmes). Faudrait-il aller jusqu'à établir des chiffres de « sous-emploi visible » brut ou de « travailleurs découragés », corrigés des variations saisonnières ? Cette analyse rigoureuse et subtile élimine aussi l'indicateur de M. Stoléru qui, « *en contradiction avec les définitions internationales et contre l'avis du BIT* », souligne M. Malingaud, fait « *la somme du chômage et du sous-emploi* ». C'était sans doute aussi un des objectifs de M. Séguin...

GUY HERZLICH.

Des producteurs de lait manifestent dans l'Ouest contre les « pénalités de dépassement de quotas »

Des producteurs de lait ont intercepté, le mardi 22 juillet, plusieurs camions de ramassage de lait pour protester contre les quotas et l'application des pénalités de dépassement. En Mayenne, huit de ses camions ont été retenus toute la journée avant d'être rendus à la Société anonyme des fermiers réunis (SAFR), la préfecture ayant menacé de faire intervenir les forces de l'ordre. Dans le Maine-et-Loire, le contenu de quelques citernes a été déversé sur la chaussée devant la préfecture d'Angers. Des rassemblements plus calmes ont eu lieu devant plusieurs laiteries d'Ille-et-Vilaine.

De son côté, M. Bertrand Cousin, député RPR des Côtes-du-Nord, demandant audience au ministre de l'agriculture, a indiqué que « *la politique de limitation de production laitière mise en place par le gouvernement socialiste en 1984 s'avère être une bombe à retardement* ».

A l'issue de son conseil d'administration, mardi également, le CNJA « *attire solennellement l'attention des pouvoirs publics sur la gravité de la situation* » des jeunes agriculteurs produisant du lait, de la viande bovine et des céréales. Selon ce syndicat, de nombreux éleveurs sont, avec les pénalités, « *devant des situations absurdes* ». Pour les productions bovines, la prise en charge par l'Etat de 60 % des intérêts « *ne compense pas la situation catastrophique du marché* ». Enfin le CNJA estime que l'Europe se « *ferme volontairement certains marchés* (le maïs sur l'Espagne) *par des concessions trop vite accordées aux Etats-Unis* ».

La guerre du « filetage » dans le golfe du Saint-Laurent

Le tribunal d'arbitrage donne raison à la France

Les marins du chalutiers *La Bretagne* (de Saint-Pierre-et-Miquelon) pourront « fileter » (c'est-à-dire couper) à bord les morues pêchées dans le golfe du Saint-Laurent. Telle est la décision, prise par deux voix contre une et rendue publique le mardi 22 juillet, du tribunal d'arbitrage qui était réuni à Genève depuis le 3 juin pour trancher le différend opposant la France et le Canada sur ce sujet. (*le Monde* du 5 juin.)

Selon les trois arbitre, MM. Paul de Visscher (Belgique), Jean-Pierre Quenedeuc (France) et Donat Pharand (Canada), l'accord de 1972 qui garantit à dix chalutiers saint-pierrais de pouvoir pêcher « *sur un pied d'égalité* » avec les chalutiers canadiens, ne permet pas au Canada d'interdire le « filetage » à bord des chalutiers français immatriculés à Saint-Pierre et Miquelon. Rappelons que le Canada interdit à ses chalutiers de « fileter » à bord, pour des raisons de maintien des emplois à terre.

Le jugement est immédiatement exécutoire pour les deux parties.

● **Un « sommet » européen pour les DOM-TOM.** – MM. Guillaume et Pons, respectivement ministre de l'agriculture et des départements et territoires d'outre-mer, ont annoncé, le mardi 22 juillet, l'intention du gouvernement de mieux définir le statut et la place des DOM-TOM dans la CEE. Un « sommet » avec les responsables européens devrait se tenir à la fin du premier semestre 1987. M. Laurent de Gouvion Saint-Cyr, conseiller technique au cabinet de M. Guillaume, élaborera un rapport sur l'ensemble des questions agricoles des DOM-TOM. Le gouvernement français proposera à la CEE d'y lancer des opérations intégrées de développement. Les conditions d'attribution des prêts aux jeunes agriculteurs seront alignées sur le régime le plus favorable de la Métropole, a-t-il annoncé.

Economie

Les négociations commerciales internationales

La diplomatie comploteuse du GATT

Les grandes manœuvres commerciales internationales continuent. Derrière les jeux diplomatiques, se cachent de très importants enjeux économiques qui intéressent aussi bien les pays en développement que les nations industrialisées.

GENÈVE
de notre envoyé spécial

Les délégués auprès du GATT – l'accord qui réglemente le commerce international – ont repris leurs tribulations avec une double préoccupation : améliorer le texte mis au point conjointement par neuf pays industrialisés et vingt pays en voie de développement (PVD), qui marquerait le lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales (NCM) (*le Monde* daté 20-21 juillet) ; trouver le moyen de rallier à l'exercice les dix pays contestataires « durs » conduits par le Brésil et l'Inde, qui rejettent l'idée que les trois nouveaux thèmes de négociation chers aux Etats-Unis, mais aussi aux Européens, à savoir la libéralisation des services, la défense de la propriété intellectuelle et la liberté d'investissement, puissent être traités dans le cadre du GATT.

C'est une diplomatie comploteuse, déambulatoire, faite de chuchotements, de coups de téléphone, de dîners, de séances de travail traditionnelles, diurnes, et nocturnes, que pratiquent, dans les palais genevois ou dans leurs ambassades-officines, un nombre d'acteurs relativement limité. Une diplomatie où des protagonistes s'emploient à monter des coups, puis à les défaire, donnant l'impression de privilégier la forme plutôt que le fond et où les questions de personnes jouent un rôle non négligeable. En réalité, cette agitation masque un travail intense où les enjeux économiques considérables sont parfaitement perçus. Elle va durer encore une petite semaine, et alors sera planté le décor de la session ministérielle de Punta-del-Este, mi-septembre.

Le texte des vingt-neuf a été accueilli comme une agression par le camp des durs, qui depuis s'emploie à lui régler son sort. « *Ce papier ne représente rien* », tranche M. Paulo Batista, le délégué du Brésil, tout en faisant observer combien la situation est « *complexe et changeante* ». Ainsi dans le domaine agricole, la Communauté européenne s'oppose aux autres pays industrialisés, aussi bien qu'à l'Argentine et à l'Uruguay.

Le seul dénominateur commun serait-il la menace protectionniste américaine ? Même pas, car « *on ne sait pas très bien où l'on en est avec les Etats-Unis, et ce serait une erreur de croire que les forces économiques sont unanimes à soutenir l'idée d'un nouveau cycle traditionnel.* » Bref, conclut M. Batista, « *il y a beaucoup de contradictions dans tout cela* », dont, selon lui, le texte des vingt-neuf ne peut venir à bout.

Rôle modérateur

Les dix contestataires ont reçu l'appui de M. Arthur Dunkel, le directeur général du GATT, soucieux de reprendre en main la conduite d'une entreprise – la préparation de la session ministérielle – qui lui a échappé. Il s'est proposé pour imaginer des compromis, mais l'offre a été récusée, et, mercredi, le papier des vingt-neuf demeurait l'unique base de travail.

« *La Communauté joue un rôle modérateur* » apprécie M. Batista. Les Douze ont approuvé l'action de la commission qui négocie en leur nom, mais lui ont recommandé, semble-t-il, une certaine hiérarchie dans son action, afin que les priorités de la CEE apparaissent clairement dans le texte. Les Français pour leur part insistent sur le caractère global de la négociation : ils ne veulent pas de NCM où très vite le thème central, presque unique, deviendrait la réorganisation des échanges agricoles.

Avant un arrangement avec le Brésil et l'Inde, ils entendent aussi qu'il n'y ait pas de doute – que Washington n'ait pas de doute – sur la volonté effective de la CEE d'élaborer des règles multilatérales pour les services et la protection de la propriété intellectuelle. On découvre chez eux une peur nouvelle de voir les Etats-Unis profiter de leur puissance pour traiter ces questions sur un plan bilatéral, comme ils viennent de le faire avec la Corée du Sud, avec le risque que de tels arrangements laissent les industries nationales sur le carreau.

Il y a des idées en l'air sur lesquelles les Douze, et singulièrement les Français, ne veulent pas à ce stade trop nettement se prononcer. Des idées de bon sens, compte tenu de la diversité de la matière. Les sujets traditionnels pourraient être traités « dans le cadre du GATT », les nouveaux thèmes « sous les auspices du GATT ». La négociation traditionnelle s'achèverait en 1990. Celle sur les services, plus tard, par nécessité.

PHILIPPE LEMAITRE.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Schlumberger

Le bénéfice net pour le deuxième trimestre est de 55 millions de dollars, comparé à 212 millions de dollars pour la même période de l'an dernier, soit une baisse de 74 %. Le bénéfice par action est de 0,19 dollar, il était de 0,71 dollar. Le bénéfice net pour le deuxième trimestre de 1985 tenait compte d'une charge exceptionnelle de 24 millions de dollars, soit 0,08 dollar par action. Le chiffre d'affaires pour le deuxième trimestre est de 1,41 milliard de dollars, il était de 1,64 milliard de dollars en 1985.

Michel Vaillaud, président-directeur général, a précisé que la baisse du bénéfice net est due, pour l'essentiel, a une contradiction majeure de l'activité d'exploration et de développement dans les champs de pétrole aux Etats-Unis et, dans une moindre mesure, en Afrique et en mer du Nord.

SERVICES PÉTROLIERS

Le chiffre d'affaires des services pétroliers a baissé de 30 %.

Le chiffre d'affaires des services de logging et d'essais des puits en Amérique du Nord a baissé de 57 % cependant que le nombre moyen des appareils de forage en activité se réduisait à 842, soit une baisse de 59 % par rapport à l'an dernier, la plus forte qui soit jamais survenue.

Hors d'Amérique du Nord, le chiffre d'affaires des services de logging et d'essais des puits est inférieur de 20 %.

Le chiffre d'affaires global de Dowell Schlumberger (filiale à 50 %) a décliné de 30 %, la baisse la plus sévère étant enregistrée en Amérique du Nord. Le chiffre d'affaires de SEDCO FOREX a diminué de 30 %.

MESURE, RÉGULATION ET COMPOSANTS

Le chiffre d'affaires de mesure, régulation et composants a progressé de 16 % et les commandes de 12 %.

Le chiffre d'affaires de mesure et régulation a augmenté de 32 % et les commandes de 11 %. L'appréciation des monnaies européennes par rapport au dollar a contribué en grande partie à ces augmentations.

Le chiffre d'affaires de Fairchild semi-conducteurs est inférieur de 3 % et les pertes ont été réduites par rapport à celles de la même période de l'an dernier. Le niveau des commandes enregistrées au cours du deuxième trimestre est supérieur de 15 % à celui de l'an dernier mais de 10 % inférieur à celui du premier trimestre de 1986.

Le chiffre d'affaires des systèmes assistés par ordinateur est stationnaire par rapport à l'an dernier et le niveau des commandes a progressé de 11 %.

Pour le premier semestre de 1986, le bénéfice net est de 203 millions de dollars comparé à 516 millions de dollars en 1985. Le chiffre d'affaires est de 3,00 milliards de dollars comparé à 3,33 milliards de dollars.

ASYSTEL

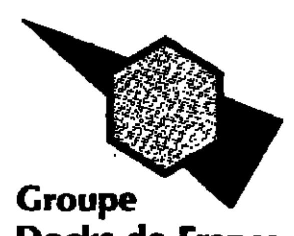
SITUATION CONSOLIDÉE AU 30-06-1986
(en milliers de francs)

	au 30-06-1986	au 30-06-1985
● Total chiffre d'affaires	97 024	69 337
dont ventes de matériels	59,5 %	43,5 %
prestations de services	40,5 %	56,5 %
● Autofinancement	8 887	4 867
● Bénéfice après impôts	4 540	1 750

Les chiffres du 1er semestre 1986 se comparent favorablement à ceux atteints au 30 juin 1985 et nous permettent de maintenir les objectifs de résultats 1986 : 30 millions de francs avant impôts.

Ce trimestre a par ailleurs marqué une étape décisive dans le développement du groupe Asystel avec la création le 18 juin 1986 de Asystel Belgium SA NV au capital de 20 millions de francs belges ayant pour vocation la mise à disposition du marché belge de l'ensemble des prestations de service d'Asystel.

Cette implantation devrait être suivie dans les années à venir par d'autres en Europe.



Groupe Docks de France

Les recettes consolidées provisoires, toutes taxes comprises, du Groupe Docks de France, se sont élevées à 9 780 millions de francs au cours du premier semestre 1986.

Le taux de progression sur la période comparable de 1985, calculé à partir des chiffres en monnaie nationale pour les filiales étrangères, est de 4,3 %.

Marchés financiers

PARIS, 22 juillet ⬇

Prises de bénéfices : – 0,72 %

Comme on pouvait s'y attendre, à l'issue de la matinée, où le marché avait déjà cédé 0,26 %, la Bourse de Paris s'est plus nettement affaiblie en séance officielle. Au son de cloche final, l'indicateur de tendance s'inscrivait en repli de 0,72 %.

Parmi les plus fortes baisses enregistrées, on notait une fois encore la chute de Générale de Fonderie, le titre se voyait même réservé à la baisse, après avoir cédé 8,33 %. Géophysique et les Presses de la Cité perdaient aussi du terrain, de même que Crouzet et Maisons Phénix. Peugeot était l'objet de ventes importantes émanant essentiellement d'investisseurs étrangers. Près des piliers, certains attribuaient cet accès de faiblesse à des « retours de papier » déclenchés par des Anglais, voire des Allemands. Ces derniers, compte tenu de la mauvaise tenue de leur Bourse nationale, auraient besoin – de l'avis des observateurs – de sécuriser quelques bénéfices, là où l'activité est plus souriante. Au chapitre des baisses, on signalait encore Penarroya, toujours au plus bas de l'année, ainsi que le Rhône Poulenc participatif et Matra.

Du côté des valeurs en hausse, Aussedat-Rey se distinguait, avec un gain de 5,56 %. Les titres Roussel Uclaf (CNI et ordinaire) tiraient leur épingle du jeu, de même que Facom, Eurofrance et Thomson-CSF, celui-ci se maintenant à son plus haut niveau de l'année.

Autour de la corbeille, on attribuait le repli du jour à un phénomène technique classique, à savoir la réponse des primes et les prises de bénéfices. De nombreuses ventes ont pu être occasionnées à ce titre, dans un marché réagissant d'autant plus aux variations de l'offre et de la demande qu'il reste relativement étroit. (Sauf sur les blue chips, où l'activité est soutenue). La liquidation de juillet, prévue pour le 23, devrait confirmer cette tendance.

Sur le marché obligataire et au MATIF, les affaires étaient peu nombreuses. Le contrat à échéance mars 1987 se traitait à 112,35 (pour 1 693 transactions enregistrées, à la mi-séance).

Lingot : 78 850 F (inchangé) ; napoléon : 519 F (+ 8).

NEW-YORK, 22 juillet ⬆

Redressement

Languissant depuis plusieurs jours, le marché new-yorkais s'est très sensiblement redressé mardi avec des volumes d'affaires plus étoffés. Un moment même, l'indice des industrielles parvint à refranchir la barre des 1 800 points (1 810,46). Il ne pu cependant maintenir toute son avance pour s'établir en clôture à 1 795,13 (+ 16,02 points).

En raison de l'attention particulière dont les « Blue Chips » ont été l'objet, le bilan de la journée a été de moins bonne qualité que ce résultat. Sur 1 969 valeurs traitées, 959 ont monté, 630 ont baissé et 380 n'ont pas varié.

Aucune nouvelle propre à encourager n'est pourtant parvenue autour du Big Board. Au contraire, avant l'ouverture, le département du commerce avait publié les dernières statistiques sur la marche de l'économie. Si la révision en hausse du PNB pour le premier trimestre (+ 3,8 % au lieu de + 2,9 %) est apparue rassurante, la progression de cet indicateur pour le deuxième trimestre est plus que décevante (+ 1,1 %), quand les estimations les plus prudentes avaient successivement porté sur 2 %, puis sur 1,5 %. Mais, paraît-il, les investisseurs avaient anticipé et leur optimisme, une fois encore, serait venu de l'espoir d'une nouvelle mesure du FED en faveur des conditions de crédit.

VALEURS	Cours du 21 juillet	Cours du 22 juillet
Alcoa	35	35 1/2
A.T.T.	23 3/4	23 7/8
Boeing	60 1/8	59 1/4
Chase Manhattan Bank	39	39 3/4
Du Pont de Nemours ..	75 1/2	76 1/4
Eastman Kodak	54	55 1/2
Exxon	60 3/8	60 1/4
Ford	56 3/4	56 7/8
General Electric	75 1/4	74 7/8
General Motors	74 1/2	74 3/4
Goodyear	30 7/8	30 3/8
I.B.M.	131 3/4	133 3/8
I.T.T.	53	54
Mobil Oil	30 1/4	31
Pfizer	65 1/2	65 7/8
Schlumberger	30 5/8	30
Texaco	30 1/8	30 5/8
U.A.L. Inc.	49 7/8	51 1/4
Union Carbide	22 1/2	22 3/4
USX Corp.	17 3/8	17 3/8
Westinghouse	50 3/4	51 1/4
Xerox Corp.	49	49 1/2

CHANGES

PARIS

Dollar : 6,87 F =

Le glissement du dollar paraissait stoppé mercredi 23 juillet, pour des raisons purement techniques, semble-t-il. Les marchés des changes essaient d'interpréter les indications divergentes en provenance de l'économie américaine.

FRANCFORT	22 juillet	23 juillet
Dollar (en DM) ..	2,1252	2,1280

TOKYO	22 juillet	23 juillet
Dollar (en yens) ..	155,30	155,95

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (23 juillet) ...	7 1/2 %
New-York (22 juil.) .	6 3/8 %

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	21 juillet	22 juillet
Valeurs françaises ..	139,3	
Valeurs étrangères .	101,8	

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général ...	366,7	363,7

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

Industrielles	1 779,11	1 795,13

LONDRES

(Indice « Financial Times »)

Industrielles	1 276,3	1 274,7
Mines d'or	188,4	189,7
Fonds d'Etat	95,63	95,55

TOKYO

	22 juillet	23 juillet
Nikkei Dow Jones	17 522,2	17 639,3
Indice général ...	1 386,63	1 395,82

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 22 juillet
Nombre de contrats : 3 189

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Juillet 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Dernier	–	110,55	111,40	112,30	112,40
Précédent ...	–	110,25	111,10	112	112,10

AUTOUR DE LA CORBEILLE

SAINT-GOBAIN LANCE UN EMPRUNT OBLIGATAIRE DE 600 MILLIONS D'EUROFRANCS. – Le groupe Saint-Gobain vient de lancer un emprunt obligataire de 600 millions d'eurofrancs, à taux variable, d'une durée de dix ans, échangeable au cours de la première année contre des obligations à taux fixe (7,75 %). L'opération est conduite par le Crédit commercial de France, qui avait déjà mis au point une formule identique pour la CNT et Air France. L'option de conversion permet aux investisseurs de tirer profit d'une baisse éventuelle des taux.

EDF VA EMPRUNTER 300 MILLIONS DE DEUTSCHEMARKS A LA BOURSE DE FRANCFORT. – EDF va émettre un emprunt de 300 millions de deutschemarks à la Bourse des valeurs de Francfort, par l'intermédiaire d'un consortium international de banques. Sa durée sera de dix ans. Il sera assorti d'un coupon de 6 1/8 % par an. Le prix de souscription a été fixé à 99 3/4 %.

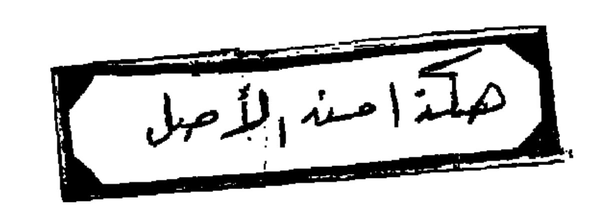
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,8660	6,8690	+ 30	+ 42	+ 65	+ 90	+ 185	+ 265
$ can.	4,9599	4,9639	– 68	– 48	– 117	– 89	– 382	– 308
Yen (100) ...	4,4027	4,4074	+ 84	+ 101	+ 172	+ 197	+ 533	+ 597
DM	3,2276	3,2305	+ 63	+ 76	+ 133	+ 152	+ 382	+ 436
Florin	2,8635	2,8657	+ 27	+ 34	+ 62	+ 76	+ 208	+ 249
F.B. (100) ...	15,6490	15,6630	– 48	+ 24	– 66	+ 62	– 184	+ 140
F.S.	3,9984	4,0024	+ 66	+ 85	+ 143	+ 170	+ 425	+ 497
L (1 000) ...	4,7011	4,7048	– 188	– 148	– 363	– 299	– 1053	– 932
£	10,2406	10,2520	– 264	– 226	– 501	– 430	– 1459	– 1287

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 5/16	6 9/16	6 3/8	6 1/2	6 3/8	6 1/2	6 7/16	6 9/16
DM	4 1/2	4 3/4	4 1/2	4 5/8	4 1/2	4 5/8	4 9/16	4 11/16
Florin	5 7/8	6 1/8	5 13/16	5 15/16	5 13/16	5 15/16	5 1/2	5 5/8
F.B. (100) ..	6 3/4	7 1/4	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 3/8	7 13/16	7 7/16
F.S.	2 1/2	2 3/4	4 7/8	5	4 7/8	5	4 13/16	4 15/16
L (1 000) ..	9	11	10 7/8	11 3/8	11	11 1/2	11 1/4	11 5/8
£	9 1/2	9 3/4	9 7/8	10	9 15/16	10 1/16	9 15/16	10 1/16
F. franç. .	7 3/8	7 7/8	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 3/8	7 3/16	7 7/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 22 JUILLET

Cours relevés à 17 h 34

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
1560	4,5 % 1973	1550	1540	1548	- 0 25
4410	C.N.E. 3%	4385	4385	4390	- 0 11
1145	B.N.P. T.P.	1128	1133	1133	+ 0 44
1140	C.C.F. T.P.	1145	1137	1137	- 0 69
2680	Electricité T.P.	2520	2527	2530	+ 0 39
1598	Renault T.P.	1750	1750	1750	....
2227	Rhône-Poul. T.P.	2325	2245	2269	- 2 40
1352	St-Gobain T.P.	1209	1209	1209	....
1352	Thomson T.P.	1332	1350	1348	+ 1 20
380	Accor	417	411	415	- 0 47
1720	Agence Havas	1570	1585	1610	+ 2 54
745	Air Liquide	749	730	730	- 2 53
2190	Alcatel	2315	2290	2270	- 1 94
1340	Als. Superm.	1568	1569	1569	+ 0 06
340	A.L.S.P.I.	375	375	375	....
410	Alsthom	373	365	358	- 4 02
1580	Arjom. Prioux	1850	1820	1819	- 1 67
183	Aussedat-Rey	198	209	208 50	+ 5 30
1300	Aux. Entrepr.	1498	1498	1485	- 0 86
1190	Avions Dassault	1266	1250	1250	- 1 26
615	Bail-Equipem.	631	616	614	- 2 69
1090	Bail-Investiss.	1119	1100	1120	+ 0 08
1000	Cie Bancaire	1200	1190	1180	- 1 66
530	Bazar H.-V.	576	572	573	- 0 52
520	Béghin-Say	432	430	430	- 0 46
300	Berger (Ma)	310	311	311	+ 0 32
570	Bic	590	590	594	+ 0 67
1210	B.I.S.	1450	1458	1458	+ 0 55
2250	Biscuit (Géné.)	2286	2350	2350	+ 2 79
1800	Bongrain S.A.	1872	1900	1890	+ 0 96
1110	Bouygues	1220	1200	1200	- 1 63
3520	B.S.N.	3850	3800	3800	- 1 29
1150	Carnaud	1238	1224	1239	+ 0 08
2800	Carrefour	3230	3205	3210	- 0 61
1540	Casino	1672	1650	1650	- 1 31
1220	Casino A.D.P.	1380	1350	1350	- 2 17
845	Cedis	875	895	895	+ 2 28
1480	Cetelem	1431	1370	1372	- 4 12
1520	C.F.A.O.	1696	1668	1669	- 1 59
430	C.F.D.E.	506	500	499	- 1 38
970	C.G.I.P.	1085	1072	1072	- 1 19
1020	Chargeurs S.A.	1195	1181	1181	- 1 17
53	Chiers-Châtill.	53 10	51 25	51 60	- 2 82
665	Ciments franç.	649	651	655	+ 0 92
490	Club Méditerr.	545	541	544	- 0 18
225	Codetel	230	231	231	+ 0 43
390	Cofimeg	396	395	394	- 0 50
755	Coles	878	878	866	- 1 36
255	Compt. Entrepr.	266	266	266	....
515	Compt. Mod.	618	617	617	- 0 16
1410	Créd. Foncier	1685	1650	1650	- 2 07

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
495	Crédit F. Imm.	533	535	535	+ 0 37
1830	Crédit Nat.	1900	1900	1920	+ 1 05
335	Crouzet	314 70	300	302	- 4 03
1990	Damart S.A.	2030	2010	2010	- 0 98
3190	Darty	3465	3400	3400	- 1 87
265	Dév. P.d.C. (Li)	275	275	275	....
415	D.M.C.	466	466	466	....
1990	Docks France	2150	2150	2145	- 0 23
1210	Dumez	1436	1405	1415	- 1 46
1250	Eaux (Gén.)	1170	1133	1132	- 3 24
2810	Ecco	2950	2910	2920	- 1 01
285	Elf-Aquitaine	282 50	280	280	- 0 88
280	– (certific.)	276	270 20	271	- 1 81
1800	Epeda-B-Faure	2285	2200	2201	- 3 67
2530	Essilor	2940	2890	2910	- 1 02
445	Esso S.A.F.	512	515	515	+ 0 58
2650	Eurafrance	2850	2930	2905	+ 1 92
1400	Eurocom ★	1405	1405	1377	- 1 99
1870	Euromarché	2100	2120	2120	+ 0 96
1340	Europe n° 1	1230	1205	1208	- 1 78
1450	Facom	1455	1480	1485	+ 2 06
765	Fichet-Bauche	895	895	895	....
275	Finextel	306	305	305	- 0 32
300	Fives-Lille	281	273	276	- 1 77
26	Fonderie (Gén.)	18	16 50	15 70	- 12 77
185	Fraissinet (Ma)	203	202	202	- 0 49
300	Francarep	314	312	313	- 0 31
1000	Fromageries Bel	1150	1160	1161	+ 0 95
1000	Gal. Lafayette	1069	1050	1030	- 3 64
380	Gascogne	410	400	400	- 2 43
300	Géophysique	290	271	270	- 6 89
1070	Gerland	1150	1155	1155	+ 0 43
325	GTM-Entrepose	346	341	341	- 1 44
635	Guyenne-Gasc.	675	660	660	- 2 22
2860	Hachette	2640	2610	2610	- 1 13
625	Hénin (La)	643	643	644	+ 0 15
72	Imétal	51 10	50 10	52 50	+ 2 73
845	Imm. Plaine-M.	838	835	835	- 0 35
3600	Inst. Mérieux	4200	4198	4198	- 0 04
700	Interbail	700	689	689	- 1 57
1750	Intertechnique	1900	1950	1950	+ 2 63
720	J. Lefebvre	900	910	915	+ 1 66
1360	Lab. Bellon	1642	1643	1643	+ 0 06
1240	Lafarge-Coppée	1290	1276	1273	- 1 31
1420	Lebon	1400	1401	1420	+ 1 42
3780	Legrand	4005	4040	4040	+ 0 87
1080	Lesieur	1090	1085	1085	- 0 45
630	Locafrance	680	661	663	- 2 50
1090	Locindus	1085	1065	1065	- 1 84
1080	L. Vuitton S.A ★	1024	1024	1016	- 0 78
620	Luchaire	780	755	770	- 1 28
1130	Lyonn. Eaux	1363	1355	1355	- 0 58
210	Mais. Phénix	218	210	210	- 3 66
620	Majorette (Ly)	554	550	550	- 0 72
103	Manutchin	107	106 50	106 50	- 0 46
345	Mar. Wendel	361	368	372	+ 3 04
1450	Martell	1330	1318	1325	- 0 37
2060	Matra	2380	2310	2325	- 2 31
2970	Merlin-Gerin	3448	3430	3430	- 0 52
2580	Michelin	2970	3001	3005	+ 1 17
5260	Midi (Cie)	5930	6000	5990	+ 1 01
490	Midland Bk S.A.	540	535	535	- 0 92
525	Min. Salsig. (Ma)	470	485	485	+ 3 19
48	M.M. Penarroya	38 50	37	37 50	- 2 59
1950	Moët-Hennessy	2230	2170	2160	- 3 13
825	Mot. Leroy-S ★	846	846	849	+ 0 35
87	Moulinex	65 30	64 60	65 50	+ 0 30
955	Navig. Mixtes	1050	1045	1041	- 0 85
164	Nord-Est	183	182	182 80	- 0 10
500	Nordon (Ny)	481	471	471	- 2 07
475	Nouvelles Gal.	482	478	478	- 0 82
915	Occident. (Gén.)	985	1019	1019	+ 3 45
1480	Omn.F.Paris	1457	1457	1457	....
215	Olida-Caby	197 50	205	205	+ 3 79
400	Opfi-Paribas	443	431 50	432	- 2 48
3250	Oréal (L')	3692	3720	3710	+ 0 48
1010	Paris-Réescomp	852	852	852	....
950	Pechelbronn	1100	1070	1078	- 2
1400	Penhoet	1400	1350	1351	- 3 50
1090	Pernod-Ricard	960	957	956	- 0 41
114	Pétroles B.P.	120 50	120 80	120 80	+ 0 24
865	Peugeot S.A.	949	923	910	- 4 10
65	Poclain	55	53 60	53 90	- 2
1470	Polïet	1520	1440	1479	- 2 69
685	P.M. Labinal	648	650	650-	+ 0 30
1990	Presses Cité	1885	1760	1800	- 4 50
1600	Prétabail Sic.	1565	1565	1565	....
425	Primagaz	455	454	452 90	- 0 46
490	Printemps	530	525	532	+ 0 37
1560	Promodès	1810	1770	1770	- 2 20
230	Prouvost S.A.	271	265 10	265 10	- 2 17
895	Radiotechn.	890	873	874	- 1 79
153	Raff. Dist. Total	127	127	127	....
1840	Redoute (La)	1755	1755	1755	....
1250	Roussel-Uclaf	1420	1460	1460	+ 2 81
1070	Roussel-C.N.I.	1125	1160	1160	+ 3 11
4130	R. Impériale (Ly)	4230	4200	4200	- 0 70
250	Sade	264 90	264 50	264 50	- 0 15
2710	Sagem	3099	3080	3080	- 0 61
665	St-Louis B.	610	600	610	....
1960	Salomon	1845	1825	1825	- 1 08
1050	Salvepar	1080	1080	1080	....
660	Sanofi	705	687	695	- 1 41
435	S.A.T.	450	446	446	- 0 88
680	Saupiquet (Na)	740	740	740	....
625	Schneider	705	690	693	- 1 70
113	S.C.O.A.	117	111 50	113 60	- 2 99
77	S.C.R.E.G.	34 05	34	34 30	+ 0 73
600	Seb	544	536	539	- 0 91
495	Sefimeg	437	432	432	- 1 14
1820	S.F.I.M.	1795	1830	1830	+ 1 94
73	S.G.E.	76 10	76	76	- 0 13
510	Signaux Ent. El.	530	536	539	+ 1 69
970	Silic	921	924	924	+ 0 32
555	Simco-U.P.H.	610	610	610	....
360	Simnor (Li)	356	359	359	+ 0 84
1200	Skis Rossignol	1240	1240	1240	....
940	Slimnco	936	935	935	- 0 10
265	Sodero (Na)	240	240	240	....
2080	Sodexho	2060	2040	2040	- 0 97
440	Sogerap	412	411	411	- 0 24
1140	Sommer-Allib.	1300	1303	1303	+ 0 23
660	Source Perrier	784	795	795	+ 1 40
1280	Sovac	1355	1355	1360	+ 0 36
490	Strafor	501	505	505	+ 0 79
345	Synthélabo ★	430	418 90	419 10	- 2 53
535	Talcs Luzenac	525	528	528	+ 0 57
2920	Tél. Elect.	3335	3300	3300	- 1 04
1170	Thomson-C.S.F.	1420	1460	1445	+ 1 76
370	Total (CFP)	369	370 90	371	+ 0 54
85	– (certific.)	87 10	86 30	87	- 0 11
2580	T.R.T.	3180	3080	3080	- 3 14
860	U.F.B.	940	930	930	- 1 06
1020	U.I.S.	1038	1038	1038	....
650	U.C.B. ★	735	728	730	- 0 68
490	Valéo	474	470	469 80	- 0 88
81	Vallourec	75 20	75	76	+ 1 06
4950	V. Clicquot-P.	4800	4750	4750	- 1 04
835	Via Banque	915	903	904	- 1 20
	Étrangères				
820	Elf-Gabon	730	723	723	- 0 95
92	Amax Inc.	81 80	78	77 60	- 5 13
430	Amer. Express	416 20	414	414	- 0 52
177	Amer. Teleph.	186 30	185 10	185 60	- 0 48
77	Anglo Amer. C.	71 35	70 76	71	- 0 49
425	Amgold	354 50	351 60	351 60	- 0 84
900	BASF (Akt)	771	768	768	- 0 38
930	Bayer	868	865	868	....
146	Buffelsfont.	120	118 40	120	....
26	Charter	25 30	25 40	25 40	+ 0 39
300	Chase Manh.	276 10	271	271	- 1 84
200	Cie Pétr. Imp.	179	179	179	....
46	De Beers	40 50	41 70	41 70	+ 2 96
2500	Deutsche Bank	2404	2392	2386	- 0 74
42	Dome Mines	38 50	39	39	+ 1 29
98	Driefontein Ctd	83	84 30	84 20	+ 1 44
615	Du Pont-Nem.	539	523	524	- 2 78
430	Eastman Kodak	384	375	375	+ 3 02
27	East Rand	25 90	26 40	26 20	+ 1 16
270	Electrolux	269	270 80	270 80	+ 0 66
255	Ericsson	218 30	225 50	225 50	+ 3 29
430	Exxon Corp.	409	411	411	+ 0 48
385	Ford Motors	378 50	394 20	394 20	+ 4 14
58	Freegold	48	47 75	47 75	- 0 52
78	Gencor	71	70 10	70 10	- 1 26
585	Gén. Electr.	528	522	522	- 1 13
435	Gén. Belgique	448	458	458	+ 2 23
555	Gen. Motors	506	509	509	+ 0 59
45	Goldfields	42 80	43	42 80	....
43	GdMetropolitain	38	38 10	38 30	+ 0 78
60	Harmony	52 80	53 60	52 50	- 0 56
38	Hitachi	33 70	33 55	33 56	- 0 44
835	Hoechst Akt.	780	786	788	+ 1 02
103	Imp. Chemical	102	101	101	- 0 98
94	Inco. Limited	80	79 40	79 40	- 0 75
1030	IBM	911	910	909	- 0 21
320	ITT	366	361	361	- 1 36
169	Ito-Yokado	198	197 50	194	- 2 02
62	Matsushita	53 60	53 50	53 50	....
725	Merck	705	700	702	- 0 42
790	Minnesota M.	746	758	758	+ 1 60
220	Mobil Corp.	205	209 50	209 50	+ 2 19
31750	Nestlé	32450	32000	32050	- 1 23
152	Norsk Hydro	136	135	135	....
141	Ofsil	114	117	117	+ 2 63
1240	Petrofina	1336	1344	1344	+ 0 59
490	Philip Morris	496	496	496	....
152	Philips	146 80	142	142	- 2 60
610	Quilmès	514	501	505	- 1 75
475	Randfontein	401 80	424	418	+ 4 03
555	Royal Dutch	539	535	535	- 0 74
68	Rio Tinto Zinc	55 80	55	55	- 1 43
80	St Helena Co	67 30	67	67	- 0 44
230	Schlumberger	207 50	208	208 50	+ 0 48
84	Shell transp.	79 80	80 30	80 30	+ 0 62
2000	Siemens A.G.	1930	1921	1920	- 0 51
143	Sony	128	128 90	128 90	+ 0 70
157	T.D.K.	136 50	138 10	138 10	+ 1 17
17	Toshiba Corp.	18 20	18 40	18 50	+ 1 64
1390	Unilever	1410	1384	1384	- 1 84
340	Unit. Techn.	293	291	291	- 0 68
396	Vaal Reefs	354	355 50	355 50	+ 0 42
405	Volvo	367	366	366	- 0 27
188	West Deep	159 50	162	162	+ 1 56
406	Xerox Corp.	339 30	340	340	+ 0 20
1 17	Zambia Corp.	1 15	1 05	1 04	- 9 56

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	7770	..
Emp. 8,80 % 77	122 20	1 471
9,80 % 78/93	105 75	0 295
8,80 % 78/86	100 70	5 376
10,80 % 79/94	109 90	9 528
13,25 % 80/90	111 10	1 815
13,80 % 80/87	107 45	10 688
13,80 % 81/89	113 86	7 148
16,75 % 81/87	110 05	14 501
16,20 % 82/90	125 10	8 477
16 % juin 82	127 55	1 929
14,60 % fév. 83	126 40	6 080
13,40 % déc. 83	130 50	7 856
12,20 % oct. 84	120 75	9 628
11 % fév. 85	123 80	4 681
10,26 % mars 85	117	3 739
CRT 12,75 % 83	1710	..
OAT 10 % 2000	118 95	1 582
OAT 9,90 % 1997	114 20	6 021
OAT 9,80 % 1996	112 10	4 872
Ch. France 3 %	188	..
CNB Bques janv. 82	103 80	0 510
CNB Paribas	105 20	0 510
CNB Suez	105 50	0 510
CNI janv. 82	103 80	0 510
PTT 11,20% 85	117 30	6 628
CFF 10,30% 86	119 50	0 789
CNE 11,50% 85	115 20	1 418
CNT 9% 86	105 50	2 375
CRH 10,90% déc. 85	117 30	5 510

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	478	480
A.G.F. (St Cent.)	7240	7200
André Roudière	234 90	230
Applic. Hydraul.	560	570
Arbel	148 50	145
Astorg	255 10	255 10
Avenir Publicité	1670	....
Bain C. Monaco	530	552
Banque Hypoth. Eur.	435	431
B.G.L.	384	388
Blanzy-Ouest	480	475
B.N.P. CI	487	485
B.N.P. Intercontin.	401	390
Bénédictine	4400	4400
Bon-Marché	490	470 40
Cédif	980	980
Cambodge	382	403 70
C.A.M.E.	243	244 50
Campenon Bern.	230	251 d
Carbone-Lorraine	690	704
C.E.G.Frig.	452	453
Centen. Blanzy	1987	1989
Centrest (Ny)	225	224
Cerabati	70	67 20
CERUS	680	682
Chambourcy (M.)	1010	....
Champex (Ny)	151 70	157 80 d
C.I.C. (Financ. de)	265	265
C.I. Maritime	464	465
Ciments-Sorres	960	1092 d
Cerras (B)	298	288 o
Clause	886	890
Cofradel (Ly)	945	940
Cogifi	510	530
Comipos	386	386
Cie Industrielle	3770	3770
Comp. Lyon-Alem.	407	423 30
Concorde (La)	1168	1168
C.M.P.	25 90	25
Crédit (C.F.B.)	671	....
Créd. Gén. Ind.	1260	1230
Crédit Lyonnais C.I.	725	725
Cr. Universel (Cie)	845	811
Créditel	198 90	197
Daubley S.A.	473	478
Darty Act. d. p.	2780	2900
De Dietrich	1600	1605
Delalande S.A.	1085	1080
Delmas-Vielj. (Fin.)	1200	1248
Didot-Bottin	530	515
Drag. Trav. Pub.	30 80	29 80 o
Eaux Bass. Vichy	1583	1520
Eaux Vittel	1279	1250
Economats Centre	586	598
Electro-Banque	447 20	459
Electro-Financ.	935	932
Elf-Antargaz	385	388
E.L.M. Leblanc	626	637
Ensil-Bretagne	259 80	259 80
Entrepôts Paris	639	644
Epargne (B)	2290	2220 o
Europ. Accumul.	78	77 90
Eternit	2310	2301
Exor	3560	3495
Finalens	217	214
Financière Agache	774	770
FIPP	220	220
Fnac	930	935
Foncière (Cie)	500	519
Fonc. Lyonnaise	3800	3820
Foncina	440	440
Forinter	1155	1140
Fougerolle	139 30	144 50
France I.A.R.D.	385	400
France (La)	6350	6290
From. Paul Renard	515	520
GAN	1310	1350
Gaumont	375	390
Gaz et Eaux	2200	2195
Gévelot	241	240
Gr. Fin. Constr.	550	550
Gds Moul. Paris	374	380 c
Groupe Victoire	3780	3785
G. Transp. Ind.	490	495
Hutchinson	884	862
Immindo S.A.	461	479 50
Immovest	320	....
Immobail	550	545
Immobanque	812	805
Immob. Marseille	8100	8190
Immofice	565	545
Invest. (Sté Cent.)	3430	3430
Jaeger	223	....
Lafitte-Bail	600	600
Lambert Frères	105	105
Lille-Bonnières	908	945
Locabail Immob.	880	884
Loca-Expansion	370	370
Locafinancière	510	500
Locatel	340 50	343
Louvre (Sté)	1976	....
Machines Bull	48 40	47 90
Magasins Uniprix	230	235
Magnant S.A.	133	135
Marcimes Part.	326	339
M. H.	....	....
Métal Déployé	403 70	388
Mors	180	182
Naval Worms	125	120
Navig. (Nat. de)	180	180
OPB Paribas	402	405
Optorg	210	220
Origny-Desvroise	233	233
Palais Nouveauté	950	950
Paribas-CIP	985	978
Paris France	275	275
Paris-Orléans	332	331
Part. Fin. Gest. Im.	1704	1636
Pathé-Cinéma	400	400
Pechiney (cert. inv.)	216	214
Piles Wonder	1000	1000
Piper-Heidsieck	860	860
P.L.M.	188	196
Porcher	300	308
Providence S.A.	1501	1501
Publicis	1430	1435
Raff. Souf. R.	212	209
Rhône-Poul. (c. inv.)	434	428
Ricqlès-Zan	137	137
Rochefortaise S.A.	192	195
Rochette-Cenpa	65 50	65
Rosario (Fin.)	183 10	182
Rougier et Fils	69 80	....
Sacer	190 50	190 50
Saciloir	18 50	18
SAFAA	775	800
Safic-Alcan	572	594
SAFT	1650	1634
Saga	301 60	313 70
St-Gobain C.I.	299	294
Salins du Midi	520	520
Santa-Fé	178	178
Satam	150	150
Saulnes	63 20	62 10
Saunier-Duval	61	61
Savoisienne (M)	151	....
SCAC	397	399
Sevalla Maubeuge	520	518
S.E.P. (M)	228	229
Serv. Equip. Véh.	79	79 45
Sidi	124	125 50
Scotal	438	422
Simnor	324	320
Siph (Plant. Hévéas)	373	358 o
SMAC Acieroïd	61 20	61 20
Sté Générale-CIP	1080	1057
Sofal financière	2060	2010
Soffo	340	340
Soficomi	859	852
S.O.F.I.P. (M)	160	154 o
Sofragi	1047	1090 d
Soudure Autog.	450	450
Sovabail	820	818
Spechim	92	92
S.P.I.	640	638
Spie Batignolles	750	770
Suez (Fin. de)-CIP	1079	1079
Stem	582	589
Taittinger	2190	2250
Testut-Aequitas	430	....
Tour Eiffel	565	565
Ufiner S.M.D.	560	565
Unibail	874	887
U.A.P.	2800	2912
Un. Imm. France	605	598
Un. Ind. Crédit	1455	1455
Usinor	5 50	5 70
U.T.A.	1881	1860
Vicat	642	642
Virax	201	200
Waterman S.A.	495	498
Brass. du Maroc	136	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	1070	....
Akzo	452	....
Alcan Alum.	185	....
Algemeine Bank	1690	1715
American Brands	631	631
Am. Petrofina	301 60	....
Arbed	440	....
Asturienne Mines	136	136
Bco Pop Español	278 90	278 90
Banque Morgan	615	602
Banque Ottomane	926	1069
B. Régl. Internat.	30900	29050
Br. Lambert	554	515
Canadian-Pacific	77 10	77
Commerzbank	923	918
Dart. and Kraft	423	421
De Beers (port.)	41 70	....
Dow Chemical	383 50	367 50
Dresdner Bank	1250	1255
Gén. Belgique	448	458
Gevaert	880	880
Glaxo	102	98 10
Goodyear	216	....
Grace and Co	332	345
Gulf Canada Corp.	75 40	72 80
Honeywell Inc.	460	450
I. C. Industries	314 80	....
Int. Min. Chem	225	225
Johannesburg	530	490 o
Kubota	15	16 50
Latonia	285	284
Mannesmann	565	575
Midland Bank Plc	57 10	55 50
Mineral-Ressourc.	50 75	49 80
Noranda	88 20	86 10
Olivetti	40 10	42 10
Pakhoed Holding	154	160
Pfizer Inc.	470	460
Procter Gamble	538	540
Ricoh Cy Ltd	32 50	32 50
Rolinco	237 90	234 70
Robeco	254 60	252 20
Rodamco	377	386
Sapara	26 50	26 60
Shell fr. (port.)	84	....
S.K.F. Aktiebolag	335	338
Sperry Rand	508	508
Steel Cy of Can.	118	113
Stilfontein	34 20	34 40
Swedish Match	380	....
Tenneco	270	....
Thorn EMI	48 50	48
Thyssen c. 1 000	500	....
Toray indust. inc	28 15	26 45
Vieille Montagne	752	762
Wagons-Lits	843	840
West Rand	15 50	15 80

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	14	14
C.E.M.	....	....
Cochery	62	....
Coparex	351	....
Dubois Inv. (Castro)	690	850
Hydro-Energie	300	....
Hoogovens	250	....
Nicolas	561	....
Révillon	234	218
Rorento N.V.	142 10	141 50
Sopalem	212	129 o
S.P.R.	230	....
Ufinex	375	349
Union Brasseries	139 50	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1520	1530	Dauphin O.T.A.	1750	1750	Molex	305	328
Alain Manoukian	730	750	Devanlay	1396	1410	Navale-Delmas	710	700
Asystel	339	345	Deville	959	959	Om. Gest. Fin.	370 50	373 10
BAFP	685	660	Drouot-Assurances	545	546	Patemelle-B.D.	3210	3338
B.I.P.	1415	1420	Editions Belfond	290	295	Petit Bateau	205	200
Bolloré Technologies	800	818	Elect. S. Dassault	896	895	Petrofigaz	460	451
Boiron	495	500	Expand	381	385	Razel	895	900
Câbles de Lyon	829	820	Filipacchi	850	816	St-Gobain Emballage	1345	1345
Calberson	601	600	Gaintoil	364	361	S.C.G.P.M.	162	160
Cardif	2379	2379	Guy Degrenne	940	915	Sarre-Metro	930	930
Cap Gemini Sogeti	1900	1850	I.C.C.	333 50	335	S.E.P.	1100	1056
C.D.M.E.	800	800	IN Informatique	425	430	S.E.P.R.	1645	1600
C. Equip. Elect.	239 20	232	Loca-Investissement	380	387	S.M.T. Goupil	321	328
C.E.G.I.D.	822	820	Manutan	520	570	Sofibus	391	328 o
C.G.I. Informatique	528	507	Merlin Immobilier	490	494	Sopra	870	860
C. Occid. Forestière	130	127	Métallurg. Minière	168	168	Valeurs de France	337	335
Dalsa	200	199	M.M.B.	650	660			

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Agence Havas	320	....
Inst. Mérieux	418	....
Presses Cité	392	....
Souscription		
Cofimeg	....	....
Crédit F. Imm.	....	....
Pétroles B.P.	....	....
Sade	....	....
Simco	....	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 22/7	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 877	6 866	6 630	7 070
ECU	6 862	6 857	....	....
Allemagne (100 DM)	323 110	322 990	313	333
Belgique (100 F)	15 668	15 661	15	15 850
Pays Bas (100 fl.)	288 500	289 470	27 750	29 500
Danemark (100 krd)	86 230	86 140	82 500	90
Norvège (100 k)	92 660	92 470	89	94 500
Grande-Bretagne (£ 1)	10 302	10 256	9 950	10 650
Grèce (100 drachmes)	5 019	5 017	4 900	5 700
Italie (1 000 lires)	4 704	4 703	4 500	5
Suisse (100 fr.)	399 940	400 580	387 500	405 500
Suède (100 krs)	98 040	97 780	94 500	100
Autriche (100 sch)	45 925	45 930	44 850	47 150
Espagne (100 pes.)	5 058	5 047	4 950	5 450
Portugal (100 esc.)	4 664	4 652	4 500	5 400
Canada ($ can 1)	4 988	4 975	4 800	5 200
Japon (100 yens)	4 433	4 426	4 250	4 440

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 22/7
Or fin (kilo en barre)	78600	77800
Or fin (en lingot)	78550	78550
Pièce française (20 fr)	511	519
Pièce française (10 fr)	382	....
Pièce suisse (20 fr)	516	516
Pièce latine (20 fr)	458	456
Souverain	576	576
Pièce de 20 dollars	2860	2880
Pièce de 10 dollars	1472 50	1472 50
Pièce de 5 dollars	1050	....
Pièce de 50 pesos	2965	2895
Pièce de 10 florins	462	462
Or Londres	347 10	....
Or Zurich	353 50	353 50
Or Hongkong	356	354 30
Argent Londres	143000	....

SICAV (sélection) — 22/7

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	708 29	691 01
Actions France	447 08	426 81
Actions sélectives	586 84	559 27
Aedificandi	656 79	627 01
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1102 32	1075 43 ◆
A.G.F. 5000	513 26	500 74 ◆
A.G.F. ECU	1149 11	1137 73 ◆
A.G.F. Interfonds	444 20	433 37 ◆
A.G.F. OBLIG.	1198 53	1192 57 ◆
Agfimo	643 95	628 24 ◆
Alizé	224 41	214 23
A.L.T.O.	202 89	193 69
America-Valor	772 25	737 23
Amérique Gestion	393 45	375 61
Arbitrages court terme	5037 11	5027 05
Argonautes	394 07	376 20
Associc	1242 12	1242 12
Aurecic	1204 86	1169 57
Bourse-Investiss.	449 67	429 28
Bred Associations	2670 40	2662 41
Capital Plus	1625 05	1625 05
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Columbia	838 84	800 80
Convertimmo	385 28	370 46
Cortal court terme	11835 67	11835 67 ◆
Cortexa	933 75	891 41
Crédinter	463 39	440 18
Crois. Finance	271 93	260 22
Crois. Mercure	2658 54	2581 11
Crois. Immobil.	625 09	596 74
Crois. Prestige	353 35	337 33
Démeter	12770 95	12770 95
Drouot-France	615 05	587 16
Drouot-Investiss.	1044 88	997 50
Drouot-Sécurité	241 30	230 38
Drouot-Sélection	153 91	146 93
Ecucic	1177 56	1160 16
Elicoop Sicav	10812 73	10785 77
Energie	233 54	222 95
Epacic	2847 01	2841 32
Eparcourt Sicav	7987 29	7977 35
Epargne Associations	26057 74	26020 21
Epargne-Capital	7937 46	7858 87
Epargne-Croiss.	1470 90	1404 20
Epargne-Industr.	723 90	691 07
Epargne-Inter	618 21	590 18
Epargne-Long-Terme	1719 80	1673 77
Epargne-Oblig.	201 61	196 41
Epargne-Unie	1167 90	1114 94
Epargne-Valeur	413 29	394 55
Eparoblig	1313 80	1311 18
Eurocic	10053 92	9905 34
Euro-Croissance	540 92	516 39
Eurodyn	896 05	963 30
Financière Plus	26801 98	26535 61
Fincal Placement	62708 60	62394 63
Fincal Trimestriel	1168 97	1161 69
Fincal Valorisation	13273 73	13013 46
Foncier Investiss.	1098 94	1072 14
Fonsicav	282 93	270 10
France Ecu Plus	10204 51	10109 48
France-Garantie	313 51	312 88
France-Investiss.	564 83	539 22
France-Net	126 18	124 93
France-Obligations	488 97	482 36
Francic	375 88	364 93
Fructi-Associations	1286 74	1286 74
Fructicapi	305 89	301 37
Fructidor	264 50	260 59
Fructifrance	749 88	730 61
Fructivar	79474 04	79275 86
Fructi ECU	589 76	581 34
Fructi-Première	12310 60	12128 67
Futuroblig	1105 03	1103 92
Gestilion	59183 26	59035 67
Gestion Associations	147 50	144 25
Gestion Mobilière	698 55	666 87
Gest. Rendement	491 61	469 32
Gest. Sél. France	744 37	710 62
Haussmann Associat.	1275 09	1275 09
Haussmann court terme	1115 10	1115 10
Haussmann Epargne	1385 93	1385 93
Haussmann Europe	1830 31	1747 31
Haussmann Obligations	1311 60	1311 60
Haussmann Obligation	1546 33	1475 26
Horizon	1206 11	1170 98
I.M.S.I.	612 26	584 50
Indo-Suez Valeurs	757 90	723 53
Ind. française	14199 78	13921 35
Interoblig.	11505 82	11084 26
Intersélect France	452 07	431 57
Intervaleurs Indust.	634 16	605 40
Invest. net	14690 52	14661 20
Invest. Obligataire	17603 88	17568 74
Japacic	159 08	154 45
Jeune Épargne	222 17	218 88
Laffitte-crt-terme	80983 69	80983 69
Laffitte-Expansion	808 97	770 38
Laffitte-France	330 50	315 51
Laffitte-Japon	324 40	309 69
Laffitte-Oblig.	155	147 97
Laffitte-Rend.	212 68	203 04
Laffitte-Tokyo	1222 58	1167 14
Lion-Associations	11867 43	11867 43
Lion-Institutionnels	25266 14	25203 13
Lionplus	74135 87	73401 85
Livret portefeuille	582 36	565 39
Méditerranée	153 64	146 68
Mondiale Investissem.	459 52	438 68
Monecic	5653 21	5653 21
Moné J.	50630 74	50630 74
Multi-Obligations	462 29	441 33
Mutuelle Unie Sél.	156 74	149 63
Natio-Assoc.	6830 79	6817 16
Natio-Épargne	13677 78	13642 34
Natio-Inter	1124	1083 92
Natio-Obligations	557 33	542 41
Natio-Patrimoine	1361 59	1315 42
Natio-Placements	64399 02	64399 02
Natio-Revenu	1134 61	1123 38
Natio-Sécurité	52509 10	52509 10
Natio-Valeurs	720 05	687 40
Nord-Sud Développ.	1199 48	1197 08 ◆
Oblicoop Sicav	1479 88	1450 86
Oblifon	1147 85	1117 13
Optimavaleur	600 19	572 97
Orient-Gestion	157 58	150 43
Paramérique	517 86	494 37
Pareurope	808 92	772 24
Paribas Épargne	15255 83	15226 38
Paribas Gestion	620 70	595 40
Parnasse-Valor	1098 01	1096 91
Patrimoine-Retraite	1648 77	1616 44
Phénix Placements	272 32	270 97 ◆
Pierre Investiss.	730 68	697 45
Placement crt-terme	70366 03	70366 03
Placement J	52847 39	52847 39
Pr/Association	21622 39	21622 39
Province Investiss.	512 15	488 93
Rentacic	173 46	170 90
Revenus Trimestriels	6187 46	6126 20
Revenu Vert	1208 79	1208 58
St-Honoré Assoc.	14137 72	14067 38
St-Honoré Bio-aliment.	713 28	680 94
St-Honoré Pacifique	503 90	481 06
St-Honoré P.M.E.	405 91	387 50
St-Honoré Réel	10884 26	10820 58
St-Honoré Rendement	12141 27	12080 87
St-Honoré Technol.	716 91	684 40
St-Honoré Valor	12404 94	12306 49
Sécuricic	11002 39	10981 40
Sécur. Mobilière	439 69	419 75
Sécuri Taux	10085 29	10085 29
Sél.court terme	12089 36	11988 36
Sicadem (Caisse BP)	795 73	793 97
Sicav-Associations	1331	1328 34
S.F.I. fr. et étr.	583 93	547 50
Sicavimmo	769 17	734 29
Sicav 5000	338 20	329 15
Slivafrance	530 65	516 45
Slivam	397 11	388 48
Slivarente	217 73	211 90
Slivinter	387 77	377 39
S.I.-Est	1274 03	1216 26
S.I.G.	881 89	841 51
S.N.I.	1147 78	1114 36
Sofinvest	533 19	511 46
Sogepargne	410 29	395 46
Sogerac	52311 11	50787 48
Sogevar	1005 68	980 08
Soginter	1256 20	1199 24
Soleil Investiss.	516 81	493 37
Technocic	1165 39	1131 46
U.A.P. Investiss.	389 51	371 85
Uni-Associations	110 97	110 97
Unifrance	444 60	424 44
Unifoncier	1272 98	1215 26
Uni-Garantie	1446 14	1417 76
Unigestion	874 69	835 02
Uni-Japon	1393 64	1330 44
Uni-Régions	2532 87	2418 01
Univers	2304 60	2228 82
Univer	167 94	167 94
Univers-Obligations	1620 81	1587 51
Valorem	486 49	474 62
Valoblig	60915 60	60312 48
Valorg	1428 96	1427 53
Valrex	75554 28	75516 53

c : coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

Le Monde

Le conseil des ministres et le programme du gouvernement

Nomination de huit nouveaux recteurs d'académie

L'histoire bégaille : en juillet 1981, M. Alain Savary, alors ministre de l'éducation nationale, procédait au renouvellement de la moitié des vingt-huit recteurs d'académie. Le conseil des ministres du 23 juillet a, à son tour, nommé huit nouveaux recteurs.

Annoncé à plusieurs reprises depuis deux mois, le mouvement touche donc plus du quart des postes et obéit clairement à la volonté de remplacer des personnalités considérées comme proches de la gauche ou qui ont activement participé à la mise en place de la loi Savary promise à l'abrogation. Inversement, plusieurs des personnalités nommées ont été au cours des dernières années des opposants affichés à la réforme universitaire de M. Savary.

Ainsi M. Jean-Louis Boursin remplace à Montpellier M. Jacques Vaudiaux. M. Raymond Prieur remplace à Créteil M. Jean-Claude Maestre, nommé de son côté à Toulouse où il remplace M. Daniel Levier. M. Charles Zorgbibe est nommé à Aix-Marseille à la place de M. Claude Lombois. M. Didier Linotte remplace à Nice Mme Monique Lafon-Augé. M. Jean-Pierre Pousson (professeur d'histoire moderne à Paris-IV) est nommé à Bordeaux à la place de M. Jean-Claude Martin. M. Armel Péchel remplace à Limoges M. Claude Lambert ; M. Pierre Lostis (maître de recherche au CNRS) est nommé à Caen en remplacement de M. Antonio Ottavi. Enfin M. Christian Gras, vice-chancelier de l'Académie de Paris est remplacé par M. François Balle (professeur à Paris-II).

Aix-Marseille : M. CHARLES ZORGBIBE

[Né le 5 mai 1935 à Alger, M. Zorgbibe est titulaire d'un doctorat et d'une agrégation en droit public. Professeur à la faculté de droit de Nantes en 1968, il est nommé directeur du centre juridique français de Sarrebruck en 1970, et est élu doyen de la faculté de droit de Paris sud en 1977. Maître de conférences à l'ENA de 1976 à 1978, il assure un enseignement à l'ESM de Saint-Cyr depuis 1984. De 1979 à 1980, M. Zorgbibe a été conseiller du premier ministre de Nouvelles-Hébrides dont il a rédigé la Constitution. En 1983, il crée la conférence des facultés de droit de Paris qu'il préside depuis cette date.

Spécialiste en droit international et constitutionnel, M. Zorgbibe est l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages dont un essai sur la cohabitation, *le Chef d'Etat en question* et un récit de voyage en Afrique du Sud : *Les Derniers Jours de l'Afrique du Sud.*]

Caen : M. PIERRE LOSTIS

[Né le 3 juillet 1932 à Landerneau (Finistère), M. Pierre Lostis, ancien élève de l'Ecole supérieure d'optique est docteur ès sciences physique et docteur-ingénieur. Entré au CNRS, à l'Institut d'optique, en 1958, il est devenu maître de recherche en 1968. Il a travaillé au Conservatoire national des arts et métiers de 1973 à 1974, puis a été mis à disposition du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports jusqu'en 1977. Il a ensuite été détaché auprès du ministère de l'intérieur et, depuis le 1er janvier 1986, il exerçait des fonctions à la Société lyonnaise des eaux.]

Créteil : M. RAYMOND PRIEUR

[M. Raymond Prieur est né le 21 janvier 1921 à Lyon (Rhône). Il est agrégé de géographie et docteur en sciences politiques. Il commence sa carrière comme instituteur de 1940 à 1953. Il est ensuite, de 1953 à 1963, inspecteur primaire successivement à Florac (Lozère), Belley (Ain) et Périgueux (Dordogne). En mars 1963, il devient inspecteur d'académie à Aurillac (Cantal) et, en mars 1968, à Versailles (Yvelines). En juin 1969, il est nommé conseiller technique au cabinet du ministre de l'éducation nationale, M. Olivier Guichard.

Inspecteur général de l'instruction publique en octobre 1971, directeur des enseignements élémentaires et secondaires de Paris en janvier 1972, M. Raymond Prieur est recteur de l'académie d'Amiens entre juillet 1975 et décembre 1978.

Ancien membre du comité central du RPR, conseiller technique au cabinet de M. Jacques Chirac, maire de Paris, jusqu'en 1983, M. Raymond Prieur est élu conseiller de Paris (RPR) du dix-huitième arrondissement en mars 1983. Depuis cette date, il est conseiller délégué auprès de M. Dominique Pado (adjoint au maire chargé de l'enseignement) et chargé des affaires scolaires et universitaires.]

Montpellier : M. JEAN-LOUIS BOURSIN

[Né le 16 novembre 1937 à Paris, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de mathématiques et docteur ès sciences, M. Jean-Louis Boursin a été maître assistant à la faculté des sciences de Toulouse et professeur à la faculté des sciences d'Orléans. Directeur de l'Institut universitaire de technologie d'Orléans (1968-1972), puis professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, M. Boursin a été chargé de mission au cabinet de M. Jacquess Baumel (1969), conseiller technique au cabinet de M. Joseph Comiti (1972), directeur du cabinet de M. Alain Peyrefitte (1973) et directeur de l'école des cadres de l'UDR (1975).

Nommé recteur de l'académie de Reims en 1976, en remplacement de Mme Alice Saunier-Seïté, il est chargé des fonctions de directeur adjoint de l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm (décembre 1980-novembre 1981). Enseignant en mathématiques à l'Institut d'études politiques de Paris, M. Jean-Louis Boursin est membre du GERUF (Groupe d'études pour la rénovation de l'université française) et a été l'un des artisans de la proposition de loi sur les universités déposée à l'Assemblée nationale au mois d'avril dernier par M. Jean Foyer.]

Nice : M. DIDIER LINOTTE

[Agé de trente-cinq ans, agrégé de droit, enseignant à Aix-Marseille-III, M. Didier Linotte est secrétaire général de l'Association nationale des doyens de facultés de droit, sciences politiques, économiques et de gestion. En 1983, M. Linotte avait exprimé publiquement son opposition au projet de loi Savary. Il considérait l'autonomie des UER de droit et d'économie comme un *« impératif absolu »*.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 23 juillet

Vigoureuse reprise : + 1,31 %

Une très vigoureuse reprise s'est produite, mercredi matin, à la Bourse de Paris. Amorcé dès l'ouverture, le mouvement s'est accentué durant la séance préliminaire, et l'indicateur instantané, initialement en hausse de 0,86 %, s'avançait de 1,31 % en clôture. Progression de Chargeurs (+ 3,2 %), Michelin (+ 3 %), BSN (+ 2,8 %), Perrier (+ 2,7 %), Accor (+ 2,6 %), Sanofi (+ 2,5 %), Peugeot (+ 2,4 %), Midi (+ 2 %). Les baisses ont été inexistantes.

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	415	418	428
Agence Havas	1610	1610	1620
Air Liquide (L')	730	733	735
Alsthom	358	360	363
Bancaire (Cie)	1180	1190	1195
Bongrain	1890	1895	1902
Bouygues	1200	1195	1200
B.S.N.	3800	3910	3910
Carrefour	3210	3250	3230
Chargeurs S.A.	1181	1215	1219
Club Méditerranée	544	544	544
Dumez	1415	1450	1440
Eaux (Gén.)	1132	1146	1142
Elf-Aquitaine	280	279	279 50
Essilor	2910	2930	2930
Lafarge-Coppée	1273	1288	1290
Michelin	3005	3052	3100
Midi (Cie)	5990	6050	6110
Moët-Hennessy	2160	2150	2180
Navig. Mixtes	1041	1040	1060
Oréal (L')	3710	3710	3716
Pernod-Ricard	956	983	965
Peugeot S.A.	910	921	932
Sanofi	695	705	713
Source Perrier	795	800	817
Télémécanique	3300	3380	3350
Thomson-C.S.F.	1445	1450	1469
Total-C.F.P.	371	371 50	372
T.R.T.	3090	3060	3120
Valéo	489 80	475 50	475 50

Le numéro du « Monde » daté 23 juillet 1986 a été tiré à 455 833 exemplaires

L'UDF commence à trouver trop pesante l'emprise du RPR

Dès la fin du conseil des ministres, ce mercredi 23 juillet, le projet de loi sur les conditions de privatisation des entreprises publiques sera transmis à l'Assemblée nationale pour être inscrit jeudi à l'ordre du jour des députés. Mais M. Jacques Chirac n'a pas l'intention de laisser s'ouvrir la discussion.

Dès la fin de la présentation de son projet par le gouvernement et le rapporteur de la commission des finances, le premier ministre engagera sa responsabilité en application de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution. Cela mettra fin immédiatement au débat en attendant celui sur la motion de censure, que déposeront les socialistes, et qui devrait avoir lieu le lundi 28 juillet.

Cette procédure expéditive ravit la majorité. Le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale M. Pierre Messmer l'a dit mardi : *« Nous voulons montrer au président de la République que nous n'acceptons pas son comportement et que nous voulons marquer cela d'entrée de jeu et brutalement. »* Le président du groupe UDF, M. Jean-Claude Gaudin, fait la même analyse. Les députés RPR et UDF auraient même souhaité réagir plus vivement et plus rapidement. Seule la crainte de l'absence de certains d'entre eux a empêché les responsables de la majorité d'organiser un vote de confiance au gouvernement dès la semaine dernière.

L'union face au chef de l'Etat, que MM. Messmer et Gaudin considèrent comme *« un adversaire »* ne soulève aucune difficulté. Toutefois l'UDF voudrait que cette union ne profitât pas qu'à son allié. Ses élus aimeraient que l'opinion n'oublie pas que le gouvernement n'est pas uniquement celui de M. Jacques Chirac mais celui de la majorité tout entière. L'emprise du RPR devient à leur goût, en effet, trop pesante.

Faire entendre sa « différence » dans la discussion des projets n'est pas plus aisé pour l'UDF. Une partie d'entre elle a bien essayé de protéger les mineurs lors du débat sur l'immigration mais ses divisions et son manque d'organisation ne lui ont pas permis de réussir cette opération. M. Michel Pelechat, député de l'Essonne proche de M. Léotard s'apprête à renouveler l'expérience en demandant que soient accrues les exonérations à la contribution sur les revenus pour la Sécurité sociale. Mais là encore l'UDF est hésitante et divisée, face à un RPR qui fait bloc derrière ses ministres.

Peu de projets de loi bien à elle, peu de possibilités de modifier ceux présentés par les ministres du RPR : l'UDF est corsetée, et elle a beaucoup de mal à rappeler son existence autonome. Il lui est difficile de conserver le devant d'une scène où le face-à-face Mitterrand-Chirac domine la vie politique, ce qui risque de provoquer dans ses rangs de plus en plus d'états d'âme.

THIERRY BRÉHIER.

M. Giscard d'Estaing : « une forte présence »

M. Valéry Giscard d'Estaing a aussi fait part d'un sentiment largement partagé, quand mardi après-midi 21 juillet devant le groupe UDF, après avoir approuvé la procédure suivie par le gouvernement, il a souhaité *« une forte présence et une expression politique de l'UDF »*. Pour l'ancien président de la République la confédération *« en étant ancrée au centre contribue à la stabilité du pays »*. M. Giscard d'Estaing souhaite donc qu'elle ne laisse pas vide cette place centrale sur l'échiquier politique, vide dont profite actuellement à ses yeux, M. François Mitterrand.

Cette réflexion est partagée par M. Gaudin qui s'inquiète de plus en plus de l'idée qui commence à s'exprimer ici ou là : pour faire face à un éventuel « coup » du chef de l'Etat qui entraînerait une élection présidentielle anticipée la majorité devrait être unie dès le premier tour derrière M. Chirac. *« L'UDF doit, quelles que soient les circonstances être présente sous ses propres couleurs »*, affirme avec force le président de son groupe au Palais.

Comment faire entendre cette différence dès maintenant ? En dehors même du poids normal du chef du gouvernement, l'UDF s'aperçoit que la répartition des responsabilités ministérielles favorise les ministres RPR plus que les siens. C'était déjà clair lors de la composition du gouvernement la vie parlementaire le confirme nettement. Tous les projets de loi importants déjà défendus l'ont été par des chiraquiens, à l'exception de celui sur la communication de M. François Léotard, dont on connaît les avatars, et de celui de M. Pierre Méhaignerie sur le logement, qui sera probablement un des rares à ne pas être adoptés définitivement au cours de cette session extraordinaire.

Sur le vif

Blanchisserie

Elle est pas contente, Dominique Prieur, je vais vous dire, elle râle comme un voleur. Dans l'avion qui la ramenait ici, ou plutôt en Polynésie, elle tirait une gueule pas possible. Comment je le sais ? Cherchez pas, j'ai une copine, la belle-sœur d'un homme-grenouille au centre d'Aspretto, qui la connaît. Même que l'autre lui a écrit. Paraît qu'elle en a gros sur la patate, Mme ex-Turenge. Je lui ai demandé pourquoi.

– D'abord rapport à ça justement, au contre-espionnage. Elle adore ça, Domino, c'est son truc, son trip, son côté Mata-Hari. Et maintenant avec sa gueule étalée à longueur de colonnes et d'écrans, dans les médias du monde entier, ils vont plus être tellement secrets, ses services. Elle est plutôt brûlée.

– Du moment qu'elle fait pas cramer le haricot de mouton de son petit mari, quelle importance ?

– Ça, elle risque pas de lui en faire souvent. Rien que l'odeur, ça lui soulève le cœur. Et puis, tu sais, elle, la popote... Elle préfère le mess des officiers.

– Oui, bon, ben, c'est plutôt chouette là-bas à Hao, elle a pas à se plaindre. Les trois S, à longueur d'année, soleil, sable et sexe. Dis donc, à propos, les époux Turenge, tu crois que c'était des vrais faux ou des faux vrais ? Il est super-beau, lui, tu trouves pas ?

– Pas mal, oui, pas mal du tout. Non, moi je lui dis à Domino, profite de ton séjour là-bas pour refaire du bateau et pour apprendre la plongée sous-marine et...

– Ah ! Parce qu'elle sait pas ?

– Mais non, elle a jamais posé de bombe de sa vie. Faut qu'elle s'entraîne. Comme ça, la prochaine fois, elle pourra participer de plus près à la sauterie. Et sous son casque de scaphandrier, on risque pas de la reconnaître.

– Qu'est-ce que c'est que tout ce linge sale qu'elle rapporte de Nouvelle-Zélande pour le laver en famille ? Ils ont pas de blanchisseries là-bas, dans les prisons ?

– C'est des dessous très délicats, tu vois, des collants qui risquent de filer et, tu sais ce que c'est, quand ça commence à faire des échelles... ça risque de monter haut... très haut.

CLAUDE SARRAUTE.

Dominique Prieur et Alain Mafart ont gagné la base française de Hao

Paris se félicite que les relations avec Auckland redeviennent « confiantes et amicales »

L'avion transportant le capitaine Dominique Prieur et le commandant Alain Mafart a atterri sur l'île de Hao, en Polynésie française, mardi à 16 heures locales (4 heures mercredi à Paris). Les deux officiers avaient été libérés et expulsés mercredi à l'aube par le gouvernement néo-zélandais, après avoir purgé huit mois de prison sur les dix ans auxquels ils avaient été condamnés pour leur participation au sabotage du *Rainbow-Warrior*, en juillet 1985, dans le port d'Auckland. Ils ont d'abord été transportés par un appareil militaire néo-zélandais jusqu'au territoire français de Wallis-et-Futuna, où ils ont été accueillis par M. Gaston Flosse, secrétaire d'Etat chargé du Pacifique sud.

Selon un communiqué du centre d'expérimentation du Pacifique sud, à Papeete, le chef de bataillon Mafart servira à compter du 1er août comme adjoint au commandant de la base militaire de Hao, où sont cantonnés des éléments du 57e bataillon de commandement et de soutien du Pacifique. Le capitaine Prieur sera officier adjoint au commandant de la base. Son mari, le capitaine Joël Prieur, est également affecté à Hao en tant que commandant de la compagnie de base.

Le départ de Nouvelle-Zélande, annoncé par un communiqué du Quai d'Orsay, s'est fait selon les termes du règlement arrêté par le secrétaire général de l'ONU et concrétisé le 9 juillet par un accord signé à Paris. Outre l'affectation pendant trois ans sur l'île de Hao des deux officiers, cet accord prévoit deux autres obligations, qui ont été simultanément exécutées : l'envoi d'une lettre d'excuses du gouvernement français au gouvernement néo-zélandais – cette lettre, signée par M. Jacques Chirac et adressée à M. David Lange, a été remise mardi à l'ambassadeur néo-zélandais à Paris – et le versement par la France de 50 millions de francs, correspondant à la réparation du préjudice subi par la Nouvelle-Zélande.

Une autre clause de l'accord, qui prévoyait la levée du veto français à l'importation de beurre néo-zélandais dans la Communauté économique européenne, avait été appliquée lors de la réunion du conseil des ministres des affaires étrangères de la CEE à Bruxelles, lundi et mardi. *« Ainsi se trouve définitivement réglé,* concluait le communiqué du ministère des affaires étrangères, *un contentieux qui avait gravement altéré les relations franco-néo-zélandaises, traditionnellement confiantes et amicales. »*

M. Lange : une victoire

Pour sa part, le premier ministre néo-zélandais a déclaré mercredi que son pays avait remporté *« une victoire »* dans son conflit avec la France.

« J'ai reçu une lettre d'excuses du premier ministre français, et c'est une victoire », a déclaré M. Lange aux journalistes en communiquant le texte de cette lettre. Selon lui, cette excuse est *« pratiquement sans précédent »* et *« cela satisfait sûrement les demandes néo-zélandaises »*.

Selon M. Lange, la fin de l'affaire va permettre *« des relations plus normales »* avec Paris, mais il y aura *« encore des difficultés avec la France à propos de son programme d'essais nucléaires »* et de sa politique dans ses territoires du Pacifique sud.

Pour le premier ministre néo-zélandais, la leçon de l'affaire est que les petites nations sont désarmées *« lors de conflits avec les grandes puissances sur des problèmes importants »*.

De fait, et même si l'accord interdit aux deux officiers de quitter Hoa pour quelque motif que ce soit pendant trois ans et de s'entretenir avec la presse, une partie de l'opinion néo-zélandaise estime que M. Lange, après avoir tenu des propos d'une grande fermeté, a fini par capituler sous la pression des représailles commerciales. L'opposition attire en outre l'attention sur le fait que l'arrêté d'expulsion avait été signé avant l'accord avec la France. En effet, aux termes de la loi néo-zélandaise, un décret d'expulsion ne peut prendre effet que vingt-huit jours après la promulgation de l'ordre d'expulsion.

Enfin, M. Collin Amery, citoyen néo-zélandais qui avait été débouté mardi d'une plainte visant à relancer l'action de la justice et à empêcher le transfert des agents français, a exprimé son *« indignation »*. – *(AFP, Reuter, AP)*

« Laver le linge sale »

Toulouse *(AFP)*. – *« Il y a des choses qui ne vont pas, il faudra laver le jour venu le linge sale en famille »*, avait indiqué, il y a plusieurs mois, Dominique Prieur, citée par Henri Weill, journaliste à FR3 Midi-Pyrénées, interrogé mardi par l'AFP.

Ce journaliste, le seul à avoir rendu visite le 11 janvier dernier au capitaine Prieur, alors en détention à Christchurch, a précisé que celle-ci avait ajouté à propos de son métier : *« C'est un travail passionnant. J'espère rester, malgré cette affaire, dans ce service. En tout cas, je ne démissionnerai pas. »* Le capitaine Prieur a également précisé que ce n'était pas elle qui avait déposé la bombe dontre le *Rainbow Warrior*, sinon cela lui aurait *« donné des cauchemars »*.

Toujours selon Henri Weill : *« Elle pense que dans son arrestation il y a eu des failles. » « Si je sors rapidement, je considère que cette expérience n'aura pas été négative »*, avait encore souligné le capitaine Prieur, qui avait demandé avec insistance au journaliste de différer la publication de ses propos, en raison des relations tendues entre la France et la Nouvelle-Zélande.

SRI-LANKA

Un attentat fait trente et un morts

Trente et un passagers d'un autobus ont été tués le mardi 22 juillet, et vingt-six ont été blessés dans l'explosion d'une mine posée par des séparatistes tamouls, au nord du Sri-Lanka, ont annoncé les forces de sécurité à Colombo.

L'attentat n'a pas été immédiatement revendiqué, mais a été vraisemblablement commis par les *Tigres de la libération* du Tamil Eelam (LTTE). Selon un porte-parole militaire, ce groupe séparatiste a dernièrement attaqué plusieurs villages du Nord-Est, tuant cinquante-quatre civils en neuf jours. – *(AFP.)*

Les industriels de l'électronique

Abandonner TDF 1 serait une « erreur politique »

les constructeurs de TDF 1 ont reçu l'appui des industriels de l'électronique, qui volent à leur tour au secours du satellite de télévision directe. Les fédérations de l'industrie électronique (FIEE, GIEL, SIMAVELEC) ont toujours répété qu'un satellite lourd était indispensable pour ouvrir une voie européenne à la télévision haute définition. Leur porte-parole, M. Jean-Claude Bonnet, ne cache pas qu'un abandon du projet serait considéré par beaucoup comme une erreur politique : *« Il est impensable qu'un gouvernement bien éclairé sur ce sujet fasse marche arrière face à ce qui doit constituer le grand rendez-vous historique en matière d'audiovisuel et de communication, de spatial et d'électronique. »*

Les conseillers du premier ministre, peu favorables au départ à TDF 1, semblent aujourd'hui ébranlées par ces arguments. Il semble peu probable que le satellite soit abandonné. Reste à trouver une solution pour combler le trou de 600 à 800 millions de francs dans le financement du projet.